This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

M. XI.

Cancel

to Mrs Nat

(Cancel - 'Nemrette's archives')

172

ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

DOUZIÈME ANNÉE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME

ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

DOUZIÈME ANNÉE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME

3150. — PARIS, IMPRIMERIE CH. JOUAUST, RUE SAINT-HONORÉ, 338.

ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

RECUEIL

DE DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE

DES

ARTS EN FRANCE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. ANATOLE DE MONTAIGLON

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME DEUXIÈME.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

PARIS

LIBRAIRIE TROSS, PASSAGE DES DEUX-PAVILLONS, 8

ET RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 5

M D CCC LXII

Per. 17163. e

Pour les renvois à la première et à la seconde série, on emploiera désormais, pour plus de brièveté, les lettres A et B; ainsi : A, IV, 296, et : B, I, 25, renverront à la page 296 du tome quatrième de la première série et à la page 25 du tome premier de la série en cours de publication.

LETTRES DE FRANÇOIS Ier

En faveur de son armurier BENEDICT CLESZE

ET DE SON ORFÈVRE

BENVENUTO CELLINI

(29 juillet 1542)

On n'irait pas chercher une lettre de François Ier, relative à son orfévre, dans l'*Histoire de l'Université de Paris* de Du Boulay. C'est pourtant là que mon maître M. Quicherat m'en signale une (VI, p. 379). Elle y est fort à sa place, mais elle y dort, depuis 1673, à peu près aussi ignorée que dans une layette d'archives. C'est ce qui fait que je l'en extrais pour la rapprocher de deux pièces françaises publiées par les éditeurs et les traducteurs de Cellini.

On était alors en pleine guerre avec Charles-Quint, et (je traduis ici Du Boulay) le roi, sous le rectorat de Léger du Chesne, proviseur du collége de la Marche, avait publié un édit pour ordonner à tous les étrangers de sortir de France. L'Université, qui voyait là une atteinte à ses priviléges, chargea le cardinal de Bourbon (1), gouverneur de Paris, et le cardinal de Meudon (2) d'intervenir auprès du roi. Ceux-ci, comme on va le voir, avaient aussi affaire à d'autres ré-

---

(1) Louis de Bourbon, frère de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de François de Bourbon, comte de Saint-Paul, né en 1493 à Ham, mort en mars 1556, à Paris, dans l'hôtel de Bourbon qu'il avait bâti.

(2) Antoine Sanguin, évêque d'Orléans et cardinal de Meudon en 1539, mort en 1559. C'est lui qui a construit le premier château de Meudon. Le cardinal de Lorraine l'acheta ensuite et y fit ajouter la Grotte. Félibien, *Preuves*, III, 283, a publié une de ses provisions de lieutenant du roi à Paris.

clamations analogues, et le roi, pour y faire droit, leur répondit la lettre suivante :

Messieurs, j'ai reçeu vostre lettre, du 24 de ce mois, et veu ce que m'escriviez touchant la publication faite en ma ville de Paris pour faire retirer les estrangers hors de mon royaume. Et quant aux Clevois (1), qui s'en sont en allez pour les causes contenues en vos lettres, il m'en deplaist. Car entendez que je n'ay jamais entendu ny entends comprendre en ladite publication fors seulement les subjets des pays patrimoniaux de l'Empereur. Et par ce lesdits Clevois n'y devoient estre aucunement compris, ni semblablement les Milanois, qui, pour la tyrannie de ceux qui occupent la duché de Milan qui m'appartient, se sont retirez d'iceluy et venus en mon royaume. Et, au regard de *Tudesquin* (2), mon armurier, et *Bienvenute* (3), orfèvre, qui ont pris quelques Allemands serviteurs (4), experts en leur métier,

---

(1) Aux habitants de la ville et du duché de Clèves.

(2) Le surnom de *Tudesquin* indique déjà un Allemand; mais les notes de M. de Fréville sur les armuriers de François Ier (1re série, II, 311) nous assurent que nous avons là affaire à *Benedict Clesze*, dit *Tusquin*, armurier du roi, qui venait d'avoir, en mai 1542, des lettres de naturalisation, avec exemption de finances, à la condition de se fixer définitivement en France et de s'y marier.

(3) Du Boulay a imprimé *Bienmenute*.

(4) Cela est tout simple de Tudesquin ; mais Benvenuto nous en assure lui-même quant à ce qui le concerne. Lorsqu'il va devant le juge se défendre de la Catherine qui l'accusait d'avoir été avec elle trop Italien, il s'y rend avec ses ouvriers : « Macaroni, un jeune Romain, fut celui qui donna du cœur à mes autres jeunes gens Italiens; il appella aussi quelques Allemands et François qui m'étoient affectionnés. Nous étions dix en tout, et je me mis en route bien résolu de ne me pas laisser emprisonner vivant. » Ed. de Lemonnier, Florence, 1852, p. 342-3.

pour parachever les ouvrages que je leur ay commandez, j'entends et veux qu'il ne leur soit riens demandé et qu'ils soient exempts de ladite publication pour le temps que dessus. Au surplus, quant aux remonstrances qui vous ont été faites par les recteurs et supposts de l'Université de Paris, touchant les écoliers estrangers, dont ils ont privilège par lequel, quelque guerre qu'il y ait, ne sont contraints de sortir, mais peuvent continuer leur estude, je suis bien content, Messieurs, que ceux, et autres ayant dignité et charge aux escholes et collèges, jouissent dudit privilège et ne soient pareillement compris en ladite publication, par quoy vous ferez entendre mon intention, touchant cette affaire, où, et ainsi qu'il sera requis. Et aussi la ferez entretenir et observer comme il appartient. Et sur ce, je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa garde.

Escrit à Argilly (1), le 29e jour de juillet 1542.

Signé : François, et contre-signé, Bochetel, et au-dessus : *A mes cousins les cardinaux de Bourbon et de Meudon.*

A esté par moy, sous-signé, secrétaire de monseigneur le cardinal de Bourbon et doyen de l'église de Sens, cette présente copie de lettres du Roy collationnée à l'original, et se concorde. Fait à Paris, le 3e jour d'aoust, l'an 1542. Par Messieurs les cardinaux, lieutenants généraux pour le Roy à Paris, ainsi signé : Marthe.

---

(1) Côte-d'Or, arrondissement de Beaune, canton de Nuits. Le roi y était encore le 3 août. *Compilation chronologique* de Guillaume Blanchard, I, 547.

J'ai parlé d'autres pièces françaises; elles sont au nombre de deux. Elles ont été d'abord publiées par le Piatti; mais l'édition de B. Bianchi, Florence, Lemonnier, 1852, p. 583-7, les a redonnées plus correctement d'après une collation nouvelle, faite sur les originaux de la *Libreria Palatina*. La première, en date du mois de juillet 1542 — elle n'est enregistrée à la Chambre des comptes que le 2 octobre 1543 — est la permission à Cellini de posséder, tester, faire donations, et, pour ses héritiers ou légataires, d'entrer en possession, sans finance et pourvu seulement qu'ils habitent la France; l'autre pièce, donnée à Saint-Mor-des-Fossez, le 15 juillet 1544, est plus curieuse. Elle rappelle d'abord qu'après avoir reçu le don du Petit Nesle, Cellini, ne se servant pas d'une petite maison avec un jardin et un jeu de paume, l'avait louée; qu'ensuite un certain *Jean Le Roux*, « tuilier et faiseur de pavemens de terre cuite », qui devaient certainement être émaillés, car autrement ce n'eussent été que des carreaux, aurait obtenu, malgré l'opposition de Cellini, la maison, le jardin et le jeu de paume pour y mettre les fours et fourneaux nécessaires à sa fabrication. Mais, à la suite du séjour du roi à Paris et de sa visite à l'atelier de son sculpteur, François Ier reconnaît que Cellini a besoin, pour les travaux qu'il lui a commandés, de toute la place qui lui avait été originairement accordée, et, retirant la maison à Jean Leroux, il la restitue à Cellini. La pièce, qui est contre-signée par l'amiral d'Annebault, est, comme on voit, importante au point de vue parisien, et se doit joindre à l'histoire de l'hôtel du Petit Nesle.

A. DE M.

DEUX PAYSAGISTES ANGLAIS

PRISONNIERS DE GUERRE

(1803-1813)

Lettres communiquées par M. le baron DE GIRARDOT

Paris, le 9 thermidor an XI de la République (28 juillet 1803).

Le Consul Cambacérès au Ministre de la guerre.
(*Pour lui seul.*)

Je suis instruit, citoyen Ministre (1), que le général Treilhard a donné un gendarme à chaque Anglais, constitué prisonnier de guerre, qu'il a renvoyé de Rouen. Un peintre nommé *Schmith* , ayant très-peu de moyens d'aisance, a passé ce matin à Paris, pour se rendre à Fontainebleau (2), et s'est adressé au général Junot, afin d'obtenir d'être délivré de son gendarme, aux frais duquel il était obligé de pourvoir. Je vous invite à écrire au général Treilhard que, quand il n'y a aucun motif de s'assurer de la personne d'un Anglais, il n'y a pas de raison pour le faire conduire par un ou plusieurs gendarmes.

Je vous salue, etc.

CAMBACÉRÈS.

---

(1) Berthier a conservé le portefeuille de la guerre du 9 octobre 1800 au 9 août 1807 ; mais, comme le comte Dejean a été ministre directeur de l'administration de la guerre du 8 mars 1802 au 2 janvier 1810, il est probable que la lettre de Cambacérès est adressée au comte Dejean. Bajot, *Chronologie ministérielle*, 1835, p. 21.

(2) Voilà un Anglais qui avait inventé Fontainebleau avant la colonie de Barbizon et de Marlotte.

M. *Thomas Richard Underwood* (1), peintre anglais, prisonnier de guerre depuis dix ans, en revenant d'Italie, réside à Paris depuis cette époque, rue Cerutti, n° 12, d'après une autorisation donnée, en 1806 ou 1807, par le Ministre de la guerre, et confirmée en 1811. Il a toujours été considéré comme artiste, et il a obtenu, à ma demande, il y a deux ans, d'aller passer l'été à Ussé (2), terre de M. de Duras, auprès de Tours.

Il désire rester toute la belle saison à Roucy, département de l'Aisne (3), dans la terre de Mme de Charost, et j'ai l'honneur de solliciter pour lui de M. le duc de Feltre un passe-port qui le mette en état d'aller exercer ses talents pour le paysage. La manière dont il a usé du premier, et sa conduite, attestée par toutes les notes de la Police sur son compte, atteste qu'il n'y a aucun inconvénient à lui accorder cette faveur, dont je partagerai sincèrement la reconnaissance.

LA ROCHEFOUCAULD DOUDEAUVILLE.

A Mauperthuis (4), ce 21 juin 1813.

---

(1) C'est un vrai nom de paysagiste de s'appeler M. *Sous-Bois*.

(2) Indre-et-Loire, commune de Rigny.

(3) Arrondissement de Laon. Voyez Melleville, *Dictionnaire des communes de l'Aisne*, II, p. 167-70.

(4) Est-ce le Maupertuis, commune de Coulommiers, qui appartenait à M. de Montesquiou avant la Révolution, et dont Delille a parlé :

Les Grâces en riant dessinèrent Montreuil,
Maupertuis, le Désert, Rincy, Limours, Auteuil?

P. S. C'est chez lui, rue Cerutti, 12, à Paris (1), que je désirerais que cette permission lui fût adressée.

JEAN MIELIN

ORFÈVRE

(août 1316)

A tous ceus qui ces lettres verront, Henri de Capel, garde de la Prevosté de Paris, salut. Sachent tuit que nous, l'an mil CCC dis huit, le jeudi d'après mi-caresme, veismes unes lettres séellées du séel Monseigneur Guy, cuens de Bloys, si comme il appartient, contenant ceste fourme : « Guys de Chastillon, cuens de Blois et sires d'Avesnes, (2) « faisons savoir à tous que nous devons à nostre amé *Jehan* « *Mielin*, orfèvre, nuef vinz et dis et sept livres parisis, « pour plusieurs parties de orfaverie, baillie et delivrée à

(1) La rue Cerutti est la première partie de la rue Laffitte actuelle, ouverte en 1770, sur les terrains de M. de Laborde, sous le nom de rue d'Artois; elle fut appelée rue Cerutti en 1792, du nom du jésuite Joseph-Antoine Cerutti, né à Turin le 13 juin 1738 et mort à Paris en février 1792, membre de l'Assemblée législative et de la Commune de Paris. La rue Cerutti s'arrêtait à la rue de Provence.

(2) Gui de Chatillon succéda à Hugues, son père, vers 1307, dans les comtés de Blois et de Dunois et dans la seigneurie d'Avesnes; il est mort en 1342 et fut enterré à La Guiche. (*L'Art de vérifier les dates*, II, p. 625-6.)

« nous, ou à nostre commandement, de laquelle somme « nous li prometons à rendre chinquante livres parisis au « Noel prochain à venir, qui sera en l'an mil trois cens et « sèze, chinquante livres parisis à la Nativité Saint Jehan « Baptiste (1) l'an mil CCC et dis et sept, chinquante li- « vres parisis au Noel l'an mil CCC et dis et sept, et qua- « rante et sept livres parisis à la Saint Jehan (2) l'an mil « CCC et dis et oit, et, à tout ce tenir, obligons nous, noz « hoirs, nos successeurs et touz nos biens présens et à ve- « nir. Donné en tesmoing de ce souz nostre séel, le mardi « prochain après la feste S. Pierre (3), entrant aoust l'an « de grace mil CCC et sèze ». Et nous cest transcript avons séellé du séel de la Prevosté de Paris l'an et le jour dessus dits.

Pièce sur parchemin. Bibliothèque de Rouen, collection Leber, n° 5657.

---

(1) Le 24 juin.
(2) Le 27 décembre.
(3) Le 29 juin.

JEHAN LE SAIGE

PEINTRE DE LOUIS XI

Les catalogues annotés, ou ce qu'on appelle encore mieux les Notices de manuscrits, rendent d'autant plus de services qu'elles insistent plus sur ce qu'il peut y avoir d'intéressant dans des ouvrages inconnus et peu dignes de voir le jour. Je plaindrais celui qui lirait *en lettres moulées* les *Marguerites historiales* de Jean Massue (1), recueil indigeste de moralités banales, appuyées d'exemples pieux ou antiques. L'article que M. Paulin Pâris leur a consacré, dans le tome VII de ses *Manuscrits françois de la Bibliothèque du roi* (1848, p. 316-34), est au contraire précieux, parce qu'il rassemble en quelques pages les mentions contemporaines curieuses qui sont incidemment éparses dans cette litanie de lieux communs. Je leur joindrai, sur son indication, deux passages relatifs à un peintre du XVe siècle, qui était encore un des peintres de Louis XI, qu'autrefois on ne savait pas si ami des arts. Pourtant il a fort employé Bourdichon (2) et Coppin Dellft (3); il s'occupait de recommander à l'Université de Caen l'enlumineur Jean Maubert (4); il faisait acheter des Jean Bellin à Venise (5); il commandait son tombeau à Conrad de Wrine (6); lorsqu'il offrait un vœu à Saint-Michel en l'Herme, il employait le ciseau de Michel Columb (7); mais surtout il a eu pour

(1) Ce manuscrit a porté successivement à Fontainebleau le numéro 983, et, dans les anciens catalogues de la rue Richelieu, les numéros 976 et 7292; il a reçu nouvellement le numéro 955.

(2) A, IV, 3-15 et 401. — (3) A, VI, 73-6. — (4) A, II, 131. — (5) Vasari; A, I, 96. — (6) A, I, 96.

(7) *Lettres écrites de la Vendée à M. Anatole de Montaiglon* par Benjamin Fillon. Paris, Tross, 1861, première lettre, 16-8.

peintre et pour miniaturiste Jean Fouquet. Maintenant voici un nouveau nom de peintre, qu'il faut réunir à ceux des artistes qui se doivent grouper autour du sien.

Il est question deux fois de ce nouveau peintre de Louis XI dans les *Marguerites*, terminées le 13 mai 1497, et l'on sait que Louis XII ne monta sur le trône que l'année suivante. Voici le commencement du premier passage, qui forme le 145e chapitre (folios 87 à 89). Je suis l'orthographe du manuscrit, qui est parfois des plus fantasques.

Chapitre VIIIx Ve. *De la vertueuse question théologale proposée et demandée par vénérable et discrete personne maistre Jehan Champory, apostolle de Puysaye* (1) *et scribe de Lorris* (2), *et sollue par maistre Jehan Le Saige, en laquelle propose et demande ledit Champory.*

A scavoir monlt (*sic*) s'il estoit convenable que la vierge Marie debust estre mariée, considéré qu'elle avoit voué virginité et chasteté. Le Saige respond que ouy. Respond Champory, scribe, comme dit est :

Ses arguments se résument à cette sorte de dilemme : qu'elle

---

(1) Le sens d'apostole est déjà indiqué par cet article de Furetière : « On appeloit autrefois apôtres les lettres démissoires données à un appelant par les juges *a quo*, adressantes au juge d'appel, par lesquelles il certifioit de l'appel interjetté, il luy en laissoit la connoissance, sans lesquelles il n'étoit pas permis de le poursuivre par l'ancienne rigueur de droit, ce que l'article 117 de l'ordonnance de 1539 a aboli. Le délai d'obtenir ces lettres étoit de trente jours; au lieu de quoy on a introduit les desertions. »

Il est encore mieux précisé par l'article de Du Cange relatif à ce sens d'*apostoli*, qui se termine ainsi : Haltausius... in verbo *boten* scribit primo non per epistolam sed per nuntium delegatum, judicem inferiorem superiorem de appellatione non neganda certiorem fecisse. Lusitanis *apostolado* dictus judex delegatus. (Ed. Didot, I, 322.)

(2) Lorris, dans le Gâtinais; Loiret, arrondissement de Montargis.

« ne fut pas vraye fame espousée, et que mariée ne fut vrayement vierge. »

A cette question respond honorable personnaige et personne autentique maistre Jehan Le Saige, maistre en divinité, en loys et en décret, prévost de Crécy et recteur de Saint-Fergeaul en Puisaye, pinctre très exquis du roy de France Loys.

On nous permettra de ne pas transcrire les arguments de Le Saige en cette discussion supernaturelle. Il les emprunte d'ailleurs à Hugues de Saint-Victor, et les membres de la sacrée consulte, nommée pour faire remonter aux temps anciens la croyance au nouveau dogme de l'immaculée conception de sainte Anne, qui s'y seraient intéressés plus que ne le feraient nos lecteurs, n'ont pas besoin de Jehan Massue pour connaître les arguties du vieux scolastique. Nous avons seulement à remarquer que la Puisaye était le nom d'un petit pays divisé autrefois entre les élections de Gien et de Clamecy, s'étendant à droite de la Loire, et arrosé par la rivière du Loing. La capitale, si l'on peut se servir de ce grand mot pour le centre d'un pays qui avait huit lieues de longueur sur trois ou quatre de largeur, était Saint-Fargeau, qui a eu son rôle dans les guerres de religion, et où la Grande Mademoiselle, fille de Gaston, s'est retirée plus d'une fois. Pour ceci il n'y a pas doute; il peut y en avoir quant à la prévoté de Crécy, car deux des villes de ce nom, Crécy-en-Ponthieu ou Crécy-la-Bataille, et Crécy-en-Brie, près de Meaux, étaient toutes deux le siége d'une prévôté (1). Le titre de maître en divinité faisait déjà penser que Jean Le Saige, tout peintre qu'il fût, était dans les ordres; la qualification de recteur de Saint-Fargeau le prouve définitivement, car, en dehors des universités, un recteur était, « dans certaines provinces, le curé qui gou-

(1) Expilly, II, 531.

verne une paroisse, et, dans plusieurs communautez, couvents et hôpitaux, celui qui gouverne la maison » (1).

Je donnerai en entier le second passage qui se trouve aux feuillets 154-156 :

Chapitre CC. xlij°. *De la vertueuse responce que maistre Jehan Le Saige fist à ung qui vituperoit viellesse.*

Ung gauberjeux dist à maistre Jehan Le Saige, en la présence de moy prieur, que viellesse est à vituperer pour quatre raisons : la première est qu'elle ne peult vacquer à aulcune chose faire, la seconde qu'elle rend le corps foible, la tierce que prive l'homme d'une partie de très grans délictz, la quarte qu'elle n'est pas loingtène de la mort, mais est prochaine à elle, laquelle tous hommes naturellement reffuistz (*sic*). Item ilz croist (*sic*) difficilement pour [ce] qu'elz ont esté en leur vie plusieurs foys deçeupz et sont soubzpeçonneux et prennent voluntiers les choses doubteusez à la pire partie pour ce que ou passé ilz ont eu expérience des maulvais hommes. Ilz sont aussi paoureulx pour [ce] que nature est en eulx refroydye. Item ilz sont avaricieux et ont paour que les biens ne leur faillent, et ayment communément plus richesse que honneur. Et pour tant il est vraysemblable, dit le gauberjeux à maistre Jehan, que viellesse n'est pas digne de recommandacion.

Maistre Jehan respond et dit en ceste manière :

« Ad ce que tu dits que viellesse ne peult vacquer à aul-

(1) Dictionnaire de Furetière.

cune chose faire, je te responds que ce n'est pas vérité; car, pour tant que les viellars n'ayent pas si grandes forces corporelles comme ont les jouvenceaulx, tant ont ilz (1) plus grande force et discreçion en conseil, laquelle est plus utile et plus proffitable que n'est vertus corporelle. Et pour tant, s'ilz ne peulz faire les euvres que font les jouvenceaulx, s'il n'est pas pourtant viellesse oyseuse. Par le conseil de viellars sont bien gouvernés les cités et les chouses publicques, qui souventes foys sont mises au bas par le gouvernement des juvenceaulx, si comme il appert ou livre des Roys, ou xij^e^ chappitre qui parle de Roboan, lequel desprisa le conseil des viellars et se tint ou conseil des juvenceaulx, par quoy il perdit dix lignéez des enfans d'Israël, qui esleurent et constituèrent aultre roy sur eulx.

« Ad ce que tu dits que viellesse rend le corps foible, je te responds ad ce que par vice de jeunesse viellesse a deffaulte des forces corporelles, et par conséquend jeunesse est plus à despriser que viellesse. Item ceste deffaulte vient par nature, par quoy viellesse n'en doit point estre vitupérée, et, jaçoit ce que viellesse ayt deffaulte de force corporelle, toutesfoys elle est plus habundante en force d'angin et d'entendement que n'est jeunesse, lequelles sont plus à louer que les forces corporelles. Et pour ce ceulx qui en viellesse regretent les forces de jeunesse, c'est signe qu'ilz ne sont pas vertueux, comme fit Myllon, cytoyen, qui en sa jeunesse estoit si fort qu'il pourtoit ung beuf tout vif sur

(1) Ms : ou ilz.

ses espaulles, mais en sa viellesse il regardoit les jeunes gens qui se combatoient l'ung contre l'aultre; si dist lors, en plorant, de ses bras qui estoient amoindris de leur force et de leurs vertus : Las, fist-il, ilz sont mors.

« Il n'est pas aussi vérité que viellesse n'aye aulcune recreacion; car les viellars sages se delectent à boire et manger atrempement, par quoy ilz eschevent moult de tristesses que les juvenceaulx seuffrent souvant par excessives voluptés.

« Item, si viellesse deffault de voluptés corporelles, elle ne deffault pas pourtant des delectations intellectuelles, qui sont très perfaictes et très nobles, et qui n'ont point de contrariété et de répugnance.

« Je respondz aussi ad ce que tu dits que viellesse est très prochaine de la mort; jeunesse aussi en est prochaine, car aussi tout meurt veaul que vache, et pourtant le jeune n'a point de certaineté de temps plus advenir non plus qu'a le viellard. Item Tulles dit que les chouses qui viennent par nature doibvent estre reputéez bonnes, et toutesfoys selon nature la mort vient aux viellars et aux jouvenceaulx; elle vient par viollence, et par consequent le viellard ne doit point plourer sa viellesse pour ce qu'elle est prochaine de sa fin naturellement, et ne s'en doibvent en plus douloir que le laboreux se deubtz du prindtemps passé et pour l'approchement du temps de gaigner, auquel il doit recepvoir les fruitz de son labeur. Aussi le bon viellard doit recepvoir, après sa mort, les fruitz de ses euvres en félicité perpétuelle. La mort n'est pas à plourer, de laquelle s'ensuit immortalité.

«Et est chose moult merveilleuse comment tous jouven-

ceaulx desirent qu'ilz puissent pervenir à viellesse, et, quant ilz sont à elle venus, ilz la vitupèrent, en laquelle chouse il fault dire qu'il y aye erreur, c'est assavoir ou au jugement de viellesse ou au desir de jeunesse, car, si viellesse est de soy maulvaise, ón ne la debvroit en jeunesse desirer. Et pour tant dit Tulles que viellesse est plus courajeuse et plus forte que jeunesse, et pour ce Sollon respondit au tirand Phillatus, qui luy demandoit pour quelle constance il luy resistoit si roydement, auquel Sollon luy dist que c'estoit par vertuz de viellesse. »

Telle fut la responce de maistre Jehan Le Saige, laquelle moy prieur l'ay mise en ce chapitre comme vertueuse.

Les preuves sont à la fois bonnes et mauvaises; mais, malgré leur caractère uniquement moral, j'ai cru devoir donner le chapitre en entier, parce qu'il en ressort deux choses importantes : l'une que Jean Massue a connu personnellement *Le Saige*, et que par là les qualités données au peintre sont exactes; l'autre, que, pour défendre la vieillesse, il fallait que Le Saige eût déjà vieilli, et qu'en la défendant contre les attaques de ce jeune avantageux, il se sentît assez attaqué lui-même pour se défendre ainsi indirectement. Pour en savoir plus long, c'est aux érudits orléanais de nous apprendre si le recteur de Saint-Fargeau a fait des peintures dans son église ou dans le pays, et aux érudits de la Picardie et de la Brie de nous départager sur le lieu de sa prévôté et sur ses dates. Il n'y a ici qu'un commencement de document; c'est à eux de le compléter.

A. DE M.

MIMEREL

SA NOMINATION A LA CHARGE DE SCULPTEUR ORDINAIRE DE LA VILLE DE LYON

Précédemment occupée par CLAUDE WARIN

(1654)

Document communiqué par M. F. ROLLE

Il a été écrit précédemment, B, I, p. 303, que *Claude Warin*, ne figurant pas en 1671 dans le testament de *Jean Warin*, devait être déjà mort. Un passage des délibérations de l'Echevinage de Lyon vient apporter la preuve authentique de cette supposition. *Claude Warin* est mort en avril 1654, et, le 28 juillet, le Conseil de ville lui donna pour successeur, dans la charge de sculpteur ordinaire de la ville de Lyon, le sculpteur *Mimerel*. Pernetty n'en parle pas dans ses *Lyonnois dignes de mémoire*, ce qui ferait supposer que Mimerel aussi n'était pas Lyonnais; mais Bombourg a conservé le souvenir de plus d'une œuvre de *Mimerel*. Il en cite : à l'Hôtel de ville, un bas-relief de Louis XIV et d'Anne d'Autriche, fait avec *Bidault;* à la vieille Maison de ville, un saint Hugues; à la maison de M. Vareille, à la Grenette, un Louis XIV; au portail des Célestins, un saint Benoît et un saint Pierre Célestin; aux Pères de Saint-Antoine, leur patron ; au milieu du pont, une Vierge de marbre; au port Dauphin, un bas-relief; et enfin, à la maison de M. Dugat, rue des Bœufs, un Bacchus. On pense bien que rien de tout cela n'existe plus.

A. DE M.

Du mardy vingt huictiesme juillet 1654, en l'Hostel cummun de la ville de Lyon, y estans

Les Prévost des marchans et eschevins de la ville de Lyon. Estant advenu le décedz du sieur *Varin*, cy-devant retenu par le Consulat pour maistre graveur de la dite

ville, et ce pour les bonnes qualitez qui estoient en lui et l'excellence de ses graveures, et s'estant rencontré en ceste ville le sieur *Mimerel*, non seullement expert èz graveures, mais encores excellent maistre sculpteur, Nous aurions été invités, par les mesmes motifz que le Consulat avoit eu de faire la dite retenue du dit sieur *Varin*, et encores par des plus spéciaux et considérables, de luy faire succéder en la dite retenue icelluy sieur *Mimerel*, les pièces de son art, qui paroissent en ceste ville et autres endroictz où il a travaillé, vériffiant sa capacité et estant dans l'approbation de tous ceux qui les voyent, en sorte qu'il ne pourra être que très advantageux à la dite ville d'y conserver un personnage sy expert en son art et qui la peult orner et décorer de ses œuvres, et, pleinement informez de ses bonne vie et mœurs, pour ces causes et autres bonnes considérations, Nous avons le dit sieur *Mimerel* retenu et retenons pour graveur et sculpteur ordinaire de ceste dicte ville, affin d'y travailler aux ouvrages de son art dans l'Hostel commun d'icelle, et y avoir son attelier et son logement èz endroictz qui luy seront désignez par le Consulat, aux gaiges annuelz de quatre cens livres; la quelle somme luy sera payée, sçavoir : cent livres par quartier, suivant les mandemens consulaires qui luy seront expédiez sur le receveur des deniers communs, dons et octrois de la dite ville, en fin de chacun quartier, à commencer par celluy d'avril dernier, au quel le dit sieur *Varin* estoit déceddé, et continuer ainsi aux quartiers ensuivans. En tesmoin de quoy, Nous, etc.

TRAVAUX
DE PIERRE L'HEUREUX
YMAGIER

ET

DE JEHAN RIQUIER
PEINTRE

A Saint-Wulfran d'Abbeville

(1501-1505)

Dans un essai sur Saint-Wulfran, imprimé dans les *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville* (années 1857-60, volume de 1861, p. 93-216), M. Ernest Prarond a donné, d'après un registre de la « Confrairie Dieu et Notre-Dame des Merchiers », en la possession de M. Louandre père, des extraits où se trouvent deux noms d'artistes, bons à reproduire dans ce recueil.

A. DE M.

1501-1502. Pour une ymage de Nostre-Dame, paié à maistre *Pierre Lœureux* (1), xii livres et xiii sols vi deniers.

---

(1) Il y a trop loin pour qu'on puisse rattacher à ce *Lheureux* de Picardie le *Georges Lheureux*, sculpteur, reçu dans l'Académie de Saint-Luc le 20 octobre 1679; il serait plus naturel d'en rapprocher ces Lechesne, de la fin du XVIe siècle, dont Sauval nous a conservé le nom dans sa description de l'extérieur de la Grande Galerie du Louvre, I, 40 :

« A l'étage bas de la première moitié sont des trophées, qui servent de clef à ses arcades, et une frise marine, de *Pierre* et *François Lheureux*. »

Paié à Jehan Boucher et aux machons de Saint Vulfran, pour avoir levé l'engien pour avoir mis et asize ladite ymage, xiii sols.

Paié à *Jehan Riquier*, paintre (1), pour avoir décoré ladite ymage et ung soleil, huit livres et xi sols.

Paié à *Pierre Lœureux*, tailleur d'ymages, pour avoir (*fait*) deux ymages, l'ung de Marie ....., l'autre de Marie ..... (2), x livres.

1502-1503. Paié pour ung engien à mettre les ymages du portal (3), vi sols.

Item aux manouvriers qui aidèrent à mettre lesdites ymages, iii sols.

Item pour avoir fait remettre à point et dorer la couronne de Nostre-Dame et une neufve à son fils, xx sols.

1503-1504. Paié à maistre *Pierre Lheureux*, entailleur, qui luy fust ordonné aux derrains comptes payés, pour ce qu'il se plaindoit des ymages qu'il avoit (faites) plus riches qu'il n'avoit marchandé (4), comme appert par sa quittance, xl sols.

1504-1505. Paié à Colard Lengles (Lenglois *ou* L'En-

---

(1) En 1504, le même Jean *Riquier* avait reçu « la somme de 40 sols pour sa paine et sallaire de avoir paint d'or et d'azur ung escu de pierre des armes et blason d'icelle ville, lequel est mis et posé au-dessus de l'un des portaulx. » P. 119. — *Riquier*, qui dans d'autres provinces aurait la forme *Richier* ou *Richer*, est un nom tout picard, à la diffusion duquel la célébrité de l'abbaye de Saint-Riquier, près d'Abbeville, n'a pas peu servi.

(2) Sans doute Marie Salomé et Marie Cléophe. Cf. A, IV, 376-7.

(3) Le porche à droite de la façade qui correspondait, hors de l'église, à l'autel de Notre-Dame, p. 213 et 100.

(4) Qu'il n'en avait fait le marché.

glès), pour avoir livré la couverture et ..... à couvrir l'autel de N.-D., xxxiii sols.

Au paintre *Jehan Ricquier* pour avoir (.....) le passet de dessus l'hostel, viii sols.

Audit, pour avoir tiré le patron de deux Magdalènes, v sols.

A Petit-Jehan, huchier, pour avoir fait ledit passet, iii sols.

Aux ouvriers qui ont fait la Magdalène du portal, ix livres.

Dans une de ces années ou des années environnantes, on trouve encore :

Paié à Magin, pour avoir fait les deux chefs aux angles (1), et repaint les dyadèmes, v sols.

A un autre, pour six aunes de toille pour faire les deux aubes pour les angles (2). xviii sols.

---

(1) Les têtes de deux anges.

(2) C'étaient donc ou des statues habillées de vrais vêtements, ou seulement habillées d'une aube de toile ensuite décorée d'ornements coloriés par un peintre.

NOUVEAUX ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

RELATIFS A

LA FAMILLE DES VERNET

EXTRAITS DES REGISTRES DES PAROISSES D'AVIGNON

Communiqués par M. SAINT-VINCENT-DUVIVIER

LETTRE DE M. LÉON LAGRANGE AU DIRECTEUR DES *ARCHIVES*

MON CHER AMI,

Delicta majorum immeritus lues — « Les ancêtres des Vernet deviendront ton châtiment. » — Mais l'ai-je bien mérité? Il est vrai, dans un moment d'égarement, j'ai douté de ce chiffre de vingt-deux enfants qui assure à Antoine Vernet une gloire d'artiste, ou tout au moins de producteur, égale à celle de ses illustres fils; et voilà qu'épousant les intérêts de la dynastie, vous me condamnez à rouler jusqu'au bout ce terrible rocher de Sisyphe, — l'état civil de la famille Vernet.

La dernière communication de M. Duvivier nous laissait au chiffre de cinq. Celle-ci nous amène à treize. Encore une demi-douzaine, et nous serons bien près de la fin. Pendant que deux chercheurs zélés, M. Guilbert d'Anelle et M. Bourges, poursuivent à Avignon ce résultat trop long à venir, examinons les actes que la complaisance de M. Duvivier met de nouveau entre vos mains.

D'abord, il est essentiel de rectifier l'acte de naissance d'Antoine Vernet lui-même. Ce n'est pas le 31 juillet 1691, ainsi que l'avait fait écrire à M. Duvivier (B., I, 164) une erreur de son correspondant, mais bien le 31 juillet 1689, qu'est né à Avignon, sur la paroisse Saint-Symphorien, Antoine Vernet, fils naturel et légitime de Joseph et de Marguerite Rouyère.

Il épousa, nous l'avons vu, le 6 octobre 1711, Marie-Thérèse Granier.

Viennent alors ses enfants déjà cités :

1. — Le 7 octobre 1712, Louise Vernet.
2. — Le 14 août 1714, Claude-Joseph, le peintre de marine.
3. — Le 15 septembre 1716, Jean-Antoine.
4. — Le 23 février 1719, Marie-Louise.
5. — Le 14 janvier 1720, Élisabeth-Marie.

Voici maintenant les actes qui complètent la famille :

Anno quo supra (1722), et 12° januarii, obiit, in parochiâ, Johannes Baptista Vernay, ablutus, quindecim natus dies, gemellus filius, naturalis et legitimus, Antonii et Theresiæ Granier, et sepultus fuit in cœmet. S^ti^ Rochi. (Paroisse Saint-Didier.)

Ce n'est, on le voit, qu'un acte de décès. Le baptême ne se retrouve pas, à cause de la peste qui sévissait en 1721, et qui sans doute avait éloigné Antoine d'Avignon, car il paraît difficile qu'un homme si laborieux ait pu se reposer de janvier 1720 à décembre 1721. Mais enfin l'acte de décès en vaut deux de naissance. Soit donc :

6. — Le 29 décembre 1721, Jean-Baptiste.
7. — Même date, le jumeau de Jean-Baptiste.

Anno quo suprà (1723), et vigesima septima januarii, nata pridiè, horâ septimâ vespertinâ, rite baptisata fuit Agatha Faustina Vernet, filia naturalis et legitima D^ni^ Antonii et D^es^ Theresiæ Granier ; patrini D^us^ Martinus Cassan et Margarita Ursula Caneti. (Paroisse Saint-Didier.)

Anno quo suprà (1725), et die decimâ julii, ritè baptisata fuit, pridie nata, hora sequioctavâ vespertinâ, Anna Maria Vernet, filia naturalis et lègitima Antonii Vernet et Mariæ Theresiæ Granier ; patrini fuere Guillelmus Gautier et Anna Maria Julien. (Paroisse Saint-Didier.)

Anno quo suprà (1726), et septimâ junii natus, horâ quintâ matutinâ, rite baptisatus est Antonius Ignatius Vernet, filius naturalis et legitimus Antonii et Theresiæ Granier conjugum. Patrinus fuit Claudius Josephus Vernet, matrina vero Elisabet Vernet fratres. (Paroisse Saint-Didier.)

Récapitulons :

8. — Le 26 janvier 1723, Agathe-Faustine.

9. — Le 9 juillet 1725, Anne-Marie.

10. — Le 7 juin 1726, Antoine-Ignace.

Ce dernier est évidemment le *frère napolitain*, ce peintre médiocre qui trouvait tout simple de signer *J. Vernet*, comme l'illustre Vernet des ports de France, procédé d'autant moins délicat qu'il dévalisait ainsi son propre parrain. On remarquera qu'à partir de ce moment, Antoine, après avoir sans doute épuisé la complaisance des parents et des amis, choisit les parrains et les marraines de ses nouveaux enfants parmi leurs frères et sœurs. C'est ainsi qu'au milieu de l'encombrement d'une nombreuse progéniture, son économie savait utiliser les premiers-nés.

11. — Le 25 mars 1728, François-Gabriel :

Anno quo suprà (1728), et vigesimâ sextâ martii, à me baptisatus est, pridiè natus, circa horam quintam vespertinam, Franciscus Gabriel Vernet, filius naturalis et legitimus domini Antonii et d^ellæ^ Mariæ Theresiæ Granier conjugum ; patrinus fuit Joannes Antonius Vernet, matrina vero Agatha Faustina Vernet, baptisati frater et soror. (Paroisse Saint-Didier.)

12. — Le 29 mars 1730, Antoine-François :

Anno quo suprà (1730), et trigesimâ martii, ego... bap-

tisavi infantem, pridiè natum ex Antonio Vernet et Mariâ Theresiâ Granier, conjugibus hujus parochiæ, cui impositum est nomen Antonius Franciscus; patrini fuerunt Joannes Antonius Vernet et Agatha Faustina Vernet. (Paroisse Saint-Didier.)

Lequel de ces deux François est le marchand d'estampes qui demeurait quai des Augustins, et qui mourut vers 1780? Lequel est l'auteur de la Vierge qui orne l'autel de la Congrégation des pauvres femmes, dans l'église Saint-Agricol d'Avignon? En tout cas, la date 1740, que nous avions cru pouvoir assigner à ce tableau, nous fondant sur celle de la construction de la chapelle, doit être rectifiée. Lequel enfin est l'artiste inscrit en 1751 sur les registres de la confrérie des Pénitents blancs?

13. — Le 11 décembre 1732, Philippe Benezet ou Benoît :

Anno quo suprà (1732), et undecimâ decembris, ego... baptisavi infantem natus (*sic*) eâdem die, horâ septimâ matutinâ, ex Antonio Vernet et Theresiâ, conjugibus hujus parochiæ, cui impositum est nomen Philippus Benedictus. Patrini fuerunt Philipus Sauvan et Margarita Brun.

Le parrain de celui-ci est le peintre Philippe Sauvan, d'Arles, établi à Avignon, d'où il ne bougea jamais. Joseph Vernet l'a eu pour maître, et c'est probablement à cause de ces leçons, dont la date se trouve ainsi fixée à 1732, qu'Antoine Vernet le choisit pour parrain de son treizième enfant.

Qui de vingt-deux ôte treize, reste neuf. Les recherches de M. Guilbert d'Anelle et de M. Bourges, poursuivies à travers les registres de toutes les paroisses d'Avignon, n'ont pu leur faire dépasser ce chiffre. Il en faut conclure, avec M. Duvivier, qu'Antoine Vernet changea de résidence. Peut-être alla-t-il à Aix. Maintenant que la vie d'Antoine Vernet nous est mieux connue, nous serions tenté de le reconnaître dans ce Vernet qui travailla à Aix pour la

marquise de Simiane en 1731 et au commencement de 1732 : conjecture d'autant plus probable que les actes de naissance cités laissent, entre mars 1730 et décembre 1732, une lacune considérable. Au surplus, si Antoine Vernet a habité Aix, on retrouvera bien vite sa trace : il suffira d'ouvrir les registres des naissances. A défaut des peintures exécutées par lui et que le temps a détruites, les jalons de son existence sont les enfants que ce père prodigue semait partout sur son passage, pour égayer les rudes sentiers de la vie.

Un des fils d'Antoine Vernet, Jean-Antoine (le numéro 3), se maria à Avignon en 1741 :

Anno quo suprà (1741), die vero 3ª decembri, nullis factis publicationibus super quibus nec non super tempore adventus vetitis, dispensavit R^mus^ et Ill^mus^ Archiepiscopus Aven., Johannem Antonium Vernet, filium Antonii et Theresiæ Granier, ex unâ, et Catharinam Brun, filiam Joannis Ludovici et Magdalenæ Rodier, ex alterâ, ambo solutos, originarios et habitatores hujusce civitatis Aven., interrogavi, eorumque mutuo consensu habito, nulloque detecto impedimento, solemniter per verba de præsenti matrimonio conjunxi, præsentibus notis testibus, d^nus^ Felix Micheo et Honorato Guibert, habitat. Aven. (Paroisse Saint-Didier.)

On peut conclure de cet acte, d'abord que Jean-Antoine Vernet continuait d'habiter, pendant l'absence d'Antoine, la maison paternelle, et en second lieu que sa sœur Marie-Louise avait déjà épousé Honoré Guibert, sculpteur en ornements, qui, plus tard fixé à Paris, acquit en ce genre une certaine notoriété.

Jean-Antoine, à l'exemple de son père, ne tarda pas à avoir quelques enfants. M. Duvivier en cite deux :

Anno quo suprà (1742), die vero vigesimâ primâ mensis octobris, baptisavi infantem natus (*sic*) horâ sexquise-

cundâ matutinâ ex D° Joanne Antonio Vernet et D^ella^ Catharinâ Brun, conjugibus, hujus parochiæ, cui impositum est nomen Antonius Josephus Angelus. Patrini fuerunt D^nus^ Antonius Vernet, suus paternus, et D^ella^ Angela Brun. (Paroisse Saint-Didier.)

Anno quo suprà (1744), die vero vigesimâ nonâ januarii ego... baptisavi infantem pridiè natum horâ octavâ vespertinâ ex D° Joanne Antonio Vernet et D^ella^ Catharinâ Brun conjugibus, cui impositum est Franciscus Ludovicus; susceptores fuerunt Franciscus Simon Brun et D^ella^ Elisabeth Vernet. (Paroisse Saint-Didier.)

Antoine Vernet revint donc habiter Avignon en 1741 ou 1742. M. Duvivier pense avec raison qu'il y revint seul, puisque son second petit-fils eut pour marraine, non pas sa grand'mère, selon l'usage, mais une tante, Elisabeth Vernet. Antoine était veuf, et, comme l'acte de décès de Thérèse Granier ne se retrouve pas à Avignon, elle a dû mourir au plus tard en 1741. Mariée en 1711, elle eut donc ses vingt-deux enfants en trente ans de mariage. Quel exemple! Il reste à savoir à quel âge elle s'était mariée. Son acte de naissance manque à la collection. C'est une véritable lacune; car, à tous les points de vue, il serait intéressant de savoir à quel âge prit fin la fécondité exceptionnelle de cette véritable matrone.

Pour peu que M. Duvivier transmette ce vœu à M. Guilbert d'Anelle, pour peu que d'autre part notre excellent ami d'Aix, M. le docteur Pons, se mette en tête d'y découvrir des Vernet, je ne désespère pas d'ajouter à cette suite une nouvelle suite. Hélas! pour finir comme j'ai commencé, par une citation plus ou moins juste, *trahit sua quemque voluptas*, chacun traîne son boulet. Rendez-moi le mien léger en me croyant

Tout à vous.

LÉON LAGRANGE.

JEAN-GEORGES WILLE

(1782)

M. de Chateaugiron possédait dans sa collection d'autographes un certain nombre de lettres adressées à Wille; j'en avais pris et j'ai pu en donner la copie aux éditeurs de son *Journal*; ce sont: une lettre du peintre Descamps du 26 août 1756 (I,165-7), une du graveur Balechou du 10 octobre 1762 (I,208), une de J. F. Aberli du 15 juin 1770 (I,442), une du prince Czartoryski (I,503), une enfin de l'aquafortiste suisse Dunker du 13 janvier 1776 (II,35-9), et j'avais antérieurement publié dans *les Archives* une lettre de Boissieu à Wille, de l'année 1762 (1re série, I,432-4). La lettre qu'on va lire, et dont l'original est en la possession de M. Jules Niel, n'est pas adressée à Wille; elle est au contraire de lui-même, et se trouve précisément se rapporter à une époque où son *Journal* offre une lacune comprise entre janvier 1777 et la fin de juillet 1783 (II,63-4), ce qui fait que les Mémoires ne nous donnent pas le nom du correspondant auquel elle était adressée. Peut-être cependant est-il possible de le deviner, et il me paraît assez probable que ce n'est autre chose que le baron de Joursanvault, celui même dont M. de Chateaugiron possédait et a imprimé les lettres à Wille pour lui recommander Naigeon, Ramey et surtout Prudhon (*Archives*, 1re série, V, p. 173 et 99-102.) Wille cite bien dans ses Mémoires M. Fontanel, de Montpellier, comme lui envoyant du vin de muscat, rouge et blanc (II,51), mais il parle aussi de M. de Joursanvault comme lui envoyant deux tonnes de Volnay, en 1776 (II,44,47,50); et, comme M. de Joursanvault demeurait à Beaune et que, dans sa lettre, Wille s'excuse de n'avoir pas envoyé une de ses estampes par suite de l'interruption de la navigation de la Seine, qui était le chemin de Paris à la Bourgogne, ce dernier détail se rapporte si parfaitement à M. de Jour-

sanvault, que je fais peu de doute que l'on ne doive considérer la lettre de Wille comme lui étant adressée. Quant à l'estampe à laquelle il fait allusion, ce doit être celle des *Délices maternelles*, parue en 1781.

A. DE M.

Je dois, Monsieur et honorable ami, vous contredire en commençant cette lettre, et j'en suis fâché. *Le payement de ma rente!* Mais votre amitié seule me fera la rente que j'ambitionne et me sera la plus estimable du monde. Après cette déclaration, permettez-moi d'ajouter que je ne crois pas être en défaut. Je vous ai répondu exactement sur votre dernière, que vous me fîtes l'honneur de m'écrire l'année passée. D'après cela, étant sans aucune nouvelle de votre part, je vous soupçonnois en voyage, et, d'après ce soupçon, j'en ai gardé chez moi deux épreuves, dont une avant la lettre, qui vous sont destinées, d'une estampe que j'ay fait parroître à la fin de l'hiver passé. Elles seroient déjà entre vos mains si la navigation de la Seine n'étoit pas interrompue en ce joli printemps. Ces épreuves sont roullées pour le départ, et je vous prie, Monsieur, de les accepter comme fruits de ma vigne, n'ayant malheureusement point d'autres et plus dignes à vous offrir. Je sais que mon fils, à la louable manière des artistes, est un peu négligent; cependant, il connoît ses torts, en est fâché, mais ose pas moins vous présenter ses respects. Je compte, puisque vous voullez que j'agis à ma vollonté, détacher du tonneau que je tiens de vos faveurs une trentaine de bouteilles, je suis père, en sa faveur, et boire le reste à votre santé avec un cœur rempli de reconnaissance et de remerciement.

J'espère, Monsieur, comme je le souhaite, que votre rhume, mal de tête et fièvre, soient en ce moment très-éloignés de vous; j'en ai eu ma part cet hiver, et par-dessus le tout très-mal aux yeux, mal impatientant dont le Bon Dieu vous préserve.

Je suis, avec un dévouement sans bornes,

Monsieur et noble ami,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

WILLE.

Paris, le 25 may 1782.

BERTIN DU VAL ET YVES AUBERT

PEINTRES ET IMAGIERS MANSEAUX

Article de M. A. D'ESPAULART

1561-1562.

La Croix du Maine commence ainsi son article sur *Marc du Val*, pour suivre son orthographe : « *Marc du Val*, peintre du roi, surnommé *Bertin*, à cause de son beau père, qui s'appelait de ce nom. »

Ici, comme cela lui arrive trop souvent, le biographe manseau commet une erreur. Si *Marc du Val* porta le surnom, il serait plus

juste de dire : le prénom de *Bertin*, ce ne fut point dans une parenté par alliance qu'il alla le chercher ; il lui appartenait presque par droit de naissance. *Bertin du Val* était son père.

Jusqu'à ce jour aucun écrivain, à ma connaissance, n'a fait mention de cette paternité ; aucun n'a parlé de *Bertin du Val*, que l'art français revendique cependant à d'autres titres encore que d'avoir donné le jour à un des peintres et surtout des graveurs les plus éminents de son époque.

Bertin du Val maniait lui-même le pinceau et l'ébauchoir, et il y a lieu de penser que *Marc* reçut de lui les premiers éléments de son art.

Un tel silence n'a d'ailleurs rien d'étonnant. Les renseignements qui permettent de le rompre se trouvent épars, çà et là, dans les pièces manuscrites dont sont formées les Archives communales de la bibliothèque du Mans ; on peut à peu près avoir la certitude qu'ils n'existent pas ailleurs, et jusqu'à nous ces Archives n'ont guère été fouillées au point de vue de l'histoire de l'art.

Parmi les pièces de ce fonds, dans un manuscrit écrit en 1760 par l'abbé Belin de Béru, chanoine du Mans, sous le titre de « Particularités et choses singulières qui regardent l'histoire du Maine », on rencontre la généalogie d'une famille Dieuxivois, qui, depuis le XVIe siècle jusqu'au XVIIIe, a fourni, sans interruption, à la ville du Mans, des fondeurs, des ciseleurs et des orfévres assez habiles pour que leurs travaux, dont il reste des descriptions et des échantillons, méritent d'être estimés comme des œuvres d'art.

M. Belin de Béru devait la communication de cette généalogie à M. Gauthier, prêtre de l'Oratoire, représentant de la famille Dieuxivois au siècle dernier. La souche en remontait à *Bertin du Val*. Voici comment le constate la généalogie :

Bertin du Val, natif de Normandie, peintre et sculpteur de François Ier, roy de France. De son mariage avec N... est issu :

Françoise du Val, femme de Pierre Dieusivois ;

Marie, femme de Vincent Renaudin ;

Marc du Val, fils aîné de *Bertin*, fut peintre d'Henri second, roy de France.

Un autre document, à la date de 1561, fait connaître que *Bertin du Val* n'était pas un artiste besoigneux, et que, notamment, il possédait des vignes :

Compte de l'Hôtel de ville du Mans, de Marc Flotté, pour 1561. (N° 245.)

A Bertran le Valleur et *Berthin du Val*, la somme de trente-quatre livres, dix sols, sept deniers tournois, à eulx ordonné par mandement des sieurs eschevins, procureur et contrerolleur, le deuxieme jour de juing 1561, savoir : audict le Valleur dix-huit livres, seize solz, et audict sieur *du Val* la somme de quinze livres, quatorze solz, sept deniers tournois, pour vin blanc et clairet qu'ilz ont fourny et baillé à ladicte Ville, et dont a esté faict présent à messire de Chavigné, lieutenant général de Monseigneur le duc de Montpensier au dict pays du Maine, premier président de Bordeaux, commissaire délégué par le roy, et du Mortier, pour aucuns affaires urgens en ladicte ville, que les y auroient faict arrester.

Plusieurs autres autres articles analogues de ce compte accolent aux noms des vendeurs de vin la qualification de « *marchands* » ; d'où j'induis que ceux à qui elle manque cédaient à la Ville le vin récolté par eux et sur eux, mais n'en faisaient point commerce habituel, n'achetaient pas pour revendre. C'étaient des propriétaires, se défaisant directement des produits de leurs terres.

En 1562, les Religionnaires, maîtres de la ville du Mans durant quelques mois, pillèrent les églises, enlevèrent les ornements, les reliquaires, les joyaux, les vases sacrés, les trésors; lacérèrent les livres; brisèrent les images, les autels, les tombeaux; en un mot, commirent toutes les dévastations imaginables.

me faire part de quelques observations qui se rattachent aux mesures que j'avais prescrites et sur lesquelles je dois vous entretenir.

Son Excellence, informée qu'il existe des bustes et des portraits de Bonaparte dans un grand nombre d'édifices ou d'établissements publics, m'a fait observer que, quoique dérobés aux regards du public et relégués dans des magasins, la conservation de ces objets n'en est pas moins un scandale, qui peut entretenir les espérances criminelles des ennemis du gouvernement, ou servir de texte aux commentaires de la malveillance. Elle me charge, en conséquence, de les faire déposer à la Préfecture, à l'effet d'ordonner la destruction de ceux qui ne peuvent être considérés comme objets d'art, et d'envoyer au Ministre de l'intérieur ceux qui, pour le fini et la perfection du travail, méritent d'échapper à la destruction.

Son Excellence désire en outre que cette surveillance s'étende aux maisons particulières, mais avec tous les égards dus à la propriété individuelle, et en faisant usage de tous les moyens de persuasion pour obtenir l'anéantissement de pareils objets. Je ne me dissimule pas, Monsieur, combien cette tâche est délicate; mais son but sera senti par tous les bons citoyens, et je compte assez sur le bon esprit de vos administrés pour être assuré d'avance que ceux qui auraient encore conservé ces tristes monuments d'un pouvoir usurpé s'empresseront d'en faire le dépôt entre vos mains. S'il en était, au surplus, qui les conservassent comme un aliment à l'esprit de parti, vous ne devez user d'aucun ménagement envers eux, et votre dévouement au roi m'est un sûr garant que, dans une telle

circonstance, vous ne balancerez pas à leur parler le langage de l'autorité.

Je dois aussi vous entretenir des cocardes, des planches et poinçons, que les marchands et autres ont pu conserver, des tableaux et gravures représentant l'effigie de Bonaparte ou des membres de sa famille. Tous ces objets doivent également être déposés à la Sous-Préfecture pour être ensuite transmis à la Préfecture. Je vous invite, en conséquence, à en ordonner la recherche chez les marchands de gravures et estampes, et chez tous ceux qui, à raison de leur état ou profession, sont susceptibles de visites et de perquisitions. Je signale particulièrement à votre surveillance les plâtriers et modeleurs (1). Les formes ou matrices qu'ils auraient conservées doivent être soigneusement recherchées et déposées à la Sous-Préfecture.

---

(1) Le singulier recueil, publié en 1829 sous le titre de : « *Le livre noir de MM. Delavau et Franchet, ou Répertoire alphabétique de la police politique sous le Ministère déplorable* », Paris, Moutardier, 1829, offre, tome I, p. 367-8, le plus amusant commentaire de cette recherche de bustes de l'Empereur. Un sculpteur, Frédéric Grienwald (et non Grienwold, comme on l'a imprimé par erreur, car ce doit être la maison d'imageries pieuses dont les successeurs existent encore aujourd'hui dans la rue Saint-Sulpice), avait été dénoncé à la Police comme faisant séparément, ce qui augmentait la gravité du délit, des têtes et des corps de l'Empereur ; voici, en date du 7 juin 1826, le rapport de l'honnête agent chargé de vérifier le fait :

« Nous avons fait une enquête secrète et ensuite vérifié par *visu* ce qui en est de la grande quantité de petits bustes de Bonaparte à pied et sans tête qu'aurait faits le sieur Frédéric Griendwold, sculpteur, modeleur et figuriste, anciennement rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 83, à présent ayant boutique place Saint-Etienne-du-Mont, n° 1.

« Voici tout simplement à quoi se réduit le fait : Il est bien vrai que le sieur Griendwold confectionne des petits bustes en bois sans tête,

Il est un objet plus important encore, qui a provoqué toute la sollicitude du Ministère et sur lequel j'appelle toute votre attention, c'est le catéchisme à l'usage de toutes les églises de France, dans lequel un chapitre entier est consacré aux devoirs et à l'attachement envers la personne de Napoléon (1).

Dans le cas où des exemplaires de cet ouvrage seraient encore dans les magasins des imprimeurs et libraires, vous ordonnerez que le chapitre dont il s'agit soit cartonné, et vous ferez surveiller l'exécution de cette mesure par les agents de l'autorité locale; vous aurez aussi à prendre les mesures que vous croirez les plus convenables pour que ce catéchisme ne soit conservé dans aucune école, et, autant que possible, dans aucune famille, sans que la même mesure ait été prise.

---

d'environ cinq à six pouces de hauteur; qu'il en a à peu près deux cents et autant de têtes chez lui à présent; qu'il n'en fait aucun mystère; qu'il en vend journellement au public, aux bimbelotiers, tabletiers et autres marchands qui tiennent des instruments de physique amusante; que dans tout cela il n'est point question de Bonaparte, mais seulement de *Petit-Jean de la Vigne*, c'est ainsi que les escamoteurs désignent cet objet, qui n'est autre chose qu'un morceau de bois grossièrement dégrossi, et que l'on vend la somme de 1 fr. 25 c., y compris la tête; enfin ce n'est autre chose que ce jouet, connu de tout le monde, que les faiseurs de tours escamotent, à l'aide d'un petit sac, en séparant la tête du corps.

« De tout quoi il faut conclure que les personnes qui ont fourni les premiers renseignements se sont au moins trompées. »

(1) C'est le catéchisme à l'usage de toutes les églises catholiques de l'Empire français qui parut en 1806, en exécution de l'art. 39 de la loi du 10 germinal an X, et sur lequel on peut voir le rapport de Portalis du 4 avril 1806, imprimé au *Moniteur* du 12 août, p. 1015-16.

Je ne puis trop vous recommander, Monsieur le Sous-Préfet, de veiller à ce que les dispositions que je viens de vous tracer soient strictement observées dans l'étendue de votre arrondissement. Leur exécution ne doit éprouver ni retards ni obstacles, et je compte beaucoup à cet égard sur votre zèle et votre dévouement.

Vous voudrez bien faire ouvrir un registre destiné à l'inscription de tous les objets qui vous seront déposés, en indiquant la date des dépôts, le nom des personnes qui les auront effectués, la nature des objets remis et le nombre des pièces. Le 1er janvier, vous m'enverrez tous les objets prescrits que vous aurez désignés, en y joignant un état en double des divers articles; l'un vous sera renvoyé, signé de moi, pour vous tenir lieu de récépissé, l'autre restera déposé aux archives de la Préfecture.

Recevez, etc.

Pour le Conseiller d'État, Préfet du Loiret, absent,

Le Conseiller de Préfecture délégué,

Signé : RABELLEAU.

(*Au Préfet de la Loire-Inférieure*).

Paris, le 17 août 1832.

Monsieur le Préfet, de 1814 à 1815, divers monuments, qui sont de nature à perpétuer de pénibles souvenirs ou à entretenir des haines funestes entre les citoyens, ont été élevés sur plusieurs points du royaume, les uns aux frais du Trésor, les autres au moyen de souscriptions et de dons volontaires.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien m'envoyer dans le plus bref délai un état exact et détaillé des divers monuments de ce genre qui peuvent exister dans votre département. Vous aurez soin de m'indiquer en quoi consistent ces monuments, statues, colonnes, etc.; quelles inscriptions ou quels emblèmes y sont attachés, s'ils ont été élevés aux frais du Gouvernement, du Département, des communes ou des particuliers; s'ils sont situés sur une propriété particulière ou publique. Vous me donnerez enfin votre avis sur les mesures qu'il conviendrait de prendre à l'égard de chacun d'eux, soit qu'ils vous paraissent pouvoir être conservés tels qu'ils existent, soit qu'il y ait lieu de leur faire subir quelques modifications, changement de destination, translation dans un autre lieu, soit même que vous jugiez devoir provoquer leur destruction.

Je recommande ce travail à votre attention, et je désire que votre réponse soit aussi prompte que possible.

Recevez, etc.

Le Pair de France, Ministre du Commerce et des Travaux publics,

Signé : C. D'ARGOUT.

Nantes, le 29 août 1832.

M. le Ministre du Commerce et des Travaux publics.

Pour satisfaire à la demande que contenait la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois, concernant certains monuments sur lesquels vous désiriez que des renseignements vous fussent transmis, j'ai

l'honneur de vous faire connaître le résultat de mes recherches à cet égard.

Il n'existe, dans le département de la Loire-Inférieure, qu'un seul monument qui me semble devoir être compris dans la catégorie de ceux que vous m'avez désignés, c'est la chapelle et la statue élevés en 1827, à Legé, à la mémoire du général vendéen Charette, au moyen de souscriptions. Ce monument, qui se trouve près de la petite ville de Legé, sur la route qui conduit à Nantes, est demeuré inachevé; la statue de Charette a été brisée à l'époque des derniers troubles qui ont éclaté dans le département; sur le piédestal, qui est encore resté debout, sont inscrits ces mots : *Dieu et le Roi!* La chapelle, dont l'intérieur n'a point été achevé, n'offre aucun emblème qui rappelle le but dans lequel elle a été érigée. Toutefois, les souvenirs politiques qui se rattachent à ce monument et les circonstances qui ont présidé à son inauguration m'engagent à vous proposer de prendre un parti à son égard. Avant de provoquer sa destruction, je pense qu'il conviendrait d'examiner s'il ne serait point possible de lui donner une autre destination; je pourrais conférer à ce sujet avec l'administration municipale de Legé, et vous soumettre avant peu les propositions qui seraient faites. Quoi qu'il en soit, si Votre Excellence juge qu'il est urgent de faire disparaître ce monument, je me conformerai à sa décision (1).

(1) La chapelle de Legé existe toujours; placée à l'entrée du bourg, sur une petite éminence, elle domine la vaste plaine ondulée, où tant de monde s'est tué; chaque point saillant, chaque haie, chaque ferme a son histoire ou sa légende. La statue de Charette était de Molknecht, et le vicomte de Kersabiec, conseiller de préfecture à Nantes, en a l premier petit modèle en terre.

Je dois maintenant vous signaler la statue de Louis XVI, placée au sommet de la colonne qui se trouve au milieu de la promenade, à Nantes, des deux Cours. Cette colonne, élevée dans les premières années de la République par les soins et aux frais des architectes de Nantes, était surmontée du bonnet phrygien, qui disparut pendant l'Empire; dans l'année 1823, la mairie de Nantes y fit placer la statue de Louis XVI qui y existe encore. Cette statue a été, lors des événements de Juillet, l'objet de quelques réclamations, qui depuis ne paraissent pas avoir été renouvelées; je pense donc qu'il n'y a nul inconvénient jusqu'à présent à ce qu'elle soit conservée; plus tard, si les réclamations se renouvelaient, j'aurai l'honneur de vous prier de prendre une détermination à son égard (1). Ces observations peuvent s'appliquer aussi à la statue de Louis XVI qui existe sur la grande place de la commune du Loroux-Bottereau, et y avait été placée par les soins de M. le préfet de Brosses, en 1815; cette statue n'ayant été l'objet d'aucune réclamation, je ne pense pas qu'il y ait lieu, surtout en ce moment, de la faire enlever (2).

Je suis, etc.

---

(1) Cette statue, qui est de Dominique Molknecht, a été respectée en 1848 et se voit toujours à sa place originaire.

(2) Cette statue, qui est mauvaise, a été restaurée en 1855 et replacée en 1856.

CATALOGUE

DES

COLLECTIONS DE MICHEL BEGON

Communiqué par M. Georges Duplessis

Michel Begon, né à Blois en 1638, fut successivement trésorier de la marine à Toulon, commissaire de la marine à Brest, intendant du Havre, intendant des îles françaises en Amérique, intendant des galères à Marseille, et enfin intendant de Rochefort, où il mourut le 4 mars 1710, après une carrière aussi honorable que laborieuse. Il avait en même temps le goût des arts et des curiosités comme celui de l'histoire et des livres, et ses collections en tout genre étaient fameuses de son temps. On en verra le croquis et comme l'ombre dans le sommaire que son frère en envoyait à Paris au fameux collationneur Gaignières; ce qu'il y faut pour nous le plus remarquer, et ce qui donne une valeur à cette énumération, trop générale pour être bien utile, c'est la mention d'un médaillon du Dauphin par le Puget, que Begon avait dû acquérir pendant son séjour à Marseille, de 1685 à 1688, c'est-à-dire du vivant même de l'artiste, mort seulement à la fin de 1694.

Enfin, il faut ajouter que Begon a laissé jusqu'à nous des traces qui ne sont pas encore près de disparaître : l'un est le recueil des hommes illustres de Perrault, qui en écrivit le texte pour accompagner les gravures faites par les soins de Begon; l'autre est la famille entière des *Begonia*, à la mode dans le moment, et à laquelle le minime Charles Plumier, savant botaniste et voyageur infatigable, qui l'avait découverte en Amérique, avait donné le nom de Begon, pour le remercier des services qu'il en avait reçus dans ses explorations (1).

A. de M.

---

(1) On peut voir sur Begon ce qu'en a dit dom Liron dans ses *Singularités littéraires*, 1738, in-12, tome I, nombre XLI, p. 409-13. — Tout l'article de la *Biographie universelle* en est copié, mais sans

A Paris, le 6 juin 1710.

Mon neveu me charge, Monsieur, de vous envoyer l'extrait des principales curiosités du cabinet de feu mon frère, affin que, si quelque chose vous convient, on puisse vous le faire conserver.

Quoyque l'affiche annonce la première publicqu'ation pour le 11 de ce mois, c'est plustost par raport aux meubles qu'au cabinet, car il y a apparence que non seulement cela ira jusqu'à la fin du mois, mais qu'on pourra bien faire venir à Paris les principales curiosités et mesme la Bibliotèque s'il y escheoit. Comme j'ai le catalogue de la Bibliotèque, je vous le communiquerai si vous le souhaitéz, et je proffitterai mesme avec plaisir de l'occasion de vous le porter chez vous, ayant l'honneur d'estre, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

BEGON DE MONTFERMEIL.

Au bas de la page : Monsieur de Gasnières.

---

le dire, de sorte que la phrase du bénédictin sur le manuscrit d'un ouvrage de Begon qui était dans sa famille ne laisse pas que de devenir aventureuse en 1815, avec la signature de l'écrivain moderne, en même temps qu'elle lui donne l'air tout à fait sérieux et bien informé d'un homme qui sait, au XIXe siècle, où est la famille d'un homme du XVIIe.

EXTRAIT

des principales curiositez du Cabinet de feu M. Begon, intendant de La Rochelle, et de la Marine à Rochefort.

MÉDAILLES ANTIQUES.

16 médailles d'or grecques, dont les principales sont : une de Philippe et l'autre d'Alexandre ; le tout pèse deux onces.

38 médaillons grecs, d'argent.

75 autres petites médailles grecques, aussi d'argent.

191 médailles consulaires, d'argent.

822 médailles impérialles, de grande bronze.

895 médailles id., de moyenne bronze.

534 médailles id., de petite bronze.

Ces médailles sont rangées dans de belles tablettes de maroquin doré, dont le fond est de velours.

15 pierres, gravées en relief, très belles.

20 pierres, gravées en creux, aussi très belles.

200 autres petites pierres gravées.

22 pierres gravées, la pluspart antiques, montées en bagues d'or et en argent.

MÉDAILLES MODERNES ET MONNOYÉES.

117 monnoyes d'or, pesant 4 marcs 2 onces.

148 médailles d'argent, des papes, cardinaux, des rois et princes de l'Europe et de quelques grands seigneurs,

avec plusieurs monnoyes, le tout pesant environ 50 marcs.

1169 jettons d'argent, tous différens.

600 jettons de cuivre.

189 médailles de cuivre, des papes, rois, princes et autres.

39 médailles de plomb.

25 sceaux ou poids anciens de cuivre et de plomb.

90 médailles d'après les antiques, faites par *le Padouan* et autres.

143 médailles de bronze et de plomb, sans revers, grandes et petites.

DIVERSES AUTRES CURIOSITEZ.

31 figures de bronze, la pluspart antiques.

2 grandes médailles de marbre, l'une de l'empereur Vespasien, qu'on prétend avoir esté faite par *Michel-Ange*, et l'autre de Monseigneur le Dauphin, par *Puget*.

6 portraits en émail ou mignature, par *Petitot* et d'autres habiles maîtres.

1 bouclier antique, de fer, sur lequel sont en bosse les figures des combats qui se donnoient dans les Arènes. Ce bouclier a esté doré; les figures sont d'un très bon goût.

1 autre bouclier, avec une cuirasse et un casque de fer doré et bronzé, le tout très beau. Ces armes paroissent avoir esté faites pour les Tournois.

4 bustes de marbre antiques.

ESTAMPES ET PORTRAITS GRAVEZ.

160 recueils d'estampes, dont les principales sont d'Albert Durer, des Sadelers, de Calot. Celles gravées

d'après les tableaux de Michel-Ange, de Raphaël, de Tempeste, des Caraches, de Poussin, de messieurs Le Brun et Mignard; les Tableaux, statues et tapisseries du roy, les Carrousels et fêtes données par Sa Majesté, les Vuës et galleries de Versailles et des autres maisons royales.

Les antiquitez, les églises, palais, jardins et fontaines de Rome.

60 recueils de portraits gravez, dont les principaux sont les ouvrages de Nanteüil, de Mellan, d'Edelink, de Vanschuppen, de Drevet, beaucoup d'autres des plus habiles graveurs.

10 recueils d'oyseaux, de plantes, de fleurs, de vaisseaux, peints, enluminez, lavez à la main et gravez.

CARTES.

36 recueils de cartes et plans gravez à la main, le tout bien collé et relié, la plus grande partie en veau, beaucoup en marroquin, et le reste en parchemin.

TABLEAUX ET PLANS.

150 tableaux dans des cadres dorez, dont les principaux sont :

Un Port de mer de *La Roze* (1), grand tableau.

Une sainte Catherine de *Raphaël* (2).

---

(1) Cf. A, VI, 225-32 et 477.

(2) Il ne peut être question du tableau actuellement à la *National Gallery* et autrefois dans le palais Aldobrandini, à Rome. Serait-ce le carton, de la collection du Roi, qui figure aux *Dessins* du Louvre?

Deux tableaux de vazes, par *Le Comte* (1).

Un saint Pierre, une teste de Sibylle, cinq autres testes de très bonne main.

Un portrait de *Rubens* par lui-même.

Trois petits tableaux de *M. Le Brun;* le premier est Noé sortant de l'arche, le deuxième est Noé yvre, et le troisième est Sisigambis mourante.

Une Magdeleine, faite à la plume.

Deux grandes veuës de l'Arcenal de Rochefort, très bien dessignées et lavées.

Quelques autres veuës bien dessignées.

Un grand nombre de cartes et de plans dessignez et lavez.

Les Globes celeste et terrestre du Père Coronelli.

Un coffre contenant tous les instruments de mathématique propres à la navigation, le tout de carte, peint et enluminé.

On fait à sçavoir que le mercredy, onzième du mois de juin prochain, il sera procédé, en la ville de Rochefort, dans la maison du roy, cy devant occupée par feu M. Bégon, intendant de la Généralité de La Rochelle et de la Marine, à la vente de tous ses meubles consistant en : tapisseries, lits, tables, miroirs, bureaux, cabinets, vaisselle d'argent, linges, porcelaines, tableaux, une bibliothèque composée de 6,000 volumes, 25,000 estampes, médailles, monnoyes et jettons anciens et modernes,

(1) Abecedario de Mariette, III, 114.

d'or, d'argent et de cuivre, pierres gravées, et autres meubles et bijoux suivant l'inventaire ; lesquels seront livrés au plus offrant et dernier encherisseur, et dont les payements seront expliqués lors de la vente, qu'on commencera ledit jour onzième juin, sans autre délay.

(Bibliothèque impériale. — Fonds Gaignières. — N° 2,798[1], — folios 20 et suivants.)

JEAN-BAPTISTE OUDRY

PEINTRE

OBSERVATIONS, AVIS ET LETTRES DE CET ARTISTE SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE DE DESSIN A LYON

(1751-1753)

Article de M. F. ROLLE.

Personne n'ignore que la manufacture de draps d'or, d'argent et de soie, fut introduite pour la première fois à Lyon, en 1466, par le roi Louis XI (1), et que c'est principalement à cette riche industrie que la grande et laborieuse cité doit sa splendeur et sa renommée. — En 1751, à l'exemple de ce qui avait déjà été pratiqué ailleurs, on forma le projet d'établir à Lyon une Ecole de dessin appliqué à la fabrication et à l'ornementation des tissus, et plus particulièrement des étoffes de soie.

(1) Lettres patentes données à Orléans le 23 novembre 1466, etc.

Plusieurs mémoires furent rédigés en vue de donner une organisation et des règlements au nouvel établissement. On les mit sous les yeux de M. de Gournay, intendant du commerce, en le priant de faire les démarches nécessaires auprès du Conseil d'Etat, à l'effet d'en obtenir un arrêt favorable pour l'institution projetée. Avant d'aller plus loin, M. de Gournay jugea à propos de se faire renseigner exactement, et jusque dans les moindres détails, sur tous les articles des mémoires présentés, afin de se trouver en mesure d'agir avec une parfaite connaissance de cause.

En conséquence, il chargea de ce soin J. B. Oudry, qui dirigeait alors la manufacture des tapis de Beauvais, et dont il connaissait toute l'expérience en pareille matière. Le peintre s'occupa, bientôt après, de la mission que l'intendant venait de lui confier, et, à deux reprises différentes, il lui adressa les observations critiques et les instructions qu'on va lire. Ces documents sont accompagnés de deux lettres d'Oudry à M. de Gournay, dans l'une desquelles le maître, après avoir passé en revue les plans livrés à son examen, termine, en jugeant lui-même avec franchise son propre travail.

PREMIER AVIS DE M. OUDRY

A Paris, ce 12 novembre 175[2].

MONSIEUR,

Je me suis rendu plusieurs fois chés vous pour avoir l'honneur de vous remettre mes observations sur le mémoire que vous m'avez fait celui de me communiquer. Vous les trouverez ci-jointes. Je suis fâché qu'elles soient si longues; mais il ne m'a pas été possible de faire mieux, faute d'une certaine habitude à faire ces sortes d'ouvrages

et encore plus faute de tems. D'ailleurs je me suis vu dans l'embarras de me trouver vis à vis d'une personne zélée et de beaucoup d'esprit, mais qui ne me paraît pas être fort au fait de notre art, en sorte qu'il m'a fallu prendre les choses par le fonds. Cela m'avait engagé d'abord à reprendre son mémoire pié à pié; mais ce serait devenu une discussion déplaisante, et j'ay crû devoir aller droit au bien de la chose. Je me flatte avoir satisfait à vos intentions; j'ose assurer qu'on n'en sauroit avoir de plus pures que celles qui m'ont conduites en tout ceci.

Je suis très respectueusement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

OUDRY.

Il est certain qu'ici Oudry se trompe de millésime; il aurait dû écrire 1752 et non 1753, comme il a fait. Ce qui le prouve, c'est d'abord une remarque placée en tête de cette lettre par le secrétaire de M. de Gournay, et, en second lieu, la lettre adressée par cet intendant à M. Flachat de Saint-Bonnet, prévôt des marchands de Lyon, le 27 mars 1753. Oudry ayant envoyé son deuxième avis le 8 mars 1753, il n'est pas croyable que celui-ci ait précédé le premier de sept mois. Au surplus, voici la lettre de M. de Gournay; elle ne laisse plus subsister le moindre doute à cet égard.

A Paris, le 27 mars 1753.

MONSIEUR,

J'ay l'honneur de vous envoyer les mémoires et avis qui ont été donnés au Conseil sur le projet qui luy a été présenté pour établir une école de dessin à Lyon. J'y joins

un *mémoire qui contient, en 18 articles, les éclaircissements* qu'il a paru nécessaire d'avoir pour se décider sur la proposition de cet établissement. Je vous prie de vouloir bien le communiquer, tant aux auteurs du dernier mémoire d'observations, et qui sont des fabriquants dessinateurs (beaucoup d'entre eux s'opposoient à la création de l'école) qu'à toutes autres personnes que vous croirés en estat de donner tous les éclaircissements que l'on demande par ce mémoire, et de répondre aux difficultés que l'on propose. Après quoy, Monsieur, vous voudrez bien me renvoyer le tout avec votre avis, pour me mettre en estat d'en rendre compte définitivement au Conseil. — Je suis, etc.

De Gournay.

A M. Flachat.

ECLAIRCISSEMENTS requis sur le projet d'établir une Ecole de dessin à Lyon.

Le projet, indiqué par plusieurs des principaux dessinateurs-fabriquans de Lion d'établir dans cette ville une école de dessin, uniquement affectée à l'étendue du talent des fleurs, est fondé sur de très bons principes et paroît mériter à tous égards d'être préféré aux deux autres projets produits.

Mais il n'est pas assés développé pour qu'il soit possible de s'y arrêter déterminément.

Rien de mieux conçu que l'idée de placer l'école en question dans un jardin de fleurs.

Rien de plus avantageux que d'avoir dans le sieur

Douet un sujet tout formé et tout prêt d'être mis à la tête de cette école, et qui soit aussi propre à la bien conduire que le déclarent ceux qui ont le plus grand intérêt de la voir réussir.

On ne pourra cependant s'assurer de cette réussite qu'autant qu'on verra prendre de justes mesures pour tirer parti de ces deux moïens, et régler la forme de cet établissement sur un plan bien concerté.

Avant donc d'y prononcer, quant au fonds, il semble qu'il seroit à propos que l'on sçut en quoi consisteroit cette école et ses exercices, quelle dépense elle occasionneroit, sur quoi porteroit cette dépense, et qu'enfin les auteurs du projet s'expliquassent sur les points suivants :

1. De quel nombre de sujets on compte composer l'école. « Trop fort, il empêcheroit le bien; trop réduit, l'objet de la dépense ne seroit plus en parité avec celuy de l'utilité qu'il faut que la manufacture retire de cette école. »

2. Quelles règles on se propose d'établir pour faire un juste choix des sujets qui devront être admis dans cette école, relativement à leur âge, etc.

« Les enfants et tous les autres sujets foibles et bornés doivent être exclus de l'école. Le but de son institution étant de perfectionner le talent supérieur, on ne doit admettre que des sujets qui en indiquent un degré convenable, et qui soient assés avancés pour pouvoir profiter des fortes études de l'école. Le concours seroit un bon moyen pour décider ce choix, surtout si l'on trouve celui d'en exclure toute vue personnelle. A mérite égal, les fils de maîtres doivent avoir la préférence sur ceux qui ne le sont pas. »

3. A quelle somme on croit devoir faire fixer les pensions des quatre jeunes sujets méritans, mais pauvres, et si l'intention est qu'ils soient nourris dans l'école sur le tout ou sur partie de cette pension, ou qu'elle leur soit délivrée simplement, à titre de secours pour leurs études et d'encouragement.

« Cette disposition, qui part d'un principe louable, a peu réussi jusqu'à présent dans la pratique. On voit des établissemens très récens, où ces sortes de secours sont appliqués à des sujets qui s'en peuvent passer; on voit des sujets malaisés qui, se trouvant logés et nourris, se relâchent. La pension, qui va dans de pauvres familles, les soulage, mais ne remplit pas l'objet immédiat qu'on s'y propose. Ne pourroit-il pas y avoir quelque danger pour Lion d'élever dans le dessin plusieurs sujets, qui peuvent être tentés de faire la misère de leurs entours et de porter leurs talents ailleurs? Tout cela demande à être pesé. »

4. Si la station de deux ans indiquée pour ces pensionnaires aura lieu à l'égard des autres écoliers.

« Elle sera suffisante pour tous, si l'on est exact à ne recevoir dans l'école que des sujets suffisamment préparés. Si l'on venoit à se départir de cette règle, il n'y auroit plus de bornes pour cet apprentissage, et les sujets médiocres en excluroient sans cesse les bons. »

5. Quel est le plan particulier qu'on entend prescrire aux exercices de ladite école, soit dans la saison des fleurs, soit dans les autres saisons.

« La façon dont ces exercices seront réglés et conduits décidera beaucoup du succès de l'école; c'est pourquoy il sera bon d'en donner une idée nette et précise. »

6. Si la pratique de dessiner sur le papier réglé entrera dans ce plan d'études ou non.

« En cas qu'on se détermine d'exercer aussi les écoliers à dessiner sur le papier réglé et à composer, il faudra redoubler d'attention à fermer l'entrée de l'école aux gens de dehors et surtout aux étrangers. »

7. Si ce plan embrassera aussy ou non les règles et les méthodes qui appartiennent à l'agencement et à la composition des dessins pour étoffes.

« C'est la partie la plus importante pour la manufacture, mais aussi la plus délicate. Il ne pourroit rien arriver de plus contraire au bien de cette manufacture que d'y multiplier trop les compositeurs de dessins. Sa splendeur dépend de l'excellence de ses dessinateurs, qui sera toujours rare, et non de leur nombre, dont le mérite sera toujours fort mêlé. »

8. Si l'on estime que les exercices de l'école doivent être encouragés par des prix, ou annuels ou par semestre. De quelle valeur on demanderoit que fussent ces prix, et quels seroient les sujets de concours pour les faire remporter.

« Les prix bien adjugés produisent d'ordinaire de bons effets. Il est peu d'écoles, de l'espèce de celle-cy, où l'on n'en donne. Comme sa station sera limitée à deux ans, il semble qu'on en pourroit donner à chaque semestre. Le prix du semestre de juillet pourroit être pour celuy qui auroit fait le meilleur dessin d'après le naturel ; celuy du semestre de janvier pour celuy qui auroit le mieux réussy en fait de composition. »

9. Quelle forme on donneroit au concours pour le

rendre régulier et loyal, au jugement, à la proclamation et à la distribution des prix.

« Les dessins d'après le naturel qui devront concourir doivent être faits devant tous les concurrens; les compositions doivent être faites sur un sujet donné par les juges, en leur présence et sur-le-champ. Les proclamations et distributions des prix ne sauroient être faites avec trop d'appareil. »

10. Quel degré d'autorité on donnera aux chef de l'école, tant sur les écoliers que sur leurs études.

« Dans les académies royales, le professeur en exercice a la jurisdiction provisoire, et, s'il prononce des peines, elles sont presque toujours confirmées. Le chef d'une école doit avoir l'autorité convenable pour se faire obéir. »

11. Ne faudroit-il pas lui faire tenir un registre-journal en bonne forme, dans lequel il écriroit le nom, le surnom et l'âge de chaque écolier, le jour qu'il aura été reçu en l'école, les prix qu'il aura obtenus?

« Ce registre est d'usage dans les écoles d'Aubusson (1) et ailleurs; l'on y porte aussi le tems que l'écolier a été en l'école et le degré d'habileté qu'il a eu en la quittant. L'inassiduité aux exercices de l'école recule les sujets qui aspirent à la maîtrise. Les maîtres de ces écoles rendent compte sur le registre, tous les mois et toutes les fois qu'ils en sont requis, des dispositions, aptitudes et progrès de chaque écolier. »

12. Ne seroit-il pas bon aussy qu'il y eût dans l'école

(1) Voir, A, V, p. 377-81, et VI, 402, le brevet de peintre pour les manufactures d'Aubusson de Jean-Joseph Dumons.

un autre registre, où fussent portés les ordres que les supérieurs, établis pour veiller sur cet établissement, donneroient, suivant les occurrences, pour régler la police intérieure?

« L'utilité d'un pareil registre paroît se démontrer par soy-même; c'est un répertoire, toujours ouvert sous la main du chef de l'école, des règles qu'il doit suivre et faire observer par les autres. »

13. Comment s'y prendra-t-on pour accorder le libre accès de l'école et de son jardin aux dessinateurs de la manufacture, et pour empêcher que cette facilité ne dégénère en abus par le nombre considérable de personnes qui peuvent emprunter cette qualité?

« Les moyens de concilier la difficulté dont il s'agit ici tiennent à la connaissance particulière que les autheurs du projet doivent avoir de ce qui se peut faire. Sur ce point on pourroit astreindre la fréquentation de l'école à des permissions par écrit, etc. Il est certain qu'il faut établir une règle exacte sur cette communication, sans quoi l'école tombera en moins de rien. »

14. Quelle part entendra-t-on donner dans la conduite de l'école, ou du moins de ses exercices, aux dessinateurs de la manufacture du premier ordre (1), qui viendront y dessiner d'après le naturel et y donner l'exemple et le ton, et quel rang y voudra-t-on assigner à ceux d'entre eux à qui on voudroit, par distinction, accorder la qualité de conseillers honoraires?

---

(1) C'est-à-dire aux dessinateurs de la grande fabrique ou manufacture d'étoffes d'or, d'argent et de soie.

« Ce point-cy ne peut encore se régler que sur la façon que figurent les dessinateurs du premier ordre vis-à-vis le chef de l'école. Il demande à être traité avec beaucoup de ménagement et être expliqué avec une étendue convenable.

« L'espèce de Conseil, qu'on paraît vouloir établir dans l'école par l'adjonction de quelques-uns de ces dessinateurs de la manufacture du premier ordre, peut être utile pour comparer et apprécier en commun les progrès des écoliers ; mais on ne doit point intervertir les enseignements journaliers par des marches différentes, qui ne feroient que dérouter. »

15. Dans quel ordre des citoyens de Lyon on est dans l'intention de choisir ceux qui devront exercer la supériorité immédiate de cet établissement, en maintenir la discipline, en surveiller les exercices, en suivre les progrès et s'en faire rendre compte habituellement.

« Il paroît fort important que ces administrateurs soient, ou par état ou autrement, bien au fait de ce qui se doit traiter dans l'école relativement à la manufacture et aux avantages qu'elle en doit retirer. »

16. Quel sera le nombre de ces administrateurs, et pour combien de temps seront-ils chargés de cette administration.

17. Quel traitement se proposeroit-on de faire au chef de cette école?

« Si ce traitement procure à cet artiste une situation honneste, il ne lui doit être accordé que sous la condition qu'il renoncera à tout autre soin qu'à celuy de l'école. »

18. A combien croit-on pouvoir fixer les frais qu'il con-

viendra de faire pour le loyer d'une maison, avec un jardin, propre à loger le dit chef et tenir la dite école, pour les gages d'un jardinier, et peut-être d'un autre domestique encore, et pour les autres besoins de cet établissement?

DEUXIÈME AVIS DE M. OUDRY.

A Paris, ce 8 mars 1753.

MONSIEUR,

En exécution de ce que vous m'avez fait l'honneur de me demander par vostre lettre du 26 janvier dernier, j'ai celui de vous adresser mon avis sur les différens plans qui ont été proposés pour former une école de dessin à Lion. Plus je les ai examinés, plus je croi que le premier est contraire au bien de la manufacture de cette ville. Je trouve, de bonne foy, celui donné par M. le dessinateur fabricant préférable au mien. Vous connoiterés, Monsieur, les raisons qui me portent à [*me*] prononcer pour cette préférence, et qui ne partent que de l'amour du vrai et du plus grand bien, qui, dans ces sortes d'examens, sera toujours mon premier objet. Je vous demande mille pardons d'avoir tant tardé à expédier ces avis. Je me suis trouvé chargé d'affaires pressées qui ne m'ont pas permis d'user de plus de diligence.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

Monsieur,

Vostre très humblement [*sic*] et très obéissant serviteur.

OUDRY.

EXAMEN des trois plans d'instruction proposés pour former successivement à la manufacture de Lion un nombre compétent de bons dessinateurs.

PREMIER PLAN PROPOSÉ.

Etablir à Lion une école académique avec exercice de modèle.

Ouvrir cette école indistinctement aux enfants de Lion et des autres villes du roïaume et aux étrangers.

A y former le plus de dessinateurs qu'il sera possible, afin de trouver dans l'augmentation de leur nombre celle de la variété du goût des dessins, et le moïen de forcer les grands dessinateurs actuels à se donner à bas prix.

Les frais de cet établissement, évalués à 3,560 francs par an, à prendre sur le produit du droit qui se lève sur les étoffes et dorures étrangères.

Je compte avoir démontré, dans mon avis du 3 novembre dernier, l'inutilité de ce plan par rapport à l'objet qu'on s'y propose, et les inconvéniens, fâcheux et capitaux, auxquels il seroit inévitablement sujet.

Je me persuade en même tems que quiconque connoîtra les principes de l'art, et surtout ceux de la partie de l'art dont il s'agit spécialement à Lion, adoptera ceux que j'ai établis pour former cette démonstration.

L'accord constant, qui se rencontre entre eux et ceux posés par les fabricants dessinateurs de Lion dans leur mémoire, part uniquement de cette source, qui est celle du vrai.

Je ne puis donc que persister dans mon premier sen-

timent, qui est que la dépense fixée ici à côté seroit en pure perte pour la manufacture, si elle l'étoit pour exécuter ce plan, et que, de plus, si ce plan avoit lieu, tout ce qui fait aujourd'hui la supériorité et la splendeur de Lion seroit détruit en peu de temps.

SECOND PLAN PROPOSÉ.

Confier aux plus excellents dessinateurs que la manufacture de Lion possède le soin de se former de dignes successeurs.

Les engager à cela par un traitement honorable et utile, tel qu'une gratification de mille francs à celui d'entre eux qui chaque année auroit formé l'élève le plus habile dans le talent de composer pour étoffes, et ce sur la preuve que celui-ci en feroit, devant les premières têtes de la manufacture, sur un sujet qui lui seroit donné sur le champ.

Premier prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de dix louis, à l'élève qui sera couronné dans le concours comme le meilleur.

Seconde gratification de cinq cents francs et seconde médaille de cinq louis, pour le maître et l'élève qui seroient couronnés en second.

Pour, ces gratifications et ces prix, être jugés, proclamés et distribués avec grand apparat dans une assemblée publique. Le montant de ces dons ne va, comme l'on voit, qu'à la moitié des frais exigés pour le premier plan, et porteroit du moins sur un mérite formé et avoué.

Lorsque je formai ce plan, au mois de novembre dernier, je ne portai ma vue seulement que sur ceux des dessinateurs de la manufacture de Lion qui sont tels à proprement dit et rien au delà.

Je n'y comprenois point ceux qui dans cette manu-

facture sont à la fois dessinateurs et fabriquans, et dont plusieurs ne seroient pas les moins capables de bien remplir l'objet de cette institution.

Mais, outre que la suite que demande une fabrique et ses débouchés ne permet pas d'espérer de la part de ces dessinateurs fabricants celle qu'il faudroit qu'ils donnassent à cette instruction de concurrence pour la porter à un certain degré de succès, les plus considérables d'entre eux en seroient les juges, nés de la grande réduction, d'un côté, dans le nombre des instituteurs.

Il est à craindre, de l'autre, que plusieurs dessinateurs en chef et du premier ordre ne voudroient s'abstenir d'entrer dans cette carrière, ou pour ne pas se compromettre, ou pour ne point acquiescer à un degré apparent d'infériorité.

Le concours ne rouleroit donc plus que sur des dessinateurs en seconde et en troisième ligne et sur leurs élèves, et les prix, au lieu de porter sur de jeunes sujets qui, suivant l'esprit de la fondation, indiqueroient un mérite supérieur, seroient tous les ans dévolus aux sujets les moins médiocres ou peut-être les moins mauvais.

Autre inconvénient : les juges de ces prix et des gratifications seront intéressés à se partialiser et pour leurs enfants et pour le dessinateur de leur fabrique. Comment présumer qu'ils résisteroient à la longue à un attrait si dominant? On jugera en règle pendant les années de la première faveur; mais sur quoi se flatter que cette fondation n'ait pas le sort de tant d'autres semblables, et qu'elle ne tourne ensuite en un manège abusif et décourageant?

TROISIÈME PLAN PROPOSÉ.

Former à Lion une école particulière pour l'étude du genre de fleurs.

Mettre à la tête de cette école un maître particulièrement versé dans ce genre, tant comme peintre de fleurs que comme dessinateur d'etoffes, et par là à portée de conduire la jeunesse au talent de son état par la voie la plus courte.

Fonder dans cette école quatre pensions en faveur d'un pareil nombre de jeunes sujets dénués de fortune, mais en qui on connoîtra le germe d'un génie saillant; deux sortiroient chaque année pour faire place à deux autres.

Nota : Le mémoire ne s'explique pas sur l'admission, dans cette école, des enfants de fabricants ou autres bourgeois en état de se passer du secours de ces pensions ou en situation de n'en point vouloir.

Établir cette école dans un lieu où il y ait un jardin assez spacieux pour y avoir et cultiver les fleurs de chaque saison, et même certaines plantes pittoresques, le tout pour servir de modèle à la jeunesse et être étudié par elle sur le terrain, où ces objets ont un tour et une grâce qu'il est important de saisir, et qui sont l'âme du goût dont ce genre est susceptible:

Le libre accès de ce jardin en tout temps, stipulé en faveur des dessinateurs de la manufacture, pour trouver à point nommé les secours dont ils peuvent avoir besoin, pour animer la jeunesse par leur exemple, pour connoître à fond les dispositions et les progrès de chaque sujet en particulier, et s'attacher de bonne heure ceux en qui ils connoîtront des propriétés particulières pour certaines parties du service.

Donner même à quelques-uns des plus considérables d'entre ces dessinateurs en chef la qualité de conseillers honoraires de l'école, et fixer des jours où ils viendront visiter les exercices et reconnaître les progrès.

La dépense qu'exigeroit cet établissement n'est point

fixée par le plan ; elle ne peut porter que sur quatre ou cinq objets assez limités, tels que le loïer de la maison et du jardin, les gages d'un jardinier-portier, pour les quatre pensions et le traitement à assigner au chef de cette école, papiers, craïons, ustensiles. Le mémoire semble présupposer que c'est la Ville qui se chargera de faire cette dépense.

Le sieur Douet, peintre fleuriste de Paris, s'acquitte depuis neuf ans des soins que demanderoit cette école, et à la satisfaction de messieurs les fabricants dessinateurs. Il a dessiné pour l'étoffe chez un habile fabricant. Il dessine aujourd'hui les fleurs sur le naturel et a fait beaucoup de bons élèves dans ce talent, de façon même qu'on n'envoye plus de jeunes gens de Lyon à Paris pour ce genre d'études.

Ce plan me paroît conçu de façon à pouvoir devenir aussi utile à la manufacture que le premier lui seroit nuisible. Je le trouve très préférable aussi au second, parce qu'il est encore plus simple et qu'il est exempt de presque tous les inconvénients que pourroit avoir ce dernier.

C'est même un avantage qu'il a sur celui-ci de ne point détourner les hommes dont le temps est précieux, et d'être sous la main d'un chef unique, uniquement destiné à le mettre en honneur et mis en état à se pouvoir livrer à cet objet sans distraction. Puis l'étude commune [est bonne, pour] l'émulation qui en résulte.

Quatre pensions suffisent ; mais ce ne seroit pas assez que quatre écoliers ; le plan n'est pas clair sur cet article.

Dans le principe, les fabricants aisés ont le même droit sur cette culture réunie que les fabricants malaisés, d'autant qu'elle ne peut être suppléée par les instructions domestiques ; mais le bien public veut qu'elle soit limitée

pour le nombre de sujets. Je ne voudrois pas qu'on passât celui de vingt; je ne voudrois pas non plus qu'on y reçût des jeunes gens qui ne fussent un peu préparés. Alors une année d'étude d'après le naturel sera très profitable; sans cela, le jeune homme sortira de l'école comme il y sera entré. La limitation du nombre fera aussi qu'on y regardera de plus près pour le choix des sujets. L'on doit sentir qu'il est très important de n'en point élever qui, par leurs entours ou leur situation, ne garantissent pas une certaine stabilité.

Rien ne me paroît mieux pensé que ce projet d'établir l'école dans un jardin fleuriste. L'étude du naturel, telle qu'elle est proposée icy, part d'un principe excellent et qui ne peut manquer de produire d'heureux effets. Nulle autre a [*sic*] cette propriété d'enrichir et de retourner le génie pour tous genres de compositions, même pour celle de l'étoffe, toute simétrisée qu'elle paroît l'être. Mais, encore une fois, pour faire cette étude avec fruit, il ne faut pas s'en approcher sans être un peu préparé.

J'aimerois donc assés, lorsqu'il vaqueroit une place dans l'école, qu'on ne la remplît que sur la présentation des desseins des jeunes gens qui par état auroient droit d'y aspirer, afin de nommer à cette place avec discernement, ce qui même établiroit un premier degré d'émulation.

L'on ne peut manquer d'être frappé du double avantage que produira cette espèce d'association aux études de ladite école de la part des dessinateurs en chef, et par les ressources qu'elles leur fourniront et par le ton et l'émulation qu'elles recevront d'eux.

Je ne doute pas qu'on ne prenne de justes mesures pour que cette qualité ne serve pas à livrer l'entrée de ces écoles ou de leur jardin à tous venans. La dissipation qui naîtroit de cette licence entraîneroit beaucoup d'autres inconvénients. J'insisterai toujours sur ce que cette école soit rendue le moins publique qu'il sera possible.

Savoir quel rang l'intention seroit de faire tenir dans l'école à ces conseillers, ce qu'il faudroit bien déterminer. Si on donnoit à chacun d'eux un degré d'authorité sur le chef de cette école, l'on doit s'attendre qu'il n'en auroit qu'un très médiocre sur les écoliers. Mais comme ce plan n'est, exactement parlant, qu'une première idée, je sens bien qu'il ne s'agit pas de la discuter dans un si grand détail.

Les frais exigés par ce dernier plan seront probablement moins forts que les frais stipulés pour le premier. Quand même ils monteroient aussi haut que ceux-là, je les croirois emploïés plus utilement pour la manufacture, et du tout au tout. Mais, comme je le viens de dire, ce plan, avant que d'être mis à exécution, sera sans doute assez développé pour qu'on y voie clair sur tous les chefs et dans le plus grand détail.

Dès que ceux qui sont le plus intéressés dans ce choix (1), et qui savent le mieux ce qu'il leur faut, y concluent unanimement, il me paroît difficile de n'y point acquiescer. Quel autre juge pourroit y prononcer avec autant de sûreté?

---

(1) Celui du peintre *Douet.*

Mon avis est donc que ce troisième plan peut être adopté à l'exclusion du premier et par préférence au second, comme celui qui tend le plus directement au bien et à l'avantage de la manufacture de Lion, avec le moins d'inconvénient et par la voie la plus simple. — Fait à Paris, ce 8e mars 1753.

OUDRY.

Malgré tous ces efforts, l'Ecole de dessin industriel ne fut pas établie à Lyon, du moins officiellement parlant. Il y eut des professeurs particuliers, comme par le passé, pour l'industrie des jeunes gens qui se destinaient à la fabrique, et voilà tout. Ainsi les tentatives de quelques bons esprits lyonnais ne purent vaincre les répugnances et l'étroit esprit de routine de certains de leurs compatriotes, et le projet en resta là.

Mais il ne faut pas confondre cette école avec l'*Ecole* royale gratuite de dessin et de géométrie pratique, qui fut établie à Lyon, au mois d'octobre 1769 (1). En 1771, elle reçut une nouvelle organisation, et on lui donna pour professeurs *Donat*, *Nonnotte*, *Villionne*, (adjoint), peintres, et *Pérrache*, sculpteur, tous les trois pour l'étude du modèle. Elle subit encore un remaniement en 1780, et, le 27 juillet de cette année, le prévôt des marchands annonçait, dans une assemblée générale des notables de la ville, qu'il venait d'obtenir du roi l'établissement d'une école gratuite de dessin pour Lyon. Cette institution devait porter le titre d'*Ecole royale de dessin et de modèle*. Le 11 août suivant, un arrêt du Conseil d'État fixait une somme proportionnée aux besoins essentiels de cet établissement, qui avait pour objet « le progrès des arts et des *manufactures* dans la ville de Lyon. » Ce fut sa dernière transformation sous l'ancien régime. Voici quelle était la nouvelle composition du corps enseignant :

(1) M. de Chennevières en a dit quelques mots dans le second volume de ses *Peintres provinciaux*, p. 38-9. — Elle a son article dans

Directeur : NONNOTTE, peintre du roi. — *Professeurs* : *Pour l'étude du modèle*, VILLIONNE ; — *Pour la sculpture* : CLÉMENT JAYET ; — *Pour la fleur et l'ornement*, GONICHON ; — *Pour la géométrie pratique et l'architecture*, ACHARD ; — *Adjoint pour la géométrie pratique*, AMIRAL ; — *Pour les principes du dessin*, GROGNARD.

L'école était placée sous la direction d'un bureau composé de quatorze administrateurs, parmi lesquels figuraient en première ligne l'intendant de la généralité et le prévôt des marchands de Lyon.

Le croquis que je trace de cette institution serait incomplet, si je ne remontais pas plus haut dans son passé. En 1676, des lettres patentes de Louis XIV, données, au mois de novembre de cette année, en faveur de la peinture et de la sculpture (1), ayant autorisé l'ouverture d'écoles académiques pour l'enseignement de ces arts, la ville de Lyon fut la première où un établissement de cette nature fut jugé utile et nécessaire; en conséquence, des lettres particulières lui furent expédiées le 31 décembre suivant.

L'école ne prospéra pas : diverses circonstances défavorables en firent suspendre les cours à plusieurs reprises ; l'enseignement languit, et finalement l'institution tomba en pleine décadence. Cette

---

l'Almanach de Lyon de 1770, p. 187 : « *Ecole de deissein et de modèle.* L'établissement de cette école, ouverte au mois d'octobre 1769, outre son utilité, présente tout à la fois des avantages réels et également grands. Les jeunes gens qui viennent apprendre à dessiner y font de rapides progrès; ils copient les dessins originaux des bons maîtres, et, sans sortir de l'école, ils dessinent tous les jours la figure d'après nature, sous les yeux du directeur et du professeur de l'école. Directeur : M. *Pignon*, ancien professeur à l'Académie de peinture et de sculpture; professeur : M. *Doyat.* » Celui-ci n'a pas de titre, et ce personnel de l'établissement est tout à fait embryonnaire.

(1) Les édits de Louis XIV, sur l'union des Académies de peinture de Paris et de Rome, et sur le règlement pour l'établissement des écoles académiques de peinture et de sculpture dans les villes du royaume où elles seront jugées nécessaires, donnés à Saint-Germain en Laye en novembre 1676, furent enregistrés le 22 du même mois et le 22 décembre 1686. Blanchard, *Compilation chronologique*, II, col. 2,295.

situation critique se prolongea pendant de longues années, et ce ne fut qu'en 1767, qu'une société d'amateurs éclairés et zélés, aidés du concours de J.-B. Bertin, alors intendant de Lyon, unit ses efforts pour tirer l'établissement de ses ruines. Le succès couronna cette louable entreprise, et, à la longue, l'école redevint florissante.

Elle remplaçait, à certains égards, celle qui avait été projetée pour la fleur en 1751, mais elle n'était pas un établissement spécial; néanmoins, le but était atteint. Il est bon d'ajouter qu'elle n'eut qu'un seul directeur, *Nonnotte*. Après la mort de cet artiste (5 février 1785), on supprima l'emploi, qui avait été uniquement créé en sa faveur et qui était, dans le fait, superflu, puisque l'établissement était placé sous la direction d'un bureau ou conseil d'administration.

La Révolution, cela va sans dire, entrava son développement et l'obligea de fermer ses cours. Lorsque le calme revint, leur réouverture eut lieu, conformément à l'arrêté du Gouvernement en date du 23 germinal an X (13 avril 1802), dans l'ancien monastère des religieuses de Saint-Pierre, d'où l'école n'a plus bougé depuis. Pour diriger et surveiller l'école spéciale de dessin, on avait institué (3 octobre 1806), un conseil, appelé *Conservatoire des arts*, qui avait en outre dans ses attributions les divers cours d'instruction publique et les musées, installés par l'arrêté des Consuls dans le palais Saint-Pierre. Plus tard, cet édifice prit le nom caractéristique de palais des Arts, plus en harmonie avec sa destination (1).

En 1798, c'est-à-dire après la renaissance de l'ordre et du calme, on établit à Lyon une école spéciale de dessin pour la fleur; elle était instituée exclusivement en faveur des artistes voués aux manufactures. Cette institution, toute différente de l'école de dessin proprement dite, tenait, comme celle-ci, ses cours au palais Saint-Pierre, qu'on appelait, à cause de la concentration dans ce local

(1) Cf. le catalogue Coste, numéros 12,007 à 12,018, II, p. 527.

des diverses branches de l'enseignement public, le *Conservatoire des arts*. Mais cette création officielle (elle avait été provoquée par l'administration centrale et accordée par le ministre de l'intérieur) n'empêchait pas qu'il n'y eût aussi dans la ville des ateliers du même genre, comme cela se pratique encore aujourd'hui, dirigés par des particuliers et ayant un caractère entièrement privé.

F. ROLLE.

THÉODORE GÉRICAULT

CORRESPONDANCE OFFICIELLE

RELATIVE AU TABLEAU QUI LUI AVAIT ÉTÉ COMMANDÉ POUR NANTES

Communiquée par M. le baron DE GIRARDOT

Une lettre de Géricault du 14 mai 1822, publiée dans les *Archives* (A, III, 315-6, et I, 73), se rapporte au même sujet que les pièces qui vont suivre et qui deviennent comme l'introduction. On devra donc relire à sa date la lettre de Géricault que nous venons de rappeler, et se souvenir que Géricault, peu soucieux de traiter ce sujet et heureux de servir un camarade, confia à son ami M. Eugène Delacroix le soin de faire le tableau, qui, devenu, sous le pinceau du jeune maître, une Notre-Dame de Douleurs, fut envoyé à Nantes et placé non à la cathédrale, mais dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur.

Nantes, le 21 avril 1820.

Monsieur le Préfet,

En me remettant la lettre ci-incluse de S. E. le Ministre de l'intérieur, relative au tableau dont l'exécution est con-

fiée par le Gouvernement à M. *Géricault*, pour la cathédrale de Nantes, vous m'avez chargé de vous proposer mes idées sur l'emplacement qui lui serait propre, sur les dimensions, la hauteur à laquelle il serait placé et la manière dont il serait éclairé.

Mong^r l'Évêque, ayant été invité par le Ministre à répondre à des demandes à peu près semblables, j'ai cru devoir, dans tous les cas, le consulter préalablement à cet égard.

Son intention est que le tableau soit placé dans une des chapelles du bas-côté septentrional, à la suite de celle du baptistère, et qu'il fasse partie du retable de l'autel, qui n'est que provisoire et qu'il m'a invité de projeter à cet effet.

L'emplacement de ce tableau m'ayant paru favorable, j'ai composé l'esquisse ci-jointe dans le style gothique, comme étant mieux en harmonie avec l'architecture de l'église, que le style grec ou romain, qui lui est étranger.

Cette esquisse, qui est ci-incluse et que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, a déjà reçu celle de l'Évêque et de son clergé, et j'ai pensé qu'il serait convenable de la mettre sous les yeux de l'artiste, parce qu'il sentira mieux ainsi que par une description l'effet que produira son tableau, tant sous le rapport du jour que de la hauteur à laquelle il sera placé.

Derrière ce dessin, j'ai donné en grand la forme du tableau avec ses dimensions cotées, au moyen desquelles il pourra faire faire son châssis très-exactement.

Mong^r l'Évêque doit proposer pour sujet de tableau, *la*

Dévotion au sacré cœur de Jésus et de Marie, et j'ai dessiné à cette intention-là mon esquisse.

En envoyant le dessin au Ministre, je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien inviter Son Excellence à le renvoyer, lorsque M. Géricault en aura fait usage, n'en ayant pas copie, et craignant de perdre cette idée qui m'a paru assez bonne.

Je suis, etc.

L'Architecte du département,

OGÉE.

Ministère de l'intérieur.

Paris, le 14 août 1821.

Monsieur le Préfet,

Un tableau a été demandé pour la cathédrale de Nantes, mais on n'a fait connaître ni le sujet ni la dimension. Je vous prie de me donner des renseignements à cet égard, et de me dire, en même temps, si la Ville, ou le Département, ne pourrait pas payer une partie de la dépense. Pour avoir un bel ouvrage, une somme de 6,000 fr. serait nécessaire, et, si vous en trouviez la moitié sur les ressources locales, le don du surplus sur les crédits généraux ne souffrirait plus de difficulté.

Recevez, etc.

Pour Son Excellence et par son ordre :

Le Conseiller d'État, Secrétaire général,

Signé :

Ministère de l'intérieur.

—

Paris, le 1er septembre 1821.

Monsieur le Préfet,

Le 14 août dernier, je vous ai prié de me donner des renseignements sur le sujet, la dimension et le mode de payement d'un tableau qui m'a été demandé dans le temps par la ville de Nantes.

J'attends ces explications pour arrêter des mesures définitives, et je vous engage à me les fournir aussitôt que possible.

Recevez, etc.

Pour Son Excellence et par son ordre :

Le Conseiller d'État, Secrétaire général,

Signé :

Ministère de l'intérieur.

—

Paris, le 4 octobre 1821.

Monsieur le Préfet,

J'attends toujours les documents que je vous ai demandés pour l'exécution d'un tableau destiné à la ville de Nantes.

L'artiste me presse pour avoir ces renseignements qui lui sont indispensables, et je vous prie de me mettre le plus tôt possible à même de lui répondre à ce sujet.

Recevez, etc.

Pour Son Excellence et par son ordre :

Le Conseiller d'État, Secrétaire général,

Signé :

P. S. Il est à désirer que ce tableau puisse être exécuté pour la prochaine exposition.

Nantes, le 15 octobre 1821.

Monsieur le Préfet,

Par votre billet du 11 de ce mois vous me demandez les dimensions du tableau destiné à la cathédrale et dont l'exécution est confiée à M. *Géricault* par le Gouvernement.

Ces dimensions résultent d'un projet d'autel, que vous avez sans doute envoyé à Paris, au mois d'avril 1820 : il ne me reste rien de ce travail qu'une idée confuse de sa composition; il est probable que les notes au crayon que j'ai tracées sur la lettre du Ministre, ci-jointe, sont les dimensions du tableau arrêtées d'après mon projet, c'est-à-dire 12 pieds 5 pouces de hauteur sur 8 pieds 1 pouce de largeur (en découvert).

Mais j'ai l'honneur de vous observer, Monsieur le Préfet, que ces dimensions sont subordonnées au projet que je vous ai remis et qui paraît être égaré ou plutôt oublié dans les bureaux du Ministère de l'intérieur, car, pour en faire usage, il faut qu'il se retrouve; je me rappelle avoir donné cette forme au tableau.

Je crois, Monsieur le Préfet, qu'en rappelant à Son Excellence l'époque à laquelle vous en avez fait l'envoi, on trouvera cette pièce, dont je regretterais la perte.

Je suis, etc.

L'Architecte du département,

OGÉE.

Nantes, le 15 octobre 1821.

Monsieur le Ministre,

Par sa lettre du 14 août dernier, votre Excellence m'a demandé des renseignements sur le sujet, les dimensions et le payement d'un tableau destiné à la cathédrale de Nantes.

Cette dépêche m'étant parvenue pendant la durée de la session de 1821 du Conseil général, je lui en ai communiqué le contenu, en l'engageant à examiner s'il lui serait possible de voter des fonds pour une partie du payement du tableau dont il s'agit; mais sa décision a été négative. Le Maire de Nantes, auquel j'ai communiqué la même proposition, m'a répondu également que la ville de Nantes ne pourrait rien payer pour cet objet. Enfin, Mong^r l'Évêque, auquel je m'étais aussi adressé, m'a fait connaître que la situation de la caisse de la fabrique ne lui permettait pas d'entrer dans cette dépense. Il observe, d'ailleurs, que le tableau en question n'a point été demandé par lui; il fut offert à la cathédrale par votre prédécesseur (M. le duc Decazes) à titre de don gratuit, et accepté comme tel.

Quant au sujet de ce tableau et à ses dimensions, j'ai l'honneur de rappeler à Votre Excellence que je lui ai transmis des indications à cet égard *le* 23 *avril* 1820, en réponse à sa demande du 24 mars précédent. J'avais joint à ma lettre un dessin, composé de manière à donner au peintre, mieux que par une description, une idée de l'effet que doit produire le tableau, tant sous le rapport du jour que de la hauteur à laquelle il sera placé. Derrière ce des-

sin se trouvait, sur une plus grande échelle, la forme du tableau avec ses dimensions, cotées comme suit : 12 pieds 5 pouces de hauteur, sur 8 pieds 1 pouce de largeur. Ces dimensions résultent, d'ailleurs, d'un projet d'autel non édifié, indiqué par le dessin, et lui sont subordonnées.

Je prie, en conséquence, Votre Excellence, de vouloir bien ordonner la recherche, dans ses bureaux, du dessin dont il s'agit. Je désire d'autant plus qu'il soit retrouvé, que l'auteur, n'en ayant pas gardé copie, a demandé qu'il lui fût rendu.

D'après le projet, la forme du tableau serait celle-ci
Il recevrait le jour de la gauche. Mong^r l'Évêque a dû demander pour sujet de tableau : *la Dévotion au sacré cœur de Jésus et de Marie.*

Je suis, etc.

Le Préfet de la Loire-Inférieure,

Signé :

Ministère de l'intérieur.

Tableau pour la cathédrale de Nantes.

Saint Clair rendant la vue aux aveugles.

Paris, le 23 octobre 1821.

Monsieur,

Je reçois votre lettre du 15 de ce mois. Le tableau, dont je vous ai entretenu par mes lettres des mois d'août et de septembre derniers, n'est point le même que celui qui fut commencé l'an dernier pour la cathédrale de Nantes.

Le premier tableau, celui dont vous parlez, doit être fait par M. *Géricault*, et c'est à ce peintre qu'ont été commu-

niquées les notes que dans le temps vous aviez fournies.

Le second tableau sera confié à un autre artiste et le prix aussi sera différent. Je le ferai acquitter sur les fonds généraux. Je vous prie de m'envoyer le plus promptement possible les indications que j'ai réclamées de vous relativement au sujet et aux dimensions.

Recevez, etc.

Pour Son Excellence et par son ordre :

Le Conseiller d'État, Secrétaire général,

Signé :

Nantes, le 23 octobre 1821.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus la coupe et le plan de la chapelle Saint-Clair, située au haut du bas-côté méridional de la cathédrale. J'ai coté, sur le retable de l'autel, les dimensions du tableau projeté. L'artiste qui en a été chargé par le Gouvernement y sentira beaucoup mieux que par une description la manière dont il sera éclairé.

Les dimensions sont :

Largeur. .	6 p. 2 p. 3 l.	de découvert.
Hauteur. .	9 p. 11 p. »	

Je suis, etc.

L'Architecte du département,

OGÉE.

Ministère de l'intérieur.

—

Paris, le 27 septembre 1822.

Monsieur le Préfet,

Je vous renvoie un dessin que le Chapitre métropolitain de Nantes a réclamé, et qui représente la chapelle dans laquelle doit être placé le tableau exécuté par M. *Géricault* pour la cathédrale.

Je vous invite à faire remettre ce dessin à M. Ogée, architecte de cette basilique.

Recevez, etc.

Par autorisation de Son Excellence :

Le Chef de la quatrième division,

DE LOURDOUEIX.

Nous avons vu que le tableau de Géricault, une fois fait, ne fut pas placé à la cathédrale. Quant à celui de saint Clair, premier évêque de Nantes, guérissant les aveugles, en vertu du calembour qui est l'origine de toutes les vertus curatives des saints, nous ne savons à quel artiste il fut confié. Peut-être la chose en resta-t-elle là, et doit-on voir la fin de cette affaire dans le grand tableau sur ce sujet, exposé par M. Hippolyte Flandrin en 1837 (n° 701 du livret) et envoyé par le Gouvernement à la cathédrale de Nantes, où il est encore.

BREVETS DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE

RELATIFS AU PEINTRE

CHARLES-ANTOINE COYPEL LE FILS

ET A L'ARCHITECTE

GILLES-MARIE OPPENORT

J'avais autrefois lu, comme tout le monde, les *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Calotte*, cette fantaisie satirique, éclose à point nommé sous la Régence, où quelques hommes d'esprit, Aymon, le poëte Gacon, l'abbé de Mangon et quelques autres, abandonnant la forme, alors très-commune, de la chanson et du noël, rajeunirent la satire par un tour nouveau. Pendant quelques années le régiment de la Calotte, de par la verve de ses créateurs, ne cessa pas de s'augmenter de tous ceux dont le caractère ou les actions pouvaient tomber sous la férule de la raillerie. La marotte, anonyme, irresponsable et insaisissable, qui courait clandestinement et ne se trahissait que par le bruit de ses grelots, se trouvait tout à coup secouée au-dessus de la tête d'une nouvelle victime; tel avait ri le soir de la déconvenue du voisin qui se trouvait le lendemain tympanisé. C'était une puissance, fille dégénérée de la Ménippée, car si l'une avait raillé pour sauver la France, la nouvelle ne riait plus que pour rire. Au sortir de l'ennui du grand règne, cela suffisait, au delà même, et encore aujourd'hui, si la plaisanterie nous paraît longue, si son formalisme tourne pour nous à la monotonie, il faut convenir que le tout reste de meilleur goût que les obscénités ordurières, qui sont le fond et à peu près tout l'esprit des chansons du même temps.

Retrouvant à la campagne le vieux recueil, je l'ai relu par occasion, et j'y ai relevé pour les *Archives* les passages qui se rapportent à leur but et que les notices sérieuses se sont bien gardées de recueillir. Ce sera, au milieu des pièces authentiques, des marchés sérieux et des quittances de notaire, comme une note nouvelle dont l'impertinence jettera quelque variété par le contraste.

J'ai eu sous les yeux une des éditions courantes, en quatre parties, à Moropolis, chez le libraire de Momus, à l'enseigne du Jésuite démasqué, 1739, in-18, de 192, 156, 167 et 56 pages. Une édition postérieure, 1752-1754, a deux parties de plus (1), mais cette fin, qui va jusqu'en 1751, n'est plus qu'une suite dans toute la force du terme ; la verve des brevetistes et la curiosité du public s'étaient ralenties de compagnie. Au lieu de finir par lui et de s'éteindre brillamment en dernières gerbes étincelantes, c'est au premier moment que la Calotte a tiré le bouquet de son feu d'artifice, et son beau temps, qui commence aux environs de 1720, ne va guère plus loin que 1730.

BREVET POUR COYPEL LE FILS.

De par le Dieu porte-marotte,
Nous, colonel de la Calotte,
Attentif à récompenser
Les gens d'un excellent mérite,
Gens de génie et de conduite;
Désirant aussi les placer
Dans les hauts rangs, postes et grades
Des officiers de nos brigades;
Informez, de très-bonne part,
Que *Coypel fils*, peintre et poëte,

(1) Voir catalogue Leber, n° 4,703-4, tome II, p. 387.

De l'un ainsi que de l'autre art
Auroit connaissance parfaite,
Et qu'aux oreilles comme aux yeux
Il n'offriroit rien d'ennuyeux;
Vu le ballet et comédie,
Où la Cour, en cercle nouveau,
Se vit tout d'un coup endormie
Par vapeur montant au cerveau,
Vapeur somnifère et noirâtre,
Quelquefois connue au théâtre
Depuis son établissement:
A ces causes, suffisamment
Convaincus par la Renommée
Que ledit *Coypel* seroit bon
A servir de guide et patron
Aux comédiens de l'armée,
Soumettons, comme de raison,
A l'austérité de sa Muse
Tout théâtre de garnison,
Où le quartier d'hiver s'amuse.
Outre plus, par ce mandement
Le créons, à titre d'office,
Second peintre du Régiment;
Voulons qu'aucun autre ne puisse
Peindre couvertures, caissons,
Drapeaux, étendars et guidons
A l'usage de nos milices;
Attachons à ces dits offices
La pension de mille écus
A prendre sur nos revenus

Des brouillards, vapeurs et nuages,
Des rivières et marécages,
A lui païable tous les ans,
Sans frais de contrats et quittances,
Par Messieurs les freres Bontems (1),
Les trésoriers de nos finances.

Fait le jour que Cardenio,
Sifflé par Thalie et Clio
En présence de cour plénière,
Causa vapeur plus meurtrière
Que n'en cause un mauvais sermon.
Signé TORSAC, plus bas AIMON.

Le Recueil nous donne lui-même la meilleure annotation possible :

Le brevet pour *Coypel*, fils du peintre, fut fait au sujet de la pièce intitulée *Les Folies de Cardenio*, composée par lui pour le Roi, et qui n'a été jouée que trois fois (2). Le

(1) « Grands dissipateurs. »

(2) *Les Folies de Cardenio*, ballet héroïque en trois actes et en prose, avec un prologue et des divertissements dont la musique était de La Lande et les ballets de Ballon. Elle fut représentée sur le théâtre de la salle des Tuileries, le lundi 30 décembre 1720. Le spectacle en était des plus beaux et des plus magnifiques. Le Roi y dansa seul plusieurs entrées, et les jeunes seigneurs de la Cour y figurèrent. Imprimé à Paris chez Ballard, 1721, in-4°. Léris, *Dictionnaire portatif des Théâtres*, p. 156, *Dictionnaire des Théâtres*, 1767, in-12, II, 44. *Les Amours à la Chasse* furent joués au Théâtre-Italien le 10 juillet 1718 (*Mercure* de juillet 1718, p. 69-72, et le *Dictionnaire des Théâtres*, I, 116-9); *Le Triomphe de la Raison*, tragédie allégorique en trois actes, avec prologue et divertissements, fut joué à

père, voyant son fils désigné second peintre du Régiment, crut qu'on le notoit lui-même tacitement pour le premier. Il alla se plaindre au Régent, qui lui dit qu'il n'avoit aucun pouvoir sur le Régiment, et qu'il devoit s'adresser au généralissime : « Monseigneur, lui répondit *Coypel*, si « Votre Altesse Royale ne me rend justice, je suis telle- « ment déshonoré qu'il faut que je sorte du royaume. » — « Bon voyage! » lui dit le Régent, et c'est tout ce qu'il en put tirer.

On pense bien que la conversation ne tomba pas dans l'oreille de sourds, et on la rima comme on va lire :

PLACET DE COYPEL A M. LE RÉGENT.

Coypel, premier peintre du Roi,
Et renommé par des peintures

Versailles, devant la Reine, par les comédiens français, le 17 juillet 1730, dans une fête que lui donna mademoiselle de Clermont. Pour les autres pièces de Coypel, canevas italiens ou comédies de caractère et d'allégorie, voyez *Abrégé de l'histoire du Théâtre français*, par De Mouhy, 1780, tome II, p. 103-5; *Dictionnaire des Théâtres*, II, 204, et *la Bibliothèque du Théâtre français* de M. de La Vallière, III, 160-2. M. de La Vallière en avait vingt-deux pièces manuscrites : l'une séparée et les vingt et une autres en un recueil de six volumes in-4°. Dans le catalogue de sa vente, on les trouvera indiquées sous les numéros 3,459 (portefeuille 2, n° 5) et 3,463, vendu 200 livres. Comme les manuscrits de théâtre ont tous été acquis pour le Roi, le théâtre de Coypel se trouve aujourd'hui aux Manuscrits de la Bibliothèque impériale. M. de Chennevières, dans son étude sur Pader, de la *Revue universelle des arts*, a publié, tome X, p. 354-60, quelques vers inédits de Charles-Antoine Coypel, et justement indiqué, sur la faveur dont le peintre jouissait à la Cour et à la ville comme *impresario*, la curieuse notice mise en tête de son conte de *Nabotine* dans la *Bibliothèque universelle des romans*, février 1779, p. 140-52.

Capables de faire la loi
Aux peintres des races futures,
Présente à Monsieur le Régent
Que, contre toute révérence
Due au premier peintre de France,
Une maligne et fausse gent,
Je dis très ridicule et sotte,
Auroit l'audace d'avoir mis
Le susdit Coypel et son fils
Du Régiment de la Calotte.
Or, comme un pareil attentat
Est contraire au bien de l'Etat,
Ils demandent tous deux licence
De se retirer hors de France,
Et de transporter avec eux
Tous les talens miraculeux,
Doctrine, art, adresse, industrie,
Fruits de leur rare et grand génie,
Requérans pour ce passe-ports,
Afin que tours, hâvres et forts,
Chemins, passages et barrières
Leur soient ouverts sur les frontières,
Et que, sans obstacle et danger,
Ils s'en aillent chez l'étranger,
Au grand regret de leur patrie,
Porter la susdite industrie,
Art et talent de très grand prix,
Attendu le parfait mépris
Que la gent ratière et bouffonne
A témoigné pour leur personne,

Ce qui leur fait réitérer
A demander à Votre Altesse
Une permission expresse
Et pouvoir de se retirer,
Offrant, pendant leur vie entière,
D'adresser et vœux et prière
Pour que le Ciel de ses bontés
La comble de prosperitez.

RÉPONSE AU PLACET DES COYPEL.

Nous, Régent, sur cette requête,
Après meure et solide enquête,
Vu l'excès énorme et criant
Dont *Coypel* fait plainte dolente,
Souhaitons, par notre patente,
Un bon voyage au suppliant (1).

Les *Coypel* ne gagnèrent pas à s'être plaints ; c'est à leur insistance qu'ils doivent d'être revenus sous la plume du moqueur secrétaire du régiment de la Calotte : on ne s'amuse à continuer de piquer que ceux qui se plaignent de l'aiguillon. Ainsi, dans le brevet de Rossin d'Anneville, écrit en 1721 (p. 40), celui-ci doit emporter dans sa cargaison,

Pour Ispahan et pour Tauris...
Cent mille exemplaires choisis
Du ballet de *Coypel le fils*.

---

(1) Pages 67-71. Nous avons rétabli l'ordre des pièces, qui commencent dans le Recueil par la requête des Coypel. (A. M.)

C'était, dit la note, le ballet de *Cardenio*. Dans le jugement de mars 1731, sur le procès entre Arlequin et M. de Fontenelle, qui « fit son possible pour que sa pièce, intitulée *Endymion*, fût jouée au ballet du roi, mais *les Folies de Cardenio*, de la façon de Coypel, furent préférées, » on défend : « à l'auteur barbon

D'écrire plus tendres sornettes...
A peine d'être mis meshui
Aux *Incurables* du Parnasse,
Où *Coypel fils*, aiant pris place,
Voudra bien chambrer avec lui.

Ce pauvre Coypel n'avait pas de bonheur auprès des satiriques; voici ce que je trouve plus tard dans une épître sur les Académies, publiée dans *la Bigarrure, ou Gazette galante, historique, littéraire, critique, morale, satirique, sérieuse et badine*, La Haye, chez Pierre Gosse junior, tome XI, n° 19, p. 146 :

Damon et moi nous allâmes au Louvre (1),
Où tous les ans l'on dit que l'on découvre
Un grand recueil de fort mauvais tableaux
Entremêlés de chefs-d'œuvre nouveaux.
Là j'admirai les *Wanlo*, les *Natoire;*
Je demandai qui d'eux avoit la gloire
Et le profit de ce premier emploi
Intitulé premier peintre du Roi,
Car je pensois que les premiers en France
Etoient au Roi par droit de préférence...
« Ce n'est point eux, me dit certain courtier.
— Eh bien, qui donc? — C'est *Coypel*, écuier,

(1) « L'Académie de peinture. »

Coypel, qui peint d'un pinceau si fidèle
Les avortons dont il est le modèle.
Pour l'achever, il est de plus auteur,
Et, comme en toile, en papier barbouilleur,
Ainsi souvent le frelon qui bourdonne
Mange le miel que l'abeille moissonne.
O temps! ô mœurs! *Coypel* est un *Poussin*,
Et de Lully la place est à Colin (1)!

La phrase officielle de Voltaire, dans sa lettre à M. de Cideville sur le *Temple du goût :* « S'il avait été question de faire un traité du Goût, on aurait prié les *De Cotte* et les *Boffrand* de parler d'architecture, les *Coypel* de définir leur art avec esprit....; pour peu que chacun d'eux eût voulu dire ce qu'il sait, cela aurait fait un gros in-folio », compenserait et au delà la raillerie du satirique, si Voltaire ne s'était ailleurs mis de l'autre côté, et n'eût sorti de la patte de velours sa griffe preste et acérée.

Virgile meurt, Bavius le remplace;
Après Lulli nous avons eu Colasse;
Après *Le Brun*, *Coypel* obtint l'emploi
De premier peintre ou barbouilleur du Roi.
Ah! mon ami, malgré ta suffisance,
Tu n'étais pas le premier peintre en France.

Ceci vient de la pièce *les Chevaux et les Anes, ou Étrennes aux sots*, écrite en 1761; une autre épigramme achève le pauvre peintre :

On dit que notre ami Coypel
Imite Horace et Raphaël;

(1) Colin de Blamont, actuellement surintendant de la musique du roi. (Il était le frère de *Collin de Vermont*; *Abecedario*, II, p. 1.)

A les surpasser il s'efforce,
Et nous n'avons point aujourd'hui
De rimeur peignant de sa force,
Ni peintre rimant comme lui (1).

Le seul des autres brevets de la Calotte qui se rapporte à un artiste est à l'adresse d'un architecte :

BREVET DE CONTROLEUR-GENERAL DES BATIMENS DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE

pour le sieur OPPENOR, *à cause du bon goût et de la solidité de ses édifices* (2).

De par le Dieu porte-marotte,
Nous, général de la Calotte,
Desirant de tout notre cœur
Elever aux postes d'honneur
Les Calotins dont la science,
La doctrine et l'expérience
Se manifestent chaque jour,
Tant à la ville qu'à la Cour,
Apprenant, de part non suspecte,
Qu'*Oppenor*, célèbre architecte,

---

(1) Ed. Beuchot, XIV, p. 196 et 362.

(2) « Un salon, qu'il avait fait pour M. Croisat, ayant tué ou estropié dix ou douze personnes dans sa chute, a donné lieu à ce brevet de Gacon. » — (Sur la maison, voyez l'*Abecedario* de Mariette, II, 50-3. Si, comme il est probable, Oppenort a refait son salon, ce devait être le cabinet octogone à l'italienne, orné dans tout son pourtour de sculptures en stuc par Pierre le Gros, représentant les Génies des arts. — A. M.)

Pour Croisat le pauvre (1) auroit fait
Un riche et noble cabinet
Sur un fondement si solide
Que le Tems, ce glouton avide,
N'a pas atendu les dix ans (2)
Pour lui faire sentir ses dents.
Plus, informés de l'élégance
Qui brille dans le Lanternon (3)
Qu'il a construit pour la Régence (4),

---

(1) « On l'appelle Croisat le pauvre, quoique très-riche, pour le distinguer de son frère, plus riche encore et qui est maintenant trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit. »

(2) Le Code a maintenu la prescription de la Coutume, qui fixe à dix ans la garantie de l'architecte. (A. M.)

(3) « Il donne dans la rue Richelieu. Il était trop bas pour la galerie et présentement le salon est trop haut : preuve de l'habileté de l'architecte. »

(4) La maison de Crozat était au bout de la rue Richelieu, du côté du boulevard; nous passons ici à l'autre extrémité, celle du côté du Louvre, car la Régence c'est le palais du Régent, c'est-à-dire le Palais-Royal; ce terme se trouve une autre fois dans les Brevets, quand il est question de l'ancien Château-d'Eau, que l'on montre comme situé

Devant le Palais de Régence (1re part., p. 35.)

Quant à la Galerie dont il est question, il faut distinguer, car il y en avait plusieurs au Palais-Royal. Celle de l'aile gauche de la première cour, où Champagne avait peint en allégorie les actions illustres de la vie du Cardinal (Sauval, I, 164-5) avait disparu lorsqu'on remania le palais pour le duc d'Anjou, frère de Louis XIV. Il ne s'agit pas davantage de celle des Hommes illustres, qui se trouvait en partie dans l'aile gauche de la seconde cour (Sauval, II, 166-8, *Mémoires des Académiciens*, I, 241; Piganiol, II, 320-7) et était séparée de la première par l'appartement du Cardinal. Il s'agit d'une troisième galerie, bâtie en retour, le long de la rue Richelieu et sur l'emplacement du Palais-Brion. Le roi, qui venait de donner en 1692 le Palais-Royal

Et dont l'aspect est si mignon,
Qu'il forme un très-beau point de vue
Pour ceux qui passent dans la rue.
En effet, ce beau bâtiment
Se soutient très-légèrement
Sur quatre consoles massives
Sortant du gros mur en solives,
Et non sur trompe en limaçon,
Comme l'auroit fait un maçon
Et comme Vitruve l'enseigne;
Mais aujourd'hui le goût qui règne,
Passant les Grecs et les Romains,
A rendu leurs préceptes vains.
Or donc, comme cette lanterne

à son neveu le duc d'Orléans, la fit construire sur les dessins de Jules Hardouin Mansard (Piganiol, I, 328). Plus tard, le duc d'Orléans la fit peindre par Charles Coypel, qui travailla à la voûte de 1703 à 1705 et acheva les peintures, tirées de l'Enéide, après 1717 (*Vies des premiers peintres du Roi*, II, 17-22, 33, et 35); elles ont été gravées en quinze pièces publiées chez Surugue en un volume in-folio. C'est comme entrée à cette galerie qu'Oppenort fit le salon dont il est ici question; il se trouvait à l'angle de l'équerre formée par la galerie et par l'enfilade des pièces où se trouvait la collection des tableaux du Régent, aussi décorées par Oppenort, et « l'on ne peut, dit Piganiol, rien imaginer de plus richement meublé, ni rien qui soit décoré avec plus d'art et plus de goût ». Ce salon se trouvait, sur la rue Richelieu, à peu près à la place où se trouve l'escalier sur la rue de Valois, et la galerie ainsi que le cabinet de tableaux donnaient sur un jardin, appelé, sur un plan très-curieux du premier étage donné par Blondel et que M. Fontaine aurait bien dû reproduire dans les planches de son *Histoire du Palais-Royal*, LE JARDIN DE PROPRETÉ. Je n'ai pas besoin de dire que la galerie et le salon ont disparu, à la fin du XVIIIe siècle, lorsqu'on construisit la salle du Théâtre-Français.

Est un chef-d'œuvre à la moderne,
Et marque le sublime essor
De l'esprit dudit *Oppenor*,
Le créons, comme très-habile
Dans l'architecture civile,
Contrôleur de tout bâtiment
A l'usage du Régiment,
Auquel convient fort la manière
D'architecture lanternière;
Lui donnons, pour gages et droits,
Quatre mille livres par mois,
A recevoir sur la fumée
De toute lanterne allumée,
D'autant que ledit lanternier,
Loin d'avoir l'esprit moutonnier (1),
Dans toutes les copies qu'il donne
N'a jamais imité personne,
Comme nul ne l'imitera
Tant que le bon goût durera.

Puisque nous en sommes sur l'architecture, elle nous conduira à relever ce passage, relatif au voisinage du château de la Muette, encore respecté dans les remaniements du bois de Boulogne. C'est dans le brevet de Potra, un des directeurs de la banque de Law, et depuis maître d'hôtel du roi :

Aprenant que le sieur Potra
S'étoit donné droit et licence
De faire mainte impertinence.....

(1) « Il est opiniâtre, mais il parle bien. »

Jusque-là que, joignant la Meute,
Il auroit, en vrai Calotin,
Bâti palais pour sa catin,
Malgré la rumeur et l'émeute
Tant du bourgeois que du manant,
Qui le traitoient d'impertinent
Pour avoir fait à la légère
Un bâtiment pour sa lingère
Plus beau que le palais du Roi.....
Prions Monseigneur le Régent
De tirer de la Meute même
Un beau balcon qui conduira
Jusqu'au palais dudit Potra (1),
Et voulons, par faveur extrême,
Que le dedans et le dehors
Ne fassent plus qu'un même corps....
Bien entendu que Son Altesse
Par juste échange donnera,
Tant à la Jaquin qu'à Potra,
Autre habitation roïale,
Sçavoir les Petites-Maisons (p. 153-5).

Si Coustou est nommé dans le brevet de Villars (1re part.) :

En outre, comme à lui bien due,
Voulons que *Coustoux* de sa main
Elève une haute statue
Pour le grand vainqueur de Denain

(1) « Quand son bâtiment fut fait, on lui fit abattre son troisième étage. »

cet autre passage a plutôt trait à l'histoire d'un industriel qu'à celle d'un artiste; c'est ce qui est dit de

L'illustre et fameux La Chaumette,
Géomètre, artilleur, poëte,
Dont la nouvelle invention
Est utile à toute la terre,
Témoins ses mousquetons brisés,
Et canons qui, par la culasse
Étant chargés, ont plus de chasse;
Plus ses canifs si fort prisés,
Et qui taillent plume aussi vite
Qu'un lièvre part de son gîte (p. 76).

Ailleurs (p. 80), on se moque de Moreau de Mautour, comme ayant donné une approbation élogieuse au *Versailles immortalisé.*

Moreau de Mautour, très-capable,
En un mot sçavant connoisseur
En fait d'utile et d'agréable,
Témoin sa composition
Et la belle approbation
Qu'il donne aux merveilles parlantes
De Versaille et de Trianon,
Que Monicart, auteur de nom,
Imprime et vend comme éloquentes.

Je me garde de trouver de l'éloquence, ni même une valeur littéraire quelconque, aux lieux communs emphatiques de Monicart, qui a eu le tort de vouloir être un écrivain, alors qu'il aurait pu avoir la valeur d'être un descripteur; mais, malgré tout, ses deux volumes, par les gravures et par certains coins du texte,

incidences de réalité qu'il a laissées, sans le vouloir, échapper dans son pathos mythologique, nous donnent assez de renseignements curieux pour faire regretter qu'il n'ait pas assez vendu pour faire la folie d'imprimer le reste de son ouvrage.

L'abbé Languet de Gergi,

Flatteur, courtisan, architecte,
Inventeur de cultes nouveaux
Pour achever son édifice
Et subvenir aux grands travaux
Qu'il entreprend à Saint-Sulpice,

a son paquet, c'est-à-dire son brevet de maître des cérémonies de la Calotte, pour la splendeur de sa procession de la Fête-Dieu en 1725 (IIIe partie, p. 22-3). Deux autres brevets se rapportent à l'histoire de Paris. L'un est décerné à l'Académie des inscriptions pour celle mise par elle à la fontaine de la place du Palais-Royal (p. 35-8), alors nouvellement élevée (Piganiol, II, 347-8). Si la Calotte avait subsisté de nos jours, elle n'aurait pas manqué de libeller un second brevet contre ceux qui l'ont non pas seulement démolie, mais détruite. Après Février 1848, avant par conséquent que l'on pensât à l'achèvement du Louvre, on l'a condamnée, comme si c'eût été une seconde Bastille, parce qu'on y avait tiré des coups de fusil. A ce compte on aurait dû, en 1830, ne pas laisser le Louvre debout; on s'y était, il semble, un peu plus battu. Il vaut mieux croire qu'on n'a pas voulu rebâtir ce que l'incendie avait ébranlé, mais rien n'empêchait de sauver la fontaine centrale; il eût été si facile d'en numéroter les pierres, de la porter ailleurs, soit dans une rue, soit sur une place,— elle était certainement supérieure à plus d'une fontaine nouvelle, notamment la ridicule fontaine Cuvier, — soit encore au Luxembourg, comme pendant à celle de Salomon de Brosse, qu'on déplace aujourd'hui sans grande utilité, mais au moins que l'on conserve. Et même, si on reculait devant une dépense quelconque, il n'eût rien coûté d'épargner au moins les figures de la Seine et de la nymphe d'Ar-

cueil, que Coustou le jeune avait si gracieusement couchées sur les rampants du fronton; elles eussent été au musée Cluny rejoindre les beaux bas-reliefs de la Seine et de la Marne, derniers débris de la porte Saint-Antoine. Les figures de Coustou étaient charmantes, mais personne ne s'est compromis pour elles, personne n'a eu pitié de leurs membres délicats et de leurs fines attitudes, personne ne s'en est même souvenu, et on a laissé la pioche stupide et ignorante des démolisseurs les pulvériser comme la dernière pierre du bâtiment, sans doute pour que les Départements n'aient pas le monopole des mutilations et des barbaries. Paris, qui s'occupe quelquefois des leurs et fait grand bruit à leur propos, en commet relativement autant qu'eux; seulement, comme tout le monde peut les voir, et qu'à Paris, personne, ou à peu près, n'est Parisien, personne ne les remarque. C'est encore le cas de dire : *Nul n'est prophète dans son pays*. Mais je reviens à nos Brevets : dans celui-là même le nom de *Coypel* reparaît; on le met sous la tutelle de l'Académie des inscriptions :

Voulons que *Coipel* ne nous peigne
Aucun drapeau, cornette, enseigne,
Portant nos devises et cris,
Que du fait de ces beaux esprits.

Enfin, puisque j'ai donné quelques indications parisiennes, je citerai encore les lettres de rétablissement de la musique dans les maisons des Jésuites à Paris, à l'occasion du *Te Deum* chanté dans l'église des Pères de la rue Saint-Antoine, le 20 novembre 1728, pour le rétablissement de la santé du Roi (IIIe partie, p. 76-8). Tout le reste appartient uniquement à l'histoire anecdotique et biographique de la Régence, et ce n'est pas ici notre affaire.

A. DE M.

PIERRE-ÉTIENNE MOITTE

GRAVEUR

On sait que les graveurs agréés à l'Académie devaient, pour leur réception, graver deux planches d'après les morceaux de réception présentés par les peintres reçus à l'Académie. Le billet suivant, que nous avons autrefois copié dans la collection de M. de Chateaugiron, montre que les tableaux leur étaient confiés pour rendre plus facile leur travail. Moitte fut reçu le 22 juin 1771, mais le sujet fut encore changé; le tableau d'histoire qu'il grava fut le Jupiter foudroyant les Titans, d'après Jean Leblond, dont on conserve la planche à la Calcographie (n° 637). Son autre planche, le portrait de Jean Restout, d'après Latour, y est aussi conservé (n° 1812).

A. DE M.

MONSIEUR,

M. Moitte avoit été chargé de graver, pour l'Académie, le tableau de M. Galloche, mais nous sommes convenus que le tableau de M. Dulin (représentant Neptune et Apollon irrités contre la ville de Troye) feroit une estampe plus agréable, et il préfère de graver ce morceau. Je vous prie donc de lui faire remettre ce tableau.

J'ay l'honneur d'être, avec la plus parfaitte estime,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

COCHIN.

Ce 26 juin 1771.

A Monsieur,

Monsieur PHLIPAULT, *concierge à l'Académie Royale de peinture et de sculpture, à l'Académie.*

LES TABLEAUX ET LES STATUES DE LYON

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Par I. de BOMBOURG, Lyonnais

*Avec des extraits de la Description de Lyon d'*ANDRÉ CLAPASSON, *et quelques notes nouvelles par* MM. F. ROLLE *et* A. DE MONTAIGLON.

En 1651, pour faire acte de littérateur, un graveur publiait le livre suivant : « *Abrégé de la vie de Raphaël Sanzio d'Urbin*, très-excellent peintre et architecte, etc., traduit de l'italien en françois par P. Daret, graveur, Paris, chez l'autheur, rue du Quay de Gesvres, au Rossignol, avec privilége, 1651 », in-16 de 120 p. C'était une copie du Vasari, et la traduction, telle quelle, était à coup sûr moins bonne à prendre qu'à laisser. Ce ne fut pas l'avis d'un bel esprit de Lyon, qui, vingt-cinq ans après, sans le dire, il est vrai, mais sans y changer beaucoup autre chose que le titre, trouva, par une suite d'idées dont la nécessité nous échappe, que la vie de Raphaël et la traduction de Pierre Daret feraient à merveille à la tête d'une Description de Lyon.

Celle-ci parut l'année même où le graveur mourait à Dax, sans savoir probablement qu'il venait d'être pillé ou qu'il allait l'être, et en voici le titre, que, dans le catalogue de la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste (n° 1310), on aurait dû ne pas mettre dans le chapitre des Antiquités, dont la description ne dit pas un mot :

« Recherches curieuses de la vie de Raphaël Sanzio d'Urbin, de ses œuvres, peintures et estampes, qui ont été gravées par M. A., Bolognois, avec une adresse des lieux où les principaux peintres d'Italie ont travaillé, décrite par G. Vasari, et un petit Recueil des plus beaux tableaux, tant antiques que modernes, architectures,

sculptures et figures, qui se voyent dans plusieurs églises, rues et places publiques de Lyon. Le tout recueilly par I. de Bombourg, Lyonnois, Lyon, André Olier, 1675 », in-12 de 123 pages, dont 90 pour le Vasari et la Notice de quelques peintres italiens, et le reste pour le *petit recueil*. La permission, au nom d'André Olyer, est du 9 juillet 1675.

Le petit livre, qui est devenu rare, ne paraît pas avoir eu grand succès, car, si on le trouve avec deux autres dates, ce n'est pas qu'il ait été réimprimé; l'édition sous la date de 1707, citée dans la *Biographie universelle* par Auguis et Ponce (X, 548), et celle avec la date de 1709, à Lyon, chez Antoine Besson, libraire, rue Tupin, près le logis de l'Empereur, ne sont que la même impression avec un titre refait. C'est sur un exemplaire à la date de 1709, appartenant à la Bibliothèque impériale (1), que notre copie a d'abord été faite; mais la chose est indifférente, puisque le titre seul a été changé pour devenir : « Recherches curieuses sur les dessins de Raphaël, où il est parlé de plusieurs peintres. »

On pense bien que nous passons à pieds joints sur la première partie, pour ne nous occuper que de la seconde, la seule qui mérite de conserver quelque intérêt. C'est elle que nous réimprimons ici. Seulement, comme ce n'est qu'une suite de renseignements, et non pas un livre, nous avons joint à chacun de ses articles ce qu'un avocat de Lyon, Antoine Clapasson le jeune, qui s'est caché sous le pseudonyme de Rivière de Brinais, ingénieur, a dit sur le même sujet dans sa Description de la ville de Lyon, parue en 1741, petit in-8° de 283 pages. Les deux livres ne se remplacent pas l'un par l'autre; ils se complètent ou même se corrigent, car Clapasson ne s'est pas servi de Bombourg, alors que celui-ci aurait permis de remplir quelques noms laissés en blanc dans la seconde description. Nous avons laissé dans le Clapasson tout ce qui est histoire ou de-

(1) Il porte un « Ex libris Joannisci Francis Ignatii de Gassendy-Campagne », avec ses armes (d'azur à un dauphin de ..., au chef d'or chargé de trois pattes arrachées d'oiseaux) gravées et collées sur la garde.

scription architecturale, pour y prendre seulement ce qui est relatif aux œuvres sculptées ou peintes des artistes. En fondant ensemble le Bombourg et le Clapasson, nous donnons ainsi un cadre dans lequel il sera facile de ranger tout ce qui se peut rapporter aux travaux d'art faits à Lyon au XVIIe siècle par l'ancienne école lyonnaise.

Ajoutons aussi que pour lire plus utilement cette réunion de noms propres il ne sera pas inutile d'avoir sous les yeux un vieux plan de Lyon; il suffira de consulter un plan en une feuille, comme celui dessiné et publié par C. Jacquemin en 1747; mais, si l'on veut faire grandement les choses, on peut consulter aussi le magnifique plan levé et gravé en 1740 par Claude Séraucourt, et orienté par Henri Marchand, connu sous le nom de Père Grégoire, religieux du tiers ordre de Saint-François.

RECHERCHE CURIEUSE

DES PLUS BEAUX TABLEAUX

ANTIQUES ET MODERNES

SCULPTURE ET ARCHITECTURE

QU'IL Y A EN PLUSIEURS ÉGLISES DE LYON

PREMIÈREMENT

La grande église de Saint-Jean-de-Lyon, métropolitaine et primatiale de France.

I. Je ne puis donner plus belle ouverture à ce Recueil que par la plus illustre église et le plus noble chapitre de la chrestienté. S'il m'est permis de parler en termes de

l'art, je puis dire que le vaisseau de cette Cathédrale est des plus amples qui se voyent; elle est enrichie de quatre tours, et ornée d'un frontispice, corniche et diverses figures, en relief et bas-relief, qui sont capables d'arrêter long-temps la veue d'un curieux. De plus, il y a de très-belles chapelles bien riches d'architecture, comme celle de Bourbon, celle aussi du Sépulcre, où il y a un tableau, qui représente le saint sépulchre, peint par *Stellat, le père*. Au Cloistre, vous verrez une chapelle de l'enfant Jésus, où il y a un tableau qui a esté fait par *Adrien d'Assié*.

« A la grand'porte de ladicte église cathédrale y a un fort grant ymage de saint Jean-Baptiste, lequel est tout de marbre blanc. Le chœur de ladicte église cathédrale est tout tapissé de très-belle tapisserie. » *Les antiquitez, fondations et singularitez des principales villes, chasteaux et places remarquables de France...*, par François Desrues, 2e édition, Constances, Jean Le Cartel, 1608, p. 472.

« Joannis Baptistæ, templi patroni, statua e marmore candido mox ad introitum conspicitur; reliquis statuis, circumcirca positis, capita truncata sunt motibus ultimis bellicis. » Abraham Goltnitz, *Ulysses Belgico-Gallicus*, Elzevir, 1631, p. 331.

« Le portail de l'église est ce qu'il y a de plus moderne; il n'a été achevé que sous le règne de Louis XI; la statue de saint Jean-Baptiste, en marbre, passe pour être de *Germain Pilon.* » Clapasson, p. 235. Il est au contraire presque certain qu'elle n'en est pas, car *Pilon* ne paraît avoir travaillé qu'à Paris et pour les travaux royaux; mais il faut croire, surtout à cause de sa matière, très-peu employée dans les statues extérieures des églises, qu'elle était du XVIe siècle.

— « Le jubé, qui sépare la nef du chœur, est un ouvrage nouveau de fort bon goût; il est orné de colonnes corinthiennes et d'un attique au-dessus, enrichi de bas-reliefs; les sculptures en sont travaillées fort proprement, et l'on estime beaucoup de petites figures

d'anges placées aux angles des arcades. Le grand crucifix, élevé au-dessus du jubé, est une des meilleures pièces de ce genre, travaillée dans le goût de l'école de *Michel Ange*; l'on y remarque la manière hardie et sçavante de ce grand maître. » Clapasson, p. 236.

— « Le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon au milieu du XVe siècle, fit bâtir la première chapelle à droite en entrant; c'est un chef-d'œuvre de délicatesse dans le travail des feuillages et des divers ornemens dont elle est embellie, qui donne bien lieu de regretter qu'une si belle exécution n'ait pas été employée à des ouvrages de meilleur goût. On voit partout la devise du cardinal, un bras revêtu d'un fanon avec l'épée flamboyante, et ces mots : N'ESPOIR NE PEUR »; le cerf ailé de son frère, Pierre de Bourbon, qui fit achever la chapelle; la même devise, les chiffres P et A, dont l'un est le sien et l'autre celui de sa femme Anne de France, fille de Louis XI, accompagnés de chardons, par allusion au *cher don* que le roi lui avait fait de sa fille. Le tableau qui représente J.-C. à table avec les Apôtres paroît être de *Jules Romain*. » Clapasson, p. 237-8.

« Inter sacella eminet sacellum Borbonii, ubi Carolus e marmore ad sinistram; modo Ludovici XIII, regis Galliæ, et Mariæ Medices, reginæ matris, ibi effigies. » Goltnitz, 1631, p. 331.

— « Le tableau d'une chapelle au-dessus de celle-ci, qui représente le Sauveur qu'on ensevelit, est de *Perrin del Vague*, élève de Raphaël, et peint d'une grande manière. On voit, dans une chapelle opposée à celle de Bourbon, à l'autre côté de la nef, un tableau de *Le Blanc;* une vierge est peinte dans le haut, et, dans le bas, saint Jean-Baptiste et un chanoine à genoux; ce morceau méritoit d'être conservé avec plus de soin. » Clapasson, p. 238-9.

— « Pour mêler un peu le ridicule avec le sérieux, on fait voir aux étrangers, parmi les bas-reliefs de la façade de Saint-Jean, à la porte qui est à main gauche en sortant de l'église, quatre lièvres, qui n'ont, entre eux tous, que quatre oreilles, et en ont néanmoins chacun deux. » Spon, p. 27. — Goltnitz en parle aussi, p. 331.

— « Il y a au portail de Saint-Jean-de-Lyon une plaisante naïveté, où la conception de saint Jean est représentée en bas-relief

par le bon Zacharie et Elizabeth dans un lit, qui couchent ensemble. » *Sorberiana*, 1694, p. 221-2.

II. — Il y a aussi un très-bel horloge fort curieux, fait par *Nicolas Lipsieux*, Basilien, l'année 1598, et depuis il a esté restauré par *Guillaume Nourrisson*, Mᵉ horlogeur, Auvergnat de nation, qu'il a corrigé et augmenté de plusieurs figures (1), et, de plus, un cadran ovale, inventé par noble *Monsieur de Servière*, qui est à costé, qui marque les minutes par une aiguille qui avance et recule, et de plus un carillon qui chante l'hymne de saint Jean à toutes les heures. C'est la pièce la plus curieuse qu'il y ait.

On peut voir la description détaillée de l'Horloge dans Spon : *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, Lyon, Jacques Faeton, 1673, p. 23; dans les Voyages de Dumont en France, en Italie, en Allemagne, 1699, in-12, lettre 4, et dans Clapasson, p. 239-40; Goltnitz en a donné les inscriptions, p. 332.

— Le cabinet d'ouvrages de tour de M. Grolier de Servières a été décrit par Spon, p. 205, et par Pernetty, *les Lyonnois dignes de mémoire*, I, 342-7. — « Louis XIV, étant en cette ville, en 1658, visita ce cabinet et l'examina à deux fois différentes avec beaucoup d'attention. » Clapasson, p. 8. — Il est l'objet d'une publication spéciale qui a eu deux éditions, en 1719 et en 1751 (Catalogue Coste, nº 1514).

III. — *A Saint-Pierre-le-Vieux*, à costé de Saint-Jean, vous y verrez une chapelle de la confrérie de Saint-Roch, où il y a un tableau qui représente saint Roch, Nostre

(1) En 1660. Clapasson, p. 240. Les Nourrisson furent de père en fils horlogers de l'Hôtel de ville.

Dame et saint Sébastien, fait par *Joachim Liquevet* (*Lichtweldt?*), Allemand.

« La petite église de Saint-Pierre le vieux, qui se trouve à côté des Trinitaires, contient le tombeau de Claude de Bellièvre, premier président de Dauphiné... », mort en 1557. Clapasson, p. 229-30.

La pièce suivante ajoutera quelque chose à Bombourg et à Clapasson.

EXTRAIT de l'Inventaire de l'argenterie, ornemens et autres meubles de l'église parrochiale Sainct-Pierre-le-Vieux et Sainct-Romain de Lyon. — Arrêté et vérifié le 16 décembre 1652.

BOYS DORÉS, IMAGES EN RELIEF ET TABLEAUX.

N° 1. — Dans l'esglize Sainct-Pierre-le-Vieux, un tabernacle, bois doré et azuré, fait en 1639 par le soin et à la sollicitation du dit curé Combet, aux fraiz et despens de M. le comte de Venes, dès lors archidiacre, le quel, ayant considéré le pauvre estat du lieu où avoit jusqu'à lors reposé le Saint-Sacrement en la dicte paroisse, de la quelle il est patron et collateur, très volontiers fournit aux fraiz du dict tabernacle. Et pour ce ont esté apposées ses armes, de part et d'autre, sur les gradins du pied d'estal d'icelluy, lequel pied d'estal est de toute la longueur du maistre-hostel, et le tabernacle assorti des figures d'un Salvator, d'une Résurrection, d'une Vierge, d'un sainct Pierre et d'un sainct Romain, et fermé d'une mesme clef en deux endroictz.

N° 2. — Un reliquaire, aussy bois doré et azuré, offert à Pasques de l'an 1641 par feue damoiselle Magdelaine Joard, icelluy garni de cristali (*sic*) en losanges et ovales, et de la plaque d'argent cy-devant inventoriée en l'article 24 de l'argenterie (*en ces termes* : « Plus, au reliquaire de sainct Zacharie, disciple de sainct Irénée, a esté

pozée une plaque d'argent du poidz d'un marcq et deux onces »), et dans le quel reliquaire repoze le corps sainct Zacharie, qui estoit cy-devant tenu dans une vieille caisse bois sapin. Plus, en l'une des dictes petites ovales, sur la dicte plaque est une petite pièce de la vraye Croix, et en autres divers endroitz plusieurs autres reliques, qui furent envoyées de Rome au dict sieur curé Combet, avec les attestations qui sont ensemblement avec le verbail (c'est-à-dire le procès-verbal) faict lors du recouvrement du dict corps sainct Zacharie, enfermé au dessoubz du dict reliquaire; et le dict corps sainct Zacharie est revestu de satin blanc en broderie, et dedans du dict reliquaire garni d'un satin rouge rayé d'or, qu'estoyt d'un habit de la Vierge.

N° 3. — Une petite niche, bois doré et azuré, dans la quelle est une figure de la Vierge, qui se poze parfoys au-dessus du dict reliquaire, et trois colonnes, bois doré, qui soutiennent une couronne à l'impériale, et se poze d'autreffois en place de la dicte niche avec la mesme image ; le tout fabriqué, en mesme temps que le sus dict reliquaire, aux despens du dict curé Combet.

N° 4. — Deux figures, bois doré, assez antiques, l'une de sainct Pierre et l'autre de saincte Anne.

N° 5. — Un beau crucifix, bois, en relief, de l'auteur (la hauteur) du naturel, pozé sur le balustre de l'esglize Sainct-Romain, donné par feu M. Philippe Millieu.

N° 6. — Une figure d'ange, à genoux, tenant en main un chandelier, placé à présent au pied du dict crucifix.

N° 7. — Un autre crucifix, bois, en relief, de l'aulteur de deux piedz de Roy, qui fust donné par feu sieur Jean Dambourney, par avant son décez, et fust placé de son vivant à l'entrée du chœur de Sainct-Pierre-le-Vieux; *mais, pour y être reconnu trop incommode et mal eslaboré*, a esté destiné pour la sacristie, ou salle et réfectoire du dict Sainct-Pierre-le-Vieux, où il est de présent.

N° 8. — Deux crucifix, bois, en relief, avec leur croix et pied d'estail propre à mettre sur les autelz comme ilz sont de présent, et furent donnez par le dict curé Combet.

N° 9. — Un tableau peint à huile sur toille, avec son chassis sappin et cadre bois noir, qui a servi de longtemps et est encore à présent sur l'autel de sainct Romain, au quel est représenté la descente de Croix et est marqué des armes de la maison de Sainct-Forgeux (les d'Albon).

N° 10. — Sur le petit autel de sainct Romain, un tableau peint à huile sur thoile, où sont les images de la Vierge, de sainct Jean-Baptiste et sainct Jean-l'Evangéliste, et au bas est le portraict de messire Jean Faure, cy-devant curé, qui avoit faict faire le dict tableau et autel.

N° 11. — Au bas du dict petit autel, un tableau sur thoile servant de pare-vent, où est dépeint Nostre-Dame de Pitié.

N° 12. — Sur l'autel privilégié de l'esglise Sainct-Pierre-le-Vieux, un tableau peint à huile sur toille, son cadre bois noyer façon d'ébène, dans lequel est représenté Jesus dans le sépulchre, avec les Anges, gardiens d'icelluy, et fut offert, en 1643, par M. de Licessoan.

N° 13. — Plus, le dict sieur de Licessoan a offert, à diverses fois, les autres cinq tableaux suivants, sçavoir : un tableau à huile sur thoile, représentant un Christ mort, avec la Magdeleyne, entouré de boys noir et d'un petit bord doré.

N° 14. — Quatre tableaux, de cuivre ou bronze, deux en aulteur et deux carrés, représentant Jésus et Marie, en regards, entourés de bois noir façon d'ébène.

N° 15. — Item, deux tableaux, aussy à regards, en broderie, avec leurs cadres bois noir, donnés pour un renage (*ou* veuage, le reniement *ou* le vœu) de sainct Pierre, par le filz de M. Colin, l'apoticaire.

N° 16. — Un petit tableau, de pierre marbre, où est dépeint Jésus dans le berceau, Marie, Joseph et sainct Jean-Baptiste l'adorant, entouré d'un cadre d'argent d'Allemaigne, donné par feu sieur Nicolas Baptalin, en septembre 1639.

N° 17. — Un tableau peint à huile sur bois, représentant Jésus crucifié entre les deux Larrons, donné par le sus dict noble Jacques Girinet.

N° 18. — Un tableau à huile sur thoile, avec son quadre noyer, où est la figure d'un saint Pierre pénitent et priant, donné par le sieur curé Combet, *en place de celluy du n° 13* (1).

N° 19. - Un tableau sur bois, façon de chappelle (sans doute un tryptique), au milieu des quelz (panneaux?) est représenté l'Adoration des Rois; au quel sont les armes de la maison des Laurencins.

N° 20. — Deux tableaux, en détrempe, l'un de sainct Roch et l'autre de sainct Sébastien, aux quels sont aussy les armes des dicts Laurencins.

N° 21. — Deux tableaux à huile sur boys, légués par feue damoiselle Magdeleyne Faure, l'un représentant *Ecce Homo*, et l'autre Abraham et Melchisédec.

N° 22. — Trois tableaux sur bois, légués par feue damoiselle Madeline Joard, l'un de la Vierge, l'autre de la Magdeleine, et le plus petit de la Nativité.

N° 23. — Cinq tableaux, à destrempe, fort uzés et presque de nulle valeur, qui ont servi autreffois sur les autelz et contre les murs de Sainct-Pierre-le-Vieux.

Les trois derniers articles (24 à 26) de cette section sont consacrés à des écussons armoriés et n'offrent aucun intérêt.

IV. — *Aux Minimes*, il y a un très-beau retable au grand autel et chapelle, entre autres celle de M. Pianello, où il y a un très-beau tableau qui représente saint François de Paule, qui a été peint par *Guillaume Perié* l'aîné, comme ceux du grand autel. De plus, il y a une très-belle sacristie, toute peinte, où est représentée l'histoire du Vieux et Nouveau Testament, le tout peint par *Perié*, aussi un très-beau cloistre représentant la vie de saint François de Paule, peint par *Le Blanc*.

---

(1) Ces derniers mots ont été ajoutés plus tard, et sont d'une autre main.

« Les curieux doivent encore voir dans ce couvent la sacristie, remplie d'excellents tableaux d'histoire du Vieil et du Nouveau Testament, faits par *Périer*, excellent peintre de son temps. Ceux du fond et une Cène qu'il y a sont estimés les meilleurs. » — Spon, p. 45.

— « On trouve deux monastères de filles près des Minimes, les Ursulines et le Saint-Amour. Dans l'église de ce dernier on peut voir deux bonnes figures de *l'Amoureux*, au retable du grand autel. » Clapasson, p. 211.

V. — *Aux Antiquailles*, vous verrez au grand autel un très-beau tableau qui représente la visitation de Notre Dame à sainte Élisabeth, peint par *Stella*, Lyonnois.

VI. — *Aux Récollets de Belle-Grève*, il y a un beau retable d'une énigme (1), qui représente le Père Éternel qui tient une poignée de flèches, un ange qui tient une épée flamboyante, Nostre Dame et saint François, fait par *de Palange*.

« L'entrée de l'église est un ouvrage très-remarquable par la hardiesse du dessein et la solidité de la sculpture; ce sont trois arcs, élevés sur de grands piliers d'une forme carrée, qui portent un édifice à trois étages; sous ces arcs est un double escalier, à deux rampes, qui conduit à l'église et à la porte du monastère. Ce bel ouvrage a été fait en 1648 par le *frère Valérien*, religieux de cet ordre et architecte habile.

« L'on voit dans l'église quelques tableaux du *frère Luc*, récollet, qui a beaucoup travaillé dans leur couvent de Paris.

« Le réfectoire de ces Pères a été construit en l'année 1706. On

(1) Cette énigme peinte avait-elle été faite pour une cérémonie ou pour une distribution de prix de collége, comme le grand tableau de Vernansal qui est au Musée d'Orléans?

y voit de grands ouvrages en peinture de *Sarrabat* (1), dont les connoisseurs font beaucoup de cas. Le grand tableau qui en remplit le fond représente la multiplication des pains, traitée avec tout l'art et le goût possible ; il en est de même des camayeux à fresque qui occupent les côtés, et où l'on voit différents saints de l'ordre de Saint-François. » Clapasson, p. 197-9.

VII. — *Aux Carmes deschaussez*, il y a quatre belles chapelles : la première appartient à M. Réjoly, où il y a un tableau qui représente les trois Maries, peint par *Adrien d'Assié ;* la seconde chapelle, où il y a un saint Joseph peint par *Périer ;* la troisième appartient à M. Le Mague (Lumagne), où il y a une très-belle architecture, toute de marbre, et un très-beau tableau, qui représente par histoire sainte Thérèse, peint par le *Guarchein ;* la quatrième appartient à M. Juge, où il y a un très-beau tableau de sainte Geneviève peint par *Vignon*.

« La chaire de marbre est une des plus magnifiques qu'on puisse voir ; la dorure n'y a pas été épargnée, et les marbres en sont des mieux choisis ; la forme en est d'ailleurs de bon goût et d'une apparence agréable. Il est vrai que quelques critiques prétendent qu'elle est trop svelte et trop effilée, et qu'en la comparant avec celle des Jésuites du Grand Collége, autant celle-ci paroît trop lourde et trop massive, autant la première semble pécher par excès de légèreté.

---

(1) A propos de cet artiste, il est bon de rectifier ici une erreur de date commise par les auteurs du *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, qui le font mourir en 1747. Voici ce qu'on lit dans le registre des décès de l'Hôtel-Dieu de Lyon, pour l'année 1748 : « Sieur Daniel de (*sic*) Sarrabat, âgé de quatre-vingt-deux ans, peintre, a été reçu au nombre des pensionnaires de l'Hôtel-Dieu en décembre 1746, et y est décédé le 21 juin 1748. » Par conséquent, Sarrabat était né en 1666, et non en 1667.

Mais, quoi qu'il en soit, c'est toujours une très-belle pièce et qui fait honneur à *Chabry* le fils, qui en a donné le dessein et qui l'a inventée.

« Le tableau de la première chapelle, à droite en entrant, où l'on voit sainte Geneviève et un grand nombre de saints au dessous, est un des bons ouvrages de *Vignon*, élève de Vouet.

« La chapelle suivante est la plus riche de Lyon; le rétable, à colonnes couplées, l'autel, le pavé et la fermeture sont de divers marbres d'Italie, qui auroient pu être mieux employés; quant à la disposition du rétable, il renferme un excellent tableau du *Guerchein*, représentant une apparition de J. C. à sainte Thérèse et qui a été gravée par *Gilles Rousselet*. Les autres peintures de la voûte et des côtés de cette chapelle sont d'un Flamand. L'inscription placée au dessus d'une porte apprend qu'elle a été construite aux dépens de Barthélemi Lumagne, noble Grison, seigneur de la Haye, et qu'il y est inhumé avec Anne du Bourg, sa femme.

« Le grand autel est composé de deux ordres de colonnes de marbre noir, avec des niches remplies de statues et plusieurs autres figures; mais l'ordonnance et l'exécution en sont des plus grossières. Le tableau du milieu est de *Dacier*; ceux qui occupent les côtés du sanctuaire sont des derniers ouvrages de *Sarrabat*, qui a fait aussi celui de la Résurrection, qu'on voit à l'entrée de l'église à main gauche.

« Le tableau de la Descente du Saint Esprit, placé vis-à-vis de ce dernier, a été apporté de Rome, et c'est une assez mauvaise copie d'après *le Guide*.

« Les trois qui se voyent encore dans la nef, et qui représentent les Bergers à la crèche du Sauveur, la Purification de la Vierge et l'Adoration des Mages, sont fort supérieurs aux autres. Ils ont été peints par *la Trémolière*, de Paris (1). Le tableau de l'Adoration des Mages

(1) Non pas de Paris, mais de Cholet, et le Poitou a trop peu d'artistes pour qu'on lui ôte le peu qu'il en a. Voyez, sur le séjour à Lyon de *Trémollière*, l'éloge du comte de Caylus, *Mémoires inédits des Académiciens*, II, 446-7.

mérite surtout d'être distingué, et l'on ose dire que, quand il aura acquis ce vernis précieux que le temps seul peut donner, il sera regardé avec raison comme une excellente pièce.

« Le bâtiment du monastère des Carmes n'a rien de remarquable que l'enfilade du rez de chaussée en entrant, qui fait un assez bel effet; on a peint dans le fond une perspective qui représente la place de Saint-Marc de Venise. » Clapasson, p. 188-91.

— « Lyon est admirable pour les belles veues qu'il y a. M. *Forests*, peintre du Roy, un des plus excellens paysagistes qui soient au monde (1), étant venu exprès icy de Paris, l'année passée (1672), en tira une quinzaine, après quoy il ne se peut rien voir de plus beau, particulièrement celle qu'on a du jardin des Carmes déchaux, que les étrangers ne doivent pas oublier d'aller voir, quand le temps est serain. Il y a dans leur église des balustres, des colonnes et autres ornemens de cette belle pierre qui se trouve à Saint-Cire, à une lieue de Lyon, laquelle, étant polie, semble ne rien céder au marbre en beauté et en dureté. » Spon, p. 58-9. — Il s'agit de Saint-Cyr au Mont-d'Or, qui, aujourd'hui encore, fournit en abondance les magnifiques pierres de taille employées dans les nouvelles constructions de la ville.

VIII. — *A Saint-Paul*, vous y verrez des tapisseries fort belles, du dessein du petit *Bernard*, qui ont été données par deffunt Claude de Puyatis (2), chamarier (3) de la dite église, et un parement d'autel du même dessein; il y a une très-belle chapelle appartenant à M. Peguoy, nommée la chapelle du Crucifix, où il y a un tableau qui représente un crucifix peint par *Adrien d'Assié*.

---

(1) *Abecedario*, I, 33; II, 254.

(2) Nous croyons que c'est *Buyatis* ou plutôt *Buyatier* qu'il faut dire; mais en tout cas ce n'est pas *Puyatis*.

(3) C'est-à-dire *camerier*.

« L'on voit dans une chapelle de la croisée, à main droite, appartenant à la famille Pontsainpierre (de Ponsaimpierre), un beau tableau du *Guerchin* qui représente une Vierge assise avec l'enfant Jésus. Le tableau du trépas de saint Joseph, dans une chapelle qui va à la sacristie, est une des meilleures productions de *Jean Ruel*, peintre habile de Picardie.

« L'église paroissiale de Saint-Laurent, annexe à celle de Saint-Paul, a été rebâtie, dans le milieu du siècle dernier, aux dépens de la famille Mascranni... Le tableau du grand autel, où l'on voit la Vierge tenant un Christ mort sur ses genoux, et plusieurs anges dans des attitudes de douleur, est du fameux *Le Blanc*. Le dessein en est de la plus grande beauté ; il fit cet ouvrage à son retour d'Italie pour *Pantot*, peintre de cette ville et qui étoit son ami. » Clapasson, p. 185-5.

IX. — *A l'Observance*, il y a une très-belle chapelle appartenant aux Lucquois, enrichie d'architecture, où il y a un très-beau tableau représentant saint François et Notre-Dame, peint par *Vanius*, et qui a esté donné par le cardinal Bonvise en l'année 1599. De plus, il y a une autre chapelle, peinte à l'antique, de la manière de *Lucas*.

« Dans l'église, il y a une magnifique chapelle qu'on dit estre du dessein de Michel-Ange. (Clapasson, p. 179, répète aussi le nom du grand maître, il faut lire seulement qu'elle était à l'italienne.) Elle est soutenue par quatre grandes colonnes d'un marbre gris d'une pièce. (Elle est embellie d'un ordre corinthien, avec des colonnes et des pilastres d'une pierre polie en forme de marbre. Clapasson.) Le tableau de l'autel est un saint François de *Vannius*, qui est fort estimé des connaisseurs. » *Antiquitez* de la ville de Lyon par le P. de Colonia, p. 158. — « Ce tableau, dont M. Crozat a eu le dessein original, a été gravé par *Corneille Galle*. » Mariette, *Abecedario*, VI, 29.

— « On montre dans cette maison la chambre où mourut saint

Bonaventure, qui a été convertie en chapelle et peinte par le vieux *Stella.* » Le P. de Colonia, p. 159.

— Disons par occasion que, si les Italiens établis à Lyon décoraient les chapelles des églises de leur nouvelle patrie, il n'est pas sans exemple que les Lyonnais n'en fissent autant en Italie; ainsi la description du Dôme de Milan par Pierre-Antoine Frigerio nous apprend (1739, p. 132) que, dans les tableaux qui servaient à décorer l'église le jour de la fête du saint clou, l'un, représentant le songe de sainte Hélène, fut fait par le Maggi « à spesi dell' Universita de' Mercanti di Lione ».

X. — *A l'église de l'abbaye royalle d'Esnay*, il y a une très-belle chapelle, peinte à l'antique; elle se nomme la chapelle Saint-Benoist, où vous verrez un tableau fait par *Le Blanc.*

« La grande chapelle à côté du chœur à main gauche est chargée d'ornements gothiques travaillés avec soin. » Clapasson, p. 31.

Il y a quelques années, l'antique église de Saint-Martin d'Ainay a été restaurée et décorée de peintures murales par M. Hippolyte Flandrin.

XI. — *Aux religieuses de Sainte-Claire*, au grand autel il y a un beau tableau qui représente Nostre Dame, sainte Claire et saint François, peints par *Perié.*

XII. — *Aux religieuses de Sainte-Marie de Bellecour*, au grand autel, il y a un beau tableau représentant l'histoire de la visitation de Nostre Dame, peint par *Charles Lagou*, Angevin (1). Dans cette même église repose le cœur

(1) Cf. *Abecedario*, III, 41. M. Célestin Port, archiviste d'Angers, a donné une notice sur les Lagoux dans le *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire*, volume de 1857-8.

du grand saint François de Sales, lequel nous laissa cette prétieuse relique par sa mort, qui arriva à Lyon en l'année 1622. L'on voit à costé la chambre où ce saint fut malade et où il décéda. La petitesse du lieu et le peu de commodité qui s'y trouve fait assez connoistre la modestie et l'humilité de cet incomparable prélat.

« L'église n'a rien de remarquable que le tabernacle du maître-autel; c'est le modèle de celui qu'on devoit exécuter en marbres choisis et en bronze doré; il est d'une composition singulière et très-heureuse. Les ornemens et les figures qu'on y voit sont de *Lamoureux*, habile sculpteur, et le dessein a été fourni par *Ferdinand Delamonce*, architecte très distingué dans sa profession et dont on aura occasion de parler souvent dans le cours de cette description. Le tableau de l'autel de Saint-François de Sales est de *Thomas Blanchet*, habile peintre, originaire de Paris, mais qui, s'étant établi à Lyon, a enrichi cette ville d'un grand nombre de beaux ouvrages. » Clapasson, p. 20-1.

XIII.—*A Sainte-Élisabeth, en Belle-Cour* (1), vous y verrez un très-beau tableau qui représente Nostre Dame, saint François, saint Jean l'Évangéliste et sainte Élisabeth, peints par *Stella*, outre un tableau et plusieurs parements d'autel, tous faits à l'éguille.

« On voit aussi à Lyon quelques tableaux d'autel qui sont de la main de *Jacques Stella*, entr'autres celui qu'il fit pour les religieuses de Sainte-Elisabeth de Bellecour. Il a quinze pieds de haut et représente sainte Elisabeth, fille du roy de Hongrie, accompagnée de saint Jean et de saint François, et dans une gloire paroist la Vierge qui tient l'enfant Jésus. » Félibien, éd. in-4°, II, 656.

---

(1) C'est-à-dire sur la place Bellecour.

« Le rétable, de bois doré, qui contient tout le fond de l'église, décoré de colonnes et de pilastres corinthiens avec des niches entre deux, est de très bon goût; il est du dessein de *Jacques Stella* de Lyon... Les deux tableaux que ce rétable renferme sont de lui. Le plus grand a quinze pieds de haut; il représente la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus, et au-dessous sainte Élisabeth, reine d'Hongrie, saint François d'Assise et saint Jean l'évangéliste. On admire dans cet ouvrage l'harmonie des couleurs et le charme du pinceau flatteur de *Stella*. La figure de saint Jean mérite une attention particulière par le beau contour de ses draperies et l'excellence de son attitude. Le petit tableau placé dans l'attique, qui représente le Père Eternel dans une gloire, n'est point inférieur au premier. » Clapasson, p. 16-7.

XIV. — *A la Charité*, il y a, au grand autel, un rétable d'architecture où il y a un tableau peint par *Le Blanc*.

« Le grand autel est un ouvrage en bois dont le dessein n'est pas mauvais, mais d'un trop grand volume par rapport à l'église. Le tableau du milieu, où l'on voit la Vierge tenant l'enfant Jésus, dans une gloire, et plusieurs saints au-dessous, est un des meilleurs de *François Le Blanc*, peintre de la Ville (1), qui étoit un très habile homme et élève du fameux Lanfranc. Le mystère de la Trinité, représenté dans le tableau de l'attique, est encore un bon ouvrage du même, mais celui de la chapelle du côté de l'Epître est une de ses moindres productions, aussi bien que les quatre petits tableaux du fond du sanctuaire. » Clapasson, p. 12.

XV. — *A l'Hostel Dieu*, il y a au grand autel un beau tableau qui représente la purification de Notre Dame, peint par *Le Brun* (2). Au-dessus du portail, vous verrez Notre

(1) Ce devait être *Horace*, et non *François*.
(2) Gravé par Benoît Audran.

Dame de Pitié, saint Jean l'évangéliste et la Magdeleine, tous en relief, faits par *Georges*, Lorrain.

« L'entrée principale de l'Hôpital a été refaite en 1708. *Ferdinand Delamonce*, qui en a donné le dessein, a sçu faire valoir l'irrégularité de la situation et en a fait un morceau d'architecture très joli..... Un grand attique à pilastre s'élève au dessus du premier ordre ; il renferme un bas-relief exécuté par *Simon*, habile sculpteur, où il a représenté le Sauveur guérissant les malades...

« L'on voit, au dessus de la porte de l'église, un grand groupe de figures qui représente une Notre Dame de Pitié ; c'est un ouvrage de *J. Mimerel*, qui a fourni le dessein de cette église et qui a fait les statues et les autres ornements du grand autel...

« La figure de la Vierge en marbre qu'on voit à une chapelle du côté de l'épître est encore de Mimerel ; le tableau qu'on trouve dans une chapelle au dessous, où la Vierge est peinte dans une gloire, est peut-être le meilleur qu'ait fait *Cretel ;* on y remarque peu de correction, mais une grande intelligence dans le coloris et le clair obscur. *Blanchet* a peint de l'autre côté le Sauveur mort entre les bras de sa mère, et ce n'est pas une de ses moindres productions. Le saint Sébastien placé au dessus de la grande porte est un bon tableau de *Squoniam*, habile peintre dont on a fait mention à l'article des Célestins. » Clapasson, p. 48-53.

XVI. — *Aux Jacobins*, le grand autel, tout d'architecture de marbre, où il y a un tableau qui représente le baptême de Notre-Seigneur par saint Jean-Baptiste, peint par *Le Juste*, peintre du grand-duc de Florence. En la même église, il y a trois belles chapelles ; la première est antique, appartenant à la maison de Gadagne, où il y a de très-belles architectures et sculptures, et un très-beau tableau qui représente l'apparition de Notre-Seigneur à saint Thomas, peint par le *Salviati ;* la seconde appartient

aux batteurs et tireurs d'or (1); la troisième appartient aux ouvriers en drap d'or, d'argent et de soye, où il y a un très-beau tableau qui représente l'assomption de Notre Dame, peint par *Blanchet* l'aîné (2).

« Le véritable nom de ces Pères est celui de Dominicains ou Frères Prêcheurs... Les grands fruits de leur prédication les firent appeler en cette ville presque dès la naissance de leur ordre; on leur remit l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Confort, avec un grand emplacement qui la joignoit.

« C'est cette chapelle ou petite église qui se trouve à l'entrée de la grande, à laquelle elle est jointe, et qui paroît d'une construction beaucoup plus ancienne; comme elle est fort obscure, on n'y voit qu'avec peine deux tableaux qui méritent d'être examinés. Le plus considérable est en face de la porte; il représente la sainte Vierge et l'enfant Jésus dans une gloire, et au bas, les trois Mages et plusieurs saints de l'ordre de Saint-Dominique; c'est un ouvrage de *Théodore Van Tulden*, qui a travaillé aux Mathurins de Paris et gravé la galerie d'Ulysse à Fontainebleau. L'Assomption de la Vierge fait le second tableau, qui est de *Simon Vouet*, peintre encore plus célèbre par ses élèves que par ses ouvrages.

---

(1) « Où il y a un beau tableau de Stella représentant saint Eloy. » (Note écrite par une main du XVIIe siècle dans la marge d'un exemplaire de la bibliothèque du Palais des Arts.)

(2) On conserve aux Archives de la ville un grand coffre ou bahut autrefois destiné à serrer les titres et papiers de cette corporation. Le devant de ce meuble offre une Assomption de la Vierge, qui était la patronne de la communauté. La Vierge est debout sur les nuages; de chaque côté sont de petits anges agenouillés et tournés vers elle, et, dans le haut, deux autres anges qui voltigent en tenant une couronne suspendue sur la tête de la sainte. Cette composition, d'un style excellent, me paraît devoir être attribuée au sculpteur en bois *Nicolas Lefebvre*. Elle est renfermée dans un ovale et datée de 1679. Plus haut, à droite et à gauche, sont deux écussons aux armoiries de la corporation. Ceux-ci complètent la décoration du panneau, et sont, comme la composition principale, de *Lefebvre* ou *Lefebure*.

« La grande église a son entrée principale sur la place Confort; elle est ornée d'un portail moderne, composé de deux ordres de colonnes corinthiennes et composites, d'une espèce de marbre de Savoye (1). Ces ordres sont terminés par des frontons, et accompagnés de trois niches; la statue de la Vierge, dans celle du milieu, est de *Bidault;* le saint Jean et le saint Dominique, dans la niche de côté, sont de *Simon*, l'un et l'autre habiles sculpteurs. L'on ne peut disconvenir que ce morceau d'architecture, élevé sur le dessein de *Le Pautre*, n'ait de l'apparence et une sorte de régularité; mais il ne paroît point du tout fait pour la place qu'il occupe; d'ailleurs il est composé de trop de parties qui lui font perdre cette simplicité majestueuse, si recommandable dans ce bel art.

« La première chapelle à main droite a un grand rétable doré qui renferme une Assomption de *Blanchet;* quoique ce ne soit pas un des ouvrages qu'il ait travaillés avec le plus de soin, on y trouve cependant des traits de maître.

« La troisième chapelle du même côté est celle des Gadagne, originaires de Florence... Elle est embellie de six grosses colonnes d'ordre composite, avec des pilastres qui supportent les entablements à ressauts et les quatre arcs dont la voûte en coupole se

---

(1) Clapasson parle souvent de la diversité des marbres dont on se servait à Lyon. C'est le cas de rappeler ce vieux passage : « Alabastrites lapis est candidus..... Probatissimus est in Gallia Allobroga..... Est et apud Allobroges coloris nigri alabastrites, et alius coloris mellei in vertice maculosi atque non translucidi. Ex alabastrite altaria, columnæ et quamplurima edificia nunc apud Lugdunum construuntur et in dies ornantur templa. Symphorien Champier, *Campus Elysius Gallicus*, Lugduni, 1538, lib. V, cap. IV. La pierre dont il parle, et qui, lorsqu'elle est blanche, est souvent désignée dans les marchés sous le nom d'albâtre de Dauphiné, est, au reste, moins un véritable albâtre que cette sorte de marbre laiteux et tendre souvent employée par la sculpture française depuis Charles VIII jusqu'à la fin des Valois, et dont la surface, sous l'influence de la pluie et même de l'air, se désagrége si facilement qu'elle semble fripée, gercée et pleine de chemins comme un tableau perdu par l'emploi du bitume.

trouve soutenue. Cette voûte est ornée de divers compartimens, parfaitement bien exécutés, qui répondent à ceux du pavé. On a employé pour cette décoration une espèce de marbre gris brun qui se tire dans le voisinage de Lyon et qu'on connoît sous le nom de gros banc; on voit par là qu'il est susceptible de toute la délicatesse du ciseau. Ce qui mérite encore d'être remarqué, c'est la propreté et le soin avec lesquels tout cet ouvrage a été recherché; les simples murs sont d'un appareil admirable et les assises de pierre posées si juste qu'il seroit difficile de pouvoir introduire dans les jointures la lame la plus fine. Le tableau de l'autel est un ouvrage fameux de *Salviati*... La seule chose qui ne réponde pas à la beauté de cette chapelle est le monument du seigneur de Gadagne et de sa femme, représentés à genoux sur un corps d'architecture placé en face de l'autel; la sculpture et le dessein en sont tout à fait mal entendus.

« La chapelle au-dessus de celle qu'on vient de décrire appartient aux tireurs d'or. Le tableau de l'autel est de *Jacques Stella*, qui y a peint, avec tout l'art et la grâce possible, saint Éloy assis et entouré de plusieurs petits anges. Le grand tableau placé au fond de la même chapelle représente Moyse qui ordonne aux Israélites de fondre le veau d'or; il peut être compté parmi ce que *Sarrabat* le père a fait de meilleur...

« Le monastère des Jacobins a été relevé depuis douze à quinze ans, avec une dépense considérable, mais il n'a pas été achevé. Le réfectoire est grand et éclairé; le tableau qu'on a placé dans le fond a été fait à Paris par le frère *André*, religieux de leur ordre et distingué par son talent pour la peinture. Quoiqu'il ait exécuté cet ouvrage dans un âge fort avancé, on y trouve cependant de très-bonnes choses, surtout pour ce qui regarde le coloris. » Clapasson, p. 38-47.

— « Dans la chapelle des comtes de Gadagne, où sont les statues d'un comte et de sa femme de cette famille, qui ont fondé la chapelle, il y a un tableau du *Salviati* qui passe pour une pièce unique parmi les gens du métier. On dit que la Reine-Mère (1) le vou-

(1) Marie de Médicis.

loit payer d'autant de louys d'or qu'il en faudroit pour le couvrir, quoyque sa hauteur soit de plus d'une toise et sa largeur à proportion. » Spon, p. 151-2. Nous n'avons pas besoin de dire que ce tableau est maintenant au Louvre.

XVII. — *Aux Célestins*, il y a un très-beau tableau qui est à costé du grand autel, appuyé contre le mur, qui représente une descente de croix, fait par *Stella* le père.

« Et une procession de saint Grégoire, peinte par le fameux *Le Blanc;* elle est dans le chœur. » (Note marginale écrite par une main du XVIIe siècle, dans un exemplaire appartenant à la bibliothèque du Palais des Arts.)

« La menuiserie qui décore le chœur et le sanctuaire est assez bien exécutée; on a placé au dessus de la corniche qui la termine différents tableaux de chevalet, entre lesquels il y en a de remarquables; celui qui représente saint Charles, archevêque de Milan, faisant une procession, est un des meilleurs ouvrages de *Thomas Le Blanc*; les deux tableaux de figures à demi-corps posés vis-à-vis l'un de l'autre sont d'un nommé *Squoniam*, peintre allemand et bon coloriste, qui a travaillé à Rome dans l'église d'Ara Cœli (1). — Les deux chapelles situées à l'entrée du chœur ont aussi des tableaux de *Le Blanc*, mais tout à fait inférieurs à celui du même dont on vient de parler. — L'on voit, contre le mur, à côté d'une de ces chapelles, à main droite, une forme de tombeau de marbre, terminé par une figure de la Mort; ce sont les restes du magnifique mausolée que les Pazzi avaient fait élever dans cette église, et que Marie de Médicis, étant en cette ville, fit renverser, par ressentiment de ce que cette famille était à la tête de la fameuse conjuration des Florentins contre Laurent de Médicis, en 1478. — La tribune qui porte les orgues au fond de l'église a été élevée sur les desseins de *Blanchet*. Le petit corps avancé du milieu est décoré

(1) L'abbé Titi, dans l'article de *Santa Maria in Ara Cœli* de sa *Descrizione di Roma*, 1763, p. 189-96 et 469, n'a aucun nom qui ressemble à celui-là.

d'excellentes sculptures en pierre de *François Mimerel*, habile sculpteur. — Les Célestins ont fait rebâtir entièrement leur maison depuis quelques années... Le réfectoire est une pièce à voir; il a été orné, en 1736, d'un grand tableau cintré qui en occupe tout le fond et qui représente le miracle des noces de Cana. On remarque dans cet ouvrage une grande intelligence du clair obscur et beaucoup de coloris; il est de *Vernansal*, fils d'un peintre de ce nom, de l'Académie de Paris, qui, après avoir fait de longues études à Venise, a demeuré quelques années dans cette ville, où il a fait plusieurs tableaux. » Clapasson, p. 35-7.

XVIII. *A Saint-Antoine*, vous y verrez six belles chapelles peintes par *Madin*.

« L'église, quoique petite, est une des plus jolies de la ville. *Mimerel*, sculpteur et architecte, conduisit cet ouvrage; mais l'on prétend qu'il ne fit qu'exécuter un dessein venu de Rome; d'autant même que le portail, qui est de son invention, ne répond en aucune manière au bon goût du reste, non plus que les autres ouvrages d'architecture qu'il a conduits... Les tableaux des chapelles sont tous de la main de _____, qui s'y est surpassé et qui avait de la correction; c'est le même qui a fait l'histoire de Joseph, dans la grande galerie de la maison. » Clapasson, p. 60-1, qui continue, p. 61-4, par une longue description du rétable de l'autel, avec des sculptures et des tableaux du sculpteur *Marc Chabry*.

XIX. *Aux Cordeliers*, au grand autel, vous y verrez un très-beau tableau qui représente l'adoration des trois roys, peint par *Guillaume Perié* l'aîné; il y a aussi plusieurs belles chapelles. Aussi, au cloistre et au jardin il y a des beaux tableaux en perspective et architecture, peints par le R. P. *Jean François*, religieux du même ordre.

On trouve dans les Archives de la ville de Lyon la pièce suivante :

« *Rapport des citoyens* Coignet *et* Boissieu (1), *chargés par l'administration municipale du Midi* (2) *de rendre compte du mérite des tableaux qui existent dans la maison claustrale des ci-devant* Cordeliers.

« Les susdits citoyens Coignet et Boissieu n'ont vu que des portraits de cardinaux, généraux d'ordre et moines, le tout extrêmement médiocre et ne méritant pas d'être conservé. A l'égard des marbres, ils n'ont pu les voir; mais le citoyen Coignet, qui les connoissoit, a jugé qu'il n'y avoit rien qui pût mériter l'attention des connoisseurs.

« HORACE COIGNET. — BOISSIEU. »

Le conservateur actuel du musée de l'École Lyonnaise ne serait probablement pas de l'avis de Boissieu s'il pouvait mettre la main sur ce que Clapasson nous indique aux Cordeliers (p. 65-9):

« On y voit, dit-il, plusieurs tableaux de bonne main.

« Celui de la première chapelle, à droite en entrant, qui représente sainte Geneviève debout, un ange à côté d'elle et un démon au-dessous, est peint d'une grande force; c'est un ouvrage de *Louis Massari*, élève de Louis Carrache.

« Le tableau d'un autel adossé contre un pilier, proche cette chapelle, est un des meilleurs du jeune *Périer*, qui y a peint, avec beaucoup de douceur et d'harmonie, Jésus-Christ en présence de la Vierge et des Apôtres.

« On voit, dans une des chapelles suivantes, dédiée à saint Maurice, où se trouve une porte collatérale de l'église, un tableau de *Jacques Blanchart*, peintre de Paris, fameux pour le coloris, qui y a représenté plusieurs saints et saintes debout; mais le tableau du même maître qu'on voit dans une chapelle au-dessus, et où la Vierge

---

(1) Horace Coignet est le musicien, auteur du *Pygmalion* de Jean-Jacques Rousseau; Boissieu est le graveur.

(2) Dans ce temps-là, Lyon était divisé en trois arrondissements : Nord, Midi, Ouest.

est peinte dans la gloire, et, dans le bas, un évêque et une femme qui tient un enfant, est fort supérieur au premier.

« *Le Blanc* a peint le tableau de saint François qui se trouve à la chapelle au-dessus; mais un de ses plus grands ouvrages est celui de la chapelle qui fait le fond de l'aile de ce côté. On y reconnaît son génie plein de feu et sa facilité à exécuter, et, quoiqu'il paraisse beaucoup de libertinage dans le dessein, le bon goût du tout ensemble peut bien excuser ce défaut. C'est une Vierge dans une gloire, accompagnée d'un grand nombre de figures.

« Le grand autel de l'église, en bois doré, a dû coûter une somme considérable; mais elle a été mal employée, car rien de plus grossier et de plus mal entendu. Le tableau placé dans le milieu, qui représente l'Adoration des mages, est un très-grand ouvrage de *François Périer*, oncle de celui dont il a été fait mention tout à l'heure. On y remarque un pinceau gracieux et beaucoup d'harmonie, mais la correction ne s'y trouve pas au même degré.

« En continuant le tour de cette église par l'aile gauche, on voit dans une chapelle un tableau, peint sur bois, que les connaisseurs attribuent à *François Porbus*, peintre flamand célèbre. C'est un morceau, dans son genre, des plus recherchés qu'il y ait; il représente une Assomption. Les deux petits tableaux cintrés qui sont dans les côtés paraissent être de la même main et peints avec le même soin.

« La dernière chapelle qui attire la curiosité est celle des peintres. *Blanchet* a fait le tableau de l'autel, et c'est une de ses meilleures pièces; mais le tableau posé au fond de l'autel, qui représente les anges adorant Jésus-Christ au moment de sa naissance, est peut-être le chef-d'œuvre de *Jacques Stella*, et mérite toute l'attention. Il exécuta cet ouvrage pendant le séjour qu'il fit à Rome et lorsqu'il avoit l'esprit rempli de toutes les beautés de ce genre qui s'y rencontrent. »

Ce dernier tableau (signé, non pas: *Stella faciebant* 1605, ce qui irait à faire travailler ensemble le père, mort à 42 ans, précisément en 1605, et le fils, né en 1596 : mais *Stella faciebam* 1635, ce qui est beaucoup plus simple et plus naturel) a été retrouvé et acheté en

1807, pour le musée de Lyon, par M. Mayeuvre de Champvieux. (Voir le Catalogue du Musée lyonnais, par M. Thierriat, 1851, p. 103.) La famille Stella avait sa sépulture au pied du maître autel des Cordeliers. (*Ibidem.*)

Ajoutons, puisque nous en sommes sur cette famille, que le neveu de Jacques, c'est-à dire Antoine Bouzonnet-Stella, « fit pour la ville de Lyon un tableau de six pieds de long où il représenta la vocation à l'apostolat de saint Jacques le Majeur, dans le temps qu'il raccommode des filets de pêcheurs dans sa barque. » *Mémoires des académiciens*, I, 425.

XX. — *Dans la chapelle royale des pénitents blancs de Nostre-Dame du Confalon*, vous y remarquerez un rétable où il y a quatre beaux tableaux, dont le premier représente Notre-Seigneur au Jardin des Olives; le second représente la cène que fit Notre-Seigneur avec ses apôtres; le troisième est la représentation de la flagellation de Jésus-Christ; et le quatrième est celle de sa résurrection: ces quatre tableaux ont été peints par *Blanchet* l'aîné. Vous remarquerez aussi deux petits tableaux qui sont au bas de la Vierge; ils ont été faits par *le Blanc*.

« Cette magnifique chapelle joint le monastère des Cordeliers; elle appartient à une congrégation de pénitents établie dans cette ville en 1418... M. d'Halincourt, gouverneur de Lyon..., posa la première pierre de la nouvelle chapelle, qu'on construisit en 1636 et qu'on a richement décorée dans la suite.

« Elle est précédée d'un vestibule, dont la voûte est soutenue de deux colonnes de marbre de Seyssel d'une manière assez hardie. Plusieurs tableaux sont attachés contre le mur; le plus considérable est le portrait de Mgr Camille de Neufville, archevêque de Lyon, peint par *Thomas Blanchet*, qui s'y est surpassé, car, outre la parfaite ressemblance, l'art et le goût s'y distinguent en tous sens.

Les autres six tableaux qu'on voit dans le même lieu représentent différents saints, en figures à mi-corps, de la main de *Vignon*, qui travaillait avec une grande facilité. Le buste du Sauveur, en bronze, placé au-dessus de la porte de la chapelle, est de bonne main, quoique anonyme.

« L'intérieur de cette chapelle est d'une grandeur considérable et avantageusement proportionné; le lambris de menuiserie dont il est revêtu renferme alternativement de grands tableaux de la vie de la sainte Vierge et des panneaux enrichis d'ornements de sculpture et de bas-reliefs; il est embelli, outre cela, d'un ordre ionique, en pilastres cannelés élevés sur des piédestaux. *Ferdinand Delamonce* a fourni, dans sa jeunesse, le dessein de cette décoration, et c'est une de ses premières productions. L'idée générale est belle, mais il y a de l'excès dans la quantité des ornements; ils ont été exécutés par deux habiles sculpteurs, *Simon* et *Lamoureux*, élèves de Coustou.

« A l'égard des tableaux, il n'y a point d'endroit dans la ville où il y en ait un si grand nombre des grands maîtres. Le premier, que l'on voit à droite en entrant, et qui représente l'Adoration des bergers à la crèche, est de *Blanchet;* quoique ce ne soit pas un de ses meilleurs ouvrages, la singularité de la composition mérite cependant d'être remarquée. La Visitation, qui se trouve le second, du même côté, peut être mis au nombre des chefs-d'œuvre du célèbre *La Fosse*, par rapport à la force du coloris et au grand effet du clair obscur Le troisième, qui représente la Salutation angélique, est d'*Alexandre*, de l'Académie de Paris. Le quatrième doit être ôté pour y mettre quelque chose de mieux; ainsi on se dispensera d'en parler. Le cinquième et le sixième, en faisant le tour de la chapelle, ont été peints par un nommé *Le Beau*, qui y a représenté le mystère de la Conception et le Couronnement de la sainte Vierge; l'un et l'autre sont d'un goût assez médiocre. L'Assomption, dans le septième tableau, est de *La Tremolière*, jeune académicien de Paris, de grande espérance, et que la mort vient d'enlever l'année dernière. Il est vrai que cet ouvrage n'est pas des plus heureux qui soient sortis de ses mains et qu'il a fait des choses infiniment supérieures. *Corneille l'aîné*, peintre de Paris et bon coloriste, a re-

présenté une Fuite en Égypte dans le huitième tableau (1). *Sarrabat* a peint la Purification de la Vierge au temple, dans le neuvième. Le dixième et dernier est de *La Fosse* et représente l'Adoration des mages; c'est encore un ouvrage où le coloris est traité d'une manière admirable, quoique différente de celle du tableau du même maître de l'autre côté.

« Le sanctuaire de cette chapelle répond à la richesse du reste; il est revêtu d'un lambris peint en marbre avec beaucoup de vraisemblance. Un groupe de sculpture, qui représente l'Assomption, en occupe le milieu; il a été exécuté par *Perrache* sur un dessein de *Sarrabat*. Le même *Sarrabat* a peint en camayeu, au-dessous de ce groupe et avec beaucoup d'art, les Apôtres autour du tombeau de la Vierge. Quatre grands tableaux sont placés sur les côtés. Celui où l'on voit le Sauveur en croix et la Madeleine à ses pieds est un excellent original du fameux *Rubens;* la Descente de croix, vis-à-vis, est l'ouvrage d'un de ses meilleurs élèves; les deux autres tableaux sont de *Cretel*, qui y a représenté la Fraction du pain et le Sauveur devant Pilate : le premier l'emporte de beaucoup sur l'autre.

« L'autel placé dans le milieu du sanctuaire est de verd de Campan, avec des ornements de bronze doré sur les angles et un bas-relief de marbre sur le devant. Le tabernacle est aussi de divers marbres; mais le dessein de l'un et de l'autre est assez commun.

« On peut voir encore, dans la tribune au-dessus du vestibule, plusieurs tableaux, parmi lesquels il y en a cinq de *Blanchet*; celui de la Cène est ce qu'il y a de mieux; les autres sont de ses ouvrages négligés. » Clapasson, p. 68-74.

XXI. — *Au Grand Collége des Jésuites*, leur église a

---

(1) Il l'a gravé lui-même. Robert Dumesnil, *le Peintre-Graveur français*, tome IV, n° 15 de l'œuvre de Michel-Ange Corneille. La planche est passée de l'Académie de peinture à la Calcographie du Louvre, n° 589 du livret de 1851.

esté peinte par les frères *L'Abbé* et *Viriès* (1), tous deux jésuites, pour laquelle le frère *L'Abbé* se tua en remuant leur échaffaut; vous verrez aussi leur cour toute peinte d'emblèmes historiques et plusieurs sortes de cadrans, instruments et autres particularités de mathématique, dont on a l'explication dans le livre qu'en a fait le R. P. Ménétrier, de la même compaignie (2).

« ... Ce collége a été rebâti par la Ville avec beaucoup de dépense; c'est le coup d'essai du célèbre *Martel Ange*, frère jésuite de Lyon, qui conduisit, dans la suite, l'église du Noviciat de ces pères, à Paris, si estimée des connaisseurs. Mais l'on est surpris qu'à l'égard de l'église de ce collége il n'ait pas fait quelque chose de mieux; et l'on croit qu'il fut gêné dans son plan. L'extérieur n'a rien que de lourd et de grossier, et le dedans n'a aucune convenance entre ses parties. Le chœur est décoré de grands pilastres ioniques et la nef est composée d'arcades fort élevées, portées sur des jambages, ce qui forme comme deux parties qui ne se lient en aucune manière entre elles, et, quoi que le sieur *Delamonce* ait pu faire en dernier lieu, lorsqu'on travailloit aux embellissements de la nef, il n'a pu venir à bout de rectifier cette ordonnance. Mais,

---

(1) *Antoine Virys*. Il fut employé à peindre, concurremment avec Germain Panthot, des perspectives sur les murailles du jardin de l'Hôtel de ville. Il fut le maître de *Claude Audran*, le peintre, né en 1641 : « Il avait d'abord été placé, âgé seulement de dix ans, chez deux peintres de Lyon appelés *Perrier*, dont l'un était frère et l'autre neveu de François Perrier, qui fut du nombre des douze anciens qui commencèrent à former l'Académie de Paris... Les Perrier de Lyon étant venus à mourir, *Claude Audran* fut disciple de *Virix*, qui a peint la voûte de l'église des P. Jésuites de la même ville de Lyon. *Mémoires inédits des Académiciens*, II, 11-2.

(2) Sans doute dans celui-ci : « Le temple de la Sagesse, ouvert à tous les peuples. Dessein des peintures de la cour du Collége de la Sainte-Trinité », Lyon, 1663, in-8°. (Niceron, I, 77.)

au défaut de la régularité qu'on ne pouvoit plus donner à cette église, on n'a rien oublié pour la décorer richement en marbres de toute espèce... Les jambages des arcades de la nef sont incrustés de beau marbre jaspé de Suisse, avec des bases et des chapiteaux de marbre blanc et des socles de portor; les bandeaux des arcades et le grand entablement au-dessus sont en stuc, peint en marbre, imité d'après celui qu'on a employé à ces parties dans la décoration du sanctuaire.

« Ce sanctuaire est tout incrusté de différents marbres d'Italie sur un fond de blanc veiné; les pilastres sont en marbre bardille, avec des ravalements de brèche violette; l'entablement est partie de brèche, partie de marbre blanc veiné; les contre-pilastres sont remplis par un grand tableau dans le fond, qui représente le mystère de la Trinité, peint par *Le Blanc*, et, des côtés, par quatre belles niches de marbre rare, où l'on a placé les figures de saint Ignace, saint François Xavier, saint François de Borgia et saint Louis de Gonzague. Deux fenêtres et deux tableaux occupent le dessus des niches, jusqu'à l'architecture...

« Tout l'ouvrage du sanctuaire et de l'autel a été travaillé à Carrare sur les mesures qu'on y avoit envoyées, et l'on a fait venir des ouvriers du même endroit pour le mettre en place; aussi, du côté de la propreté, de l'appareil et de l'assemblage des marbres, on ne peut rien de mieux; il n'en est pas de même quant à l'union des couleurs, qui est une chose essentielle dans ces ouvrages; il paraît qu'elle a été fort négligée, et c'est principalement ce qui est cause que celui-ci ne produit pas tout l'effet qu'il devroit. Les sculptures paraissent de différentes mains; il en est d'excellentes, comme celles qu'on voit aux ornements des angles du coffre d'autel, et les autres des plus médiocres. Les grandes figures posées dans les niches ont été taillées sur de bons modèles, mais l'exécution a été tout à fait négligée. A l'égard du dessein général, on a suivi l'ancienne disposition. Les niches placées entre les pilastres sont copiées d'après les plus belles de Rome; mais le dessus n'y répond en aucune manière, non plus que l'entablement général, qui n'a ni grâce ni proportion. Voilà ce qu'on peut dire en général de ce

nouvel embellissement, dont la dépense a dû être considérable.

« Les tribunes qui règnent au tour de l'église font un très-bel effet et contribuent encore beaucoup à sa décoration; elles sont soutenues par des colonnes de marbre de Savoye, d'ordre ionique, qui portent des entablements et des balustrades de même. *Blanchet* en a donné le dessein.

« Les chapelles au-dessous ont des retables en colonnes de marbre, disposées sur les desseins de *Beauregard*, habile architecte et élève de *Blanchet*. On estime particulièrement l'ordonnance des autels des chapelles de saint Louis et de saint Ignace; mais toutes ces chapelles manquent de jour, et c'est un des plus grands défauts de cette église, qui est tout à fait mal éclairée, malgré le grand vitrail, en demi-cintre, qu'on a percé depuis quelque temps au-dessus de l'entrée.

« La chaire du prédicateur est encore une pièce très-remarquable, construite en marbres choisis, et enrichie de bas-reliefs et d'ornements de bronze doré. Elle paraît se soutenir en l'air, malgré son grand poids, d'une manière fort ingénieuse; le dessein en est de bon goût, mais on la trouve en général un peu lourde. C'est un ouvrage de *Delamonce le père*.

« Les peintures à fresque de la voûte de l'église sont du frère *L'Abbé*, très-habile peintre, élève de ————. Les nouvelles décorations faites dans la nef ont contraint d'effacer de très-belles figures du même, placées au-dessus des arcades des tribunes, qui représentoient les Apôtres et les Évangélistes.....

« Les diverses peintures qu'on voit dans la cour représentent différents traits d'histoire qui ont rapport à l'histoire de Lyon; il y en a aussi qui servent à désigner les arts et les sciences cultivées dans le collége; le P. Ménestrier, qui en avoit fourni les idées, les fit exécuter par *Blanchet* et par *Dupuy*..... La plus grande partie de ces peintures est aujourd'hui à demi effacée; on en distingue cependant encore de beaux restes du côté qui regarde le levant, qui s'est mieux défendu que les autres des injures de l'air...

« La Bibliothèque se trouve placée du côté du Rhône; elle est sans contredit la plus belle du royaume..... Le grand portrait de

Louis XIV qu'on voit dans le fond, où ce prince est représenté à cheval et couronné par la Victoire, est un bel ouvrage de *Mignard*, de Paris. » Clapasson, p. 77-86.

« Deux grandes chapelles, destinées pour des Congrégations, occupent le rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque; celle qu'on appelle des Messieurs (1) est la plus grande, et magnifiquement ornée; *Blanchet* a donné le dessein de tous les embellissements et fait toutes les peintures, à l'exception de celles de la voûte, qui sont du frère *L'Abbé*. L'autel est formé par deux grandes colonnes corinthiennes de marbre de Savoye, dont les bases et les chapiteaux sont dorés, et qui portent un fronton circulaire. Le grand tableau posé dans le milieu représente une Assomption. Le petit tabernacle, en lapis contrefait, mérite d'être remarqué; il est enrichi d'ornements de métal doré, de même que le coffre d'autel. Le pavé du sanctuaire et la balustrade sont aussi de marbre.

« Les côtés de la chapelle sont couverts par un lambris qui renferme douze tableaux de la vie de la sainte Vierge; on distingue, parmi ce nombre, ceux de la Nativité, de la Conception et du Trépas de la Vierge; ce dernier, surtout, est d'une très-grande beauté. Chaque tableau est accompagné de deux figures d'adolescens, de marbre feint, et de génies qui se jouent au-dessus de la corniche; quoique ces figures soient de bon goût, et bien exécutées pour la plupart, on les trouve d'une forme trop gigantesque. On blâme aussi, avec raison, la multiplicité des devises placées au-dessous des tableaux, mais on doit faire attention que, si le goût des devises a passé aujourd'hui, il a été un temps où elles étoient fort de mode; le P. Ménestrier, d'ailleurs, qui donnoit des traités sur cette matière, fut bien aise d'en faire ici l'application.

« La seconde Congrégation n'est pas, à beaucoup près, si ornée que celle dont on vient de parler; l'autel est cependant digne d'attention; c'est un ouvrage de *Chabry*, qui a imité, en petit, celui de Saint-Antoine. » Clapasson, p. 93-5.

---

(1) C'est-à-dire de Messieurs les Echevins de Lyon, qui étaient recteurs nés de l'établissement, comme ils l'étaient de l'Hôtel-Dieu, etc.

— « Cet auteur, dit le *Mercure galant* du 10 février 1705, p. 122, en parlant du P. Ménestrier, est original pour les embellissements, pour les décorations d'une Maison et pour l'ordre d'une fête ou d'un spectacle. Il fit peindre, en 1662, dans la cour du Collége (de la Trinité) de Lyon l'histoire de cette ville en vingt-quatre bas-reliefs, qui en représentent les principaux événements. »

— « Les peintures de l'église de ce Collége représentent les Vertus qui viennent à un sacrifice; des Anges apportent l'autel, fait à l'antique; la Religion y vient avec l'encensoir et le flambeau allumé, la Foy avec la croix, le calice et l'hostie; l'Obéissance, comme aveugle, y est conduite par un ange vestu en Amour; la Mortification y vient avec la discipline en main, etc., etc. Dans tout le tour de l'église, on void les instrumens des sacrifices anciens, portez par des Amours; des flambeaux allumez, des trompettes, des vases, etc. » Le Père Ménétrier, *l'Art des emblèmes*, Lyon, Coral, 1662, p. 95. On y peut voir, p. 82, 84, 94, d'autres détails relatifs à des peintures provisoires faites pour ce Collége. A la suite du « Temple de la Sagesse ouvert à tous les peuples », Lyon, 1663, il y a, en 22 pages, le « Dessein des peintures de la grande cour du Collége de la Très-Sainte-Trinité. » Si on lisait tous les autres ouvrages du Père Ménétrier, on ramasserait à coup sûr bien des détails sur les décorations, ou définitives ou temporaires, que fit éclore l'infatigable invention du digne homme; mais qui pourra jamais lire sans s'arrêter tous les livres de ce Marolles lyonnais?

XXII. — *A Saint-Nizier*, il y a plusieurs belles chapelles; la première appartient à M. Voisin, où il y a un tableau qui représente la Flagellation de Notre-Seigneur, par *le Parme*.

« Le premier tableau, qui se trouve à un autel adossé contre un pilier proche la chaire, et qui représente la Flagellation du Sauveur, est un des bons ouvrages de *Jacques Palme, Vénitien;* c'est dommage qu'il soit dans un endroit obscur et conservé avec si peu de soin. » Clapasson, p. 112. Le tableau est au Musée de Lyon. « Perdu pendant la Révolution, il a été retrouvé par feu M. Mayeuvre de

Champvieux, qui s'empressa d'en faire l'acquisition pour le compte de la ville : hauteur, 5 pieds 2 pouces ; largeur, 3 pieds 5 pouces. » Livret du Musée de Lyon, par M. Artaud, 1827, p. 68.

« Vis-à-vis cet autel, on trouve, dans la même aile, la chapelle paroissiale, fermée d'une grille de fer ; le retable peint en marbre, avec des ornements dorés, est du dessein de *Delamonce*. *Blanchet* a peint le tableau, et ce n'est pas un de ses moindres ouvrages.

« La dernière chapelle, dédiée à saint Joseph, à côté de la petite porte d'entrée, renferme un très-bon tableau de saint Joseph mourant, fait par *Jean Ruel*, dont le pinceau avoit beaucoup de grâce. » Clapasson, p. 112.

Au-dessus des siéges des prestres, il y a huit tableaux tirez du Nouveau Testament, à sçavoir : quatre peints par *Blanchet* l'aîné, les quatre autres par *Spire*. Le premier représente la bénédiction des cinq pains d'orge et deux poissons, fait par *Blanchet*. Le deuxième représente la guérison du serviteur du centenier, fait par *Spire*. Le troisième représente le miracle de l'aveugle-né, fait par *Blanchet*. Le quatrième représente la guérison du paralitique, fait par *Spire*. Le cinquième représente la parabole d'un petit enfant que Jésus présenta à ses apôtres pour entrer au royaume des cieux, fait par *Blanchet*. Le sixième représente le délivré et possédé, qui avoit une légion de diables dans le corps, fait par *Spire*. Le septième représente la femme surprise en adultère, menée devant Jésus, fait par *Blanchet*. Le huitième représente Jésus qui chasse les marchands du Temple et les changeurs, fait par *Spire*.

« Il s'en faut de beaucoup que les quatre tableaux qu'on voit ici de *Blanchet* soient de ses meilleurs ouvrages ; l'on préfère aux autres celui de la Femme adultère. » Clapasson, p. 109.

Au tour de l'autel de Nostre-Dame de Grâce, il y a qua-

tre tableaux représentant la vie de la Vierge, par *Adrien d'Assié.*

« Les six grands tableaux, qui couvrent le fond du sanctuaire, au-dessous des vitraux, sont de la main de *Dacier*, qui y a peint autant de sujets de l'histoire de la Vierge. Cet artiste avoit beaucoup plus de correction que de génie; son coloris, d'ailleurs, donnait trop dans le noir. » Clapasson, p. 110.

A la chapelle de Saint-Maurice, il y a un tableau, qui est une Descente de croix, peint par *Le Blanc.*

A la chapelle des chanoines, il y a un tableau qui représente le baptême de Notre-Seigneur, peint par *Adrien d'Assié.*

« On vient de faire des réparations considérables dans l'intérieur de l'église de Saint-Nizier; on a plâtré à neuf toutes les voûtes et regratté tous les murs du bas en haut, ce qui lui donne un air de nouveauté; il fournit un coup d'œil tout différent, mais il semble qu'on pouvoit se procurer le même avantage, à beaucoup moins de frais, en se contentant de passer une couleur sur les murs, comme cela se pratique à Paris et ailleurs; on ne voit pas trop non plus la raison qu'on a pu avoir de marquer les joints des pierres avec un trait coloré, puisque la beauté de la construction d'un édifice consiste dans un assemblage si parfait que les pierres qui le composent ne paraissent former qu'un même corps.

« On a ôté, dans le même temps, un tableau de grandeur énorme, qui occupoit tout le fond de la nef au-dessus de l'entrée, et qui représentoit le Jugement universel. C'étoit une entreprise des plus hardies qui se soit jamais faite en peinture; et l'on trouvoit dans cet ouvrage bien des parties qui sentent un grand maître. *Claude Spierre*, peintre Lorrain, élève du fameux Bernin, en étoit l'auteur. » Clapasson, p. 108.

Ce *Claude Spierre*, qui était de Nancy, et se trouvait à Lyon en 1679, d'après le petit livre des *Noms des plus fameux peintres*, de Fé-

libien (1), était le fils d'un cordonnier et le frère de François Spierre, l'habile graveur, dont Baldinucci a écrit la vie. Ils avaient eu pour protecteur M. de Mahuet, lieutenant général au bailliage de Nancy, qui les avait placés chez le frère Georges Lorrain. Une partie des travaux de Claude à Saint-Nizier fut faite avant son voyage à Rome; c'est à son retour qu'il fit ce Jugement dernier, qui lui porta malheur, car il tomba d'un échaffaud en y travaillant, et mourut des suites de sa chute (2), six mois après, et dans le courant de 1681, sans avoir pu continuer à y travailler; ce qui ferait supposer qu'on confia ensuite à un autre le soin de terminer son œuvre. On peut voir sur lui Durival, *Description de la Lorraine*, II, 50; Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, colonne 907-8, et ce qu'en a écrit Mariette dans sa description du Cabinet d'Eguilles.

« Le grand autel est isolé, suivant l'usage de Lyon; on l'a entouré depuis peu d'une riche balustrade dont les appuis sont de marbre noir, et les portes et les balustres de métal doré...

« On voit, au-dessus de la porte de la Sacristie, un petit tableau dont les connoisseurs font beaucoup de cas; il représente la sainte Vierge à genoux devant le Sauveur, qui lui montre un petit ange, lequel, avec des tenailles, arrache la langue à un démon. C'est un morceau d'un excellent goût, mais on n'est pas d'accord de son auteur : les uns prétendent qu'il est de *Charles Melin*, dit *le Lorrain*, qui travailloit à Rome, avec une grande réputation, au milieu du siècle passé; d'autres l'attribuent à *Guillaume Courtois*, élève de *Pietre de Cortone*.

« Les deux tableaux, en marbre feint, placés sur les autels qui font le fond des deux ailes, sont plus ingénieux qu'artistes; les retables qui les accompagnent sont ornés de colonnes, mais disposés d'une manière fort commune.

« On trouve deux morceaux remarquables dans les bras de la

---

(1) Paris, 1679, in-18, p. 78.

(2) On a déjà vu, dans l'annotation de l'article précédent, qu'il arriva la même chose à frère Labbé. N'y aurait-il pas là, et plutôt du côté de frère Labbé, quelque confusion légendaire ?

croisée, l'un en peinture et l'autre en sculpture : le premier est une belle Descente de croix (1), à l'autel de saint Maurice du côté de l'épître, et le second, qu'on voit à l'autel de l'autre côté, est un excellent groupe de sculpture, en bois doré, qui représente sainte Anne assise montrant à lire à la sainte Vierge, fait par *Coustou l'aîné*, à son retour d'Italie. » Clapasson, p. 110-1.

XXIII. — *Au Monastère royal de Saint-Pierre-les-Nonains* il y a un très-beau rétable dans le chœur de l'église, qui est de marbre et de stuque, fait par la conduite de *Bido* Champenois. Il y a aussi la chapelle des enfants du Plastre, où il y a un beau tableau qui représente la Trinité, fait par *Blanchet* le cadet. Il y a aussi, dans la chapelle des maistres fûtainiers, un tableau qui représente la Nativité de la Vierge, fait par *Blanchet l'aîné*.

« On voit à un autel, contre un pilier du côté de l'évangile, un tableau de saint Sébastien et de saint Roch; on n'en connaît pas l'auteur, mais l'ouvrage est bon, dans la manière flamande.

« *Blanchet* a donné le dessein de l'embellissement du sanctuaire, qui consiste dans un ordre de pilastres ioniques, couronné d'un entablement à ressaut, au-dessus duquel sont de petits anges entremêlés avec des vases ou cassolettes; deux grands anges volans soulèvent dans le milieu les courtines d'un pavillon, qui sembloit cacher une grande ouverture, au dedans de laquelle on découvre un groupe de sculpture représentant la délivrance de saint Pierre. Tous ces ouvrages sont de stuc, et ont été exécutés conjointement par *Bidaut*, *Simon*, *La Croix* et *Chabry*, sculpteurs. Les cinq tableaux que renferme cette décoration sont de *Blanchet*, et de sa bonne manière; celui du milieu est une Cène, les autres représentent divers sujets de l'histoire de saint Pierre. C'est aussi lui qui a donné le dessein des grands et des petits anges d'argent qu'on ex-

(1) Elle est de *Leblanc*.

pose sur l'autel les jours de grandes fêtes, et du soleil chargé de pierreries; mais le bas-relief, de même métail, qu'on fait servir alors de parement à cet autel, n'est pas de la perfection du reste; c'est une pièce de la façon de —.

« La balustrade qui entoure le sanctuaire est d'un travail en fer d'une délicatesse surprenante, mais le bon goût n'y répond pas.....

« L'on trouve encore, dans les chapelles, deux tableaux de *Blanchet*, le Mystère de la Trinité et la Naissance de la Vierge; ils sont tous deux très-négligés. » Clapasson, p. 117-9. Suit la description du nouveau monastère de religieuses, qui est devenu le Palais des Arts; nous n'en extrairons que ces détails, p. 121 : « Le réfectoire et le chapitre sont deux pièces fort décorées; les ornemens et les figures en stuc sont du dessein de *Blanchet*, exécutées par les mêmes sculpteurs qui ont travaillé à l'église. *Cretet* a fait les peintures qu'on y voit. »

XXIV. — *A la Platière* il y a trois belles chapelles : la première, qui est Nostre-Dame de Lorette, où il y a un très-beau tableau peint par *Albert Durer*, qui représente la Nativité de la Vierge; la seconde, qui appartient à M. Dupuy, toute peinte par *Perié;* la troisième appartient aux maistres moliniers de soye, où il y a un tableau, qui représente l'Assomption de Nostre-Dame, peint par *Adrien d'Assié.*

« Le sanctuaire a été fort embelli sur le dessein de *Blanchet*, qui a peint les cinq tableaux qui s'y voient; la Sainte-Famille, en figures à mi-corps, dans une chapelle du côté de l'épître, est un bon ouvrage d'*Alexandre Varotari*, de Vérone. » Clapasson, p. 150.

L'église collégiale de Notre-Dame et le prieuré de la *Platière* ont disparu, sans laisser d'autre trace matérielle qu'une place qui porte ce dernier nom.

XXV. — *Aux Carmes*, *sur les Terreaux*, il y a, au

grand autel, un beau tableau, et une chaise de prédicateur, toute de sculpture, faite par *Benoist Annequin*.

« Laurent Bureau, évêque de Sisteron et confesseur de Charles VIII et de Louis XII, engagea ces deux rois à faire construire l'église et le monastère; c'est pourquoi l'on y remarque encore, en plusieurs endroits, les armes et les devises de ces princes et d'Anne de Bretagne.

« Ce qu'il y a de plus curieux à voir dans l'église, c'est la chaire de prédicateur, en menuiserie, copiée fidèlement d'après celle de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, et fort bien exécutée (1).

« Les tableaux qui ornent le grand autel sont de médiocres ouvrages de *Le Blanc*. On en voit deux du jeune *Périer* à des autels, contre les piliers de la nef; l'un représente saint Alban, et l'autre sainte Thérèse. Le même peintre a fait encore celui de saint Roch et saint Sébastien, vers la porte d'entrée. Le grand tableau suspendu contre le mur, vis-à-vis de la chaire, est de l'oncle de celui-ci, connu sous le nom du vieux *Périer*; il n'est pas un de ses moindres ouvrages. » Clapasson, p. 146.

XXVI. — *Aux pénitents de la Miséricorde* il y a un beau retable, où il y a un tableau qui représente la décollation de saint Jean-Baptiste, peint par *Sarlin*, Lyonnais.

« La chapelle des Pénitents de la Miséricorde est dans l'enceinte de la cour des Carmes. Le tableau, au-dessus de la porte en dedans, est de —, élève de *Mignard* (2), qui y a peint Hérodiade à qui on apporte la tête de saint Jean. Les deux tableaux à côté, où l'on voit la Délivrance du prophète Daniel et celle de saint Pierre, sont

(1) Celle-ci était de Claude Lestocart, sur les dessins de Laurent La Hyre. Piganiol l'a décrite en détail, VI, 113-4.

(2) Il y a un Jérôme Sorlet ou Sorley, élève de Mignard, reçu maître à Paris le 16 mars 1662, et cité dans le testament du maître. (A., V, 42, 50.) Est-il le même que le Sarlin de Bombourg?

des ouvrages de *Sarrabat*, faits, dans la vigueur de son âge, à son retour d'Italie. » Clapasson, p. 147.

XXVII. — *Aux Capucins du petit Forest* il y a, au grand autel, un beau tableau qui représente un crucifix, Nostre Dame, saint Jean, saint André et saint François, fait par *Le Blanc*. Il y a aussi la chapelle de Nostre Dame de la Vierge, qui est toute de marbre en relief.

« ... L'établissement de ce couvent est de 1622; l'église a été bâtie, en partie, des libéralités de la reine Anne d'Autriche, qui y mit la première pierre...

« *La chapelle des Pénitents de Saint-Marcel* touche l'entrée des Capucins; elle contient onze tableaux de *Blanchet*, mais presque tous de sa manière négligée; elle est d'ailleurs peinte en noir, ce qui la rend fort désagréable à la vue. » Clapasson, p. 144-5.

XXVIII. — *A la Déserte* il y a un très-beau retable d'architecture et sculpture, enrichi de trois beaux tableaux. L'un est au grand autel, qui représente par histoire la bénédiction des cinq pains d'orge et des deux poissons; et les autres qui sont de chaque côté, l'un représente saint Benoist, et l'autre sainte Scolastique, tous peints par *Adrien d'Assié*.

« Le couvent de la Déserte étoit une abbaye royale, fondée dans un lieu appelé autrefois *De Deserta*. (Almanachs de Lyon, XVIIIe siècle.) » — Clapasson, p. 150-1.

XXIX. — *Aux Carmélites*, vous y verrez une très-belle chapelle, appartenante à monseigneur d'Halincourt, où le retable est tout de marbre, avec des ornements de bronze doré, et un très-beau tableau peint par *Le Brun*, qui re-

présente une Nativité de Notre-Seigneur. Vous verrez, dans la même chapelle, monseigneur d'Halincourt, tout de bronze, qui est à genoux dessus un soubassement de marbre. On lit, dans un ply de son manteau, le nom de l'ouvrier, qui est : *Jacob Richer* 1635. Vous y verrez aussi Madame sa femme, toute de marbre, qui est aussi à genoux (1). Au portail, vous y verrez une Descente de croix, et les armes de monseigneur le maréchal duc de Villeroy et gouverneur de Lyon, et les ornements faits par *Bidault*, Champenois.

« ... Le premier duc et maréchal de Villeroy (2) fit élever la nouvelle église sur les dessins de *François Dorbay*, architecte célèbre de Paris, avec une grande chapelle à côté pour la sépulture de la famille...

« Le portail de l'église est d'une composition singulière. La partie d'en bas n'a d'autre ornement que deux niches qui accompagnent la porte, et un entablement d'ordre dorique surmonté d'un fronton où sont les armes de Villeroy (3). La partie supérieure est formée par des pilastres d'ordre ionique, qui portent un grand fronton circulaire avec une croix au sommet. On a placé, au-dessous du grand vitrail, un groupe de sculpture qui représente le Sauveur mort, entre les bras de sa mère ; c'est un des bons ouvrages de *Bidault*.

« L'ordre corinthien, fort bien exécuté, règne dans l'intérieur de

---

(1) Spon a donné leurs épitaphes, p. 147-50, en remarquant que M. d'Halincourt a fait élever ce tombeau de son vivant, puisqu'il ne mourut qu'en 1642 ; sa femme était morte en 1618.

(2) Nicolas de Neufville de Villeroy, fils de Charles de Neufville de Villeroy, marquis d'Halincourt. La maison de Villeroy fut en possession du gouvernement de Lyon et des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, depuis 1612 jusqu'à 1790.

(3) D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes ancrées du même.

l'église. *Blanchet*, qui a donné le dessin du grand autel, a suivi la même ordonnance, en ajoutant seulement deux colonnes de marbre rouge de Savoie, qui font un avant-corps et dont les bases et les chapiteaux sont dorés; on voit, au-dessus du fronton qui termine cet avant-corps, le prophète Elie, dont la figure se trouve placée dans une des niches à côté de l'autel, en symétrie avec celle de sainte Thérèse, placée dans l'autre; toutes ces figures sont en stuc, exécutées par *Bidault*, d'après *Blanchet*.

« Le tableau du grand autel, qui représente une Descente de croix, est du fameux *Le Brun*, commencé par ses élèves, mais entièrement retouché de sa main; il est semblable à celui du même maître qui se voit, aux Jacobins de la rue Saint-Honoré de Paris, dans la chapelle du maréchal de Créqui; il a été gravé (1).

« Mais ce qui enrichit le plus cet autel, c'est le tabernacle, qu'on peut regarder comme la plus belle pièce du Royaume en ce genre; il a été fait à Rome sur le dessin du fameux cavalier *Bernin*, et les sculptures, en bronze doré, ont été jetées sur ses modèles (2).

---

(1) Piganiol, II, 443, dit seulement : « Le tableau de l'autel est une copie de la Descente de croix de *Le Brun*, faite par *Houasse*. » Guillet de Saint-Georges donne la vérité première : « Pendant cet ouvrage de la Galerie et des Salons de Versailles, M. le maréchal duc de Villeroy, qui avait été gouverneur du Roi pendant les jeunes années de ce monarque, fit en sorte que M. *Le Brun* travaillât, en différents intervalles de temps, à un tableau, représentant une Descente de croix, destiné pour l'église des religieuses Carmélites de la ville de Lyon. En 1684, M. le marquis de Louvois, qui avait été appelé à la Surintendance des bâtiments, fut si satisfait de ce tableau qu'il le fit retenir pour le Roi, et présentement il est dans le Louvre; mais M. *Le Brun* en fit un second avec un grand soin, qui a été envoyé à ces religieuses. » *Mémoires des Académiciens*, I, 46.

(2) Baldinucci, dans sa *Vie du cavalier Bernin*, nous dit que son héros, dans sa route vers Paris, « n'étoit pas encore à trois milles de Lyon qu'il trouva à sa rencontre tous les peintres, sculpteurs et architectes de la ville, les uns à cheval, les autres en carrosse », 1774, p. 92; mais, parmi les autels, dessinés par le Bernin, qu'il énumère dans la liste de ses œuvres, il est impossible, faute de description, de savoir duquel celui de Lyon était la répétition.

« L'ordonnance de cette petite fabrique est des plus élégantes. La partie du milieu, qui fait un avant-corps pour servir de niche à l'exposition du saint Sacrement, est sur un plan de forme mixte, convexe et concave, et accompagnée de quatre colonnes corinthiennes couplées, de marbre serpentin d'une grande beauté, qui portent un fronton angulaire, surmonté par une excellente figure, en bronze doré, du Sauveur ressuscité; deux anges, aussi de métail doré, sont à genoux, sur les extrémités du fronton, dans des attitudes admirables.

« Les pilastres, derrière les colonnes, sont de différents jaspes, de même que le corps de la niche, dont le fond, en perspective dégradée, est rempli par un groupe de trois figures représentant Jésus-Christ au milieu des Pèlerins d'Emmaüs, dans le temps qu'il fut reconnu à la fraction du pain.

« Les deux ailes, à droite et à gauche, sont formées chacune par une ordonnance de trois colonnes, aussi de serpentin, avec des niches, de différents marbres rares, occupées par les statues des quatre Evangélistes. L'entablement au-dessus est surmonté d'un attique avec des figures d'anges qui portent des encensoirs.

« Tout ce riche ouvrage est posé sur un piédestal d'agate, dont les ravalements sont en brèche noire antique d'un grand prix.

« La chapelle de Villeroy est décorée du même ordre que l'église, mais en plus petit volume. Le tableau de l'autel, où l'on voit les Bergers à la crèche, est d'*Hoüasse*, l'un des premiers élèves de *Le Brun*. Les deux colonnes corinthiennes, qui forment le retable, sont élevées sur des piédestaux et soutiennent un fronton sur lequel deux anges sont assis; mais il seroit à souhaiter que l'ordonnance en fût plus élégante.

« Le mausolée le plus proche de l'autel est celui de la marquise d'Halincourt, fondatrice de ce monastère. On ne peut aller plus loin pour la délicatesse du ciseau et la recherche du travail, mais le dessin est très-médiocre... Le mausolée du marquis d'Halincourt se trouve dans le fond de la chapelle, vis-à-vis de l'autel. Il est représenté à genoux sur un tombeau de forme carrée; cette figure est de bronze, ainsi qu'un petit corps d'architecture placé contre le mur; le reste est de marbre noir. Ces deux monuments sont

l'ouvrage d'un sculpteur nommé *Jacob Richer*; il n'a pas aussi bien réussi dans celui-ci que dans le premier; le dessin en paroît du même goût, mais l'exécution est fort inférieure...

« Le mausolée du premier maréchal de Villeroy (1) est d'un goût fort supérieur aux autres; c'est *Blanchet* qui en a donné le dessin et *Bidault* l'a exécuté. Un socle de portor soutient un tombeau de même, d'une forme gracieuse, sur lequel le maréchal est à genoux dans les habits de l'ordre du Saint-Esprit; cette statue est en marbre et parfaitement bien travaillée. Deux grandes figures de même servent d'accompagnement; l'une représente la Prudence et l'autre la Religion, toutes deux désignées par les attributs qui leur conviennent. Tout cet ouvrage est adossé contre une arcade feinte, décorée avec art et terminée par les armes de la maison de Villeroy...

« On a placé, depuis quelques années, un grand tableau de *Grandon* (2) au-dessus du tombeau de M. d'Halincourt; c'est un sujet allégorique, où l'on voit la Religion triomphante, accompagnée de plusieurs seigneurs et prélats de la maison de Villeroy, peints au naturel. » Clapasson, p. 151-61.

— L'un de nous a vu, il y a quelques années, à Paris, dans les mains d'un amateur lorrain, qui se proposait de donner, avec des documents nouveaux et des planches, une notice sur le fameux sculpteur lorrain *Legier Richier*, des dessins originaux, à la plume et légèrement lavés, de deux Richier, tous deux frères et sculpteurs, qui étaient ses fils ou ses petits-fils. Ils s'étaient fort éloignés de la fine et naturelle pureté de leur père pour donner dans les banalités manié-

---

(1) Mort à quatre-vingt-huit ans, en 1685.

(2) Le maître de *Greuze*. Charles Grandon fut peintre ordinaire de la ville de Lyon (1749-1762). On voit depuis peu au musée du Palais des Arts un charmant petit portrait de ce maître, vraisemblablement peint par lui. Il est représenté tenant une palette à la main et somptueusement vêtu; sa physionomie ouverte est pleine d'amabilité et d'intelligence, et ce modeste spécimen de son art suffit pour attester que l'artiste n'était pas dépourvu de talent. Il a été le beau-père de Grétry, qui en a parlé dans ses *Mémoires*.

rées et dans les contournements sans valeur, qui caractérisent les successeurs de l'école parisienne des sculpteurs des derniers Valois. Le Jacob Richer qui a travaillé à Lyon, est, je crois, l'un de ces deux; si même ma mémoire ne me trompe pas, il y avait dans ces dessins non des compositions d'enfants, mais des tombeaux; peut-être ceux des Carmélites s'y trouvent-ils; ce serait pour nous une nouvelle raison de désirer la publication de ce travail, qui apporterait un nouveau chapitre, et l'un des plus importants, à l'histoire de la sculpture provinciale en France au XVIe siècle.

XXX. — *Aux Chartreux*, il y a un très-beau cloistre qui représente par histoire la vie de saint Bruno, qui a esté peinte par *Le Blanc* et *Périé* (1). Vous y verrez aussi deux belles figures de sculpture, à sçavoir : un saint Jean-Baptiste et saint Bruno, qui sont dans l'église, faits par *Sarasin*, sculpteur du Roy. Dans la même église, il y a deux tableaux peints par *Périé*.

« ... Cette église n'a rien de remarquable que deux excellentes statues en terre cuite de *Sarrasin*, fameux sculpteur de Paris, qui les fit ici à son retour de Rome. Elles représentent saint Jean-Baptiste et saint Bruno à genoux, dans des attitudes et avec une correction de dessin incomparables. Le même sculpteur fit encore deux bas-reliefs, placés sur des portes dans le grand cloître; on voit, dans l'un, de petits anges qui se jouent, et dans l'autre, un Saint-Jean-Baptiste couché... (2).

« On trouve aussi dans le monastère plusieurs tableaux à l'huile

(1) « La fameuse histoire du chanoine de Paris n'y manque pas. » Clapasson, p. 162.

(2) « Ce fut à peu près en 1628 qu'il fut de retour à Paris. » *Mémoires inédits des Académiciens*, I, 117; ses travaux de Lyon sont donc un peu postérieurs à cette époque; nous verrons plus loin qu'ils sont de 1630 et 1631.

du même *Périer*, qui méritent d'être remarqués, comme l'Agonie du Sauveur, dans une chapelle; un Crucifix, dans le Chapitre, et surtout une Cène, dans le réfectoire, où il y a encore quelques bons tableaux de *Vignon*. » Clapasson, p. 161.—Guillet de Saint-Georges (*Mémoires inédits des Académiciens*, p. 127-9) a bien mieux écrit sur les peintures de *François Périer* à la Chartreuse de Lyon : « L'inclination qu'il avoit pour la peinture l'ayant attiré à Lyon, il y apprit à dessiner et à peindre; mais cette même inclination, venant à s'augmenter, l'attira encore plus ardemment à Rome... Mais enfin, en 1630, il revint en France, où l'attiroient des seigneurs considérables et principalement les bienfaiteurs de la Chartreuse de la ville de Lyon, qui lui demandoient instamment de ses ouvrages (1).

« Il fit d'abord huit tableaux pour cette Chartreuse. Le premier est un Crucifix, accompagné de plusieurs figures, pour l'autel du Chapitre; le second, une Prière du Sauveur au jardin des Olives, qui est à l'autel de la chapelle de saint Antoine. Ces deux tableaux ont été faits en 1631 et sont des plus estimés. Il y en a deux dans le chœur : l'un est une Décollation de saint Jean-Baptiste, qu'il a gravée (2); l'autre représente le Sauveur accompagné de la Vierge et de saint Joseph. Le tableau du Réfectoire, qui est le plus grand de tous, a pour sujet la Croix du Sauveur. M. Périer a mis son nom à ces cinq tableaux. Le sixième est aussi dans le Chapitre, et représente saint Anthelme, général de l'ordre des Chartreux et évêque de Belley, qui ressuscite un mort piqué par une vipère. Le septième est un Crucifix, qui a à ses côtés une Madeleine et un saint Bruno, et qui est dans la chambre du père prieur. Le dernier, qui est aussi posé dans la même chambre, représente saint Bruno qui offre un lis à la Vierge, comme un pieux hommage et une espèce de redevance pour trois maisons de Chartreux, qui, en ce temps-là, furent

(1) Félibien a là-dessus une version moins vraisemblable : « En passant à Lyon, il y trouva Sarazin, sculpteur, qui l'arresta et luy fit donner le cloistre des Chartreux à peindre. » Ed. in-4°, t. V, 1688, p. 45.

(2) Robert-Dumesnil, le Peintre-graveur français, t. VI, p. 166, n° 8 de l'œuvre.

annexées à celle de Lyon. Dans la base du retable du grand autel, il a fait environ dix-huit petits tableaux sur des sujets de la vie de Notre Seigneur.

« Les autres ouvrages qu'il a faits sont peints à fresque et se voient dans leur petit cloître, où il a traité, en plusieurs tableaux, une partie de la vie de saint Bruno. Il fut associé avec d'autres peintres pour ce travail, et chacun d'eux prenoit alternativement une des actions de l'histoire de saint Bruno, afin que tous ensemble en donnassent une suite naturelle par l'assemblage de tous leurs tableaux. Ainsi, ce qui sortoit d'une seule main en particulier ne pouvoit pas garder l'ordre du temps sans interruption, ni fixer une suite historique, et c'est cette interruption qui va paroître dans ce détail.

« Il a donc peint à fresque dix de ces tableaux. Le premier représente saint Bruno qui se propose de quitter le monde et qui y exhorte ses amis; le second est une Apparition des anges à saint Bruno; le troisième, une Entrevue de saint Bruno et d'un ermite; le quatrième, saint Hugues, évêque de Grenoble, couché par terre avec un sentiment de mortification, quoique revêtu de son habit épiscopal; le cinquième, le même saint Hugues, qui donne l'habit de chartreux à deux des compagnons de saint Bruno; le sixième, une Apparition de la Vierge à saint Bruno sur le sommet d'une montagne; le septième, saint Bruno et ses compagnons prosternés aux pieds du pape Urbain II, qui les reçoit favorablement; le huitième, une Apparition de la Vierge et de saint Pierre à un chartreux; le neuvième représente le pape, assis dans son siége pontifical, offrant à saint Bruno la dignité épiscopale, signifiée ici par une mitre et une croix à deux traverses; le dixième fait voir saint Bruno qui apparoît à Roger, comte de Calabre, et lui révèle la trahison d'un de ses capitaines. »

Clapasson donne encore une longue description des travaux entrepris par *Delamonce* pour corriger les défauts de l'église et la terminer, et continués sans son concours, parce qu'il s'était retiré à cause des changements qu'on ne cessait de faire à ses plans.

« *La Trémolière*, peintre de Paris, a fait, peu de temps avant sa

mort, deux grands tableaux pour cette église; ils seront placés aux autels des croisées. L'un représente l'Ascension du Sauveur, et l'autre une Assomption de la Vierge. Ce sont de fort belles pièces, et le dernier surtout peut être regardé comme une des meilleures choses qu'ait faites cet habile peintre. » Clapasson, p. 165.

— Le livret du Musée de Lyon, de M. Artaud, éd. de 1827, n° 15, indique l'Adoration des bergers de Jordaëns comme ayant été autrefois dans l'église des Chartreux de Lyon.

XXXI. — *Aux Religieuses de Saint-Benoist, sur le quay de Saint-Vincent*, il y a, au grand autel, un beau tableau qui représente par histoire la communion de saint Benoist, peint par *Blanchet* l'aîné.

« Leur église est petite, mais ce qui la distingue infiniment, c'est le tableau de l'autel, qu'on doit regarder comme le chef-d'œuvre de *Blanchet*; il représente saint Benoît qui reçoit le viatique. Tout est digne d'attention dans ce bel ouvrage; on y remarque une composition bien entendue, un dessin savant, des expressions touchantes; l'art du clair-obscur y est habilement ménagé, et le ton des couleurs tout à fait dans la belle nature.

« On a parlé si souvent de *Blanchet*, dans le cours de cette Description, qu'il n'est pas hors de propos de faire connoître ici plus particulièrement un homme à qui Lyon est redevable d'une partie des belles choses qu'il renferme.

« *Thomas Blanchet* étoit de Paris. Il alla fort jeune à Rome, où il fut disciple d'*André Sacchi*, peintre renommé; c'est là qu'il fit connoissance avec *Pantot*, de Lyon, peintre habile pour les portraits, et il se forma entre eux deux une liaison très-étroite. Dans la suite, *Pantot*, de retour chez lui, voyant qu'on étoit dans le dessein d'orner de peintures l'Hôtel de ville, qui venoit d'être achevé, et qu'on cherchoit un homme capable d'exécuter une entreprise de cette conséquence, proposa *Blanchet*, dont il connoissoit les talents, et le fit agréer. *Blanchet* se rendit à Lyon, et fit non-seulement tous ces grands ouvrages qu'on voit à l'Hôtel de ville, mais, y trou-

vant beaucoup d'emploi ailleurs, il s'y fixa entièrement. Il y est mort en (1689, le 21 juin).

« Blanchet avoit bien des qualités qui font les grands peintres, beaucoup de feu dans la composition, une ordonnance aisée et naturelle, un coloris fort et harmonieux; les attitudes de ses figures sont gracieuses et bien contrastées, et les airs de tête de bon goût. Il dessinoit les enfants avec beaucoup d'art, et, quoiqu'en général son dessin ne fût pas correct, il n'avoit cependant rien de difforme; mais la rapidité de son génie et sa grande facilité à exécuter ne lui ont presque jamais permis de détailler ses ouvrages à fond; c'est pourquoi on en voit un si grand nombre de négligés et qui paroissent d'une manière faible. D'ailleurs il se trouve une grande différence entre ceux qu'il fit peu de temps après son retour d'Italie et ceux auxquels il travailla dans la suite. *Blanchet* joignoit au talent de la peinture un caractère aimable, qui le faisoit rechercher dans la société, et la vivacité de son esprit mettoit beaucoup d'agrément dans la conversation. » Clapasson. p. 170-3. — Nous aurons plus tard occasion de revenir sur *Thomas Blanchet* et de passer en revue les nombreuses peintures exécutées par lui à l'Hôtel de ville. Blanchet avait succédé à *Germain Panthot*, et non *Pantot*, comme l'écrit Clapasson, dans la charge de peintre ordinaire de la Ville (1675), qu'il garda jusqu'à sa mort.

XXXII. — *Aux Augustins, sur le quay de Saint-Vincent*, il y a deux chapelles : la première appartient à M. Laure, où il y a un beau tableau de saint Charles; la seconde est la chapelle de sainte Marguerite, où il y a un très-beau tableau peint par *Périé*.

« ..... L'église a son entrée principale sur le quai de Saint-Vincent; elle est aujourd'hui fort délabrée et auroit grand besoin de réparations. Le tableau d'une chapelle près le grand autel est du jeune *Périer*. » Clapasson, p. 148-9.

XXXIII. — *Aux Feuillans*, vous y verrez, au grand au-

tel, un tableau qui représente saint Charles Borromée, Notre-Dame et saint Bernard, peint par *Le Blanc*. De plus, il y a deux chapelles : l'une représente saint Homme-Bon (1), peint par *le grand Picard* ; la seconde, qui est la chapelle des Martyrs de Lyon, appartenant à M. Scaron, sous l'invocation de saint René, toutes peintes par *Le Blanc*.

« .... *Le Blanc* a peint aussi d'une manière fort supérieure quatre tableaux, attachés aux murs de la nef, où sont représentés des saints, en figures à demi-corps. On reconnoît dans ces ouvrages le digne élève de Lanfranc. La chapelle de saint Irénée, à côté du grand autel, est encore toute décorée de peintures très-remarquables du même. Il a peint, dans la voûte à calotte, la gloire du Paradis, et l'histoire des Martyrs de Lyon sur les murs des côtés. Le tableau de l'autel représente le martyre de saint Irénée. » Clapasson, p. 137-9.

Bombourg a négligé quelques églises, moins importantes. Nous extrairons de Clapasson, et dans l'ordre de son volume, les passages relatifs aux œuvres d'art qu'elles contenaient.

— « Dans un des côtés de la place Louis-le-Grand, on trouve le *Prieuré des religieuses de Blie*..... Leur église n'a rien de remarquable que le tableau du grand autel, qui représente les bergers à la crèche ; il est d'*André Camassei*, élève de l'*Albane*. C'est un ouvrage dont les amateurs font beaucoup de cas, surtout par rapport à l'entente des lumières. » Clapasson, p. 9.

« *Le monastère des Pères du tiers-ordre de Saint-François*, nommé en France Picpus, est situé au milieu du faubourg. Leur église est dédiée à saint Louis. La voûte a été peinte par un François qui avoit

---

(1) Il y a à Rome une église de Saint-Homme-Bon) Lalande, *Voyage d'Italie*, V, 420).

longtemps demeuré à Gennes. Il y a de bonnes choses en fait de perspective, mais les figures y sont assez mal traitées. » Clapasson, p. 57.

— « On trouve, derrière l'Hôtel de ville, la *maison des prêtres de saint Joseph*... L'église n'a rien de remarquable que la décoration du sanctuaire, dont *Blanchet* a fourni le dessein ; il a peint aussi les cinq tableaux qu'on y voit. Celui du milieu, qui représente l'Adoration des Mages, est un de ses meilleurs ouvrages, surtout par rapport à l'effet des lumières. Les quatre autres sont assez médiocres. » Clapasson, p. 135-6.

— « L'église de *l'Oratoire*, décorée d'un ordre corinthien, seroit une des plus jolies de la ville, sans les colifichets dont elle est chargée et les arcs à pans coupés des tribunes, qui font un très-mauvais effet. Le grand autel a été refait depuis peu d'années ; il paraît copié sur celui des Carmélites. Les deux grandes colonnes qui l'accompagnent sont de marbre de Savoye. *Perache* a exécuté cet ouvrage et a fait aussi les deux figures de saint Joseph et de la sainte Vierge placées sur les côtés. Le tableau du milieu, qui représente la Nativité, est une des bonnes peintures de *Blanchet*; on estime surtout beaucoup la Gloire peinte dans la partie supérieure. Le tabernacle de bois doré est encore un morceau de bon goût, exécuté sur un dessein du même. *Jacques Blanchart*, le neveu, de l'Académie de Paris, a fait les quatre tableaux ceintrés sous les arcs des formes du chœur; l'on y remarque du coloris, mais bien inférieur à celui de son oncle. La statue du Sauveur agonisant, qu'on trouve dans une des chapelles, a été exécutée par *Simon*, sur un dessein de *Blanchet*. » Clapasson, p. 143-4.

— « Les *Augustins déchaussés* sont à l'extrémité de la grande rue du faubourg de la Croix-Rousse. Leur couvent est assez bien bâti ; l'église contient plusieurs grands tableaux à quadres dorés, qui représentent divers sujets de la vie de Jésus-Christ. On ne peut que regretter ce qu'ils ont coûté, car rien n'est plus mauvais; mais le tableau de la première chapelle en entrant, dédiée à saint

Nicolas de Tolentin, est d'une bonne main quoiqu'anonime. » Clapasson, p. 167.

— « La *maison de la Providence*..... Les divers embellissements de l'entrée de la chapelle, du retable de l'autel, du pavé du sanctuaire et de la tribune ont été faits sur les desseins de *Delamonce*, et exécutés par *Chabri* le fils. *Vernansal* a peint tous les tableaux qu'on y voit. Il n'a pas réussi aussi bien ici que dans le grand ouvrage des Célestins. Son génie, plein de feu, demande un vaste champ, et a de la peine à se resserrer dans des compositions d'une étendue médiocre; il y a cependant du bon dans le sens du coloris et du clair-obscur. » Clapasson, p. 200-1.

— « *Notre-Dame de Fourvières*.... L'église et la chapelle de la Vierge sont d'une structure tout à fait grossière et fort incommode. L'autel du saint sacrement est orné de sculptures en bois doré, de *Simon*, qui a fait aussi celles qu'on voit à l'autel de la Vierge. Le concours extraordinaire que la dévotion attire dans cette église a donné lieu au projet que l'on a formé depuis peu d'un édifice beaucoup plus considérable, dont *Ferdinand Delamonce* a donné le dessein, etc. » Clapasson, p. 205-6. — Guillet de Saint-George nous dit quelque chose de plus dans son éloge d'*Antoine Bouzonnet-Stella* : « Il travailla pour l'église Notre-Dame de Fourvières dans des circonstances bien particulières. Cette église ayant été restaurée en 1680, M. de Sève, qui en étoit chanoine, et qui, avec une sage économie, y faisoit les fonctions de procureur, ayant ouï dire que M. Stella étoit à Lyon, et qu'il avoit naturellement l'âme génereuse et beaucoup de piété, en voulant faire l'expérience, et, sans l'avoir jamais vu, il lui écrivit une lettre et lui proposa de travailler, par un pur motif de dévotion et pour l'honneur de la Vierge, à un tableau qui pût servir à décorer un des autels de l'église nouvellement réparée. Notre académicien n'y balança point, et, ayant fait avec grand soin une Annonciation de la Vierge, il l'envoya sans aucune espèce de rétribution. On fut étonné d'apprendre que M. de Sève, de son propre motif et à ses dépens, avoit fondé pour M. Stella

une messe basse à perpétuité, qui se célèbre dans Fourvières le jour de l'Annonciation de la Vierge. M. de Sève lui envoya l'acte de fondation; M. Stella en demeura confondu; mais, quand il auroit été le plus généreux et le plus désintéressé des hommes, il n'auroit pu refuser une récompense de cette nature. » *Mémoires inédits des Académiciens*, I, 426-7.

— « L'*église Sainte-Croix*..... Cette église est d'une grandeur médiocre. On estime la peinture en grisaille qui se voit sur les voûtes; elle est du nommé *Buron*, qui excelloit dans ce genre d'ouvrages.... On a fait depuis peu beaucoup de réparations dans le chœur de l'église de Sainte-Croix, sur les desseins de *Delamonce*. La clôture en est formée par une espèce de piédestal continu, de marbre de Suisse, avec des vases au-dessus. Le tour du sanctuaire est revêtu d'un lambris de menuiserie de bon goût et bien exécuté. On doit ajouter encore de nouveaux embellissements, et l'on commence d'y travailler. Le fond de ce sanctuaire doit être occupé par un grand ouvrage de sculpture qui représentera l'arbre de la Croix porté par des anges, et l'on placera de chaque côté trois grands tableaux, dont les sujets auront rapport au signe adorable de notre Rédemption. » Clapasson, p. 252-5.

Le renseignement suivant, postérieur de plus d'un siècle à Bombourg, nous apprend ce que devinrent, au moment de la Révolution, les objets d'art conservés dans les églises et autres établissements religieux de la ville de Lyon. En réalité, tout fut loin d'être détourné ou détruit pendant la terrible crise qui suivit le siége de la malheureuse cité. Les signes extérieurs de la féodalité et du culte avaient tous disparu de la ville (on le voit par les comptes du temps), mais les tableaux furent épargnés et mis provisoirement en lieu sûr. Ainsi donc F.-Z. Collombet nous paraît mal informé, ou du moins exagéré, en écrivant ces quelques mots sur le destin des choses de l'ancien régime à Lyon : — « Religieux, cellules, tableaux, livres, tout a disparu comme dans une sombre tempête... » — Quant à la destination de ces objets et à leur restitution, c'est une

autre affaire; il serait fort difficile, à quelques exceptions près, de dire aujourd'hui, avec certitude, ce que tout cela est devenu; ce n'est pas la seule fois que l'Empire et la Restauration ont dispersé ce que la Révolution avait rassemblé :

ENTREPOT DES EFFETS ET DES PRODUCTIONS DES BEAUX-ARTS.

Acipian (A Cipian), charpentier, pour le déplacement et transport des tableaux et autres ouvrages de peinture qui existaient dans l'église Saint-Nizier, et qui se trouvent au dépôt général des arts, y compris quelques reliefs et statues par lui remis au citoyen Jousseline, le 12 messidor, et pour d'autres ouvrages décrits au dit compte, ci 745 f.

(*Compte du citoyen Bertrand, trésorier de la commune de Lyon, l'an II de la République.*)

AUTRE RECUEIL

DES

STATUES OU FIGURES

QUI SONT DANS LES RUES ET PLACES PUBLIQUES DE LYON

PREMIÈREMENT

XXXIV. — L'*Hôtel de ville*, ce magnifique bâtiment embelly d'architecture et sculpture, où il y a quantité de belles figures historiques en relief, le tout fait par *Mimerel* et *Martin Hendrecy*, et, pour la peinture, elle a esté faite par les conduites et desseins de *Panto* et *Blanchet* l'aîné. Au grand escalier de la grande salle, vous y verrez cette

belle épitaphe (1), qui a esté faite au sujet de la paix, en l'année 1660, où il y a le Roy, la Reyne, en bas-relief, fait par *Mimerel* et *Bidault*. Vous verrez aussi un beau tableau à la chapelle, qui représente une Descente de croix, peint par *le Parme*.

Clapasson n'a pas moins de quinze pages sur l'Hôtel de ville. Nous n'en extrairons rien, pas plus que de son chapitre de la statue équestre de Louis XIV sur la place Bellecour, parce que ces deux points seront traités séparément dans ce recueil d'après les pièces mêmes des Archives de Lyon. Nous donnerons seulement quelques notes sur l'Hôtel de ville prises çà et là, nous réservant de nous servir une autre fois et des pièces manuscrites et de la description imprimée du P. Jean de Bussières, *Basilica Lugdunensis sive domus consularis*, Lyon, Guillaume Barbier, 1661, in-4°.

« A présent l'on bastit l'Hostel de ville, qui sera l'un des superbes bastiments, après le Louvre, qui soit en France, et une croix au milieu de ladite place (des Terreaux), au bas de laquelle y aura quatre dauphins de bronze, aux quatre costés, qui jetteront l'eau dans quatre bassins; le tout suivant le dessein dressé par le sieur *Maupin*, voyeur à ladite ville. » *Voyage en France*, par O. D. V., 1649, in-12, p. 266.

De nos jours surtout, car Clapasson, p. 124, le cite comme seul architecte, cet habile artiste restait méconnu de ses concitoyens; mais, d'après les documents nombreux que l'un de nous lui a communiqués, M. Monfalcon s'est consacré tout récemment à réhabiliter sa mémoire. A leur aide, il démontre péremptoirement que *Simon Maupin* est l'auteur des plans de l'Hôtel de ville, dont il surveilla la construction, et non le géomètre *Désargues*, autre enfant de Lyon, qu'on s'obstinait à lui opposer.

« La principale entrée est décorée de belles colonnes qui forment

(1) C'est-à-dire bas-relief.

un noble portique. On a placé dans ce portique les bustes de plusieurs rois de France, mais ils ne sont pas merveilleux. » *Voyage en France, en Italie et aux îles de l'Archipel*, traduit de l'anglais ; Paris, Charpentier, 1763, tome I, lettre 38, p. 270. Ce sont les médaillons de *Warin* le fils, dont il a été question dans le volume précédent.

« La grand'salle, la montée et presque toute la maison est ornée de belles peintures historiques de ces trois fameux peintres, messieurs *Panthot* et *Blanchet*, et dont les ouvrages éterniseront leur mémoire, et des pièces de sculpture de monsieur *Mimerel*. » Spon, p. 168. — Spon parle ici de *Germain Panthot* et de *Claude Panthot* son fils ; autrement, y compris *Thomas Blanchet*, ils ne seraient que deux peintres, et non trois. En même temps remarquons que, s'il ne s'agit pas d'un autre individu dans ce passage de Spon, p. 182 : « avant que s'écarter de la Maison de ville, on peut voir, dans le jardin de monsieur Mimerel, ces quatre inscriptions, etc. », il en faudrait conclure que *Mimerel* était dans une bonne position de fortune.

Le Père Ménétrier, *Art des Emblèmes* (Lyon, 1662, p. 39-40), a décrit les sujets de la jeunesse d'Alexandre, peints par *Blanchet* dans l'Hôtel de ville.

« Le grand escalier est enrichi de très-belles peintures qui représentent l'incendie de Lyon sous Néron. Une grande partie des autres peintures périt dans l'incendie de l'Hôtel de ville (13 septembre 1674), » *Antiquités de Lyon*, par le P. de Colonia, in-16, 1701, p. 171. Les flammes endommagèrent un peu le grand escalier Quant au plafond de la grande salle, il fut entièrement détruit, et il n'en resterait aucun souvenir, si Blanchet n'en avait fait une esquisse peinte, aujourd'hui conservée aux Archives de la ville, qui lui aurait donné le moyen de refaire cet immense travail si son âge et les ressources financières de la Ville le lui eussent permis.

Pour en revenir à la Description de Bombourg, nous savons de qui a été achetée et combien a été payée la descente de croix du Palma ; c'est à ce même Voisin, ancien échevin, qui en avait un autre du même peintre dans sa chapelle.

« Ayant esté proposé aus dits sieurs (échevins) que la chapelle du nouveau Hostel de ville, qui se construit proche la place des Terreaux, laquelle ils ont dédiée à Jésus-Christ sauveur, est à présent construite et que pourtant il est à propos de pourvoir affin d'avoir un tableau de quelque bon et excellent peintre, convenable à la dédicasse de la dite chappelle et à la belle structure dudit Hostel de ville, et ayant les dits sieurs appris que le sieur Voisin, ex-consul d'icelle, avoit un tableau de la main de *Jacobus Palma*, peintre qui longtemps a (il y a ici un mot oublié)... et ses œuvres ont esté de grande réputation en la ville de Venize, et ses dites œuvres l'estant encores à présent parmy tous ceux qui s'entendent en peinture, ilz auroient faict voir le dit tableau par personnes à ce cognoissans, qui l'auroient trouvé très-beau et excellent et pouvoir servir d'un remarquable ornement au dit Hostel de ville, outre que sa figure est dévote et propre à exciter à piété ceux qui le considèrent; ce qu'auroit meu les dits sieurs à faire pressentir du dit sieur Voisin s'il voudroit vendre le dit tableau et à quel pris; et ayant le dit sieur Voisin faict entendre qu'il en avoit refusé douze cents livres, ce qu'ayant encores esté asseuré par personnes qui sçavoient l'offre qui lui en avoit esté faicte de la dicte somme, outre la créance qui est deue au dire du dit sieur Voisin, les dits sieurs, après meure délibération, ont arresté de lui faire payer du dit tableau la somme de douze cents livres, et pour cest effect de lui en faire expédier mandement etc. »

(*Actes consulaires* — Délib. du 29 décembre 1651, BB 749, f° 580.)

Un autre n'aurait pas été plus loin que les édifices et ne se serait pas préoccupé des rues; Bombourg l'a fait, et c'est ce qu'on va lire. Mais, avant de revenir à son texte, il faut citer sur ce point de curieux articles de M. Steyert dans le *Magasin pittoresque*, consacrés aux enseignes de Lyon encore existantes (1855, p. 263, 281-8, 347-9), et ce passage d'un voyageur anglais :

« Tout l'extérieur de cette ville a quelque chose de singulier; à chaque coin des rues et dans les endroits les plus apparents, on trouve des images de la Vierge et du Sauveur. Parmi beaucoup de mauvaises, il y en a quelques-unes bien exécutées et qui font un grand ornement. Les meilleures maisons sont assez élégantes, mais les fenêtres des autres font une vilaine figure; elles sont garnies de papier huilé au lieu de vitrages. Les négociants ne veulent pas convenir que c'est par épargne; ils prétendent que le papier huilé empêche la trop grande ardeur du soleil. On en voit souvent d'arrachés et de déchirés, ce qui fait un très-vilain effet. » (*Voyage en France, en Italie et aux îles de l'Archipel*, traduit de l'anglais (du docteur Maihows, par M. de Puyzieulx); Paris, Charpentier, 1763, tome I, lettre *XXVIII*, p. 268. Le Vieil, qui, dans la troisième partie de son *Art de peindre sur verre*, a consacré techniquement tout le chapitre VI (p. 235-7) à l'usage de garnir des châssis en papier au lieu de verre, n'a pas manqué de parler de cette habitude lyonnaise. Au XVIIe siècle elle était encore italienne, car voici ce que dit en 1656 le sieur Audeber, dans son *Voyage et observations de plusieurs choses diverses qui se remarquent en Italie*; Paris, Germain Clouzier, p. 147 : « Quant aux verrières, elles ne sont faites que de petits rondeaux de verre roux et espais, et semblent autant de pattes (*sic*) de verre, ayant les bords ronds et renforcez, et au milieu un gros nœud demy rabboteus. Encores, telles qu'elles sont, il y en a fort peu, et le verre en vient d'Allemagne; mais l'ordinaire est d'avoir du papier huilé, et, aux meilleurs maisons, de toile cirée, mesme aux plus beaux palais, sinon quelques salles de la chambre des seigneurs, qui ont les verrières telles que dessus. Toutefois il y a un lieu excepté, qui est Venize, où le verre est plus commun. »

Enfin, il y a, dans Tallemant, l'histoire d'un homme, maniaque comme Madame de Sablé ou l'abbé de Saint-Martin, qui mourut, après des épreuves alternées, sans avoir pu se résoudre à décider lequel lui était le plus chaud du verre et du papier huilé. A Lyon, ce n'est pas seulement l'épargne qui était la cause de cette préférence; la qualité du jour, douce, égale et sans reflets, pouvait bien y être pour quelque chose dans une ville manufacturière, et, de notre temps, les cadres de papier végétal derrière lesquels travaillent les architectes, les graveurs, les peintres en miniatures, n'ont en réalité pas d'autre but.

Les comptes de la ville démontrent qu'au XVIe siècle, on se servait de châssis en papier pour garnir les fenêtres de l'Hôtel de ville, et cela concurremment avec les verrières. Au reste, cet ancien usage est encore suivi de nos jours dans les cabinets de dessinateurs de fabrique, et de là il s'est étendu aux magasins des commissaires en soieries de la ville. Seulement, le papier, qui est colorié en vert tendre d'un seul côté, s'applique intérieurement contre les larges vitres des fenêtres.

XXXV. — A costé de la Maison de ville, il y a une maison appartenant à M. de la Roux où il y a sur le coing un saint Jean-Baptiste, fait par *Bidault*.

XXXVI. — Au Plastre, il y a, sur le coing d'une maison, un saint Jean-Baptiste, fait par *Clément des Cléments*, lorrain.

« Au Plastre (c'est-à-dire dans la rue du Plastre), une Vierge tenant son enfant, qui est estimée la plus belle pièce de sculpture de Lyon, qui fut faite par le fameux *Coysevox* (1), sculpteur du Roy. »

---

(1) « Antoine Coyzevox, Espagnol d'origine, est né à Lyon en 1640. Il s'appliqua dès son enfance à la sculpture; il l'exerça d'abord à Lyon et vint à Paris à l'âge de dix-sept ans. » *Mémoires inédits des Académiciens*, I, 33.

(Note manuscrite de l'exemplaire du palais des Arts.) — C'est la figure qu'indique Clapasson : « Une excellente figure de la Vierge tenant l'enfant Jésus, à un des coins de la petite place du Plâtre : c'est un ouvrage de *Coysevox*, qui n'a peut-être rien fait de si gracieux. » P. 114.

XXXVII. — *A la maison qui fait le coing de la rue du Mulet, du costé du Plastre*, il y a trois figures en relief : la première représente saint Joseph ; la seconde, Nostre-Dame, qui triomphe sur la Mort ; la troisième, un saint Nicolas.

XXXVIII. — *Au coing d'une maison à la cime de rue neufve, du costé de Saint-Nizier*, il y a une Vierge qui tient un petit enfant, qui triomphe sur un serpent, faite par *Georges Wallon* en l'année 1643.

XXXIX. — Vous verrez, du costé de Saint-Nizier, un très bel aigle, que l'on appelle l'aigle d'or, tout en relief, fait à l'antique.

Cet aigle ne paraît pas être le même que l'aigle de bronze de la sépulture des Allemands, qui se trouvait aux Jacobins, c'est-à-dire à Notre-Dame de Confort, sur lequel on peut voir Spon, p. 152, et Abraham Goltnitz, *Ulysses Belgico-Gallicus*, Elzevir, 1631, p. 346-8.

XL. — *Au coing de la petite rue longue, à costé de Saint-Nizier*, il y a une vierge qui foule un serpent sous les pieds, faite par *Le Fèvre*.

Nicolas Lefebvre était un très-habile sculpteur en bois. Il travailla beaucoup à la décoration de l'Hôtel de ville lorsqu'on le construisit. La grande salle des Archives est encore ornée de guirlandes de

fleurs et de fruits et de mascarons taillés dans le tilleul par cet artiste.

XLI. — *Dans la rue Longue*, vous y verrez une figure de saint François, faite par *Sibrecg Wallon*.

Clapasson, p. 114, cite « un saint François de *Sarrasin*, vers le milieu de la rue Longue. » C'est évidemment la figure de *Sibrecg* attribuée à un plus illustre nom.

XLII. — *Au coing de la rue Genty, derrière Saint-Nizier*, il y a une vierge qui tient un petit enfant entre les bras, faite par *George Wallon*, en 1642.

XLIII. — *Au coing de la vieille maison de ville, derrière Saint-Nizier*, il y a deux figures en relief: la première représente saint Hugues, fait par *Mimerel*, et la seconde est un saint Pierre, faite par *Le Fèvre*.

XLIV. — *Au coing de la rue Buisson, du costé de la place des Cordeliers*, il y a saint Bonaventure, fait par *Thierry* en l'année 1658.

Ce Thierry serait-il parent du sculpteur Jean Thierry, né à Lyon, et reçu à l'Académie en 1717?

XLV. — *Dans la mesme rue, à la maison de M. Loison*, il y a un saint Joseph qui tient un petit enfant par la main.

XLVI. — *Au coing de la maison de M. Honnorat, du costé de Bonne-Vaux* (1), il y a une vierge qui tient un petit enfant, faite par *Bidault*.

---

(1) C'est-à-dire de la rue Bonnevaux.

XLVII. — *A la Grenette* (1), vous y verrez l'effigie du roy Louis XIV, qui est à la maison de M. Vareille, faite par *Mimerel* (2). Il y a aussi le Sauvage tout vis-à-vis (3). De plus, à la maison de M. Arthenet, il y a un cheval blanc, en relief, assez beau.

Ce cheval est conduit par un page, costumé à la mode de Louis XII. C'est une œuvre de la fin du XVe siècle; l'homme et la bête ont été restaurés dernièrement, et on paraît prendre grand soin de ce vieux monument de l'art français, qu'on voit encore rue Grenette, nº 10, et qui est gravé par M. Steyert, 1855, p. 264. Il est assez difficile de croire à l'histoire de Bayard jeune, populaire à Lyon, et il serait plus naturel d'y voir tout simplement l'enseigne d'un sellier.

XLVIII. — *Au coing de la rue Tupin, du costé de rue Mercière*, il y a une Vierge, qui tient un petit enfant entre ses mains, faite par *Georges Vvallon*.

XLIX. — *Au coing de la rue Tomassin* il y a un saint Hubert fait par *Hendrecy*. A la même rue, il y a deux fort beaux bas-reliefs; le premier représente un griffond; le second est à la Maison Noble, qui représente deux petits enfants, qui sont très beaux et antiques.

L. — *Au coing de la rue du Plat d'argent* (4), *du costé*

(1) Rue de la Grenette, ainsi nommée de la Halle aux grains qu'on y avait établie.

(2) C'est au coin de la rue de l'Aumône : « il ne reste plus que la niche qui le contenait. » M. Steyert, *Magasin pittoresque*, p. 288.

(3) Dessiné par M. Steyert, *ibidem*. Elle est rue de l'Aumône, nº 8.

(4) Ce doit être Bât (la rue Bât-d'argent existe toujours).

de Grolée, il y a un saint Claude fait par *George*, *Lorrain*.

LI. — *A la Place des Jacobins* il y a une très belle piramide, où est écrit le nom de Dieu en toutes langues.

LII. — *Au coing de la rue Belle-Cordière*, il y a une vierge en bas-relief, faite par *Martin Hendrecy*. A la même rue il y a a une Vierge en bas-relief faite par *Martin Hendrecy*, liégeois.

« A l'Assomption, rue Belle-Cordière, n° 21. Immense bas-relief, et dont il n'est resté que le cadre de pierre et ces mots au-dessous : *Assumpta est in cœlum.* » Steyert, p, 347.

LIII. — *A la porte du Rhosne* (1), il y a une console où il y a un petit bas-relief qui représente une truye, qui porte ses petits dans une hoste, fort antique.

LIV. — *A la porte du jardin des Révérends Pères Célestins, du costé de Bellecourt*, il y a un saint Pierre Célestin fait par Hendrecy. A la porte de leur église il y a deux belles figures, tout en relief — la première représente saint Benoist, la seconde saint Pierre Célestin — et la Nonciade, qui est au-dessus de leur portail, avec les armes du duc de Savoye leur fondateur, le tout fait par *Mimerel*.

A partir de cet article, nous transcrirons, en la distribuant à la suite du texte de Bombourg, la liste d'ouvrages de sculpture dans

(1) Démolie pendant la Révolution. Steyert, p. 350.

les rues de Lyon au XVIIe siècle, qui se trouve dans les Recherches sur la vie et les œuvres du Père C. F. Ménestrier, suivies d'un recueil de lettres inédites, etc., par M. P. Allut : Lyon, Scheuring, 1856, in-8, p. 225-7. Elle fait souvent double emploi avec Bombourg; elle en diffère quelquefois, et il serait aussi long d'en signaler les différences que de la donner en entier, ce que nous faisons malgré les répétitions. Il est à remarquer qu'elle suit un ordre à peu près inverse, et que, pour la joindre à Bombourg, il faut la remonter de la fin au commencement. Voici son dernier article, le premier que nous ayons à citer :

« A la porte du jardin des PP. Célestins, saint Pierre Célestin, par Martin Hendrecy. »

LV. — *Au coing de la rue d'Escorche-bœuf, au Port du Temple*, il y a une vierge, qui a été faite en l'année 1668.

« Au coin de la rue Ecorche-Bœuf, à côté du port du Temple, une Vierge de l'année 1668. »

LVI. — *Au dessus de la porte de l'église des Pères Saint-Antoine*, il y a un saint Antoine fait par *Mimerel*.

LVII. — *A costé de l'église de Saint-Antoine, à la maison de Monsieur Bouchart*, il y a une figure du petit David qui coupa la tête à Goliath, faite par *Bidault* en l'année 1660.

« David, à côté de l'église Saint-Antoine, par *Bidaut*, 1660. » — La figure a disparu, mais la rue a gardé le nom de *Petit David*.

LVIII. — *A la rue Mercière, au dessus de la porte de M. Thomé*, il y a une Magdeleine en relief faite par *George Vvallon*.

« La Magdeleine, sur la porte de la maison de M. Thomé, par *George Vallon*. »

LIX. — *A l'entrée de la rue Mercière*, il y a deux figures en relief; la première représente un Christ qui tient la croix, faite par *Georges Wallon* en l'année 1644, et la seconde représente Nostre-Dame de Pitié, faite par *Hendrecy* en l'année 1643.

« Jésus-Christ tenant sa croix, à l'entrée de la rue Mercière, par *George Vallon*, 1644. Vis-à-vis, Notre-Dame de Pitié, par *Martin Hendrecy*, 1643. »

LX. — *Au coing des Orengers*, il y a une vierge, qui tient un petit enfant entre ses bras, faite par *George Vvallon*.

« Au coin des Orangères, allant à l'Herberie, une Vierge, par *George Vallon*. »

LXI. — *A la maison de Monsieur Crétien, en allant de l'Herberie* (1) *à Saint-Pierre*, il y a Nostre-Dame de Pitié, faite par *George Lorrain*, en l'année 1646.

« Notre-Dame de Pitié au coin, proche rue Longue, par *George Imbert, lorrain*, 1647. »

LXII. — *Sur le coing de la maison de Monsieur Lalive*, il y a un saint Étienne fait par *Girard*.

« Le saint Etienne allant vers Pierre, de *Gérard Sibreg*. »

LXIII. — *A l'entrée de la rue de l'Enfant qui pisse*, il y

(1) De la place de l'Herberie ou Marché aux Herbes.

à une figure qui représente le Bon Pasteur, faite par *Bidault*.

« Rue de l'Enfant-qui-pisse, le bon Pasteur, par *Bidaut*. »

LXIV. — *Vis à vis le Bon Pasteur*, vous y verrez une Anonciade fort antique.

« Une Annonciation fort antique, rue de la Tête-de-Mort. »

LXV. — *Vers la Platière, au coing de la rue de la Palme*, vous verrez l'effigie du roi Louys XIII, faite par *Girard Sibrecq*.

« L'effigie de Louis XIII, au coin de la rue de la Palme, par *Gérard Sibreg*, 1643. » — Elle n'existe plus.

LXVI. — *En la maison du Signe de la croix* (1), *à la rue de la Lanterne*, il y a aussi une très belle vierge fort antique, de l'année 1540.

« A la rue de la Lanterne, au Signe de Croix, une Vierge, de l'an 1540. »

LXVII. — *Au coing de la rue des Escloisons du costé de la Boucherie*, il y a un saint Pierre en relief, fait par *Hendrecy*, liégeois.

« Au coin de la rue des Eccloisons, un saint Pierre, par *Martin Hendrecy*. »

---

(1) Enseigne en rébus très-fréquente. Un cygne tournant son cou autour d'une croix.

LXVIII. — *A la Feuillée* (1), *vers les Augustins*, il y a une Vierge qui tient son petit enfant, faite par *Bidault*.

« A la Feuillée, vers les Augustins, une Vierge, par *Bidaut*. »

LXIX. — *Devant les Feuillans*, il y a une épitaphe, avec une Vierge, faite par *Hendrecy* en l'année 1659.

« Au coin de la rue de la Vieille-Monnaie, du côté de la côte Saint-Sébastien, une Vierge, par *Martin Hendrecy*. »

LXX. — *Aux Capucins du Petit-Forest* vous verrez, au dessus du portail, saint André en relief, fait par *Hendrecy*.

« Aux Capucins du Petit-Forez, un saint André, de *Martin Hendrecy*. »

LXXI. — Vous verrez à l'entrée du pont, du costé de Saint-Nizier, à la maison de M. Rochette, une Vierge qui tient son petit enfant qui triomphe sur un serpent, faite par *Girard Sibrecg Vvallon*.

« A l'entrée du pont de Saône, une Vierge foulant aux pieds un serpent, de *Gérard Sibreg*, vallon. »

LXXII. — *Au milieu du pont* (2), il y a une Vierge qui tient un petit enfant sur ses bras, qui est de marbre, faite par *Mimerel* en l'année 1662 (3).

---

(1) C'est-à-dire à la place de la Feuillée.
(2) Du pont de pierre de la Saône.
(3) Aux frais du Consulat de Lyon.

LXXIII. — *Au pied du pont, du costé du Change*, il y a une Vierge, fort antique, faite en l'année 1527.

« Au pied du pont, du côté du Change, une Vierge, de l'an 1527. »

LXXIV. — *Au port Dauphin*, il y a une belle épitaphe faite par *Mimerel*. Il y a aussi un saint François fait par *Girard Sibrecg Wallon*.

« Au port Dauphin, sur le coin d'une maison, un saint François, par *Gérard Sibreg*, vallon, en 1635. »

LXXV. — *A la rue de l'Asnerie*, il y a une maison, où pend pour enseigne le Gentilhomme français; il y a, au dessus de la porte, un bas-relief qui représente une dance d'enfant qui est très belle.

« Rue de l'Asnerie, à la maison où pend l'enseigne du Gentilhomme françois, une Bacchanale et danse de petits enfants. » — C'est rue *Lainerie*.

LXXVI. — *Au bout de la Juifverie, du costé de Saint-Paul*, il y a une Vierge qui tient le petit Jésus entre ses bras, faite en l'année 1608.

« Au bas de la Juiverie, du côté de Saint-Paul, une Vierge de l'an 1578. » — C'est dans la rue de la Juiverie que, pendant le séjour de Charles VIII à Lyon, se sont données les fêtes, les tournois et les behourdies (Clapasson, p. 191-5).— Jacques Stella, avait, rue de la Juiverie, une maison, dont la façade était peinte à fresque. « En 1804, on voyait encore des restes de cette fresque représentant un Neptune, des chevaux marins et des enroulements de feuilles d'acanthe de la plus grande richesse. Cette maison ayant été blanchie, le badigeon a détruit ce que le temps avoit épargné. » Thierriat, livret de la *Galerie des peintres lyonnais*, 1851, p. 9, à la

note. Seulement il n'est pas probable que Poussin, qui n'a pas fait de longs séjours à Lyon, ait aidé son ami dans l'exécution de cette peinture. On ne cite de Poussin aucune fresque, et ces riches enroulements de feuilles d'acanthe sentent d'une lieue leur Stella, d'après lequel ses nièces ont gravé de si nombreuses suites de détails d'ornements antiques.

LXXVII. — *A la montée des Capucins*, au coing d'une maison, il y a encore une Vierge de marbre, aussi antique.

LXXVIII. — *Au Change*, il y a une belle maison appartenant à messieurs Bey, où il y a des bas-reliefs historiques.

LXXIX. — *Au coing de la rue de Gadagne*, du costé des Petits Jésuistes, il y a une sainte Anne assez belle.

« Au coin de la rue de Gadagne, une sainte assez belle. »

LXXX. — *A la rue du Bœuf*, il y a une maison qui fait le coing de la Place Neuve, où il y a un très beau bœuf, en relief et antique, fait par *Jean de Boulogne*.

« Au coin de la rue du Bœuf, est un bœuf sculpté par *Jean de Bologne*. » — On pense bien que, si Jean de Bologne était là-dedans pour quelque chose, ce serait pour avoir été copié; mais la gravure du *Magasin pittoresque*, 1855, p. 264, qui montre que ce n'est qu'une enseigne, détruit à elle seule cette trop illustre attribution.

LXXXI. — *A la rue du Bœuf*, à la maison de M. Dugat, il y a un Bacchus fait par *Mimerel*. De plus, il y a une Flore faite par *Martin Hendrecy*, liégeois.

LXXXII. — *A la maison de M. de Liergue, au bas du*

chemin Neuf, il y a une Vierge qui joint les mains, faite par le *grand Picard*.

« Au bas du Chemin-Neuf, sur le coin d'une maison bâtie par M. de Liergues, est une Notre-Dame qui joint les mains, par le *Grand Picard*. »

LXXXIII. — *Au bas du Gourguillon*, à la maison de monsieur du Soleil, vous verrez une Annonciation de la Vierge, faite par *Bidault*.

« Au bas du Gourguillon, en la maison de MM. du Soleil, l'Annonciation par *Bidaut*, champenois, 1665. »

Cette liste du P. Ménétrier donne en plus trois ouvrages, qui manquent à la liste de Bombourg :

« *Sur le quay et port de Roanne*, une Vierge tenant l'enfant Jésus, par *Crespet*, forisien, 1685.

« *Au Change*, sur la maison de M. Pianelli, un bas-relief d'une Trinité ; ces trois têtes soutenues par deux anges, de *Germain Pilon*. »

C'est une attribution aussi vraisemblable que celle de *Jean de Bologne;* elle ne signifie pas autre chose que l'époque de la sculpture, c'est-à-dire la fin du XVIe siècle.

« *Rue Sainte-Catherine*, du costé des Terreaux, une sainte Catherine, de *Bidault*, 1678. »

Aux renseignements de Bombourg on peut en joindre quelques autres, celui-ci qui vient de Spon, p. 114 : « Avant que venir à la porte de Vèze, il y a une maison, vis-à-vis la fontaine de la Chana,

qui mérite d'être veue, à cause de la fabrique de l'or de Milan (1) qu'on y a établie il n'y a pas longtemps. Une autre maison, qui est un peu plus avant, est remarquée par ceux qui aiment le dessein, pour une peinture à fresque du *Petit Bernard*, dont tout le devant étoit peint; mais on peut dire qu'il n'en reste plus maintenant que des ombres très-légères. » Cette maison, appelée la *Maison peinte*, et qui garda ce nom très-longtemps, appartenait à la ville de Lyon; celle-ci l'avait acquise d'Antoine Couet, comte de Montribloud, par acte du 23 février 1632, moyenant une pension viagère de 2,400 livres. (*Archives communales de Lyon.*)

La collection de Nathan Chytrœus : *Variorum itinerum deliciæ, seu ex variis manuscriptis selectiora tantum inscriptionum maxime recentium monumenta*, seconde édition, 1599, in-8, ne donne pour Lyon que trois inscriptions (p. 570); la première était certainement à la maison des de Tournes, qui ont la devise : *Quod tibi fieri non vis alteri non feceris*, soit au milieu du double serpent, soit de leur autre devise : *Virum unum de mille reperi*, *Eccles.*, VII (Marques de Silvestre, 187, 188, 411, 883, 884, 885); la seconde se rapporte à une enseigne peinte, qui doit se retrouver sur une marque de libraire :

LUGDUNI.

In ædibus typographi cujusdam.

Nolueris tibi quæ fieri fac talia nulli,
Mutua ne referant quæ modo præstiteris.

Alibi, sub tabula picta.

Miraris dorso cancri consistere Mundum.
Desine : sic hodie vertitur orbis iter.

Fontis in castello Orievieti (Fourvières?)

Quod Natura huic munimento inviderat, hoc felix industria adjecit.

Enfin, de même que pour les églises, nous ajouterons ce qui,

(1) A., IV, 176.

dans Clapasson, se trouve de plus que dans Bombourg, en continuant, pour ces articles, de suivre l'ordre du volume :

« La petite rue qui va de Sainte-Marie à la place de Louis-le-Grand contient deux maisons remarquables. Celle de M. Delafrasse de Seynas fait le coin de la rue vers Sainte-Marie. C'est une des premières maisons de la ville qui ait eu de la régularité et de l'apparence; les dehors avoient été peints avec art par un élève de *Blanchet* et sur ses desseins; il s'en est conservé encore une partie du côté du jardin. Entre un grand nombre d'ouvrages du même peintre, qui se voyent en cette maison, ce qu'il a fait de meilleur est le plafond du salon qui donne sur la terrasse, où il a représenté les quatre Éléments par des sujets tirés de la Fable. On voit aussi dans le même endroit plusieurs portraits des plus belles dames de la ville de ce temps-là, parmi lesquelles il y en a de *Blanchet*. La perspective de l'escalier est d'un italien, nommé *Dominique*, et mérite l'attention des connaisseurs. » Clapasson, p. 21. Ce *Dominique* n'est autre que le *Domenico Borbonio*, de Bologne, qui a peint en 1649 à Avignon et en 1656 à Villefranche-du-Rhône. (A., IV, 185, et VI, 197-9.) »

« *La maison de M. de La Tourette* se trouve un peu au-dessous, de l'autre côté de la rue. Le vestibule est orné de très-beaux camayeux peints à l'huile par *Sarrabat* le père. Le plafond est aussi du même, ainsi que celui de l'escalier et différents tableaux de chevalet répandus dans les appartements. Le tout peut être compté entre les meilleures choses qu'ait faites *Sarrabat* dans la vigueur de son âge. » Clapasson, p. 22.

— *Palais archiépiscopal.* « Du vivant de M. François Paul de Villeroy... on avoit placé au fond de la galerie un grand ouvrage en peinture de *Mignard*, de Paris, qui représentoit les reines de Perse aux pieds d'Alexandre, et qui soutenoit dignement la réputation de ce maître. Tous ces effets ont été vendus après la mort de M. de Villeroy, et le tableau de *Mignard* a été transporté en Angleterre. » Clapasson, p. 247.

Mignard avait fait autre chose pour Lyon, et il faut là-dessus donner la parole à l'abbé de Monville :

« D'Avignon, *Mignard* se rendit à Lion; il n'y fut pas plutôt arrivé que M. de la Salle, prévôt des marchands, le vint voir au nom du corps de ville, pour le charger de faire le portrait de Camille de Neuville (frère de M. le maréchal de Villeroy, gouverneur de Louis XIV), qui étoit alors archevêque. Le prélat le mena le lendemain à Neuville, et ce beau lieu vit commencer et finir le portrait.

« Durant le séjour que Mignard fit à Lion, il peignit, entr'autres, le marquis de la Baume, neveu de M. de Villeroy; madame de la Poipe, la plus belle femme de la province, et M. Pelot, intendant de Dauphiné, qui étoit alors en cette ville. Mais l'ouvrage qu'on admira le plus fut un portrait de Mme de Pernon. Elle avoit une fille fort jeune, qui est peinte prenant des fleurs sur une table auprès de mère, avec tant de force, tant d'agrément et tant de vérité qu'on accouroit de toutes parts pour voir ce tableau.

« *Mignard* reçut de nouveaux ordres de se rendre en diligence à Fontainebleau. etc. » *La vie de Pierre Mignard*, par M. l'abbé de Monville, Paris, 1730, p. 57-9.

Mignard travailla beaucoup pour le Corps consulaire de Lyon, qui ne lui fit exécuter que des portraits du Roi et des Villeroy. Les échevins n'eurent pas toujours à se louer de ce maître, qui les servit quelques fois assez mal, et élevait ses prétentions trop haut. Nous reviendrons du reste sur ce sujet quand il sera question des peintures de l'Hôtel de ville.

— *Palais de justice.* « La salle des audiences est d'une étendue considérable, mais trop étroite par rapport à sa longueur; quoiqu'elle soit éclairée par plusieurs grandes fenêtres, leur disposition, dans un seul côté, fait que la clarté lui manque très-souvent. Le plafond est partagé en trois grands compartiments occupés par des peintures. Ce sont des ouvrages de *Thomas Blanchet*, de même que les tableaux de la Chambre du conseil. On y reconnaît partout son génie plein de feu et sa grande facilité à exécuter, mais il y règne

beaucoup d'inégalité. Le morceau du plafond qui répond au-dessus de l'entrée, où l'on voit, dans une espèce de gloire, la Justice avec deux autres figures, est parfaitement peint, et l'on ne voit rien dans tout le reste qui en approche. » Clapasson, p. 260.

— La Duchère était une maison de campagne élevée à mi-côte, au sortir du faubourg de Vayze : « *Sarrabat* y a peint une galerie. » Clapasson, p. 177. — Le château de la Duchère existe toujours.

Ces dernières additions transcrites, il ne nous reste plus qu'à ajouter la post-face de Bombourg :

CONCLUSION DESDITES RECHERCHES.

Je n'ay parlé que de ce qui se trouve dans les rues, places publiques et églises; ce n'est pas qu'il n'y ait, dans les maisons de divers particuliers, des tableaux très-recherchés, aussi bien que plusieurs figures qui ne sont pas moins à estimer que celles que je vous fais remarquer. La difficulté qui se rencontre à les voir et les différents changements qui arrivent dans les familles, qui les font passer dans d'autres mains, sont de grands obstacles aux désirs des curieux, et ce seroit leur donner un empressement inutile que de leur parler d'une chose dont ils ne peuvent satisfaire leur louable curiosité. Contentez-vous donc, mon cher lecteur, des remarques que je vous donne; il vous sera permis, toutes et quantes fois que vous souhaiterez, de voir les beaux tableaux et les riches architectures, figures et sculptures, dans les lieux où je les marque; et, si vous avez le goût fin et le discernement juste, vous particulariserez sur chaque pièce ce que je n'ay pu

faire, puisque les sentiments des hommes sont si différents que ce qui plaît à l'un n'agrée pas souvent à l'autre, outre même que chacun découvre ce qui convient le mieux à son génie.

C'est sur cette réflexion que Bombourg termine. Clapasson dit, dans la préface de sa description, que celle de Paris, par M. Brice, a servi de modèle à la sienne. Qui sait si Bombourg, aussi charitable à Lyon que Brice l'était à Paris, n'était pas un peu à la disposition des voyageurs de distinction qui sentaient le besoin d'un Mentor artistique, et si son petit livre ne lui était pas une manière d'enseigne? Ce qui est absolument certain, c'est qu'il était horloger.

Spon a consacré, dans son volume des *Recherches sur Lyon*, tout un chapitre, le dixième, aux curieux de cette ville, p. 204-6. Il y cite : « M. Bombourg, horlogeur, près de la Douane; médailles antiques. » Ce passage, joint à la façon dont on a pu remarquer qu'il cite les ouvrages et les noms de plusieurs horlogers dans son ouvrage, non-seulement Martin Lipsius, l'auteur de l'horloge de Saint-Jean, mais son contemporain Nourrisson qui l'a réparée, ne laisserait déjà que bien peu de doutes à cet égard.

Mais Bombourg a pris soin lui-même de nous édifier. Dans son épitre dédicatoire « à Messieurs les curieux, amateurs de la peinture, architecture, sculpture et figures », en leur expliquant qu'il met son livre sous l'ombre de leur nom et de celui de Raphael, il s'excuse à l'avance de ses défauts, parce qu'il traite de choses qui ne sont point de son art, et qu'il serait plus excusable si c'était un traité d'horlogerie, dont il parlerait comme un homme qui en fait profession. De plus, dans la préface de Pierre Daret et dans son entête de la *Vie de Raphael*, dont Bombourg fait un seul morceau, et qui par parenthèse sont pleins d'un tour si personnel qu'il aurait dû empêcher la transcription, Bombourg ne modifie que ceci : Dans la phrase « les tableaux de Raphael qui sont à Paris », il change *Paris* en *Lyon*, et comme Daret s'excuse sur ce que son travail est *l'ouvrage d'un graveur*, et que la sévérité des règlements sur les imprimés le force seule de mettre son nom, Bombourg met tout

simplement « *l'ouvrage d'un horologeur* ». On ne peut pas être mieux pris la main dans le sac; pardonnons-lui le procédé en faveur de sa naïveté, et surtout à cause de sa *Recherche des églises de Lyon;* seulement il ne nous sera pas défendu, dans le Paradis des Auteurs, de mettre Bombourg parmi « les debteurs et emprunteurs ». M. de Courchamp n'aurait pas mieux fait.

F. R. — A. DE M.

LETTRE DU B^ON^ BOUCHER-DESNOYERS

AU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS

Tirée de la collection de M. DE CHATEAUGIRON.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Venant de terminer une gravure d'après le citoyen Landon représentant *Dédale et Icare*, je m'empresse de la communiquer à la Société des amis des arts. Si elle lui étoit agréable, je m'engagerois à la finir entièrement dans l'espace d'une décade, ayant encore quelques petites recherches à faire, que je serois infiniment flaté que la Société me fît remarquer. Je demande, en cas que la Société l'accepte, la somme de 2,500 livres, et la quantité d'épreuves que l'on a accoutumé de donner, qui est pour le peintre 12 épreuves avant la lettre et 12 après, et autant pour le graveur.

Salut et respect,

AUG. DESNOYERS,
rue Neuve-Égalité, n° 300, porte Denis.

Ce 16 frimaire an X.

LETTRE DU SCULPTEUR RÈGLE

Communiquée par M. le baron DE GIRARDOT.

Je suis artiste, soldat et citoyen; j'ai servi la chose publique depuis le 13 juillet 1789, comme soldat, dans la Garde nationale parisienne, et comme citoyen en fixant les regards de mes semblables sur des sujets de liberté. Au premier cri de la patrie en danger, j'ai quitté le ciseau pour voler aux frontières et repousser nos ennemis communs. La compagnie dont je faisais partie à l'armée du Nort est détruite. Resté seul, l'homme, ami de son pays, voit avec peine sa presque nullité dans cette position. En conséquence, veuillez bien, citoyen Ministre, prendre en considération ma demande, qui est d'une sous-lieutenance dans la troupe légère à cheval.

Paris, ce 8 mars 1793.

Signé : RÈGLE (Francilique) volontaire au bataillon de l'Arsenal, cantonné à Yvoi-Carignan, actuellement à Paris pour affaire du bataillon et par permission, logé à Paris, chez Julien (cour du Louvre).

Nous, députés à la Convention, certifions le civisme et la bravoure du citoyen Règle.

Paris, le 9 mars 1793.

Signé : DUPUY,
JULLIEN,
Marie-Joseph CHÉNIER (député du départ. de Seine-et-Oise).
PRESTAVIN.

FRANQUE ET GERMAIN

Douze lettres de GERMAIN, orfèvre, a J. B. et François FRANQUE, architectes, d'Avignon,

Communiquées et annotées par M. Léon Lagrange.

Jean-Baptiste Franque, architecte à Avignon de 1706 à 1755, s'était fait, par son talent, une position prépondérante, qui lui donnait pour clientèle toute la noblesse du Comtat. De là, avec ses clients et aussi avec les artistes contemporains de la Provence et du Languedoc, une correspondance active. Les lettres de *Franque* sont restées où elles étaient adressées; mais celles de ses correspondants, réunies en deux volumes, font aujourd'hui partie du fonds de manuscrits de la bibliothèque d'Avignon. C'est là que nous les avons parcourues. Le second volume contient les lettres écrites à *J.-B. Franque*, de 1713 à 1732, par les nobles personnages qui avaient à le consulter. On y retrouve tous les noms des grandes familles du Comtat : les Brancas, les Javon, les Seignon, les Forbin, les Berthon, les Camaret, les Caumont, les Château-Renard, les Costebelle, mêlés à ceux des hauts dignitaires de l'Église, les évêques de Cavaillon, d'Aix, etc., et à ceux des chefs d'ordres religieux les plus accrédités, Augustins, Chartreux, Jésuites. L'un mande l'architecte pour consolider son château, l'autre pour embellir son monastère; celui-ci n'a besoin que d'un escalier, celui-là d'une cha-

pelle, et *Franque*, pour suffire à tant de demandes, minute le plus souvent sur le dos de la lettre une réponse au crayon rouge, que son sécretaire ou son fils sont chargés de libeller.

Le premier volume, plus intime et plus intéressant, n'est composé que de lettres d'artistes ou d'amis, écrites de 1706 à 1730. Il y a là plus d'un fait curieux à relever pour la biographie de *Franque* ou l'histoire de la Provence. Le 6 février 1715, c'est un certain André Chaume qui écrit de Saint-Remy : « .... car j'ay à cœur de donner un deboire dans toutes les formes à nostre grand architecte, qui fit manger un ragout de truffe au roy dans son atelier (1). » En 1729, c'est *Germain* qui décrit les fêtes célébrées à Marseille pour la naissance du Dauphin. Ici se rencontre une lettre d'un peintre nommé *Adenet*, dont nous connaissions depuis longtemps un tableau au musée de Marseille, sans avoir pu trouver son nom ailleurs que sur les listes des prix de l'Académie. Là, un sieur Valgalier écrit de Marseille à son très-cher beau-frère Franque. Ailleurs, voici, énumérés en plusieurs lettres, les différents travaux d'un architecte nommé *G. Rollin*, qui se qualifie architecte de monsieur le chevalier de Janson; il est chargé, en 1723, des casernes du fort d'Alais, de la grande église et du palais épiscopal; en 1726, il décore une chambre pour M. Durand, receveur de la même ville; en 1727, il est à Lunel, comme il était en 1716 à Uzès, et en 1719 à Forcalquier. Un autre confrère de Franque, *Paulet* de Nîmes, nous apprend qu'il a obtenu, en 1723, l'entreprise des fontaines de Beziers, « une affaire d'environ 80,000 livres »; le même *Paulet* a construit le pont du Nudenzon et élargi le port de Lunel. De toutes parts, de Beaucaire, de Valréas, du Luc, de l'Isle, de Pernes, de Nîmes, de Cavaillon, ce sont des consultations sur la justesse d'un devis, des propositions de travaux, des demandes de conseils ou des rendus-comptes; et presque toujours, selon sa coutume, Franque répond en quelques mots tracés au crayon rouge. On le voit ainsi, rayonnant en dehors

(1) Louis XIV vint en Provence en 1660. L'architecte serait le chevalier *Mignard*, mort en 1725.

d'Avignon, étendre son influence sur presque tous les travaux qu'exécutent la Provence et le Languedoc.

Nous avons déjà extrait de ce recueil une lettre d'un *Pierre Mignard*, architecte, reproduite dans le dernier volume de la première partie des *Archives* (1); nous lui empruntons aujourd'hui une série de douze lettres, qui, par le nom dont elles sont signées, avaient vivement excité notre curiosité. Il nous avait paru possible, en commentant celle de *Mignard*, de les attribuer au célèbre orfévre *Pierre Germain*, auteur des *Eléments d'orfévrerie* et du *Livre d'ornements*, publiés en 1748 et 1751. Un examen plus attentif du texte nous a convaincu que le signataire des douze lettres, bien qu'il se nomme *Germain*, n'appartient pas à la filiation directe des anciens orfévres du roi, parisiens de père en fils.

Les nombreux idiotismes qui émaillent la correspondance de notre *Germain* dénotent clairement son origine méridionale. Lui-même nous apprend que son père, son frère et ses sœurs habitent Avignon. Il appelle *Jean-Baptiste Franque* « mon oncle », et son fils « mon cousin ». Mais il travaille à Paris chez, ou plutôt avec l'orfévre du roi, *Pierre Germain*, ce qui indique, aussi bien que la communauté du nom, une parenté quelconque : on peut donc le regarder comme un neveu de ce dernier. Les Almanachs de l'époque établissent d'ailleurs la distinction des deux personnages, puisqu'ils nomment, en même temps que l'orfévre du roi, un autre *Germain*, orfévre à Paris.

Même dénuées du prestige que leur eût donné le nom d'un artiste célèbre, les lettres de *Germain* offrent encore un certain intérêt; elles ont de curieux détails sur les travaux de son homonyme, et comme, après tout, sa collaboration aux œuvres de ce dernier prouve que lui-même n'est pas un artiste sans mérite, il n'est pas indifférent non plus d'avoir quelques notions sur sa biographie. On le voit travailler à Paris en 1726 et 1727; en 1729 il revient dans le Midi, et la lettre de *Pierre Mignard* nous le montre l'année suivante

(1) Pages 350 à 356.

à Rome, prenant sa part des beuveries dont *Mignard* et *Imbert* se rafraîchissent la conscience.

Voici donc la première de ces lettres :

I

Monsieur et tres cher oncle,

Le plaisir de vous ecrire mé si sensible que je ne vous sauré lexprimer, la joy que j'auray de recevoir de vos cheres nouvelles, et de ma chere tante comme de vostre eymable famillie que jestime infiniment me fera grand plaisir, la toylette de la Reine ouv(r)age si long et si attentif m'en a pas privé sans peine, car je rougisés en en moy mesme de n'avoir pas plutot rendu mes devoirs a une perssonne qu'il a touiour eu mille bontés pour moy, mais j'espère mon tres cher oncle, qu'etant plus assideu (pontuel) a l'avenir, cela me procurera mon pardon et la continuation de vostre amitié.

Je ne doute pas que mon pere vous et témoigné le plaisir que j'avés d'aprendre par luy que vostre famillie jouissét d'une santé parfaitte et qu'il vous ay fait la relation de la toylette qu'elle consiste a trente cinq piece artistement faitte dont j'ay eu l'advantage d'avoir part a ce qu'il y a eu de plus beau, la petite piece etant finie, ne reste plus que le miroir qu'il sera parachevé dans trois semaines, pièce qu'il fait l'admiration des connesseurs; la cour n'attend ses ouv(r)ages qu'avec impatience, et moy ne desire rien tant avec ardeur que le plaisir d'avoir

de vos cheres nouvelles et vous temoigner plus souvent qu'on ne sauret estre avec plus d'affection,

Monsieur mon tres cher oncle,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

GERMAIN.

A Paris, ce 24e may 1726.

J'ay pris la liberté d'ecrire a monsieur vostre fils pour l'einciter à s'apliquer et pour avoir le plaisir d'estre en comerce de lettre avec luy.

Je vous prie d'assurer de mes respect ma chere tante et vottre eymable famillie qui suis comme à M. Proget, le tres humble.

Il n'y a rien de nouveau à Paris.

Ce fils n'est autre que *François Franque*, l'aîné des fils de *Jean-Baptiste*, devenu plus tard inspecteur des bâtiments de l'Hôtel des Invalides. *Germain*, en s'adressant à lui, trouve de belles pensées, rendues même avec un certain bonheur d'expressions. On sent l'autorité d'un homme plus âgé. Aussi ne sera-ce pas trop que de donner à *Germain* l'âge de son siècle.

II

A Monsieur — Monsieur FRANQUE *fils, architecte à Avignon.*

Mon cher cousin,

Le plaisir d'ecrire a vostre cher pere me procure un second ayant un moyen de savoir par vous mesme l'estat de vostre santé, à quoy je m'einteresse beaucoup, d'al-

lieur ayant touiour conneu en vous une sagesse et dossillité et une disposition angelique pour toute chose, je serés ravy que vous ayés continué de mesme pour vous rendre habille homme, seule choze aujourd'huy apres Dieu digne d'attention, et qu'on ne peut aquérir qu'avec la patience et l'aplication, le dessein l'ame de tout, dont sans luy il n'y a ny goust ni connescence. Je ne doute pas que vous vous y soyes advencé et que dans peu de temps vous puissies marcher sur la trace de vostre cher pere, et continuant de mesme j'espere dans peu, mon cher cousin, d'avoir le plaisir de vous embrasser à Paris, dont il ne vous sera que proffitable pour vous affermir le gout par la sit grande quantité de beaux ouvrages de different goût, mais entre ce temps je vous prie de me donner de vos cheres nouvelles et vous ayés la bonté de m'aprendre si vous avés continué dans l'architecture, pour que j'ay le plaisir, toutes les fois que j'auré l'honneur de vous écrire de vous linciter à la poursuivre comme un art si distingué, et suis avec une amitié seinxere,

Mon cher cousin,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

GERMAIN.

A Paris, ce 24e may 1726.

Je vous prie d'embrasser le cadet pour moy et si vous aves affaire de quelque chose à Paris marques le moy.

III

Monsieur mon tres cher oncle,

J'ay receu en son temps vos gracieuses nouvelles dont il ma fait un sensible plaisir daprendre que vous etiés tres tous en parffaite santé, et j'en desire la continuation. Je vous asseure que la lettre de Franque m'a surpris agreablement, tant pour la composition que pour la plume. Cela me denote qu'il n'a rien oublié, et l'amour qu'il me temoigne avoir pour aprendre toutes les belles choze m'ont obligé a ne pas perdre de temps d'y envoyer de quoy pratiquer ses talens, j'ay proffité de la commodité de M. Beauregard fils, tallieur vis à vis M. Pellion quy est party pour Avignon aujourd'huy dont il a bein vouleu se charger d'une petite Boyte pour vous, y contetenant cinq dousaine de sanguine, huit grands bâtons de plomb de mer fin, six moyen et douze petis; et deux pères de boutons à pierres, un père pour Franque et l'autre pour mon frere et huit cens eguillies de Paris, que mais cousines vos filles partageront avec mes sœurs, vous recevrez cela mercredy ou jeudy de la semaine prochaine. S'il a fourny quelque chose lon de la routte vous aurez la bonté d'y rembourcer, et si je n'avés pas eu peur de l'incomodé, je vous aurés envoyé quelque autre chose : mais si vous avés affaire ne vous faites faute de rien. Vous n'aves qu'a me l'ordonner, vous avez eu tant de bonté pour moy, et qu'esse que je ne doit pas faire pour

vous montrer ma reconnescence et vous assurer que suis du mellieur de mon cœur avec toute l'amitié posible,

Monsieur mon très cher oncle,

Vostre tres humble et très hobéissant serviteur,

GERMAIN.

A Paris, le 7e aoust 1726.

Je vous prie d'assurer de mes respect ma chere tante et toute vostre eymable famillie et a Mr Proget, Mr Eymbert m'a chargé de vous faire le leurs. J'écris à Franque pour l'einsiter à la continuation de ses bons comencemens.

Le Roy se porte fort bien. On chante aujourd'huy le *Te Deum* à Nostre Dame pour sa convalescence. Mais M. Le Blanc ministre de la gere, et tres mal. M. Germain a rendeu la toylette Jeudy au soir à Versailles, dont le Roy et la Reine se trouvant lindisposé lont voulu voir dans le lit le mesme soir, ne pouvant ce lasser de le voir, dont Mr Germain a reçeu du Roy, de la Reine et de tout le seigneur de grandes honnettetés, la Reyne luy en a fait faire pendant cin ou six fois la descrition devant le preince.

Le *Mercure de France*, dans son volume du mois de septembre 1726, p. 2071, rend compte en ces termes de la présentation de la toilette au roi, et y joint la description des pièces, commentaire obligé de la lettre précédente :

« Nous nous exposerions à bien des reproches de la part des amateurs des beaux-arts si nous ne disions rien

de la magnifique toilette de la reine, en argent doré, que M. Germain, orfévre ordinaire du roy, a faite depuis peu, et que les curieux ont été voir avec beaucoup d'empressement et de satisfaction aux galleries du Louvre. On peut dire que l'invention, le goût et la délicatesse du travail surpassent la richesse de la matière.

« Ce précieux ouvrage consiste en cinquante et une pièces, dont la principale est un miroir de 36 pouces de haut sur 29 de large, d'une forme très élégante, et couronnée des armes du Roy et de la Reine, avec de petits enfants qui répandent des fleurs le long de la corniche. Les côtés sont chargés d'ornements de bon goût et variez, et le bas est occupé par un bas-relief où l'on voit Vénus à sa toilette, servie par les Grâces, entourée de festons de fleurs, etc. Comme ce miroir doit être vu de tous les costez, le derrière est aussi riche et aussi plein d'ouvrage que le devant.

« Deux jattes ; dans l'une une éguière à pans, couverte d'une coquille, et dans l'autre un pot à l'eau. Les jattes sont pareilles, faites en nacelles, dont la poupe et la proue sont ornées d'enfants qui lient un dauphin avec des festons, lesquels règnent le long de la jatte. Le corps de l'éguière, d'une forme singulière, est armé d'une espèce de cuirasse, au milieu de laquelle Thétis, sur les eaux, paraît en bas-relief, accompagnée de tritons, de nayades, de divers animaux et autres ornements aquatiques. Au-dessous de l'armure, s'élève dans chaque pan un roseau qui fait un effet fort agréable. Le pot à l'eau est d'une très belle forme, avec les armes du Roy et de la Reine en bas-relief, etc.

« Dans la crainte d'être trop longs, nous nous arrête-

rons moins sur les autres articles; nous passerons, quoiqu'à regret, sur des pièces très ingénieusement décorées, qui mériteroient d'être décrites :

« Deux carrez de toilette, des mêmes dimensions, avec des ornements très convenables.

« Un coffre à bijoux et une pelote, de même grandeur. Sur le devant du coffre est un bas-relief dans lequel on voit des tritons et des néréides apporter à Neptune toutes les richesses de la mer.

« Deux gantières, espèces de corbeilles presque ovales ornées de bas reliefs, servant à présenter les gants à la Reine.

« Une grande soucoupe sur laquelle on présente les différents atours.

« Deux ferrières ou flacons à mettre des eaux de senteur.

« Une soucoupe ovale et deux gobelets couverts.

« Une nef, à forme de navire, à mettre les racines pour les dents, terminée par une couronne fermée.

« Un vase pour la pâte d'amande.

« Une soucoupe et une tasse couverte.

« Deux boëtes à poudre.

« Deux boëtes à mouche, sur lesquels on voit des moucherons voltiger.

« Deux plombs.

« Deux bougeoirs.

« Un soleil et sa mouchette. On appelle soleil une sorte de porte-mouchette antique, en usage dans la maison du Roy.

« Un campanile, ou clochette, d'un son singulier.

« Quatre flambeaux en forme de lyre triangulaire.

« Douze grands flambeaux dont le corps est formé par trois cariatides.

« Deux brosses à peignes.

« Une vergette.

« Un couteau pour ôter la poudre, dont la lame est d'or et le manche est enrichi de diamants et d'émaux.

« Le 2 août, M. Germain livra cette toilette à la Reine, en présence du Roy. Leurs Majestés en parurent très-satisfaites. Le duc d'Antin, surintendant des bâtiments, toujours attentif à favoriser les arts, fit remarquer le génie et le mérite de l'auteur dans ses compositions, dans le choix de ses allégories et de ses ornements, dans la position, la correction et l'expression de ses figures, et en général le goût et la beauté de l'ouvrage. »

Les lettres suivantes ne méritent pas d'être transcrites d'un bout à l'autre; elles sont relatives à des commissions. « Monsieur mon très-cher oncle » ne les épargnait pas à son « hobéissant » neveu. Le 10 novembre 1726, Germain rend compte à Franque de ses démarches pour se procurer les « autels » (lisez les hôtels), dont celui-ci lui demandait les gravures.

« Je ne say pas, dit-il, si je les auray surpayé; ils me couten quatre sols la feuillie, M. Mariette que j'ay l'honneur de connoistre dont j'y ai pris les desseins si dessus, m'a donné un rolle de ceux qu'il a gravé nouvellement, que peut-estre vous n'avez pas encore... »

Plus bas il ajoute, avec la même naïveté de provincial besogneux :

« Je n'ay pas vouleu prendre les autels non plus que lé livre avant que de vous en donner avis. Je trouve lé

livre cher, lé curiosité de Paris et de la France, trois livres, ensemble sept livres et dix sol; la Geométrie de Laiclair (1), un petit livre seul, trois livres, encore il n'y a pas à choisir, car le libraire en a plus que deux. »

Le *post-scriptum*, après les « respect à la chere tante », contient cette phrase doublement caractéristique :

« Je suis ravy que Franque (le fils) est dans de sy bonne dispositions. S'il continue touiour de mesme, il ne sauret manquer de parvenir, car il augmente de jour en jour dans l'écriture; j'en ay une sensible joy pour vous et pour luy. Je vous prie de faire remetere à mon père le billet inclus. »

La lettre V, en date du 24 novembre 1726, ne présente aucun intérêt. Dans la VIe, du 22 décembre, Germain revient sur les mêmes commissions d'estampes, puis il termine ainsi :

« Je suis obligé au frère Imbert de ces chers souvenirs. J'ay fait vos complimens à son neveu, nous vous souhaitons tous deux, comme a ma chere tante et vostre eymable famillie, une heureuse année et une parfaite santé. »

Ce sont les mêmes personnages que nous avons rencontrés dans la lettre de *Pierre Mignard*, le père *Imbert*, chartreux, et son neveu *Claude Imbert*, ciseleur habile. La lettre de *Germain* prouve que ce dernier étudiait à Paris.

La lettre VII, 30 mars 1727, n'a de curieux que son *post-scriptum :*

---

(1) Sébastien Leclerc?

« Les nouvelles de Paris ne sont pas bien grandes. La Reine et enceinte, comme vous saves, on fait de grands preparatifs pour cette campaigne; on engage à force et on a augmenté la maison du Roy de quatre mil homme, à ce qu'ont dit, dont il son tous rendeu a Paris pour la revue generale de la maison, ensuite il partiront pour la campagne, et moy je reste à Paris pour recevoir de vos cheres nouvelles »

Le *Journal de l'avocat Barbier* parle de la grossesse de la reine et des bruits de guerre; mais il ne dit rien de cette revue, bien faite pour leur donner de la consistance.

Il y a plus à prendre dans la lettre suivante, du 12 may 1727 :

VIII

Monsieur mon tres cher oncle,

J'ay receu vostre lettre en son temps; je vous prie de m'excuser si je ne vous ay pas fait reponce plutot; la grande ocupation ou nous avons etet et sommes encore m'en a empêché. Je suis charmé que vous vous portiés tous bien, je vous suis obligé à tres tous de vos emables souvenirs, particulierement le cher cousin qu'il me demande la continuation d'une amitié sur laquelle il peut conter; je n'esige pas la meme chose de luy, car je suis persuadé de la posséder pour touiour comme la vostre. Je suis ravy qu'il vous accompagne dans vos petites tournées que vous faites; cela luy donera beaucoup démulation, et d'alieur les belles compagnies que vous luy procures dans

ce petit voyage ne peuve que l'ezenté du noviciat que le jeune gens sont obligés de faire nouvellement arivé à Paris, faute de fréquentation. Mais ce né pas luy qu'il seret surpris dans cette aversion, car l'education que vous luy donnés le metten au-dessus de cela....

Il me reste à vous dire que cet ouvrage pressé que nous faisons est la layette du Dauphin futur, dont il n'y a rien d'extraordinaire, parce que M. de Fleury a ordonné tout ce qu'il y a de plus simple. Je ne peut rien vous aprendre de nouveau; Paris est esterille en nouvelle. Vous aves appris le décès de M. le prince de Conty. »

Le prince de Conti était mort le 4 mai, à l'âge de trente-deux ans. Le *Journal de Barbier* nous apprend que la grossesse de la Reine fut enfin ce même mois déclarée publiquement par la lettre du roi à l'archevêque de Paris. C'est le 14 août qu'elle accoucha de deux filles. Le roi, dit-il, est fort content de son ouvrage. Le public le fut moins. On chanta le *Te Deum*, mais il n'en fallut pas moins décommander la layette du Dauphin. Aussi *Germain* écrivait-il, le 4 septembre 1727 :

« Paris né pas fertile en nouvelle. La Reine et la preincece se porte fort bien. Tous les apret fait pour le réjouissance du dauphin on esté suprimé à la naiscence des princece, auxquelles on n'a pas fait grand chose. On construit au bout du Cour la Reine et du Champ-Élisée un vaisseau de soizante pieds de long percé a vingt pièce de canon pour mettre sur la Scene, on ne set à quoy on le estine. »

Il y a plus encore à prendre dans la dernière lettre écrite de aris par Germain, le 28 décembre 1727 :

X

Vous aves lieu d'estre faché contre moy de mon long silence; se n'et pas que je né receu vos lettres en leurs temps, auxquelles je trouve touiour vos bontés ordinaire. Je vous asseure que de mon cotté, j'en conserveray touiour le souvenir. Je n'aurés pas tardé si long temps à vous donner de mes nouvelles, si n'etet de petites douleurs et incommodités que j'ay au bras et autre endroit, causé de temps à autre par mon rumatisme, joint à cela nous faisons une toylette pour l'Espagne, pareille à celle que nous avons fait pour la Reine qu'elle est extrêmement pressée, puisque nous sommes obligé de travalier tout lé jour jusque a une heure après minuit. Je vous assure que cette maniere de travalier est tres incomode et fort penible, puisque cet presque touiours de mesme. Je souhaiterés estre dans le beau temps pour pouvoir aller prendre allieur un peu de soulagement et me retablir entierement. Car je n'ay pas encore une santé parffaite.

Il n'y a autre nouvelle à Paris, sinon que la Reine et grosse de deux mois et demy.

Si vous me faites l'honneur de m'escrire, mon adresse est à M. Germain, orphe^e^, chez M. Noury, à l'otel de France, rue Jean St. Denis, prex le vieux Louvre, à Paris.

Ce vœu qu'exprimait l'orfévre, d'aller prendre ailleurs un peu de soulagement, il ne put le réaliser que deux ans plus tard, et, comme il demeura tout ce temps sans correspondre avec son très-cher

oncle, on est fondé à supposer que ses petites douleurs devinrent promptement de grandes incommodités.

Les deux dernières lettres de la série n'ont plus aucun rapport à la vie d'artiste de Germain, mais elles offrent de curieux détails sur le retentissement qu'eut dans les provinces la naissance si désirée d'un dauphin. L'avocat Barbier a longuement décrit les réjouissances de Paris à l'occasion de ce fait mémorable. Les lettres de Germain ajoutent à ce récit un chapitre, qui manque trop souvent aux mémoires sur lesquels se bâtit l'histoire de France, le chapitre provincial. Le Dauphin naquit le 4 septembre; la lettre est du 23.

XI

Mon cher cousin,

Si j'atendois que les régouissances feussent finies pour vous escrire, je crois que de long temps je n'aurés cet advantage. L'impatience que j'ay d'apprendre des nouvelles de vostre chere famillie me fait hatter plus tot que je n'aurois fait dans une pareille conjecteure. J'arivé le samedy au soir jour suivant de mon depart, je feus descendre chez M. Giraud. La simple reception qu'il me fit ne me fait pas attendre l'acomplissement de ses promesses. Le jour que je passai à Lambez (1) il y tomba une si grande quantité d'eau qu'il inonda toute la basse ville; il y avoit six pied d'eau dans l'auberge ou je logay; cela a causé beaucoup de perte aux habitants. Si par malheur cela feut arivé la nuit, il se seroit perdeu quantité de monde, parce

(1) Lambesc.

que cela est venu fort subit. Pour les regouissances de cette ville (1), elles ont estées esplandides. Les citadelles ont fait pendant trois jour un bruit estonnant, le corps de gallere en a fait autant et la ville de mesme, le vigier les fait actuellement. La ville commença mercredy dernier; on ordonna de faire feste pendant trois jour, toute la loge (2) n'estoit qu'un feu par la grande quantité de fanaux qu'il y avoit, tout lé bourgois ont fait de mesme à leurs maison avec dęs feux devant leurs portes, on a fait élever un arc de triomphe au milieu du cour de la hauteur des arbres, ou cela étoit rempli de lemperon qu'il fesoit le plus bel effet du monde. M. le Vigier devant sa porte en a fait autant. Quantité de boites et de fusées accompagné les arcs triomphaux. On fit rôtir le mesme jour deux bœufs entiers au millieu de la place Neuve, où la distribution en estoit commique; il y avoit qantité de fontaines de vin a pleusieurs endroits, grand bal et concert pendant les fettes à l'otel de ville, ou les liqeurs et les confitures non pas été éparniées, on fit une prossesion genérale ou M. l'evesque et échevin assisterent. La bourgeoisie est depuis dimanche sous les armes. Le mercredy au soir, dernière feste des galerres, elles se jojerent (3) à la ville, qui commençoit ce jour là, toutes les galleres estoint illuminés à l'ordinaire, chose superbe

(1) Marseille, d'où il écrit.

(2) En Italie, l'endroit où se tient la bourse se nomme *la loggia*. De là le nom de loge donné à l'Hôtel de ville de Marseille, dont le rez-de-chaussée servait de Bourse aux négociants.

(3 Se joignirent.

a voir; elles firent trois décharges de canon et de mousqaiterie, et quantité de caisse de fussée qu'elle tirerent tout ensemble par le moyen d'un signal qu'on leur fesoit, une grande quantité de boites tirée dans le parc et allieur le suivent (1). Les trois citadelles fesoint de mesme, un grand nombre de vaissau se jojerent (2) aux regouissances publiques, on entendoit pendant ce temps la que canon, boites, mousquet, timbale, trompete, fifre et tambour, joint a cela une si grande anfluence de peuple etranger ou autres remplisoit si fort les rües qu'a peine pouvet on passer, jugés du bel espectacle que cela devoit faire. On n'a pas eu le temps de faire des artifices, mais quantité d'autres feux ont supléé à cela, il y a des particuliers quils on fait, des illumination superbe. A l'égard de Mrs Durand et Paulet, je n'ay pas peu lé voir encore, se né pas manque d'avoir esté chez le premier, M. Paulet et a la Chartreuse; il a l'entreprise de la batise qu'on y fait, j'y suis esté aujourd'huy, il ne si est pas trouvé, il aucupe une bastide voysine de ladite chartreuse. Le frère Imbert m'a engagé de les aller voir un jour d'œüure pour déjeuner ensemble; il est bien fasché comme moy que vostre cher pere et vous soyes esté privé de voir ces regouisances; il vous asseure tous de mesme que vostre famillie de son amitié. Je vous prie de ne communiquer à personne l'article de M. Giraud, j'attendray quelque temps avec patience l'effet de ses promesses. Adieu, mon cher cousin, je craindrés de vous ennuyer si j'en dizés davan-

(1) Suivirent.
(2) Se joignirent, comme quelques lignes plus haut.

tage. J'ay asses employé le papier, je presente mes respect à toute vostre chere famillie comme a tout ce que je cheris le plus, et salue nos amis, vous priant de me donner de vos cheres nouvelles, et soyez persuadé que je suis et seray avec toute l'amitié posible,

Mon cher cousin,

Vostre très-humble et tres hobéissant serviteur

GERMAIN.

Marseillie, le 2 octobre 1729.

Je vous prie de saluer M. et Mme Boisselin. Je n'y écrirai pas qu'il n'y et quelque chose de nouveau.

XII

Mon cher cousin,

J'ay reçeu vostre lestre en son temps, je suis charmé d'aprendre que vous vous portiés tous bien. Je vous remercie de la relation que vous me faites des regouissances faite dans vostre ville; j'y ay prix toute la par possible, de mesme qu'au malheur qu'il arriva dans vostre compagnie, et au danger que vous y coureutes, tout le monde les trouve assez belle, et particulierement celle de Mr le Duc de Crillon. Quant a celles de cette ville, je croix qu'elles ne finiront point, quoy que la ville se soit un peu tranqillizée à se sujet. Lé bastide ne font pas de meme; il s'y donne dé fettes magnifiques ou l'on y transporte

quantité de boistes et de petis canons, ils y font dé soupé champetre ou les illuminations ne sont point oubliées. M. Durand me fit la grace dimanche passé de me mestre d'une partie qu'ils avent fait avec M. Duclau secrétaire de Mr L'archeveque, et le frère Imbert, pour aller à la sienne, ou nous y feumes tres bien reçeu. Nous y trouvames toute sa famillie ou je leurs fit vos compliments, je trouvé cette petite maison de campagne très-galante. Nous y pasames la journée, j'eus aucation a parler avec M. Durand, il deziret fort que vostre cher père vit sa maison de Marseillie, il attendoit vous voir aux regouissances, quand à ce Mr que vous me parlés du Pland, M. Durand croit qu'il né pas en estat de rien faire; les fréquentes banqueroutes qui se font icy n'aincite gerres a faire de depence. J'ai veu M. Gautier aujourd'huy, il vous salue de mesme que son epouze, il conte fort retourner à Avignon; on crain que l'Opéra ne tombe, car il ne paye personne . . . . . .

Je pressente mes respect à vostre cher pere; la chere tante, les cheres cousines, etc. Je leurs suis de mesme qu'a vous au dessus de toute expression,

Mon cher cousin,

Vostre très humble et tres hobéisan serviteur,

GERMAIN.

A Marseille, le 23 octobre 1729.

A M. Franque fils, architecte a Avignon.

On peut suivre, avons-nous dit, *Germain* à Rome en 1730, avec *Pierre Mignard* et *Claude Imbert;* passé cette époque, on ne le re-

trouve plus nulle part. Sa biographie demeure donc bornée à quatre années de son existence. A défaut d'œuvres originales, son seul titre d'honneur est sa collaboration à la *Toilette de la Reine*, de son homonyme *Pierre Germain*.

LÉON LAGRANGE.

NICOLAS LANCRET

Extrait des Registres du Conseil d'État privé du Roy.

La lettre du duc d'Antin à Lancret, publiée dans la première série, était amusante et bien contemporaine des *Bijoux indiscrets* et du *Sopha*. Le document suivant, — qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, dans un recueil, et nous a été communiqué par M. Paul Lacroix, — est d'une nature plus rébarbative; c'est une pièce de procès, une signification de jugement, heureusement pour lui relatif à la contrefaçon d'une estampe représentant le portrait d'une danseuse. On en connaît deux d'après Lancret : Mlle Sallé, par N. de Larmessin, et la Camargo, par Laurent Cars, et je n'apprendrai à personne le mérite et le brillant de ces deux grandes et belles pièces. La contrefaçon était-elle de la même dimension? Je n'en sais rien, et je ne le crois pas, car une pièce de cette importance aurait laissé quelque trace; de plus, il existe une pièce anonyme, de format très-petit in-4° en largeur, avec la seule mention *Lancret pinxit*, qui reproduit le portrait de la Camargo; on peut y remarquer que les distiques du quatrain sont transposés. Si c'est là la pièce en litige,

il faut convenir qu'il n'y avait pas lieu à tant de poursuites, et que le Conseil privé a bien fait de modérer jusqu'à trois et à vingt livres d'amende les trois mille livres de dommages et intérêts que demandait ou la vanité ou la cupidité du peintre.

A. DE M.

Veu, au Conseil d'Etat privé du Roy, l'arrest rendu en iceluy, le 9 juillet 1731, sur la requeste de *Nicolas Lancret*, peintre de S. M. et de son Académie de peinture et de sculpture, tendant à ce que, pour les causes y contenues, il plût à S. M. ordonner que les lettres de privilége à luy accordées le 6 août 1730, enregistrées où besoin a esté, seroient exécutées selon leur forme et teneur, ce faisant que les estampes contrefaites, représentant le portrait d'une danseuse, saisies et arrestées sur les nommés Sirois (1), Limosin, Gaultrot et Radigues, seroient confisquées au proffit dudit sieur Lancret, et que par les gardiens depositaires elles luy seroient remises, quoy faisant déchargez, condamner lesdits quatre particuliers chacun en 6000 livres d'amande, conformément ausdittes lettres de privilège, et solidairement en 3000 livres de dommages et interests envers ledit sieur *Lancret* et en tous les despens, par lequel arrest il a esté ordonné, de l'avis de M. le Garde des Sceaux, qu'avant faire droit sur ladite requeste elle seroit communiquée aux sieurs Limosin, Gaultrot et Radigues, pour y fournir de réponses dans quinzaine, sinon seroit fait droit, en suite est la signification qui a esté faite

(1) Sirois est le premier acheteur de Watteau et le beau-père de Gersaint; Cf. *Abecedario*, VI, 109, 128, 129.

dudit arrest, le 4 juillet 1731, ausdits Sirois, Limosin, Gaultrot et Radigues, en leurs domiciles, avec sommation des réponses à la requeste, inserée audit arrest, dans ledit delay porté par iceluy, requeste présentée au Conseil par Joseph Limosin, graveur marchand imager en taille douce, Nicolas Gaultrot et Pierre Sirois, aussi marchands imagers à Paris, par eux employée pour réponses à la requeste inserée audit arrest et tendante à ce qu'il plût à S. M. ordonner l'exécution des arrests du Conseil des 26 may 1660 et 17 avril 1703, ce faisant déclarer la saisie, sur eux faite, nulle et de nul effet, faire deffences au sieur *Lancret* et à tous autres de récidiver, et, pour le scandale par luy occasionné, qu'il fût condamné en 3000 livres de dommages et interests et aux dépens, ladite requeste signée de Maistre Bougy, leur avocat au Conseil, répondue par le sieur Augran, maistre des requestes, et commissaire à ce député d'une ordonnance du 9 août 1731, dont acte de l'employ, au surplus reservé à faire droit en jugeant, et signifiée le 11 du même mois à maistre Lancesseur, avocat du sieur *Lancret*, autre requeste présentée au Conseil par Antoine Radigue, revendeur d'images en taille douce, aussy par luy employée pour réponses à celle insérée audit arrest et tendant à ce qu'il plût à S. M. débouter ledit sieur *Lancret* des demandes par luy formées contre ledit Radigues, avec dépens, ladite requeste signée de maistre Boulla, avocat dudit Radigues, et répondue par le sieur Chopin, maistre des requestes pour l'absence dudit sieur Augran d'une ordonnance du 13 septembre 1731, de l'employ au surplus en jugeant sera fait droit, et soit signifiée du 15 du même mois, deux dires signiffiez de la part

du sieur *Lancret* le 22 septembre et 15 octobre 1731, en réponse ausdites requestes et par lesquels il a persisté dans les conclusions par luy prises par sa requeste insérée audit arrest, autre requeste présentée au Conseil par lesdits Limosin, Gaultrot et Sirois, en réponse au dire dudit *Lancret* du 22 septembre 1731, et par laquelle ils ont conclu à ce qu'il plût à S. M. leur permettre de joindre à ladite requeste les lettres de privilége accordées par S. M. aud. Limosin le 25 juin 1713 et un arrest du Conseil par luy obtenu contre le nommé *Simonneau* le 18 décembre suivant, ladite requeste répondue par ledit sieur Augran, commissaire à ce député, d'une ordonnance du 4 décembre 1731, dont date de l'employ, soient lesdites pièces jointes à ladite requeste, en suite de laquelle est la signification qui en a esté faite le 10 du même mois, dire signifié de la part dudit sieur *Lancret* le 19 dudit mois et réponses à ladite requeste, autre dire signifié le 11 janvier suivant de la part desdits Limosin, Gaultrot et Sirois, en réponse à celuy dudit sieur *Lancret*, autre dire signifié le 15 février suivant de la part dudit Radigues en réponses à celuy du sieur *Lancret* du 15 octobre précedent, veu aussy l'arrest du Conseil du 26 mars 1660, les lettres de privilege accordées par S. M. le 6 août 1730 audit sieur *Lancret*, enregistrées en la chambre sindicale de la Librairie et imprimerie de Paris le 26 du même mois, les deux procès verbaux de saisies faites les 14 et 25 juin 1731 sur lesdits Limosin, Gaultrot, Sirois et Radigues, de plusieurs petites estampes contrefaites, contre et au préjugé desdites lettres de privilége et tout ce qui a esté remis, dit et écrit par devant le sieur Augran, chevalier, conseiller du Roy

en ses conseils, maistre des requestes ordinaire de son hostel, commissaire deputé en cette partie, après en avoir communiqué au bureau de la Chancellerie, ouy son rapport et tout considéré,

Le Roy, en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Garde des Sceaux, a ordonné et ordonne que les lettres de privilége accordées audit sieur *Lancret* le 6 août 1730, seront exécutées suivant leur forme et teneur, ce faisant que les estampes saisies, arrestées sur lesdits Limosin, Gaultrot, Sirois et Radigues, par les procès verbaux des 14 et 25 juin 1731, seront confisquées au profit dudit sieur *Lancret* et à luy délivrées par les gardiens et dépositaires d'icelles, à ce faire contraints, quoy faisant déchargez; fait Sa Majesté deffences à tous graveurs, marchands imagers et autres, de contrevenir ausdites lettres de privilége, et, pour la contravention desdits Limosin, Gaultrot, Sirois et Radigues, les a condamnés, sçavoir lesdits Limosin, Gaultrot et Sirois, chacun en 3 livres d'amande, et ledit Radigues en 20 livres, aussy d'amande, et aux frais et dépens faits par ledit sieur *Lancret*, liquidés à la somme de 120 livres, y compris le coust du present arrest, controle et signification, laquelle somme sera payée par chacun d'eux par égales portions. Fait au Conseil d'Estat privé du Roy, tenu à Versailles le 17 mars 1732 : Cogorde. *Collationné.*

Suivent les mentions des significations.

DUMONT D'URVILLE ET LA VÉNUS DE MILO

La Vénus de Milo n'est pas, — je le sais et n'en suis pas plus fier, — un chef-d'œuvre de l'art français. Mais, grâce à l'adoption que le goût français en a faite, de tous les chefs-d'œuvre de l'art grec celui-là est devenu le plus populaire en France. Il nous appartient d'ailleurs par droit de conquête; sans nous il n'existerait pas ou languirait au fond d'un harem inconnu. Lui faut-il d'autres titres pour obtenir droit d'asile dans les *Archives*? L'y introduire, ce sera peut-être en violer la lettre, mais non l'esprit.

D'ailleurs, Dumont d'Urville est Français; je ne parle pas de sa gloire maritime. Par le goût, qui lui a fait saluer un chef-d'œuvre dans un morceau de marbre gisant à terre; — par la pensée qu'il a eue aussitôt, à une telle distance, d'en doter sa patrie; — par l'initiative qu'il a prise de la signaler à de plus puissants que lui, — il a autant servi la cause des beaux-arts en France que la plupart des artistes dont le nom figure dans ce recueil. De plus, ainsi qu'on le verra, il écrivait le français aussi bien que pas un, et mieux que tous il savait l'orthographe.

Place donc à ce mémoire, véritable procès-verbal d'une découverte qui appartient à l'histoire de l'art, et qui, pour la gloire de Dumont d'Urville, en vaut bien d'autres. M. de Marcellus, je le sais, a raconté avec une complaisance modeste toute l'histoire de la Vénus de Milo (*Souvenirs de l'Orient*, par le vicomte de Marcellus, Paris, 1839, tome I, page 233); mais son récit, quant à la découverte, n'est que de seconde main. Il répète ce qu'il a appris de la bouche de Dumont d'Urville. Le Mémoire de celui-ci, au contraire, est le premier cri d'admiration arraché par la beauté de la Vénus à l'un des premiers Français qui l'aient vue.

En 1820, Dumont d'Urville avait trente ans. Il naviguait, comme enseigne de vaisseau, sur la *Chevrette*, lorsque cette corvette relâcha

a Milo. Dans sa visite à la Vénus il fut accompagné par le capitaine en second, M. M***. Celui-ci, encore vivant, a bien voulu rédiger pour nous, mais non pour le public, ses souvenirs et ses impressions du moment. Ce ne sera pas violer la loi de discrétion qui nous est imposée que d'emprunter au récit de M. M*** quelques passages, destinés à compléter par des détails plus familiers la notice un peu officielle du futur amiral.

La *Chevrette* de retour à Toulon, Dumont d'Urville présenta à la Société des sciences et arts, dont il était membre, une relation de son voyage. Nous en devons la communication à l'obligeant et zélé secrétaire de la Société, M. Mouttet. Cette relation, que Dumont d'Urville avait communiquée à M. de Clarac, qui l'a citée dans sa *Dissertation* in-4° imprimée en 1821, forme un cahier de quarante-huit pages in-4°, d'une écriture fine et serrée, tout entier de la main du célèbre navigateur, signé : « J. D'URVILLE », et daté du 6 novembre 1820. En tête se trouve un discours, écrit de la même main, signé de même et daté du 20 novembre, qu'il prononça à la séance de la Société. Du discours et de la relation nous nous bornons à extraire ce qui se rapporte à notre objet, la Vénus de Milo.

MESSIEURS,

Vous me permettrez d'abord de vous exprimer le plaisir que je goûte en me retrouvant encore une fois au milieu de vous. Après avoir rempli ma tâche comme officier de marine, je comptais jouir de quelques loisirs à Toulon et prendre enfin part à vos utiles et paisibles travaux; mais le sort en a décidé autrement. Désigné par M. Gauttier pour l'accompagner à Paris et travailler sous ses yeux à la confection des cartes dont il est chargé, je suis de nouveau forcé de m'éloigner de vous pour un temps considérable...

La Société voudra bien recevoir l'hommage du mémoire que je vais lui lire.

.... La statue de Milo, dont il sera question dans mon récit et que vous verrez sans doute arriver ici au premier jour, venait d'être extraite du sein de la terre lors de notre passage en cette île. Jaloux de faire parvenir à la Société la première nouvelle de cette intéressante découverte, je m'étais empressé d'adresser à M. Pons la notice qui y est relative, et je le chargeais de vous en faire part, en laissant à ce savant helléniste le soin d'expliquer l'inscription mutilée qui l'accompagne. Mais, par une fatalité singulière, de toutes les lettres que j'ai écrites dans le cours de la campagne, celle qui renfermait cette notice est la seule qui se soit égarée, et ce n'est qu'aujourd'hui que je puis vous en donner connaissance.

J. D'URVILLE.

24 novembre 1820.

Relation d'une expédition hydrographique dans le Levant et la mer Noire de la gabarre de Sa Majesté la Chevrette, *commandée par M. Gauttier, capitaine de vaisseau, dans l'année* 1820.

.... La *Chevrette* appareilla de Toulon le 3 avril au matin, et mouilla le 16 dans la rade de Milo. Durant les cinq jours que le commandant consacra à régler les montres dans cette relâche, je fis trois excursions, où j'eus occasion de recueillir environ quinze espèces de plantes qui avaient échappé l'année précédente à nos recherches.

Le 19, je fus visiter quelques morceaux d'antiques, découverts à *Milo* peu de jours avant notre arrivée. Comme

ils m'ont paru dignes d'attention, je vais consigner ici avec une certaine étendue le résultat de mes observations.

Sur un coteau rocailleux, non loin du village moderne nommé par les habitants Castro, et connu par la plupart des marins français sous le nom de Sixfours (1), fut découvert, il y a un petit nombre d'années, un amphithéâtre en marbre, bien conservé, et dont le prince de Bavière a fait l'acquisition. Il était composé de neuf rangs de gradins ; son diamètre est d'environ 120 pieds, et l'œil du spectateur dominait sur la rade et sur une petite anse qui devait renfermer l'arsenal des anciens insulaires. Tout à l'entour, la terre est jonchée de tronçons de colonnes et de morceaux de statues. On rencontre çà et là d'énormes fragments de murailles d'une construction très-solide, et plusieurs tombeaux considérables ont été rouverts dernièrement par la curiosité des étrangers et la cupidité des habitants. Tout enfin annonce que l'antique Mélos dut être bâtie sur ce monticule.

Trois semaines environ avant notre arrivée à Milo, un paysan grec, bêchant son champ, renfermé dans cette enceinte, rencontra quelques pierres de taille. Comme ces pierres, employées par les habitants dans la construction de leurs maisons, ont une certaine valeur, cette considération l'engagea à creuser plus avant, et il parvint ainsi à déblayer une espèce de niche, dans laquelle il trouva une

(1) Sixfours est le nom d'un village des environs de Toulon, perché sur une colline isolée, qui s'aperçoit de très-loin en mer.

statue en marbre, accompagnée de deux hermès et de quelques autres morceaux également en marbre.

La statue était de deux pièces, jointes au moyen de deux petits tenons en fer. Ce Grec, craignant de perdre le fruit de ses travaux, en avait fait porter et déposer dans une étable la partie supérieure, avec les deux hermès; l'autre était encore dans la niche. Je visitai le tout attentivement, et ces divers morceaux me parurent d'un bon goût, autant cependant que mes faibles connaissances dans les arts me permirent d'en juger (1).

La statue, dont je mesurai les deux parties séparément, avait à très-peu de chose près six pieds de haut; elle re-

---

(1) Récit de M. M*** : « Après avoir contemplé cette niche et les deux hermès, et surtout les draperies qui formaient la partie inférieure de la statue, nous demandâmes où était l'autre partie. On nous conduisit alors à une petite cabane située non loin de là. Rien de plus misérable que ce réduit, sorte d'étable dont le sol était couvert de fumier de mouton. C'est sur de telles ordures que gisait la belle Vénus. Qui eût dit qu'elle irait prendre une place d'honneur dans le plus beau musée de l'Europe? A la vue de ce marbre, qui semblait parler, nous restâmes stupéfaits, M. d'Urville et moi. Nous le regardâmes longtemps en silence. « Qu'en pensez vous? me dit enfin mon compagnon, qui savait que j'avais quelques connaissances en dessin. — Je répondis que je trouvais cette statue très-belle...

« Le pâtre nous fit l'offre de nous vendre sa statue. La tentation était forte, mais entre nous deux nous n'avions pas assez d'argent. D'ailleurs, nous allions faire une longue et pénible campagne dans la mer Noire. Le capitaine Gauttier, qui ne s'occupait que d'astronomie et d'hydrographie, nous permettrait-il d'embarquer à son bord cette grande et lourde pièce? Il n'y fallait pas songer...

« Le soleil baissait, et nous ne pouvions nous décider à quitter la belle Vénus. Nous la saluâmes avec respect, et même avec un saint respect, et nous descendîmes tristement la montagne de Castro pour rejoindre la corvette... »

présentait une femme nue, dont la main gauche relevée tenait une pomme et la droite soutenait une ceinture facilement drapée et tombant négligemment des reins jusqu'aux pieds. Du reste, elles ont été l'une et l'autre mutilées, et sont actuellement détachées du corps. Les cheveux sont retroussés par derrière et retenus par un bandeau. La figure est très-belle, et serait bien conservée si le bout du nez n'était entamé. Le seul pied qui reste était nu; les oreilles ont été percées et ont dû avoir des pendants.

Tous ces attributs sembleraient assez convenir à la Vénus du jugement de Pâris; mais où seraient alors Junon, Minerve et le beau berger? Il est vrai qu'on avait trouvé en même temps un pied chaussé d'un cothurne et une troisième main. D'un autre côté le nom de l'île Mélos a le plus grand rapport avec le mot μηλον, qui signifie pomme; ce rapprochement de mots ne serait-il pas indiqué par l'attribut principal de la statue ?

Les deux *hermès* l'accompagnaient dans sa niche; du reste, ils n'ont rien de remarquable; leur hauteur est de trois pieds et demi; l'un est surmonté d'une tête de femme ou d'enfant, et l'autre porte une figure de vieillard avec une longue barbe (1).

L'entrée de la niche était surmontée d'un marbre de quatre pieds et demi environ sur six ou huit pouces de largeur. Il portait une inscription dont la première moitié seule a été respectée par le temps; l'autre est entièrement

(1) « L'un représentait un vieillard à longue barbe; l'autre une tête de jeune fille, couverte d'une abondante chevelure. » — Récit de M. M***.

effacée. Cette perte est inappréciable ; peut-être eussions-nous acquis par là quelques lumières sur l'histoire de cette île, que tout prouve avoir été jadis très-florissante et dont le sort nous est entièrement inconnu depuis l'invasion des Athéniens, c'est-à-dire depuis plus de vingt-deux siècles. Au moins eussions-nous appris à quelle occasion et par qui les statues avaient été consacrées.

Néanmoins j'ai copié avec soin les caractères qui restaient encore de cette inscription, et je puis les garantir tous, excepté le premier, dont je ne suis pas sûr. L'espace que j'indique pour la partie effacée a été mesuré d'après les lettres encore apparentes :

: ΑΚΧΕΟΣΑΤΙΟΥΥΠΟΓΥ . . . . . ΑΣ .
ΤΑΝΤΕΕΞΕΔΡΑΝΚΑΙΤΟ . . . . . .
ΕΡΜΑΙΗΡΑΚΛΕΙ (1)

Le piédestal d'un des hermès a dû porter aussi une inscription, mais les caractères en sont tellement dégradés qu'il m'a été impossible de les déchiffrer (2).

Lors de notre passage à Constantinople, M. l'ambassadeur m'ayant questionné sur cette statue, je lui dis ce que

---

(1) M. de Marcellus rapporte cette inscription d'une manière inexacte, puisqu'il en fait quatre lignes. Dumont d'Urville l'écrit en trois lignes, sur une pierre très-longue pour sa hauteur, dont il donne le dessin. Mais peut-être a-t-il compté les points au hasard entre ΓΥ et ΑΣ, qu'on a lu, si je ne me trompe, γυναικας ; pourtant M. de Clarac, fidèle à la copie de d'Urville, a lu υπογυμνιαρχησας.

(2) Récit de M. M*** : « J'eus bientôt oublié, je l'avoue, la belle Vénus de Milo. Il n'en fut pas de même de mon ami d'Urville, qui, dans le silence de sa petite cabine, rédigea sur la statue une savante notice historique. Cet officier savait parfaitement le grec et le latin ; dans ses voyages il portait toujours avec lui un Pausanias... »

j'en pensais, et je remis à M. de Marcellus, secrétaire d'ambassade, la copie de la notice qu'on vient de lire (1). A mon retour, M. de Rivière m'apprit qu'il en avait fait l'acquisition pour le Muséum et qu'elle était embarquée sur un des bâtiments de la station. Cependant, à notre second passage à Milo au mois de septembre, j'eus le regret d'apprendre que l'affaire n'était pas encore terminée. Il paraît que le paysan, ennuyé d'attendre, s'était décidé à vendre cette statue moyennant 750 piastres, à un prêtre du pays qui voulait en faire cadeau au drogman du capitan pacha, et M. de Marcellus arriva au moment même où elle allait être embarquée pour Constantinople. Désespéré de voir que ce beau morceau d'antiquité allait lui échapper, il mit tout en œuvre pour le ravoir, et, grâce à la médiation des primats de l'île, le prêtre consentit enfin, mais non sans répugnance, à se désister de son marché et à céder la statue. Mais par la suite il fit payer cher aux primats l'intérêt qu'ils avaient témoigné aux Français : il les avait dénoncés au drogman, et, durant notre séjour à Milo, quelques uns venaient d'être conduits près de cet envoyé, alors en tournée dans les îles voisines. On craignait qu'ils n'eussent à subir des mauvais traitements ou tout au moins de fortes avanies.

Le 25 avril au matin nous doublâmes le promontoire désigné...

---

(1) D'après le dire de M. M***, c'est à la table de l'ambassadeur, où dînait l'état-major de la *Chevrette*, que Dumont d'Urville parla de la Vénus, et, le dessert venu, lut sa notice.

Ainsi, l'auteur nous le dit, cette notice est la même dont il remit copie à l'ambassadeur et dont il envoya une autre copie à la Société des sciences et arts de Toulon. Les *Archives* publient donc ici le document qui décida du sort de la Vénus de Milo. A ce titre il acquiert pour l'histoire de l'art une véritable importance. Supposez Dumont d'Urville indifférent, oublieux, inhabile à faire passer dans l'esprit d'autrui sa conviction d'érudit et d'homme de goût, adieu la statue! Le beau zèle de M. de Marcellus n'avait pas la peine de naître, M. de Rivière n'envoyait personne à Milo, et le roi Louis XVIII ne dotait pas la France d'un chef-d'œuvre. Toute cette gloire diplomatique et politique a pour base essentielle, unique, la notice de l'enseigne de vaisseau. Et cependant sur le socle de la statue se lisent les noms de Louis XVIII et de M. de Rivière. Celui de Dumont d'Urville a été oublié.

On a gravé en effet sur le socle de la statue ces mots, au moins inutiles : — « Vénus victrix, découverte à Milo en 1820, donnée au roi par M. le marquis de Rivière, son ambassadeur à Constantinople. » — Voilà le public bien édifié sur l'histoire de la Vénus! *Sic vos non vobis.*

Nous ne ressusciterons pas ici toutes les questions soulevées à propos de la Vénus de Milo. Il est toutefois un point que nous ne pouvons passer sous silence. Combien de fois ne s'est-on pas demandé quelle a pu être la position des bras! Or, Dumont d'Urville le dit en termes exprès, « la statue représentait une femme dont la main gauche relevée tenait une pomme, et la droite soutenait une ceinture habilement drapée. » Il ajoute, il est vrai : « Elles ont été l'une et l'autre mutilées et sont actuellement détachées du corps; » mais je ne vois là qu'une réflexion postérieure, un entre-filets introduit dans le texte primitif d'après ce qu'il a entendu dire à son second passage à Milo. Il est positif que M. de Marcellus reçut la statue mutilée et en morceaux, « la chevelure tout entière détachée de la tête », ainsi qu'il nous l'apprend lui-même. Au surplus, la mutilation ne fait rien à l'affaire; il suffit que la position des bras soit indiquée, et le récit de M. M*** vient ici confirmer celui de Dumont d'Urville : « Lorsque M. d'Urville et moi avons vu la

statue dans la cabane, dit ce témoin oculaire, elle avait encore son bras gauche; le droit était brisé à la hauteur de la saignée, mais le bras gauche existait, et la main, élevée en l'air, tenait une pomme. On a brisé le bras gauche à dessein pour faire symétrie avec l'autre, auquel il manquait l'avant-bras... Si M. d'Urville a cru devoir donner à cette statue antique le nom de *Vénus victrix*, c'est à cause de la pomme qu'elle tenait à la main gauche. Si elle avait eu les deux bras coupés quand nous l'avons vue, cette idée n'aurait pu lui venir. »

Que peuvent contre ce double témoignage toutes les dissertations archéologiques? M. de Marcellus avance, il est vrai, que les bras informes et la main tenant une pomme, rapportés par lui, n'avaient pu appartenir à la Vénus que dans un premier essai de restauration attribué aux chrétiens du VIIIe siècle. Mais le moyen d'admettre que, pour transformer une Vénus en Panagia, les chrétiens auront été lui mettre une pomme dans la main? D'ailleurs, si c'est une restauration antique, quelque indigne qu'elle puisse être de la statue, ces fragments, qu'on dit exister au Louvre, devraient être exposés; ils doivent avoir été faits dans le mouvement des premiers bras, et par là ils auraient coupé court à bien des phrases.

Terminons par un fait caractéristique. Quand l'ambassadeur donna l'ordre d'acheter la Vénus de Milo, il ne l'avait pas vue; M. de Marcellus ne l'avait pas vue quand il se livra aux démarches pénibles et délicates qui nous en assurèrent la possession. Pour provoquer ces résolutions, ces actes décisifs, la parole d'un homme avait suffi, et cet homme c'est Dumont d'Urville.

LÉON LAGRANGE.

LA CHASSE

DE

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

(1385)

Par les *espèces* qu'ils citent pour décider les questions, les vieux livres de pratique offrent, à côté des théories qui ne touchent plus que l'histoire du droit, des noms de personnes et de lieux qui intéressent le biographe ou l'historien local. J'ai eu occasion de parcourir le *Stilus supremæ curiæ parlamenti parisiensis*, annoté par Charles du Moulin, et publié en un volume in-4 par Galiot du Pré, au mois de mai 1551 ; je n'y ai pas trouvé de noms d'artistes, mais un seul passage sur une œuvre d'orfévrerie, et je le donne pour lui-même d'abord, et aussi pour dispenser d'un nouveau dépouillement, inutile à tenter de nouveau, puisqu'il ne produirait rien de plus. C'est dans la cinquième partie, recueillie par Joannes Gallus, c'est-à-dire Jean Le Coq, avocat du roi au parlement, parmi les questions décidées pendant la session d'hiver de l'année 1385. Le fondeur d'or était *ultramontain;* il était sans doute Lombard, comme la plupart des changeurs.

A. DE M.

An ultramontanus teneatur docere de titulo tonsuræ suæ. Quæstio 53.

Anno quo supra, fuit dictum, per curiæ parlamenti arrestum, contra Feye, fondeur d'or, quod, quamvis ipse deferret coronam et habitum clericales, quod ipse responderet in curia, seu coram ejus commissariis, ut laicus, eo

quia erat ultramontanus et non docebat de titulo tonsuræ suæ ; secus ergo est dicendum in citramontanis et regnicolis quia sufficit sola possessio habitus et clericalis tonsuræ, quo ad fori privilegium, non autem ad beneficium obtinendum, nisi literatorie doceatur, ut dicit Bal. in C. dudum le premier de electio. in anti. Nota de prosecutione rei furtive. Item ipse Feye fuit, per arrestum ejusdem curiæ, condemnatus ad reddendum priori et conventui Sancti Martini de Campis xliij marcs d'argent d'un costé, et xvj marcs vj onces xv estellins d'autre, ou la valeur, qu'il avoit acheté de damp Jehan Jamlence (?), religieux dudict lieu, qui emblez les avoit de la chasse dudict Saint Martin, et venduz audit Feye, duquel il avoit reçu l'argent à juste pris, et lequel Feye en avoit jà vendu les xliij marcs, mais il avoit les xvj marcs quinze estellins, en masse, qu'il avoit fondus. Combien qu'il dist qu'il ne sçavoit d'ont ils estoient venus, et bien le croys, mais il étoit in culpa lata, tuum quia de nuict partie il en avoit achepté, qui luy avoit esté portée en sa maison, combien qu'il dist qu'il ne connoissoit ledict religieux et qu'il estoit en habit de seculier, et que par plusieurs fois réitérées il en avoit de luy achepté, et si n'estoit pas personne qui fust taillée d'avoir tel ne tant d'argent, et si apparoissoyent les plis des testes des images, et oultre, car il n'avoit point révélé, mais teu l'avoit, contre les ordonnances royales en telle matière, pourquoy condemné fut envers le roy en quarante livres parisis d'amende, me contra ipsum placitante.

LETTRE

DE PIERRE MIGNARD

AU SCULPTEUR

DOMENICO GUIDI

SUR LA RÉCEPTION A VERSAILLES DE SON GROUPE DU TEMPS ET DE L'HISTOIRE TENANT LE PORTRAIT DU ROI

(27 septembre 1686)

Document communiqué par M. Louis Passy

Les *Archives* ont déjà publié plusieurs pièces relatives au sculpteur italien Domenico Guidi, né à Carrare en 1628, mort à Rome en 1701, et dont Passeri et surtout Pascoli ont traité assez longuement. Il était prince de l'Académie de Saint-Luc, à Rome, au moment de sa jonction avec l'Académie de peinture de Paris, et M. de Chennevières a publié les lettres échangées à cette occasion entre Guidi et Lebrun (1re série, I, 60-9). Il s'ensuivit que Le Brun fut élu prince de Saint-Luc pour l'année 1676, que Guidi fut élu membre de l'Académie le 24 juillet 1676 (I, 369), et enfin que Colbert fit commander à Guidi, par le peintre Errard, un marbre destiné aux jardins de Versailles. En 1685, dom Germain écrivait à dom Claude Porcheron qu'il avait vu la statue dans l'atelier de l'artiste, et qu'elle serait achevée pour Pâques. J'ai possédé et j'ai publié (1re série, V, 81-6) trois lettres italiennes écrites par et pour Guidi, en 1688, pour réclamer le payement de son travail (1). La lettre suivante,

---

(1) Je les ai depuis données à la Bibliothèque de la ville de Versailles

que M. Louis Passy a trouvée dans la Magliabecchiana de Florence (1), avec les lettres de nomination de Guidi à l'Académie de Paris traduites en italien, vient se placer entre la nouvelle du bénédictin et les réclamations de l'artiste. C'est une lettre de Pierre Mignard racontant à Guidi la réception de son groupe à Versailles. Il est à remarquer que Mignard n'était pas encore premier peintre du roi, puisque Le Brun n'est mort qu'au commencement de 1690, et peut-être cette amitié ou même ces relations du sculpteur italien avec le rival de Le Brun doivent-elles faire voir celui-ci dans ce « professeur piqué du ver de l'envie », auquel Guidi attribue, peut-être bien gratuitement, le retard de son payement.

On remarquera que la pièce de la Magliabecchiana n'est point l'original de Mignard, mais l'œuvre d'un transcripteur, qui, après avoir commencé à traduire la lettre en italien, a continué sa copie en français.

A Monsieur—Monsieur DOMENICO GUIDI, *excellent sculpteur à Rome.*

Monsieur, la vostra lettera m'è stata resa per un giovane scultore, che ha accompagnato il vostro gruppo. Egli arrivo a Versaglie, e fu messo subito nell' *Orangerie*, che è presentemente il più bel luogo di Versaglia. S'hebbe pensiero di farlo accomodare in una gran nicchia che è alla cima o fine di questo luogo. Il Re lo venne a vedere il di seguente, con Monsig. di Louvoy e molti altri signori della corte. Subito che il Re lo vedde, fu sorpreso; gli parve bellissimo, et, comme il n'ayme pas la quantité de draperie — la setatue de Diane, qu'il voit tous les jours, lui a fait le goust; elle est fort leggiadra, et très assurément c'est la

(1) Classe XVII, codice XI.

plus belle setatue qui soit dans Europe — il trouva que la figure de l'Histoire étoit un peu trop riche de draperies. Après avoir bien examiné le groupe, (il) tourna tout autour et dit que le travail étoit trop beau pour ne pas le voir de tous les côtés. Il ordonna en même temps qu'on noteroit (*sic*) la setatue de feu sig^r. cavallier Bernino et que l'on meteroit la votre en sa place, qui est le milieu du jardin de l'Orengerie. L'on travaille à présent à son piédestal. J'ay fait mon devoir en cela, et n'ay pas manqué de faire remarquer tous les beaux endroits. En vérité, Monsieur, c'est une très-belle chose, bien étudiée et le plus beau travail du monde. L'on n'a pas encore veu manier le marbre plus facilement que vous faitte. Je vous diray que la seculpture est icy à présent dans un haut point. Les grandes ouvrages que l'on fait les rend habilles; entre sinquante qui travaille, l'on n'en peu conter six qui sont très bons et fort capables de bien faiere. La peinture va de mesmes. L'on modelle fort pour les bronzes, que l'on jette à présent aussi facillement que le plâtre. Enfin nous devons tous bien prier Dieu pour nostre grand Roy. Il aime les arts; c'est ce qui les fait fleurir.

Je suis vostre très humble et très affectionné serviteur,

MIGNARD.

A Versallie, ce 27 septemb. 1686.

Il y a plusieurs choses à remarquer dans cette lettre.

La niche dont parle Mignard se trouve au fond de la belle Orangerie commencée en 1685 et terminée en 1686, dans le milieu de

la grande galerie, en face de la porte centrale. La statue du Bernin était au centre du parterre depuis un an, comme nous le voyons dans ce passage du journal de Dangeau (I, 252), qui nous représente le roi la venant voir en arrivant de Chilly :

« 14 nov. 1685... Ensuite il se promena dans l'Orangerie, qu'il trouva d'une magnificence admirable; il vit la statue équestre du cavalier Bernin qu'on y a placée, et trouva que l'homme et le cheval étoient si mal faits qu'il résolut non-seulement de l'ôter de là, mais même de la faire briser. »

On la laissa pourtant en place jusqu'en 1686, moment où la statue de Guidi vint la remplacer, et elle alla en face du bassin de Neptune, où Piganiol la signale dans sa première édition de 1701. Dans la seconde, publiée en 1707, le Curtius avait été transporté au bout de la pièce d'eau des Suisses, et le Guidi (ils étaient destinés à se poursuivre) fut mis à la place du Curtius devant le bassin de Neptune (1). Depuis lors, ils ont cessé leurs pérégrinations, et se voient encore où Louis XIV les a fait mettre. Enfin, la niche de l'intérieur de l'Orangerie, restée vide par l'enlèvement du Guidi, fut ensuite occupée par le Louis XIV en marbre de Desjardins, que le maréchal de La Feuillade avait d'abord destiné à la place des Victoires, et qu'il donna ensuite à Louis XIV lorsqu'il en fit faire au même artiste un de bronze.

On remarquera aussi le compliment indirect fait aux Keller par Mignard lorsqu'il dit que le bronze se coule maintenant aussi facilement que le plâtre, mais surtout la manière dont il parle de Louis XIV, que l'on ne nous montre pas toujours aussi artiste. Nous avons là et son opinion sur le Guidi, détaillée comme celle d'un critique d'art, et le témoignage précieux de son admiration pour l'art antique. Aucune place n'était plus honorable dans le château de Versailles que les niches de la grande galerie des Glaces;

---

(1) Voir mon *Histoire du Louis XIV du cavalier Bernin* dans *la Revue universelle des arts*, septembre 1858, complétée sur le point des dates de ses pérégrinations versaillaises par un article de M. Soulié dans *l'Union de Seine-et-Oise* du 24 novembre suivant.

ni Puget, ni Girardon, ni Coyzevox, n'y furent admis : elles furent toutes occupées par des antiques. Des deux côtés de la porte du salon de la Guerre, c'étaient la Vénus d'Arles et un Bacchus; des deux côtés de celle du salon de la Paix, une Vestale et une Uranie, et, dans les quatre niches du centre, le Germanicus, une Vénus, une Pudeur qu'on venait de trouver en Afrique, et enfin la Diane chasseresse. Il les voyait tous les jours, et elles lui avaient fait le goût; il en fallait avoir déjà pour les avoir fait mettre à cette place, où elles triomphaient de tout le reste, qui semblait n'avoir été construit que pour les encadrer, que pour y conduire et que pour recevoir d'elles son dernier couronnement. Le Bernin, qui se condamnait ainsi d'avance, trouvait aussi le goût de Louis XIV fort bon, si, comme nous l'assure le Baldinucci (1774, p. 138), il avait coutume de dire qu'il n'avait jamais connu d'esprit qui se prêtât mieux que celui du Roi *alla cognizion del bello*.

A. DE M.

SUR DEUX STATUES DE LOUIS XII

PAR LE SCULPTEUR MODENAIS

GUIDO PAGANINO

Le premier volume des *Archives* contenait une longue note sur Guido Paganino, sur les dates de sa venue en France et de son départ, et sur le seul ouvrage qui eût gardé le nom de son auteur, c'est-à-dire le tombeau de Charles VIII, qui de toutes façons a dû être chez nous son *capo d'opera* (1). On n'avait depuis rien rencontré qui se pût ajouter à ce premier faisceau de renseignements. En se souvenant de son talent pour la terre, il était possible de penser à lui pour le groupe de grandes figures en terre, transporté d'une autre église dans la chapelle du château d'Amboise, et resté longtemps invisible et comme non avenu par la présence d'Abdel-Kader. Ceux qui l'ont vu depuis avec des yeux compétents parlent bien de sa beauté, mais elle n'y serait à la fois pas assez égale et pas assez décidément italienne pour qu'il ne soit pas, jusqu'a

(1) On en trouve un souvenir dans le récit de la visite faite à Saint-Denis par les ambassadeurs Vénitiens le 30 mars 1515 (Baschet, *Diplomatie vénitienne*, Plon, 1862, page 376, à la note). Celui de Louis XII n'était encore qu'une décoration funèbre temporaire : « Vi-« dessimo la sepultura de Carlo octavo, con la sua imagine dal natu-« ral, fatta per qual istesso maistro, che fece quelle figure de S. An-« tonio à Venezia. Item la sepultura del re Loys XII defuncto, la qual « era coperta de veludo negro con una gran coxe (croce) de damas-« chin biancho per tresso et *ad latera* le arme de Franza tutte d'oro « de recamo. »

de l'autre, que les statues qu'elles concernent étaient toutes les deux au château de Blois, et que, l'une étant sur la porte principale, l'autre n'était ni dans la cour, ni dans les appartements, mais dans les jardins bas (1) du château, qui touchaient à la partie de la vallée de l'Auron, entourée de murs et appelée la Garenne, et de là conduisaient à la grande forêt de Blois. Qui sait même si la statue de Louis XII ne se trouvait pas dans ce délicat octogone de charpenterie et de menuiserie sculptée couvert d'un dôme que la reine Anne avait fait construire dans le centre du jardin et dont Félibien a vu la ruine, non pas au milieu même de cet octogone, décoré par une fontaine de marbre blanc, mais dans une des quatre niches des angles, dont elle aurait occupé l'une, tandis que les trois autres auraient peut-être été occupées par celles d'Anne de Bretagne elle-même, de son père François II, qui lui était si cher, et de Charles VIII, son premier mari. Quoi qu'il en soit, il y avait tout autour du jardin chéri du roi et de la reine assez de bosquets et de galeries de charpentes ouvrées pour que la statue du royal chasseur y ait eu sa place plus naturellement que partout ailleurs, et elle s'y serait trouvée à côté de souvenirs plus cynégétiques encore.

En effet, au rapport de Bernier, *Histoire de Blois*, 1682, p. 25, « il y avait autrefois, dans le jardin bas du château de Blois, sous une gallerie qui commençoit à la porte du jardin, la figure d'une biche, ramée comme un cerf, faite comme le naturel par l'ordre du roy Louis XII pour conserver la mémoire de cette biche, qui avoit esté prise de son temps en une des forêts du marquis de Bade, et dont on avoit ajusté le bois à cette figure. L'histoire de sa prise et ce qu'elle avoit de singulier estoit escrite en vers sur un tableau qui périt avec la figure. Mais, comme ces vers se sont heureusement conservez dans les Notes de Clusius sur le Voyage de Belon, je les donne dans la page 38 de mes Preuves. » Comme on pourra re-

(1) Sur les jardins et leurs anciennes décorations, voyez M. de La Saussaye, p. 43-6 et 153-6.

courir soit à Belon (1), soit à Bernier, il vaut mieux, au lieu des vers latins, rappeler ici l'article des comptes qui nous donne, avec le nom de l'auteur, la date de cette biche; il a été publié par M. Léon de Laborde dans son *Glossaire des émaux*, p. 215, article *Cire ouvrée*, F :

Maistre *Anthoine de Just*, imagier, a confessé avoir eu et reçeu la somme de XLII l. t. pour avoir par luy fait une bische de cire ouvrée que ledit seigneur a ordonné estre assise et mise au haut de la gallerie du grand jardin du chasteau de Bloys, et icelle estoffée et peinte des couleurs nécessaires (1510).

Quant à la seconde inscription, elle concerne la statue équestre de l'entrée. La première, renversée en 1793, a été, dans la restauration récente de M. Duban, remplacée par une nouvelle statue en pierre due au ciseau de M. Emile Seurre. Il avait pris les éléments de sa restitution dans un ancien dessin, malheureusement fort médiocre, qui est conservé dans l'inappréciable collection topographique du Cabinet des estampes. Depuis, M. de la Saussaye a donné (pl. IV) la reproduction d'un autre dessin, meilleur et plus exact, qui se trouve dans le manuscrit de Félibien. Le roi, dont le corps est entièrement armé, sauf la tête et les mains, a une courte jupe d'étoffe à grands ramages, et sur les épaules un grand collet, qui était peut-être un gorgerin de maillons; il a, ceinte au côté, une épée courte, les longs cheveux qui caractérisent la coiffure de son règne et de celui de son prédécesseur, et sur la tête un simple mortier sans couronne royale. Le cheval, robuste monture à petite tête et à longue queue, a la tête

(1) *Bellonii..... Observationes*, traduites en latin et annotées par Charles Clusius, *ex officina Plantiniana Raphelingii*, 1605, in-fol., p. 57-8. Il y est aussi question d'Amboise.

armée, les jambes visibles, et l'avant comme l'arrière train couverts de riches couvertures d'étoffe quadrillée et fleurdelisée (1), encadrées d'une large bordure et posées sans doute sur un premier habit de fer qui paraît sous la jambe du cavalier. La niche, plus large que haute et couronnée d'un dais aux délicates ciselures, était autrefois, comme aujourd'hui de nouveau, rehaussée d'un dessin de fleurs de lis d'or sur champ d'azur. Nous ne pouvons affirmer que la première statue fût peinte ; mais ce qui est certain, d'après ces dessins, c'est que le roi n'y était pas seulement moins vieux que nous n'avons l'habitude de le voir, mais tout à fait jeune et élégant. Ne le saurions-nous pas, que Brantôme nous en serait encore garant dans ce curieux passage des *Dames galantes* (2), qui m'avait frappé comme il a fait M. de la Saussaye. Il s'agit de la duchesse de Nemours, la mère des Guises, que Henri III avait fait arrêter après le meurtre des Lorrains : « Lorsqu'on la sortit du château de Blois « pour la mener en celuy d'Amboise en plus estroite prison, ainsi « qu'elle ait passé la porte, elle haussa et tourna la teste en haut « sur le pourtraict du roy Louis douze, son grand'père, qui est là « engravé en pierre, au-dessus, sur un cheval, avec une fort belle « grâce et guerrière façon. Elle, s'arrestant enfin et le contemplant, « dit tout haut devant force monde là accouru, d'une belle et asseu- « rée contenance, dont jamais n'en feut despourveue : « Si celui qui « est là représenté estoit en vie, il ne permettroit pas qu'on em- « menast sa petite-fille ainsi prisonnière et qu'on la traittast de « cette sorte, » et elle suivit son chemin sans plus rien dire. Au fond, c'est aussi juste que *Si le ciel tombait, toutes les alouettes seraient prises;* mais sur le lieu, avec l'accent et les passions, le mot a dû faire vibrer la foule.

---

(1) Sur le dessin du Cabinet des Estampes, les fleurs de lis sont devenues des quatre-feuilles, au grand mépris, comme le remarque M. de La Saussaye, de l'art héraldique et de l'étiquette royale.

(2) Discours VI. Paris, Garnier, 1841, p. 300.

Au bas de la statue, on a de nos jours replacé le quatrain de Fausto Andrelini, le poëte lauréat de Louis XII :

Hic, ubi natus erat dextro Lodoicus Olympo,
Sumpsit honorata regia sceptra manu.
Felix quæ tanti fulsit lux nuntia Regis;
Gallia non alio principe digna fuit.

FAUSTUS. 1498.

C'est dans ce château, où il était né sous les auspices célestes les plus favorables (le 2 juin 1462), que Louis a pris dans sa noble main le sceptre de la royauté. Heureux le jour qui a annoncé la venue d'un si grand roi; la France était digne d'un tel prince.

On remarquera que la date est celle même de l'avènement du roi, son prédécesseur étant mort le 7 avril 1498, et, par suite, qu'elle se rapporte à ce fait, et non pas à la pose de la statue ou à l'achèvement de l'aile de Louis XII, qui a pu être commencée presque aussitôt, mais n'a pu être terminée en moins d'un an. Aussi elle l'aurait même été plus tard, vers 1502, si nous nous en rapportons à Jean d'Auton, qui, en parlant de l'arrivée du roi à Blois à la Noël de 1502, dit que le château « que l'on faisoit faire tout de neuf » étoit « tant somptueux que bien sembloit œuvre de roy (1) ».

Par la façon dont la pensée roule sur la coïncidence de la naissance et de l'avènement du roi dans le même lieu, si remarquable à un moment où l'on ajoutait une foi entière aux influences célestes, il y a tout lieu de croire que la statue n'a jamais eu d'autre inscription, et a eu celle-là dès le premier jour, mais non pas en 1498. Celle d'Eliano, que M. Quicherat a retrouvée, n'a donc été faite

(1) *Jean d'Auton*, édit. Paul Lacroix, II, 249.

qu'en surcroît, à moins, ce qui est possible, qu'elle ne l'ait été en compétition. En voici le texte, qui porte sa date avec lui :

Ejusdem de statua regia in portâ castri Blesensis.

Qui? Rex bissenus Lodovicus nominis hujus.
Quis fecit? Phidias. Qui posuere? Duces.
Cur? Quia bis Gallis Liguremque Padumque subegit,
Regnaque Parthenopes, hocque refecit opus.

Qui est-ce? Le roi Louis, douzième de ce nom. Qui l'a représenté? Phidias. Qui l'a érigé? Ses compagnons d'armes. Pourquoi? Pour avoir deux fois soumis aux Français Gênes, le Pô, le royaume de Parthenope, et pour avoir réédifié ce château.

Il vaudrait peut-être mieux traduire *ce bâtiment* que *ce château*, car ce que Louis XII y fit faire n'est qu'une portion de ce qui existe. La partie droite de la cour est de François Ier; la partie du fond, qui occupe la place de l'ancien porche aux Bretons, a été bâtie pour Gaston d'Orléans par le vieux Mansart, et il en sera question dans ce volume même, dans la satirique Mansarade; enfin la partie gauche n'est encore qu'un ramassis de bâtiments sans nom. Il y a loin de là à avoir refait le château, mais toutes les fois qu'un roi faisait quelque chose d'important à une construction, il semblait qu'il n'y avait plus rien à faire: Henri IV, Louis XIV, Napoléon, ont terminé le Louvre, qui n'est pas encore fini. Du reste, aucun des palais royaux ne l'a jamais été, ni les Tournelles, ni Fontainebleau, ni Blois, ni Chambord, ni les Tuileries, ni l'hôtel de Soissons, ni Monceaux, ni Saint-Germain, ni Vincennes; et dans une des Relations adressées au sénat de Venise, un de ses ambassadeurs, en en faisant la remarque, en donne une raison à la fois fort mauvaise

et très-judicieuse au point de vue humain : ils ne seront, dit-il, jamais complets, parce que, la surveillance constituant à l'état de sinécure une charge et des gages à peu près héréditaires dans un certain nombre de grandes familles, elles ont tout intérêt et à y faire travailler en détail et à ne pas mener l'ensemble jusqu'au bout, pour ne pas supprimer, mais entretenir leur charge et conserver ses appointements (1).

J'ai dit que l'épigramme d'Eliano portait sa date avec elle; Louis XII pourtant n'a pas été deux fois à Naples, car, si les Français y sont entrés deux fois, la première prise est du règne de Charles VIII; mais le poëte n'y regarde pas de si près. En réunissant Naples, Gênes et la Lombardie, il veut dire que le roi a soumis deux fois l'Italie; et la première campagne de Louis XII, celle où Gonzalve de Cordoue lui fit abandonner Naples, se termine en 1505. La seconde guerre, célèbre par la victoire d'Aignadel et la reprise du Milanais, a commencé en 1509. C'est en 1511 que fut conclue entre Jules II, Venise, le roi d'Espagne et les Suisses, l'alliance connue sous le nom de la Sainte-Union et de la Sainte-Ligue, et ce fut dans cette campagne que, malgré les victoires de Gaston de Foix à Bologne, à Brescia et à Ravenne, les Français, à la suite de sa mort, furent forcés d'abandonner le Milanais. Il n'est pas probable qu'Eliano ait fait son épigramme après l'adoption et la pose du quatrain de Faustus, ni qu'il ait insisté sur les victoires du roi en Italie après que Louis XII eût abandonné par un traité Milan à Maximilien Sforza; l'épigramme doit donc être antérieure à 1511 et postérieure à 1509. Dans l'*Histoire du château de Blois* (p. 370) elle est mise à la fin de 1503 ou au commencement de 1504, parce qu'à ce moment on pouvait dire que Louis XII était à la fin maître de la Lombardie et du royaume de Naples. Mais cette attribution ne tient pas compte du *bis;* ce n'est qu'en 1509 que Louis XII s'est trouvé avoir été deux fois maître de la Lombardie.

Une question plus controversable est le sens précis du passage :

---

(1) *Documents inédits.* — *Relations des ambassadeurs vénitiens*, recueillies par N. Tommaseo, I, 1838, 101.

Qui posuere? Duces. De quels chefs s'agit-il? Des généraux des armées de Louis XII, des princes de sa famille, des nobles qui l'entouraient? Serait-il question des membres des Etats réunis à Blois? Mais ceux-là, qui dateraient de l'année 1501, seraient si peu importants qu'ils n'auraient laissé de traces que dans la seule phrase de Jean d'Auton (1), et je suis de l'avis de M. de la Saussaye (115-16), qui ne voit dans cette phrase que l'équivalent de l'expression *tenir sa cour*. S'agirait-il plutôt de l'assemblée des notables tenue au château de Blois en 1499, dont les décisions relatives à la justice et à l'administration du royaume sont codifiées dans la fameuse *Ordonnance de Blois* (2). Quoi qu'il en soit, je verrais plutôt dans cette phrase la trace d'une certaine solennité, déployée le jour où fut découverte la statue, que d'une contribution étrangère. Il était d'usage, aux XVe et XVIe siècles, de mettre sur l'entrée d'un château l'image équestre du maître, et il n'est pas probable que le roi n'ait pas payé, avec le reste, le prix de cette statue, toute de décoration architecturale, et ait permis à d'autres d'en faire les frais à sa place. On pourrait pourtant le supposer en face du latin, et c'est peut-être la raison qui a fait rejeter l'épigramme d'Eliano.

Mais ce qui ne paraît pas faire de doute, ce que tout le monde acceptera, comme l'ont fait MM. Quicherat et de la Saussaye, c'est que la statue de Louis XII à cheval est de Paganino, comme celle du roi en chasseur. Eliano devait être d'autant plus disposé à louer Paganino et à l'appeler Phidias qu'il était Italien comme lui. C'est à Paganino que Louis XII confia le tombeau de Charles VIII, et, par la façon dont la seconde épigramme suit immédiatement l'autre, où Paganino est nommé dans le titre, Eliano, ou plutôt le copiste du manuscrit, a dû trouver que Paganino était suffisamment indiqué comme l'auteur de la seconde statue, sans que son nom eût besoin d'être répété de nouveau.

A. DE M.

---

(1) II, 10.

(2) La Saussaye, 114 6, et les Lois françaises d'Isambert, XI, 323-79.

MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION

PAR

NICOLAS DE BARRY

MAITRE CHARPENTIER A TROYES

DU JUBÉ DE L'ÉGLISE SAINTE-SAVINE-LÈZ-TROYES

(15 octobre 1598)

Article de M. JAQUOT

La pièce transcrite plus bas rappelle le souvenir de Nicolas de Barry, maître charpentier à Troyes, qui paraît avoir été très-occupé dans la seconde partie du XVIe siècle.

Il fut chargé, en 1572, avec Michel Morrey et Abraham Villotte, d'édifier le beffroy dans la tour neuve de l'église Saint-Pierre de Troyes. (*Archives historiques de l'Aube*, par M. Vallet de Viriville, p. 115.)

Sa signature, avec sa marque, existe au bas d'un acte du 9 juillet 1584. Sa marque, comme celle de beaucoup de charpentiers, présente une sorte d'équerre, ou de 4 tourné à droite, dont la ligne perpendiculaire, prolongée au-dessus, est traversée par un S.

En 1594, Nicolas de Barry travaillait avec Gérard Faulchot à la reconstruction de l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires de la même ville (1).

J'ajouterai, quoique cela intéresse peu, que, si l'on s'en rapporte à un contrat de mariage du 16 juin 1588, il épousa Jehanne de Villiers, veuve de feu Claude Chérot, marchand.

Jean et Claude de Barry, sans doute ses fils, exerçaient à Troyes l'industrie de charpentier en 1622. (Vallet de Viriville, p. 116).

---

(1) Du temps du Primatice on l'appelait, en France, ou *Bologna*, du nom de sa patrie, ou l'*abbé de Saint-Martin*, du nom de cette abbaye de Saint-Martin-ès-Aires que François Ier lui avait donnée. *Gallia Christiana*.

Au surplus, ce n'est pas comme constructeur célèbre ou comme artiste que je signale Nicolas de Barry. Pour l'œuvre à laquelle il concourut et dont je vais parler, il fut simple charpentier : il ne travailla que d'après le *pourtraict* qui lui fut remis. Ainsi la création ne lui appartient pas.

Mais il s'agit d'un marché pour la construction d'un jubé, et, à ce point de vue, la pièce que nous reproduisons offre de l'intérêt. On sait, en effet, que les jubés, qui furent fort à la mode jusqu'à la fin du 16e siècle, ont disparu pour la plupart. Les actes de ce genre comparés entre eux permettent de constater la variété que nos aïeux apportaient à des œuvres d'art dont il existe aujourd'hui peu d'échantillons.

Le contrat est du 15 octobre 1598. Il a été passé devant MMes Le Virloys et Balesaulx, notaires, entre Nicolas de Barry, d'une part, et les marguilliers de l'œuvre et fabrique de l'église Sainte-Savine (faubourg de Troyes), d'autre part. Le constructeur s'engage à édifier le jubé en bois de chêne sec, *non pouilleux ny rongé*, moyennant la somme de 90 écus soleil.

La description des travaux à exécuter est tellement précise qu'il serait facile de recomposer le dessin du jubé de Sainte-Savine, qui n'existe plus. C'est un problème dont je laisse la solution aux architectes. On y trouve d'ailleurs des expressions techniques et des détails dont pourront faire leur profit les archéologues et les amateurs de l'art au XVIe siécle.

Encore un mot sur l'église Sainte-Savine. Elle se mit en grands frais d'embellissement et de restauration à la fin du XVIe siecle et au commencement du XVIIe siècle. Il faut voir à cet égard le *Voyage archéologique dans le département de l'Aube*, de M. Arnaud. J'ai sous les yeux la copie d'un autre acte du 4 janvier 1626, contenant marché pour une *chaise à prescher* que devait construire dans la même église *Noël* Fournier, maître menuisier et *sculteur* à Troyes. Mais l'art romain et son langage savant y dominent encore plus que dans le jubé de 1598. On parle de *colonnes d'ordre Corinthe* et d'*arguitraves*. L'art gothique était abandonné, et les feuilles d'acanthe avaient définitivement chassé le feuillage varié de nos végétaux.

L'an mil cinq cens quatre-vingtz et dix-huict, le quinziesme jour de octobre, avant midy, en presence et pardevant les notaires royaulx à Troyes soubz signez,

Comparurent personnellement *Nicolas de Barry*, maistre charpentier, demorant audict Troyes, d'une part; François Ryvet, Nicolas Caillery et Jehan Pouart, laboureurs, demorant à Saincte-Savyne lèz-Troyes, ès noms et comme marguilliers et proviseurs de l'œuvre et fabricque de ladicte eglise Saincte-Savyne, d'aultre part.

Les quelz ont declairé et recongneu qu'ilz avoyent faict et font par ces presentes les marché, conventions et promesses qui s'ensuivent :

C'est assçavoir que ledict de Barry a promis et sera tenu de faire et parfaire ung jubé, en ladicte eglise de Saincte-Savyne, entre les deux pilliers de la croisée d'icelle eglise, lequel aura de longueur vingt piedz, et de telle largeur et estendue qu'il y a et peult avoir entre lesdictz pilliers, et largeur huict pieds de dehors en dehors.

Lequel jubé sera porté sur quatre posteaulx, es quelz posteaulx et en chascun d'iceulx y aura des lyens, de part et d'aultre desdictz posteaulx, qui seront faictz à roulleaux, avec des feuilles taillées et enrichyes.

Entre lesquelz posteaux se fera à chascun bout une cloison de menuiserye, qui sera de assemblage par le bas et paneaulx à bosse, au dessus des escottoires à petites colonnes tornées, servant de barreaulx.

Lesquelles colonnes seront toutes d'une pièce depuis ladicte escottoire jusque à la pièce d'en hault, qui portera ledict jubé.

Et, entre les deux posteaux du milieu, se fera une porte, qui se fendra en deux, qui sera de mesme fasson et boys que lesdictes cloysons, l'une desquelles portes portera ung pillastre par le milieu pour les fermer, et en laquelle porte y aura une arcade au-dessus d'icelle.

Lesquelles portes et cloysons auront de haulteur, depuis le dessus du seu (seuil) jusques à la pièce d'en hault qui porte ledict jubé, huict piedz, qui est huict piedz et demy depuis le pavey de ladicte église jusques au dessoubz de la dicte pièce.

Le fond duquel jubé et qui porte le planché se fera à parquet à molure, avec une roze à chascun parquet.

Et au-dessus desdictz parquetz se fera un planché de trappins, qui seront de bois sec, joinctz et contrefeuillez.

Au dessus duquel planché se fera une escottoire, tornant à l'entour dudict jubé, qui sera par dessoubz à pillastres et paneaux bossés, à ce qu'on ne puisse veoir par dessoubz ladicte escottoire ceulx qui seront audict jubé.

Laquelle aura de haulteur, depuis ledict planché jusques à ladicte escottoire, trois piedz et demy.

Et encores sera tenu ledict de Barry de faire une vifz (1) à courbe rempan, attenant dudict jubé du costel de la main droitte, qui est du costel du pavey, pour monster audict jubé, avec ung noyau et les marches d'icelle vifz, lesquelles auront de longueur deux piedz et demy en œuvre au-dessoubz desquelles courbes rempant se fera à ballustres tournez.

Et encores de faire ung huis, qui sera aussy à ballustres.

---

(1) Une *vis*, un escalier tournant.

Et le tout suyvant le pourtraict qui a esté délaissé par lesdictz marguilliers audict de Barry, signé et paraphé desdictz notaires.

Et sera le tout faict de bon bois de chesne sec, non pouilleux, ny rongé; tous lesquelz boys seront fourniz et lesdictz ouvrages faictz et parfaictz par ledict de Barry, dedans le jour de feste de Noël prochain venant, ou plus tot, sy faire se peult.

Et encores fera ung pupitre audict jubé pour le livre, tant de costel que d'aultre.

Et fut ceste convention faictè moyennant et parmy la somme de quatre vingt dix escus sol., que lesdictz marguilliers, dessus nommez, es dictz noms et encore en leurs propres et privez noms, l'un pour l'aultre, et chascun d'eulx pour le tout sans division, seront tenuz en bailler et payer audict de Barry, au fur et ainsy qu'il fera lesdictz ouvrages et fornitures desdictz boys. Sy comme... Dont... promectent lesdictes partyes respectivement tenir, entretenir, faire, parfaire, paier, accomplir le contenu en ces présentes, à peine ..... Obligent, scavoir lesdictz marguilliers es dictz noms les biens temporelz de ladicte eglise, et, encores en leurs propres noms et privez noms, leurs biens, l'ung pour l'autre.... et a ledict de Barry obligé ses biens, qu'ilz ont soubzmis à toutes les jurisdictions, renonçant... mesmement les dictz marguilliers au bénéfice de division, fidéjussion.... Et ont signé sur la mynutte.

Signé : Le Virloys et Balesaulx, notaires.

ANTOINE PESNE

J'ai vu autrefois, dans un des volumes de la collection des dessins du Louvre (page 1941, n° 143, n° 66, de l'extrait de l'inventaire), deux dessins anonymes, évidemment français et du commencement du XVIIIe siècle, qui sont des projets de compositions. Ils n'ont que le caractère et le goût de leur temps, sans rien de personnel et d'original, et rien ne ferait nommer un peintre plutôt qu'un autre, si l'une des légendes, ou plutôt des billets qui les accompagnent, ne renfermait des circonstances dont l'éclaircissement donne, je crois, le nom vrai.

L'un, lavé d'encre de Chine sur plume, représente la Romaine Arrie tendant le poignard dont elle vient de se frapper à Pœtus, qui est au pied d'une statue :

Dans le tablau la compotion (*sic*) a un peut plus de jeux, et Pœtus est un peut plus grand à proportion des autre figure du devant ; j'atends vostre sentiment la desus ; je vous prie ne montré pas cela, car sela nant (n'en) vaut pas la peine.

Heureusement, l'autre billet est plus explicite ; le dessin qui l'accompagne est lavé de sépia sur sanguine, et représente Dalila faisant couper les cheveux de Samson :

Je vous envoie cette pensé de mon tablau d'académie pour en çavoir vostre grand sentiment ; en frère, vous i

connoisée mieux qu'un autre. Le soldat de devant est plus aux (haut) dans le tablaux, et ille est inutille de vous faire concevoir que la lumière est sur la Dalila. Ne faitte point voir cette pensé, car elle [est] faitte vitte, à gens du mestier; ille entende à demie mot, à moins que ce ne soit à mon père. J'atends reponce; montrés la ausi à monsieur Watau, ille a des lumière que je nez (n'ai) point, et point de flaterie, je vous en prie. Vous me conoisez que ce n'est pas là ce que je cherche; adieu réponse au plutot. Si vous ni (n'y) trouvé pas des chosses selon vostre goût, expliqué les moy par le crayons. Vous m'obligerez infiniment.

Ainsi l'auteur de cette lettre fait, sur le sujet de Samson et de Dalila, « un tableau d'Académie », dont il envoie le croquis à son frère, en le priant de le montrer à leur père et à M. Watteau.

Watteau meurt en 1721, la lettre est donc antérieure. En même temps, il est à remarquer que le sujet de Samson et Dalila ne se présente qu'une seule fois dans la liste des anciens morceaux de réception, à la date du 27 juillet 1720, avec le nom d'Antoine Pesne et la mention que le tableau est envoyé de Berlin (1re série, II, 382). Cela suffit pour lever tous les doutes. En effet, Antoine Pesne, né à Paris en 1683, neveu, par sa mère, de Charles de Lafosse, et par son père, de Jean-Thomas Pesne le graveur, a, — sauf, après son prix de 1703 (A, I, 380), le temps de son séjour à Rome, où il peignit le portrait de Vleughels, le directeur de l'École de Rome, donné plus tard à l'Académie par M. de Julienne, en 1754 (A., I, 374), — passé toute sa vie de peintre à Berlin, où il mourut le 5 août 1757. Sans entrer dans le détail, il nous suffira de renvoyer : à la notice de M. Dussieux, dans ses *Artistes français à l'étranger* (1856, p. 58-66), imprimée d'abord dans la *Revue universelle des Arts*, III, 1856, 30-6, et dans le même recueil, V, 1857, 428-31; à l'épître de Frédéric à son peintre, publiée seulement en 1799 par J.-G. Jacobi, et recueillie dans la nouvelle édition des œuvres du roi; et à une lettre de

Pesne publiée dans les *Archives* (A., IV, 42-3). En même temps le père d'Antoine, Thomas Pesne, était peintre, puisqu'il fut le maître de son fils; comme nous ne savons pas la date de sa mort et que son fils est né en 1682, il pouvait vivre en 1720, c'est-à-dire trente ans après. Toutes les circonstances de la lettre sont donc expliquées et vérifiées, sauf une seule, l'existence et le nom du frère à qui elle est adressée, et qui paraît avoir été peintre, puisqu'on lui demande de s'expliquer avec le crayon. Ce n'est certainement pas le Henry Pesne nommé par l'abbé de Marolles avec Isaac Moillon et d'autres (A, VI, 232); mais, en signalant ce *desideratum*, il faut convenir qu'il n'est pas de nature à faire supposer que toutes les autres coïncidences soient une erreur.

A. DE M.

ANTOINE DE COMPIÈGNE

MINIATURISTE

« On lit au second pilier du premier bas-côté ou aile méridionale de la nef (de Saint-Séverin, à Paris), sur une petite plaque de cuivre rouge, en caractères de petit gothique, ces mots :

Les exécuteurs de feux *Antoine de Compaigne*, enluminеur de pincel, et de Oudete sa femme, ont fait faire ce pilier, du résidu des biens desdits defunts, l'an M.CCCC.XIIII. Priez Dieu pour l'ame d'eulx. *Amen*.

« Cette date peut servir à connaître le temps de la structure des piliers qui sont ressemblans dans la même ligne de ce collatéral. » (L'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, édition Cocheris, Paris, Durand, 1863, in-8°, t. I, p. 395.)

JEAN CLAUDE CUNDIER

CLAUDE DESPECHES ET ZIRIO

Documents communiqués par M. Magloire GIRAUD,
curé de Saint-Cyr (Var),
et annotés par M. Léon LAGRANGE.

M. Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr, m'envoie, pour mon *Essai sur l'Histoire de l'Art en Provence*, les documents suivants, avec prière de vous les communiquer, ce que je me hâte de faire, de peur que mon gros petit livre n'arrive jamais à voir le jour. Dans sa lettre, M. l'abbé Giraud me donne l'indication de plusieurs autres pièces ou travaux sur divers artistes publiés ailleurs. Je veux vous transcrire ces indications, qui pourraient être utiles à d'autres.

La *Revue des Sociétés savantes* (2e série, tome III, page 389) contient les documents relatifs à la construction du maître-autel de l'église de Saint-Maximin, par le sieur *Lieautaud*, de la Ciotat, et une notice sur ce sculpteur.

Un mémoire plus étendu, présenté à la Société de statistique de Marseille, et non encore publié, donne de plus les actes de naissance et de décès de *Lieautaud*, une lettre de recommandation remise à cet artiste par le père Gubert, religieux dominicain du couvent de Toulon, et enfin le journal de la dépense faite par *Lieautaud* pendant la durée de ses travaux à Saint-Maximin.

Au nombre des documents cités plus haut se trouve une lettre d'Aix et adressée à *Lieautaud* par un peintre nommé *A. Bouisson.*

Une lettre de *Puget*, au même *Lieautaud*, a paru dans le *Bulletin du comité historique*, tome III, page 434. La *Revue universelle des Arts* l'a reproduite (tome IV, page 163), mais en omettant la date.

Sur *Toro*, M. Magloire Giraud a également communiqué à la *Revue des Sociétés savantes* divers documents, publiés, les uns dans le tome IV, pages 693-401, les autres dans le tome VI, page 106.

C'est ce bagage de pièces relatives à la Provence que M. Magloire Giraud complète aujourd'hui par les documents suivants :

JEAN CLAUDE CUNDIER.

Les *Cundier* forment toute une famille de graveurs, qui ont inondé la ville d'Aix, leur patrie, de portraits parlementaires. L'auteur de la race est *Louis Cundier*, signataire du reçu suivant. Il épousa en 1637 la fille du graveur *Maretz*, et il publiait, en 1680, le plan géométrique de la ville d'Aix. Par ces deux dates on peut conjecturer celles de sa naissance et de sa mort. Il eut trois fils. Celui dont il s'agit se nommait *Jean Claude*. Né vers 1648, mort après 1701, il fut, selon M. Pons, qui a bien voulu débrouiller pour moi toute la dynastie, médiocre peintre de portraits et mauvais graveur à l'eau-forte. Le document communiqué prouve qu'il voyagea en Italie et qu'il en rapporta des copies des maîtres. En effet, Achard cite à la Visitation une copie de la Descente de croix de *Daniel de Volterre*, qui était de *Jean-Claude Cundier*.

« Je soussigné, *Louis Cundier*, confesse avoir receu de Monsieur le Président de Bandol unze pistolles d'Espaigne en espèces, et c'et a compte du prix des tableaux que mon enfant luy doit faire à Rome (ayant dix pans haulteur et huict pans largeur), ayant faict marché à six pistolles (vallant soixante livres) la pièce, pour le nombre que luy plaira, en foi de ce ay faict le present billet à Aix, ce trente mars mil six cens septante-six. »

M. Magloire Giraud ajoute : « Cette quittance, sur papier timbré, conservée dans les papiers domestiques des anciens seigneurs de

Baudol, prouve que *Cundier fils* s'était obligé à copier à Rome, pour le prix de six pistoles (60 fr.) chacun, et pour compte de François de Boyer, président au parlement de Provence et seigneur de Bandol, plusieurs tableaux, ayant 2 m. 50 de hauteur et 2 m. de largeur. Quelles étaient ces copies ? Le rapport d'estimation des tableaux que possédait François de Boyer dans sa maison d'Ollioules, rapport fait en 1680 par *Jullien*, peintre de la ville de Toulon (1), autorise à croire que les tableaux, au nombre de neuf, évalués à 800 livres, représentant des sujets mythologiques et qui figurent comme des copies du *Carrache*, étaient l'œuvre de *Cundier fils*.

CLAUDE DESPECHES.

Je soubsigné ay reçu des penitents blancs du lieu de la Cadiere et des deniers de Jean Anthoine Richelme, penitent blanc, la somme de quatre vingt quatre livres pour l'entier payement du cinquiesme tableau (2) que ledit Richelme a fait faire en son propre [nom], représentant Jesus-Christ convié dans la maison de Simon le lepreux.

A Marseille, le 21 mars 1750.

CLAUDE DESPECHES.

Extrait des papiers domestiques de la famille Matheron, de Saint-Cyr.

---

(1) Voyez *Archives de l'Art français*, 2e série, tome I, page 327.

(2) Ce tableau existe dans la chapelle de Sainte-Magdeleine de la Cadière, ainsi que plusieurs autres tableaux peints par le même artiste et représentant la vie de l'illustre pénitente.

Dans le *Mercure de France*, qui rend compte des expositions de l'Académie de peinture et de sculpture de Marseille, il est question d'un artiste de ce nom : « 1756. Deux tableaux de paysage par *M. Despeches*, agréé. » Il expose encore en 1760, 1771, 1772, et toujours des paysages. Le reçu précédent ne mentionne que des tableaux d'histoire religieuse, et ce reçu est antérieur à l'époque où nous voyons *Despeches* cité comme agréé seulement. Faut-il croire que le peintre des tableaux de Saint-Cyr abandonna la grande peinture, ou ce *Claude Despeches* ne serait-il pas le père du paysagiste de l'Académie ?

ZIRIO.

Zirio nous est mieux connu. En 1756, il exposait deux tableaux de l'histoire de Jephté et une Assomption de la Vierge, et le correspondant du *Mercure* le qualifiait dès lors de professeur. En 1760, le compte rendu mentionne : « Trois esquisses, représentant l'Ascension, l'Assomption de la sainte Vierge et l'Apothéose de saint Louis, par M. *Zirio*, professeur. Deux portraits par le même. » Il exposait encore en 1761 et en 1762. L'Almanach de Grosson de 1771 donne son adresse dans la liste des membres de l'Académie : « *Zirio*, peintre, trésorier, rue de Rome. » Ceux des années suivantes répètent la même chose jusqu'en 1777, où le nom de *Zirio* disparaît. Achard nous apprend, en effet, que *Henry* succéda à *Zirio* comme professeur, après sa mort, en 1776.

Marseille, le 2 8bre 1767.

Monsieur,

Ce matin M. Cauvin est veneu maporter le chachis pour faire le tableau de saint Pierre et de saint Paul. Il ma dit de vous ecrire pour vous prier de m'envoyer le 25 livres pour solde du tableau de saint Seris que je vous ay donné dont vous avés l'argent en main.

J'espere que vous aurés la bounté de me lanvoier a la premiere oquasion ; je ne manquerés pas dent faire le recu a celuy qui me le remetra de votre parts.

Il ma dit de plus que ce Mr pour lequel je fay le tableau de saint Pierre et saint Paul a egallement largent en main pour me paier des que le tableau sera fini. Je vous prie de le luis faire savoir et des qu'il sera finis jauré lhoneur de vous le faire savoir.

Je suis

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

ZIRIO.

Le tableau de saint Pierre et de saint Paul est fini. On peut le venir chercher.

A Monsieur Monsieur Matheron, premier prieur de St Seris, à St Seris.

Remarquons ce que cette lettre a de bizarre. Au début, *Zirio* dit qu'on lui apporte le châssis pour le tableau de saint Pierre et saint Paul, et il ajoute en *post-scriptum* que le tableau est fini. Peignait-il donc si vite ou écrivait-il si lentement ? Une note de M. Magloire Giraud, jointe au document, nous apprend que le tableau de saint Pierre et saint Paul, ainsi que celui qui représente le martyre de saint Cyr et de sainte Juliette, sa mère, peints par *Zirio*, décorent l'église paroissiale de Saint-Cyr. Le premier, d'après les registres des Pénitents blancs, leur coûta 300 livres, y compris le cadre avec sculptures dorées et fond marbré. Le solde en fut payé à Zirio le 19 novembre 1767.

LÉON LAGRANGE.

LA MANSARADE

SATIRE CONTRE FRANÇOIS MANSART

SUIVIE

D'UN ARRÊT DE LOUIS XIV EN FAVEUR DE LA GRAVURE.

L'Histoire du règne de Louis XIV, publiée par l'abbé Lambert en 1751, n'est pas un chef-d'œuvre; mais les quatre avant-derniers livres, du 10e au 13e, consacrés aux artistes, conservent une certaine valeur, parce que l'abbé, ne se sentant pas, heureusement pour nous, assez ferré sur cette partie de son sujet, s'est adressé autour de lui à des plumes plus compétentes. Les mémoires sur les peintres, parmi lesquels il faut signaler une bonne notice sur *Jacques Carrey*, celui qui a dessiné le fronton de Phidias avant le bombardement, sont de *M. Desportes*, peintre ordinaire du roi et son conseiller dans l'Académie de peinture. Les mémoires sur la gravure et l'orfévrerie ont été communiqués à l'auteur par M. Mariette; et nous aurions joint ces notices, parmi lesquelles on doit surtout remarquer l'article des *Audran* et celui de la famille *Germain*, à son *Abecedario*, si le livre de l'abbé Lambert avait été plus plus rare. Les mémoires sur les sculpteurs, d'ailleurs inférieurs aux précédents, sont de *d'Argenville*, de *Lépicié*, et d'un artiste moins connu, *M. de Vigny*, de l'Académie royale d'architecture et de la Société de Londres. Enfin les notes sur les architectes ont été fournies en partie par *M. de Beausire* le cadet, architecte du roi et de son Académie d'architecture, en même temps que les autres mé-

moires étaient extraits d'un discours communiqué à l'auteur par M. Mansart, aussi architecte du roi et de son Académie d'architecture. Le fils de Jules Hardouin, qui finit par être intendant du Bourbonnais, est ici hors de question. Mais ce fils eut deux fils qui reprirent la profession de leur grand-père ; l'aîné ne fut architecte que des bâtiments, mais le second, « qui a construit les bastiments des « Dames religieuses de Saint-Chaumont, l'abbaye royale de Prouille « en Languedoc, l'église de Saint-Louis de Versailles, et plusieurs « autres superbes édifices », fut architecte du roi et de son Académie. C'est donc à lui que nous sommes redevables de ces notices ultra-nobiliaires sur son grand oncle et sur son aïeul.

Les Mémoires de Saint-Simon nous donnent une toute autre note. On se souvient du portrait de Jules Hardouin, si bien venu et si bien mordu à l'eau-forte qu'il est un des plus vivants de sa galerie, et l'un de ceux dont on se souvient le plus (1). Il était, dit le grand seigneur, de la lie du peuple, d'abord tambour, puis tailleur de pierres, apprenti maçon, enfin piqueur. Nous sommes loin des généalogies fastueuses que s'était fait fabriquer non pas Jules Hardouin au moment où il fut fait noble par Louis XIV en 1683, mais son oncle, qui avait dû finir par les croire; en ces matières, on ne trompe jamais personne autant que soi. A leur compte, la famille des Mansart, originaire de Rome, a fait souche d'architectes pendant huit cents ans, et l'on ne peut s'empêcher de rire en voyant parler sérieusement, si sérieusement que M. Périer l'a répété dans la *Biographie universelle*, d'un *Michaelo Mansarto, cavaliero romano*, qui construisit la cathédrale de Noyon sous Hugues Capet ; d'un autre qui fut architecte de Louis le Gros; d'un autre honoré en 1367 du titre de premier architecte de Charles V, dit le Sage, et mort en 1375, après avoir bâti le superbe château de Beauté-sur-Marne. Il faut voir, en tête de la biographie de l'oncle, la légende de la branche éteinte de tous ces Mansart fantastiques, et leurs prénoms, et leurs travaux, et leurs dates de mort, et leurs alliances, et le

(1) Edition Chéruel, in-8°, VI, 241-7.

nombre de leurs enfants; rien n'y manque, c'est la hablerie montant jusqu'à l'héroïsme. Un peu plus, ils auraient tout construit, été tout ce qu'on peut être, et l'on s'étonne qu'ils n'aient pas dans les veines du sang royal, ou que les rois de France et les empereurs d'Allemagne ne soient pas sortis de cadets de leur maison; pendant qu'ils y étaient, cela ne leur aurait pas coûté beaucoup plus. J'ai dit que c'était le grand Mansart, c'est-à-dire l'oncle de François, qui devait être le coupable. En effet, lorsqu'il mourut en 1666, à 97 ans, s'il laissa trois cent mille livres de bien à deux de ses neveux, fils de ses deux sœurs, l'un nommé Lisle et l'autre Hardouin, ce fut non-seulement à la condition de joindre son nom au leur, mais aussi à celle de porter « ses armes et sa livrée ». On sent là la gourme vaniteuse du parvenu et la marque de l'homme enrichi.

Il avait gagné sa fortune dans les bâtisses, mais il voulait avoir plus d'un moyen de remplir son sac; il en avait inventé un qui fut bien près de réussir, celui d'enrégimenter les graveurs et de les soumettre à sa censure et à son attache, pour avoir à leur accorder une autorisation préalable. Heureusement pour eux, l'Académie fut prévenue; « quelques-uns des illustres graveurs d'alors, qui y estoient fort considérés et qui ne faisoient pas les moindres ornements de son école, lui rendirent compte de cette nouveauté..... L'Académie, considérant qu'il n'y avoit qu'elle qui pût légitimement prétendre à ce droit et que c'étoit faire tort à la liberté publique, résolut de se joindre avec ceux qui y estoient particulièrement intéressez pour en faire remontrances. Pour cet effet, M. Errard fut nommé, lequel, portant la parolle à la teste de cette compagnie, remontra à M. de Châteauneuf, pour lors garde des sceaux, et exposa avec tant de force et de solidité l'injustice de ce privilége et les inconvénients dont il étoit susceptible par rapport aux progrès des beaux-arts, qu'après une audience très-favorable, ce suprême magistrat s'en fit à l'instant rapporter les lettres qui estoient encore entre les mains de son secrétaire, en arracha le sceau et passa le canif à travers le parchemin, en présence de la Compagnie, l'assurant avec beaucoup de civilité qu'il ne seroit plus rien

de cette affaire-là (1). » Notre ami, M. Thomas Arnauldet, dans ses *Notes sur les estampes satiriques bouffonnes ou singulières relatives à l'art et aux artistes français pendant les XVIIe et XVIIIe siècles*, publiées dans la *Gazette des Beaux-Arts*, et tirées à part (Paris, 1859), n'a pas manqué (p. 12-5) de parler de la Mansarade et d'en citer quelques passages; le *Magasin pittoresque* avait reproduit la gravure initiale (année 1851, page 160). M. Robert Dumesnil l'a décrite dans le *Peintre-graveur français* (IV, page 251), et M. Renouvier l'a appréciée dans ses *Types et manières des maîtres graveurs* (4e cahier, page 104); mais il n'en restait pas moins nécessaire de reproduire *in extenso* ce texte singulier. On sait que la gravure est attribuée, et avec toute raison, à Michel Dorigny. D'Argenville en donne presque la preuve quand il raconte que ce fut l'influence de Jules Hardouin Mansart, neveu de François, qui, sous son protectorat, réussit à faire repousser de l'Académie Louis Dorigny, le propre fils de Michel. Ce n'était pas d'un grand cœur, mais on va voir qu'il y avait de quoi se souvenir, et que la Mansarade avait piqué comme une guêpe et laissé son aiguillon dans la blessure. L'exemplaire qui nous sert à la réimprimer, et qui est, croyons-nous, le seul que l'on connaisse avec le texte, se trouve au Cabinet des estampes dans la collection d'Histoire de France.

---

(1) J'ai fondu ensemble et le récit des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie*, par Testelin, légèrement modifié par Hulst, que j'ai publié en 1853 (I, 82), et celui de la *Relation de ce qui s'est passé en l'établissement de l'Académie*, par Rou, qui servit de secrétaire particulier à Testelin (*Revue universelle des arts*, p. 24 du tirage à part, 1856, in-8°).

MANSARADE

OU

PORTRAIT DE L'ARCHITECTE PARTISAN.

Fidel advertissement à ceux qui font bastir, pour se garantir de ses grivellées (1) *et de ses ruines.*

Il n'y a point de party qui n'ait son contraire. Celuy qui est attaqué a raison de se deffendre, les uns par les armes, les autres avec la langue; les armes les plus communes de ce temps corrompu sont les plumes; la pluspart des ambitieux en ont senty les atteintes; les grands [s'en sont servi] contre les petits; les doctes ont accablé les ignorans; les riches ont accablé les pauvres; en un mot, l'envie et l'avarice estendent continuellement leur empire sur les malheureux, et, par un concert mutuel, font deschirer les entrailles des hommes par les hommes mes-

---

(1) Voici l'article du Dictionnaire de Furetière : « *Grivelé.* Qui est tacheté de noir et de blanc. — *Griveler.* Friponner, faire de petits profits secrets et illicites en quelque employ, en quelque commission. — *Grivelée.* Profit injuste et secret qu'on fait dans un employ, et ce qu'on appelle, en parlant des valets, des ferre-mules. Ménage tient que ce mot vient de *grive*, à cause que les anciens se servoient de la variété des estoiles et bigarrures des lésards et autres animaux pour marquer les fraudes et les impostures, et que le mot de *grive* vient de *gri gri*, qui imite le cri que font les grives. D'autres le dérivent du latin *cribellare*, qui signifie *cribler*. »

mes, armant le vice contre la vertu, afin d'allumer une guerre contre les arts et les sciences, avec d'autant plus d'impétuosité qu'elles ont trouvé un général capable d'entreprendre isolément tout ce que la rage lui pourra sugérer. Je ne veux pas icy déduire les accidents divers que pouvoit produire une si ridicule entreprise, puis que les deux partis ne se sont pas encore rencontrez. Ce discours n'est pas non plus une Mazarinade, ou une Juliade, encore moins une Ruade (1); c'est pourtant une Mansarade, ou le véritable portraict d'un Architecte parisien, qui s'est ouvertement déclaré ministre de l'avarice et ennemy mortel des arts et des sciences. Cette passion le commande si impérieusement, quelque déguisement qu'il y apporte, qu'il n'a peu jouer son personnage ces jours passez sans paroistre la marotte à la main, digne marque de son généralat. Il me pardonnera peut-estre bien, s'il peut gouster tant soit peu le sens commun, si je deffend le party de la vertu, qu'il attaque, puisque j'en suis. Si toutefois ce n'est avec assez d'adresse, c'est au moins avec assez de résolution, et je croy que les honnestes gens ne blasmeront pas mon dessein.

Cet architecte insolent, au lieu d'estudier pour donner des marques à la postérité de quelque louable suffisance ou de consulter ces anciens maistres de l'art pour appren-

---

(1) Juliade, c'est encore une Mazarinade, à cause du prenom du ministre. Quant à cette Ruade, ce doit être un souvenir de cette pièce qui est de l'année même : *La Ruade d'un poulain qui a fait trembler Paris*, 1651, in-4°, méchante satire relative au père Paulin, confesseur du roi (Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, III, p. 155, n° 3564).

dre à esviter les fautes ruineuses qu'il commet incessamment, qui sont de telle conséquence qu'il ne sçauroit achever un bastiment sans en abattre plus de la moitié au grand détriment du propriétaire (1), il ne s'applique qu'à donner des marques infâmes de ses rapines et de son ambition, qu'à chercher de nouveaux moyens de griveler ingénieusement sur les ouvriers qui travaillent sous sa

(1) « Cet homme célèbre avoit si fort à cœur la perfection de son art que souvent il lui arrivoit de corriger ou de refaire entièrement les ouvrages mêmes qui paraissoient être les plus achevés, parce que le beau cessoit de lui plaire dès qu'il se présentoit quelque chose de plus beau à son esprit, et, comme son imagination étoit vive et féconde et qu'elle lui fournissoit à chaque instant de nouvelles pensées, il s'en falloit bien qu'il s'en tînt toujours aux premières idées où il s'étoit d'abord arrêté; aussi, dans tous les ouvrages qu'il entreprenoit, il se réservoit toujours la liberté d'y faire tous les changemens qu'il jugeroit les plus convenables, et c'est peut-être là la seule raison qui a empêché que la principale façade du Louvre n'ait été bâtie sous la conduite de cet illustre artiste. Car on sçait qu'avant que M. Colbert envoyât à Rome pour avoir des desseins des meilleurs architectes, il manda M. Mansart, et le pria d'apporter ceux qu'il avoit faits pour le Louvre. Cet excellent homme, étant venu trouver le Ministre, lui fit voir plusieurs desseins, qui tous étoient d'une beauté et d'une magnificence achevée; mais il n'y en avoit aucun qui fût fini et arrêté; il y avoit partout deux ou trois pensées différentes à choisir. L'intention du Ministre estoit que M. Mansart fît lui-même le choix de celles qui lui paroîtroient les plus belles, qu'il les mît au net et que l'on pût ensuite travailler sur le plan qui auroit été arrêté, sans y rien changer; mais, M. Mansart ayant témoigné au Ministre qu'il ne pourroit jamais se résoudre à se lier ainsi les mains, et que, pour se rendre plus digne de l'honneur que Sa Majesté lui destinoit, il vouloit se conserver le pouvoir de toujours mieux faire, M. Colbert prit le parti de faire venir de Rome le cavalier Bernin, à qui il confia la conduite de l'ouvrage dont M. Mansart n'avoit voulu se charger qu'aux conditions que nous venons de rapporter. Ce grand homme mourut au mois de septembre 1666, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans.» — L'abbé Lambert.

conduite, ou corrompre la nécessité des plus constans dans ses ateliers. En voicy une preuve, qui est manifeste, advenue à l'*Hostel-Saint-Paul*, maison de M. de Chavigny (1), où il conduisoit un bastiment; il corrompit un maistre charpentier si bien et beau qu'il grivela sur son marché pour le moins dix ou douze mil livres; aussi eut-il l'affront d'en recevoir des reproches publiques. A *Maisons* avoit-il pas desjà eslevé le chasteau jusqu'au premier estage sans s'appercevoir de l'erreur qu'il trouveroit à son calcul s'il montoit plus haut; mais, se prévalant de l'absence de Monsieur le Président (2), il fit mettre

---

(1) On le connaît mieux sous le nom d'*Hôtel de la Force*. — Voir Piganiol, IV, 393-5.

(2) M. Georges Bonnefonds a écrit une monographie de ce charmant château. Paris 18.., in-8°. — Voici une lettre officielle qui s'ajoutera à son livre comme à l'*Histoire de la Galerie d'Apollon*, par M. de Chennevières, dont l'une de ces admirables grilles, chef-d'œuvre de fer repoussé, forme l'entrée; la seconde est à la chapelle dans le pavillon de l'Horloge :

Paris, 16 nivôse an V (16 janvier 1797).

Le Ministre de l'intérieur aux Conservateurs du Musée central des arts.

« D'après votre demande, Citoyens, je vous autorise à faire transporter au Muséum central des arts les grilles provenant du château de Maisons et appartenant à la République, qui se trouvent chez le citoyen *Dumier*, ci-devant serrurier de la Liste civile.

« Salut et fraternité.

« BENEZECH.

« *Le directeur général de l'Instruction publique*,

« GINGUENÉ. »

Les deux grilles ont été livrées à l'administration des Musées le 17 pluviôse an V (5 février 1797).

bas tout ce qui estoit fait; un autre, moins généreux que le propriétaire, ne luy auroit-il pas fait payer le dommage qu'il luy causoit? La cheute du vestibule de ce chasteau, avant mesme qu'il soit achevé, tesmoigne assez qu'il ne sçait pas bastir solidement et qu'il ignore les premières règles de l'art. A la *Gallerie Mazarine* il fut menacé de la corde pour chastier sa mauvaise conduite et le péril éminent où il l'avoit réduite (1). Bref, si je voulois faire recherche des dommages qu'il a causez dans les bastiments qu'il a faits, il faudroit un volume entier pour les contenir, aussi bien que les inventions de plafonds et de lambris qu'il se veut mesler de conduire, tous remplis de goli-fichets (2), comme il se voit récemment dans la grande chambre du bastiment neuf de l'*hôtel de Condé* (3), où il n'a préparé que des nids pour des araignées, au lieu de donner place, comme il devoit, à quelque excellent peintre pour y produire quelque riche pensée qui fust digne du lieu et des princes qui l'habitent. Enfin, c'est une loy

(1) M. de Laborde a cité ce passage dans ses *Notes sur le Palais Mazarin*, p. 166, note 29.

(2) C'est une faute d'impression. Furetière ne donne que colifichet.

(3) Il y a eu à Paris deux hôtels de Condé. L'un, qui fut plus tard l'hôtel du chancelier Séguier et des Fermes du Roi, ne s'appela hôtel de Condé que le temps qu'il fut possédé par Françoise d'Orléans Rothelin, seconde femme et veuve de Louis de Bourbon, premier prince de Condé, morte en 1601; après 1612, le duc de Bellegarde le fit réédifier par Du Cerceau (Piganiol, III, 248 et suiv.). L'autre hôtel de Condé, autrefois de Gondi, était dans la rue de Condé actuelle (Piganiol, VII, 308-10); mais on ne dit nulle part que Mansard ait travaillé à l'un ou à l'autre. Ne serait-ce pas l'hôtel de Conti, bâti sur l'emplacement de l'Hôtel de Nevers, cité partout comme ouvrage de Mansard, dans l'abbé Lambert comme dans Piganiol, VIII, 231-2, et dans la note de l'Appendice des *Nièces de Mazarin*, 3e édition, 1857, p. 482-5.

fondamentale, dans sa manière de bastir, qu'il faut que les propriétaires préparent deux bourses, l'une pour payer les bâtisseurs, l'autre pour payer ceux qui débâtissent.

Voyons nostre architecte aujourd'huy monté sur le théâtre de la France pour mieux publier à tout le monde qu'il n'a point d'autre pensée que d'inventer des maltôtes et des impositions nouvelles, non pour forcer les ennemis de l'Estat à recevoir la paix, quoyqu'il déclare par son ample privilége luy estre si nécessaire pour sa conservation. Ce ne sont pas aussi des taxes d'augmentations ou d'attributions sur de nouveaux offices, mais c'est sur les arts libéraux les plus nobles, les plus innocens et tels que nos Roys en font leurs délices. C'est pour s'enrichir aux despens des vertueux artisans, digne pensée du fils d'une musnière (1), dont il est issu, et qui sent bien du moulin à vent où il a esté forgé, puisqu'il luy en est tant demeuré dans le cerveau.

Ce n'est pas sans raison que les meilleurs artisans du royaume se sont bien souvent estonnez de ce que ce personnage ayt pu s'introduire dans les esprits de quantité de personnes qualifiées qui ont fait bastir, veu qu'il n'est que médiocrement versé dans son art. Et c'est en effet un deffaut bien estrange et presque général aux gens de Cour de se laisser surprendre à la cajollerie, et que ceux qui la débitent sont ceux qui font plus d'impression dans leurs oreilles; aussi est-ce par ce foible que cet architecte courtisan

(1) Dans deux actes publiés par les *Archives*, un Jean Mansart, sculpteur en 1605, est parrain des enfants d'un bourrelier et d'un savetier. Tous les Mansart, comme on voit, n'étaient pas toujours sur les marches du trône.

les gaigne, puisque par la véritable pratique il sçait bien qu'il n'emporteroit que de la confusion, car, par les desseins, chacun sçait qu'il n'en a qu'une foible cognoissance, et n'en fait guères si ce n'est avec le pied, manière orgueilleuse qu'il pratique à Blois, à ce qu'on a remarqué, mesme en présence de Monseigneur le duc d'Orléans (1) et de nombre de personnes de marques, ausquels voulant exprimer sa pensée, il la figure avec la pointe du soulier sur le plancher; mais ce qu'il commit dans cette occurence est bien une marque de sa brutalité, car, voulant un peu alonger la cuisse pour tracer ses lignes imaginaires, il lascha un vent, qui efaroucha cette compagnie toute surprise de son insolence, sans pour cela changer de couleur. C'estoit sans doute un de ceux qu'il auroit emprisonné entre ces bons morceaux qu'il venoit de dévorer à ces bonnes tables qu'il escornifle ordinairement, car l'histoire dit que ce fut après dîner.

Mais tout de bon, quand il faut produire quelque dessein, soit de bastimens ou des autres parties de l'art, il a l'addresse de se servir des peintres, sculpteurs et des habiles menuisiers, qu'il introduit ordinairement dans ses atelliers, puis, après leur en avoir escroqué de beaucoup de différentes sortes, sans autre cérémonie il les produit à son bourgeois, qui, croyant que c'est son architecte qui les a faits, le croit habile homme, et d'autant plus aisément que le plus souvent ceux qui font bastir n'entendent pas toute l'architecture.

---

(1) Gaston, le frère de Louis XIII. C'est lui qui fit bâtir par Mansart la partie qui est au fond de la cour, et qui serait fort belle ailleurs.

Avec toutes ces belles maximes, il ne faut pas oublier de dire qu'au mesme temps qu'il recognoit avoir fait quelque progrès dans l'esprit d'un homme de condition, il s'empare aussi de sa table, et non seulement il y establit son ordinaire, mais il a encore l'effronterie d'y introduire ses valets, ses chevaux et son carrosse, qui tient plus de l'antique que ses bastimens. Ce n'est pas, à ce qu'il dit, pour espargner son foin et son avoine, c'est afin d'estre plus présent à faire exécuter ses riches pensées, qui seroient en danger de s'évaporer de sa teste s'il alloit disner chez lui, où, à la mode des violons, il n'y a rien de si froid que l'âtre. Quand il se voit incorporé dans le domicile de son bourgeois (nom qu'on donne à tous ceux qui font bastir), il y fait l'œconome, entreprend la réforme de la despence, veut qu'on retranche l'ordinaire des officiers de sa maison, mais c'est pour avoir meilleur moyen de le plumer. S'il faut ensuitte des massons et des charpentiers pour commencer à mettre la main à l'œuvre, il ne manque pas d'en introduire, car il observe une maxime qu'il n'en souffre point d'autres que de ceux qui luy sont affidez ou tributaires; autrement ils ne sont pas capables, à ce qu'il dit, d'entendre ses conceptions. S'il se contentoit de quelque honnesteté pour les avoir introduits, cela pourroit passer soubs silence, mais il ne luy faut pas moins que la moitié de leur gain pour assouvir son avarice; cela estant, le pauvre ouvrier est contraint de travailler à la légère pour se sauver; l'architecte y bande les yeux parce qu'il est de moitié, de sorte qu'il n'y a que le malheureux bourgeois qui en pâtit, se reposant sur sa confiance, le croyant honneste homme, et cependant est trompé,

comme on dit, à la Mansarde. A dire vray, outre les qualitez nécessaires à un sçavant architecte, la probité luy est bien requise parce qu'il se peut faire beaucoup de coups fourrez, dans la despense d'un grand bastiment, sur la quantité des matériaux qu'on y employe, car leur qualité et leur juste valeur sont effectivement incognues aux bâtisseurs.

Outre toutes ces corruptions d'ouvriers qu'il exerce souverainement sur tous, car ce n'est pas seulement sur les massons et charpentiers qu'il establit ses rapines, il tond tout de mesme sur les couvreurs, sur les serruriers, sur les menuisiers, sans espargner les peintres et les sculpteurs, quand il les rencontre assez dociles pour le souffrir; aussi sont-ce de ces corruptions là que les maisons qu'il possède aujourd'huy ont esté basties.

Sa coustume de faire démolir à mesure qu'il bastit est une véritable preuve de son insuffisance et de son peu de jugement, parce que l'excellence d'un architecte consiste à bastir solidement, éviter les faux frais, car l'on ne l'employe et l'on ne le paye que pour se guarentir de toutes ces fautes ruineuses, et cependant il y plonge tous ceux qui s'en servent. Il faut donc conclure et demeurer d'accord par nécessité qu'il ne sçait pas le mestier dont il se mesle, luy qui veut reprendre ceux dont il devroit admirer les œuvres. N'avait-il pas desjà jetté des fondemens si foibles au Val-de-Grâce (1) que la visite qu'en fit faire la Reyne

(1) « L'église du Val-de-Grâce, jusqu'à la grande corniche du dedans, est encore un ouvrage de l'illustre Mansart, et, s'il n'eut pas la gloire de mettre la dernière main à ce superbe édifice, c'est que l'on

fit conclure à l'en mettre dehors, et qu'on en donna la conduite à monsieur *Le Mercier*, architecte du Roy, qui n'auroit pas esté, certes, une petite mortification pour un homme de cœur.

Mais, sans nous escarter beaucoup, examinons sa conduite, et l'on verra qu'il tient plustost du partisan que de l'architecte et du maltôtier que de l'artisan; nous n'avons qu'à faire une petite réflexion de ces anciens architectes avec luy. *Bramante* donnoit tout son temps au travail de son art, sans espargner les nuits, pour estre présent à tous ses ouvriers pour satisfaire à l'ardeur de son zèle et à l'avancement du Palais de Belvedere; *Mansard* craint un petit rayon de soleil, se fait suivre avec un parassol, se coiffe d'un capuchon doublé de drogue et de pomade pour conserver son teint frais et faire le damoiseau au

---

fit entendre à la Reine-Mère qu'il faudroit des sommes immenses si l'on entreprenoit de l'achever en suivant le même dessein sur lequel il avoit été commencé. En vain sollicita-t-on M. Mansart d'imaginer un plan moins coûteux; trop jaloux de sa gloire pour souffrir qu'un ouvrage qui ne seroit pas parfait lui seroit attribué, il voulut s'en tenir à son premier dessein, et ce fut pour cette raison que l'on chargea d'autres architectes du soin d'achever ce qu'il avoit commencé. » (Lambert, III, 97-8.) — Les *Archives* ont donné une pièce sur l'état du Val-de-Grâce en 1666 (1re série, V, 76-9); nous rappellorons aussi cette indication de Lalande (*Voyage d'Italie*, I, 112) : *L'Architettura civile* de Guarino Guarini « est remarquable en ce qu'on y trouve les dessins de l'église du Val-de-Grâce de Paris comme ayant été donnés par Guarini. » D'un autre côté, on sait que, dans le château de Fresne, Mansart construisit la chapelle sur le modèle de l'église du Val-de-Grâce. C'est le Fresne du département de Seine-et-Marne, à trois lieues de Meaux, canton de Claye. Girault de Saint-Fargeau (*Dictionnaire des Communes de France*) dit que le château a été démoli en 1828, mais que la chapelle existe encore.

grand nez, donne le plus beau de son temps à inventer une jambe de bois sur le model de la sienne pour se faire coupper des souliers avec plus de justesse, et à disputer du plan et de l'assiette d'une rangée de tabourets pour asseoir les dames; changer de cinq ou six rabats en une heure pour satisfaire à leur joberie; faire dresser des chevaux au manége, ainsi qu'il faisoit à Blois, pour se faire traisner en cadence. En un mot, *Bramante* estoit le protecteur et le père des ouvriers, et *Mansard* en est le destructeur et la ruine. *Michel L'Ange* travailla dix-sept ans au bastiment de Saint-Pierre de Rome sans aucun lucre, et, bien davantage, voulut qu'on adjoutast une clause, dans l'ordre qu'il en receut du pape, qu'il ne l'acceptoit que pour l'honneur de Dieu et pour en fermer la porte aux larrons d'ouvriers corrompus, et l'architecte maltôtier n'a point d'autre visée que de les corrompre et les rendre gueux, leur faisant deffaire plusieurs fois leur ouvrage à leur despens. *Jules Romain*, ce grand peintre et architecte, qui rédifia presque tout Mantouë, tira de la bouche du cardinal, oncle et administrateur du prince et de son estat, la gloire d'en estre plus le maistre que le maistre mesme, et cependant il n'aquit point d'autres biens, dans ce grand emploi et dans une vie de près de soixante ans, que ceux dont le prince le gratiffia, qui furent assez médiocres, et *Mansard* a desjà attrappé, à ce qu'on dit, vingt-cinq ou trente mil livres de rente par ses grivelées. Aussi ces architectes là ce trouvoient plustost dans leurs atteliers qu'à la chasse des franches lippées, et à mesurer les bastiments antiques qu'à consulter une maltôte et une imposition sur les arts et les sciences; mais je ne prétends

pas de comparer nostre causeur à ces grands hommes là. C'est plustost pour marquer la différence des routtes qu'il y a entre le chemin de la Vertu et du Vice.

Considérons un peu le comble de son insolence et les marques ridicules de sa folie. Il a fait imprimer un privilège, si extravagant dans ces circonstances qu'il monstre assez clairement que tous les avares sont aveugles, à l'exemple de Midas, qui demanda au Dieu que tout ce qu'il toucheroit se convertît en or ; mais, sa demande luy estant accordée, il n'y eut pas mesmes jusqu'à ses aliments qui se convertirent en cette nature pour punition de son insatiabilité. *Mansard* veut que le Roy luy donne à lui seul la permission de coupper les bourses aux meilleurs artisans de tout son royaume, pour les vuider dans la sienne après en avoir escumé beaucoup, où il s'est affriolé, et, son impertinence passant au dernier point, il veut en suitte examiner leurs plus judicieuses pensées, en donner son advis et son approbation, et qu'il leur soit fait deffence de les donner au public sans son expresse permission, à peine d'une grosse amende, et que pour cet effet il leur distribuera toutes lettres à ce nécessaires et mesme leur adresse son logis, moyennant le tribut qu'il jugera de leur imposer; mais il ne luy est escheu de toutes ces prétentions-là que les oreilles de Midas pour mettre à sa teste. Quoy, le plus sçavant peintre du royaume, après s'estre espuisé pour produire un beau dessein où tant de belles parties sont nécessaires, s'il le veut faire graver, il faudra qu'il en demande permission à *Mansard?* Le plus excellent sculpteur sera contraint de passer soubs l'examen d'un

cheval de carrosse; le plus artiste graveur sera contrainct de passer à la censure d'un asne basté. Bref, les plus ingénieux architectes et machinistes, et tout ce que l'artifice des plus industrieux esprits pourroit produire de rare sera soubsmis au jugement d'une beste, qui n'a de l'homme que la seule figure et qui en ignore la congnoissance, et deviendront ses tributaires. Et après tout cela on ne luy donnera pas une loge aux Petites-Maisons? Certes, il les faudroit donc despeupler puisqu'il y en a beaucoup de ceux qui les occupent dont la manie est plus supportable et moins nuisible.

Que ne diray-je point de son aveuglement, ou plustost de son avidité insatiable de l'or, puisqu'il n'a pas seulement espargné l'honneur et la réputation de ceux qu'il a l'honneur d'approcher? Tant s'en faut qu'à leur préjudice il a passé outre et l'a exposée à toute sorte de mespris du vulgaire, par le larcin qu'il auroit extorqué de leur confiance; ces infâmes comerces n'ayant pas encore paru à leurs yeux, y a-t-il rien de plus téméraire que d'avoir fait imprimer un don de Roy, par surprise signé d'un secrétaire d'Estat, scellé et registré l'audience tenant, si préjudiciable à tous les arts nobles, et l'avoir fait signifier à ceux sur lesquels il prétendoit imposer ses taxes et maltôtes? Il n'ignoroit pas que tous ces divers artisants sont comme autant de trompettes vivantes, qui publient les illustres actions de tous ceux qui les produisent, qui les font vivre dans la mémoire des siècles futurs et les portent jusques au trosne de l'immortalité; mais, n'ayant point d'autre objet que d'amasser de l'or, toutes ces considéra-

tions luy estoient à charge; aussi, pour punition de son insolence, Dieu n'ayant pas permis que ce blasme tombast sur la sufisance ny sur la justice incorruptible de son premier chef, laquelle, quoyque bandée, a des yeux de l'Inx (*sic*) tout pénétrans, qui, luy ayant fait voir la surprise et l'avarice de ce téméraire, luy fut encore trop indulgent, puisque, le pouvant chastier sévèrement, ainsi que la qualité de son crime le requéroit, se contenta de luy oster le moyen de persécuter la vertu, sans s'arrester à ses propres interestz, et rompre l'instrument qu'il avoit usurpé pour establir sa tyrannie, en présence de ceux qui la servent, lesquels il voulut honorer par cest acte de recognoissance; aussi n'a-t-il point d'autre pensée que de la maintenir sur son trosne et protéger ses adorateurs. Tesmoignages glorieux à la postérité qui apprendra aux Palvoisins, aux Mansards, aux Abris et leurs semblables, tyrans de la vertu, qu'ils trouverront tousjours de la confusion quand ils prétendront imposer leurs maltôtes sur ces chers nourrissons, mais particulièrement quand ils rencontreront, à l'exemple de ce premier chef de la justice, de véritables protecteurs de ses interests. Je ne me suis pas estendu sur les bagatelles des prétentions Mansardes, qui sont les billets des enterrements, des charlatans, des empiriques, des matrones, des charlatanes, des affiches, des afficheurs, des almanachs et leurs prédictions, des chanteurs et leurs chansons, facteurs et autres œuvres, traictez avec leurs traitans, thèses avec leurs soustenans et toutes les autres babioles de semblable nature, sur lesquelles il prétendoit fonder son empire imaginaire, ou, pour mieux dire, se

faire Roy ou Directeur général des Afficheurs de France, digne employ de l'architecte *Mansard*.

Dédié aux Amants de la Vertu pour les divertir.

A Paris, ce premier may 1651.

En attendant les almanachs.

FIN.

Ce danger conjuré, les graveurs ne croyaient pas avoir de sitôt à combattre encore pour leur liberté; c'est pourtant ce qui arriva moins de douze ans après. Un sieur de Lavenage, que nous avouons ne pas connaître d'ailleurs et dont il serait bon d'éclaircir la personnalité et les accointances, proposa, non pas de soumettre les graveurs à une censure préalable, mais de les ériger en maîtrise, comme les autres genres de métier, et de fixer, pour la Prévôté de Paris, leur nombre à deux cents. Il réussit, puisqu'un arrêt du Conseil du 7 février 1660 constitua la gravure en corps de métier et lui attribua la finance qui pourrait résulter de cet établissement. Mais les graveurs se remuèrent de nouveau; ils en appelèrent au Conseil d'État, peut-être au roi lui-même, et, forts de leur premier succès contre Mansard, qui leur était un précédent bien précieux, ils obtinrent de faire rapporter l'arrêt par un arrêt déclaratif de leur franchise et de leur liberté absolue. Ce second arrêt, daté de Saint-Jean-de-Luz,— c'est-à-dire du voyage fait par le roi pour aller à la rencontre de Marie-Thérèse, et auquel Lebrun, qui n'a pas dû peindre toutes les cérémonies de la remise et du mariage sans avoir fait partie de la suite du roi, peut bien n'avoir pas été étranger,— ne se trouve pas dans la collection d'Isambert, et n'est pas même indiqué dans la *Compilation chronologique* de Blanchard. Nous en devons la connaissance et la communication à M. Paulin Richard, du département des imprimés de la Bibliothèque impériale; il en a trouvé un exemplaire imprimé en quatre pages in-4 dans un recueil de la Jurisprudence intitulé : *Règlements des Communautés*.

ARREST DU CONSEIL D'ETAT

Qui maintient et garde l'art de la Graveure en taille douce, au burin et à l'eau forte, et autre manière, telle qu'elle soit, et ceux qui font profession d'icelui, tant régnicoles qu'étrangers, en la liberté qu'ils ont toujours eue de l'exercer dans le royaume sans qu'ils y puissent être réduits en maîtrise, ni corps de métier, ni sujets à autre règle ni controlle, sous quelques noms que ce soit.

Du 26 may 1660.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT.

Le Roy s'étant fait représenter en son conseil l'arrêt, rendu en icelui le septième février dernier, par lequel Sa Majesté a renvoyé le plant, qui lui a été présenté par le sieur de Lavenage, à fin d'érection et création de deux cens maîtres, graveurs en taille douce, au burin et à l'eau forte, imprimeurs et estalleurs d'images, pour faire un corps de métier en la ville, prévôté et vicomté de Paris, à l'instar des autres métiers, et lui faire don de la finance qui en pourroit provenir, au Lieutenant civil et Procureur de Sa Majesté au Châtelet, pour, après avoir entendu lesdits graveurs et estalleurs, être par eux donné avis de la com-

modité ou incommodité dudit établissement, et ledit avis vu, être ordonné ce que de raison; Sa Majesté, ayant depuis été informée des mauvaises conséquences que pourroit produire l'exécution de cet arrêt et de cet avis à la gloire de la France, dont l'avantage est de cultiver autant que possible les arts libéraux, tels qu'est celui de la Gravure en taille douce, au burin et à l'eau forte, qui dépend de l'imagination de ses auteurs et ne peut être assujetti à d'autres loix que celles de leur génie; que cet art n'a point de comparaison avec les métiers et manufactures; qu'aucun de ces ouvrages n'étant du nombre des choses nécessaires qui servent à la subsistance de la société civile, mais seulement de celles qui servent à l'agrément, au plaisir et à la curiosité, le débit par conséquent, qui dépend du hazard et de l'inclination, en doit être entièrement libre; que ce seroit asservir la noblesse de cet art à la discrétion de quelques particuliers que de le réduire à une Maîtrise, dont on ne pourroit faire d'expérience régulière et certaine puisque la manière de chaque auteur de la gravure est différente de celle d'un autre, la diversité y étant aussi grande et aussi nombreuse qu'il peut y avoir de dessein; finalement qu'autant de fois que quelques uns de ses sujets, pour leurs intérêts particuliers, ont donné semblables avis aux prédécesseurs de Sa Majesté ou à Elle même pour l'érection de maîtrise, soit pour le controlle des ouvrages, ou pour d'autres prétextes, Sa Majesté et ses Prédécesseurs les ont toujours rejettés, et les juges les ont condamnés comme nuisibles à la gloire que reçoit un royaume florissant par le bon traitement qu'il fait aux arts libéraux, et, parce qu'au lieu d'ouvrir la porte aux étrangers que leur génie

et leur courage ont élevés au dessus du commun, c'étoit leur interdire l'entrée du royaume, en les menaçant d'une contrainte qu'ils ne trouveroient point parmi les nations moins policées, et de plus bannir les Arts au lieu de les attirer par un accueil favorable ; Sa Majesté, voulant augmenter le courage de ceux qui se donnent à cet art, et, par les marques de son estime et de sa justice, inviter ses autres sujets à les imiter, même les étrangers à s'habituer en son royaume : SA MAJESTÉ, étant en son Conseil, sans avoir égard audit plant qui lui a été présenté, ni à l'arrêt de son Conseil privé du septième février dernier, ni à tout ce qui pourroit s'en être ensuivi, a maintenu et gardé, maintient et garde l'art de la Gravure de taille douce, au burin et à l'eau forte et autres manières, telles qu'elles soient, et qui font profession d'icelui, tant régnicoles qu'étrangers, en la liberté qu'ils ont toujours eue de l'exercer dans le royaume, sans qu'ils puissent être réduits en maîtrise ni corps de métiers, ni sujets à autres règles ni controlle sous quelques noms que ce soit, laissant les choses comme elles ont été jusqu'à présent dans cette profession. Fait Sa dite Majesté défense audit Lavenage, et tous autres, de se servir desdits plants et arrêt, ni de tout ce qui pourroit s'en être ensuivi, et audits Lieutenant civil et Procureur de Sa Majesté au Châtelet, d'y avoir aucun égard, ni souffrir qu'il soit donné aucun trouble à l'exercice dudit art, à peine de nullité et cassation de procédures, trois mille livres d'amende, dépens, dommages et intérêts.

Fait au Conseil d'État du Roy, Sa Majesté y étant, tenu

à S. Jean de Luz, le vingt sixième may mil six cens soixante.

De l'imprimerie de J. Chardon, rue Galande, près la place Maubert, à la Croix d'or.

On connaît plus tard un arrêt de Louis XV, du 23 janvier 1742, qui confirme et au delà les mêmes immunités; mais il y a peut-être à faire, sur la liberté que la Gravure a pu conserver pour l'avoir eue dès l'origine, une remarque bien simple, et par là même d'autant plus facile à échapper. Elle est dans le même sens que celle si judicieusement faite par M. Louandre, à propos du livre de M. Weiss sur les Réfugiés français à l'étranger. Celui-ci avait répété, après tant d'autres, cette opinion, si souvent mise en avant, que c'était le Protestantisme qui avait développé l'industrie en France, et que c'était à l'esprit libéral de la religion nouvelle que celle-ci avait dû ses progrès. M. Louandre a fait observer très-justement que l'idée religieuse n'y était pour rien, mais que cela résultait de leur condition dans la société. Dans un État exclusivement catholique, et où le catholicisme était mêlé à tout, aussi bien aux affaires privées qu'à l'état civil des personnes et à toutes les charges de l'État, les nouveaux convertis étaient hors la loi; en dehors de l'armée ou des fonctions de ministre, tout leur était fermé. Mais, du moment où l'Édit de Nantes reconnaissait leur existence, il fallait bien qu'ils eussent le moyen de vivre; aussi leur accorda-t-il de se livrer au commerce. C'est cette immunité, arrachée à la nécessité et dont les conséquences paraissaient insignifiantes, qui a créé le développement de l'industrie chez les protestants, en laissant toute latitude à l'initiative privée. Les catholiques se croyaient bien plus forts qu'eux avec leur organisation de corporations et de maîtrises, avec leurs priviléges et leurs monopoles; ils ne voyaient pas, ils ne pouvaient pas voir que les protestants, au lieu d'être sous ce rapport déshérités, étaient au contraire favorisés, et se trouvaient dans les conditions auxquelles la société moderne est arrivée. Les protestants ont eu la liberté de commerce deux siècles avant les catholiques; ils l'ont prise au XVIe siècle; l'Édit de Nantes la leur a garantie

en 1595, et les catholiques ne l'ont eue qu'après 1789. Le fait social est sorti du fait religieux; mais c'est bien le premier, c'est bien la condition politique, créée par la séparation religieuse d'avec un état de chose constitué auparavant et non détruit par elle, qui a donné au protestantisme sa valeur au point de vue de l'industrialisme et du commerce, et non pas l'idée religieuse en elle-même; ce n'est qu'un fait purement social sans rien de théologique ni de relatif au dogme.

La même chose s'est passée pour la Gravure; elle était nouvelle, en dehors des cadres anciennement tracés et arrêtés; elle a eu, dès ses premiers pas, la liberté, parce que, n'étant pas née auparavant, elle était faible, peu importante, comme nulle, et d'abord inaperçue au milieu de la puissante organisation séculaire des industries éternellement indispensables. Comme l'imprimerie typographique, elle n'était qu'une des applications de la presse; mais l'imprimerie prit de suite un tel développement que l'intérêt égoïste, se rattachant tout de suite au monopole, se hâta de la constituer en maîtrise pour avoir le bénéfice des priviléges de corporation; la Gravure, au contraire, pour n'avoir pas pris de suite la même importance sociale et commerciale, qui, du reste, ne lui revenait pas, échappa aux chaînes. Ce n'est pas du tout, comme elle le dit elle-même, pour être un art libéral. La Peinture et la Sculpture, qui avaient le même caractère et d'une façon bien autrement haute, avaient, comme le reste, passé sous le joug de la Corporation. L'Académie de peinture le brisa à son profit en prenant le pas sur celle-ci, tout en en gardant bien des caractères et des tyrannies vis-à-vis de ceux qui ne lui appartenaient pas. Mais les deux grands arts, eux aussi, ne furent libres comme aujourd'hui qu'à la Révolution; la Gravure, au contraire, fut libre dès l'origine; elle le dut à sa jeunesse et à sa faiblesse. C'est pour ne pas avoir existé encore au moment de la constitution sociale et de la hiérarchie des professions, pour n'être venue au monde que bien plus tard, pour être restée longtemps assez peu importante, pour n'être pas tenue en grande estime, et pour ne sembler que le détail et l'appendice d'un art, sans avoir la valeur d'un art particulier et sans promettre d'apporter à l'Etat de grands bénéfices, que la Gravure, après avoir grandi sans bruit, put, une fois forte, exciper de sa liberté antérieure, qui était plutôt une tolérance et un

mépris, pour conquérir, au moment où elle fut attaquée, une liberté définitive et légalement reconnue.

Mais, à propos des deux pièces qu'on vient de lire, il reste, après ces considérations qui les commentent, à retrouver celles qui les ont fait naître, et le privilége de Mansart, que la Mansarade nous dit avoir été imprimé, et l'arrêt du 7 février 1660 en faveur de cet énigmatique sieur de Lavenage (1), qui n'était peut-être qu'un prête-nom et cachait un plus grand seigneur que lui.

A. DE M.

---

(1) Faudrait-il lire *l'Avenage*, de *avenagium*? Il y a en France plusieurs Avenay, Lavenay et Lavenaye, qui doivent tous avoir *avena* pour origine.

— J'ai vu, dans la collection de M. Fillon, un bail, en date du 10 novembre 1641, où noble homme François Mansart, architecte des bâtiments du roy, demeurant à Paris, rue Michel-le-Comte, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, intervient comme propriétaire, puisqu'il loue à maître Louis Vallet, bourgeois de Paris, pour trois ans et moyennant un loyer annuel de mille livres, une maison nouvellement bâtie de neuf, sise à Paris, rue du Plâtre, paroisse Saint-Jean-en-Grève, consistant en un corps de logis sur le devant, cour derrière et jardin. Il suffit, pour les Archives, de cette indication analytique. L'artiste a signé *Mansart* sans prénom.

NICOLAS POUSSIN

LETTRES DE LOUIS FOUQUET

A SON FRÈRE NICOLAS FOUQUET

(1655-1656)

Fragments communiqués par M. E. DE LÉPINOIS

ET PRÉCÉDÉS

d'une Note de M. A. DE MONTAIGLON

sur POUSSIN, *sculpteur.*

Le savant auteur de l'*Histoire de Chartres*, qui procure aux *Archives de l'Art français* l'honneur de publier les curieux extraits qu'on va lire, en a fait l'année dernière, à la Société des Antiquaires de France (séance du 20 août 1862), l'objet d'une intéressante communication, qui a été analysée dans le Bulletin (3e trimestre de 1862, p. 111-3), et cette indication trop sommaire ne dispense pas du texte, qu'elle faisait seulement désirer et que nous donnons aujourd'hui. Il aura ici ce double intérêt de s'ajouter à deux séries ouvertes dans ce recueil, aux divers documents sur Poussin qui y ont successivement paru, et aussi aux révélations de M. Grésy sur les artistes employés par le surintendant. Poussin, qui manquait à la liste, s'y trouvera désormais; il a été, lui aussi, à son service, et, pour lui comme pour Le Nôtre, Leveau, Le Brun, Puget et les tapissiers des Gobelins, Fouquet a précédé Louis XIV et Colbert, et leur a montré le chemin.

On était en 1655. Le surintendant Fouquet, alors au pinacle, avait envoyé à Rome son jeune frère, l'abbé Louis Fouquet(1), con-

---

(1) La *Nouvelle Biographie générale* l'a confondu à tort avec l'autre abbé Fouquet, aussi frère du surintendant, qui est plus connu. Le

seiller au parlement, avec la double mission d'espionner Lionne, ambassadeur du roi, et d'acheter, pour l'ornement des maisons de Belle-Isle, Saint-Mandé et Vaux, tout ce qu'il pourrait trouver de plus beau dans la ville éternelle en tableaux, statues et meubles précieux. Le conseiller Fouquet, à la fois correspondant politique et chargé d'affaires de son frère, se sentait moins habile en peinture qu'en diplomatie; aussi eut-il le bon esprit de se décharger sur Poussin de la seconde partie de sa mission, de telle sorte que l'illustre artiste devint le pourvoyeur du fastueux surintendant.

L'ensemble de cette volumineuse correspondance manuscrite, qui appartient à M. de Cossé-Brissac, est naturellement politique, et elle est des plus importantes pour l'histoire du temps. Elle ajoutera à l'étude de M. Chéruel sur Fouquet, qui, si consciencieuse qu'elle soit, n'a peut-être pas encore tout étudié, ni surtout tout jugé. Ainsi, pour ne pas sortir du cadre de ce recueil, les rapports de Fouquet avec les artistes ses contemporains, si considérables dans la vie du surintendant, et pour lesquels il aurait d'autant plus dû se servir du travail de M. Grésy que celui-ci était plus nouveau, ont été indiqués par lui d'une façon trop sommaire. La correspondance du jeune Fouquet, que M. Chéruel ne pouvait, au reste, connaître, puisqu'elle était depuis longtemps enfouie dans des mains privées, sera fort utile pour le compléter sur d'autres points, plus importants pour l'histoire générale. Soit qu'elle mérite d'être publiée en entier, soit qu'elle soit seulement analysée, on en verra sortir d'ici à quelque temps ce qu'elle renferme d'utile ou de nouveau. Ce n'est pas ici notre objet. Les extraits, que M. de Lépinois a bien voulu choisir pour nous, ne comprennent naturellement que tout ce qui se rapporte en particulier aux acquisitions d'objets d'art faites par le surintendant; cette partie parlera d'elle-même. On y verra l'ardeur de Fouquet à relever son luxe, la difficulté de trouver des sculptures antiques, celle non moins grande d'obtenir

---

premier abbé Fouquet était au contraire son aîné, et, entré dans les affaires avant celui qui devint surintendant, c'est à lui que Nicolas dut d'y prendre part à son tour.

la permission de les faire sortir, le prix modique des tableaux, si bien qu'une grande ébauche d'Alexandre Véronèse est donnée pardessus le marché, pour servir à peu près de toile d'emballage; les confessions amusantes, et sensées, après tout, de l'abbé Fouquet, qui prouve son esprit en se rendant bien compte que, comme goût en fait d'art, il pourrait trouver plus fort que lui, qui y mord cependant, et, s'il continuait, croit qu'il finirait par se ranger à l'amour de la sculpture. Mais il est plus intéressant d'insister sur ce qui regarde Le Poussin.

Les prix de ses tableaux sont attestés là une fois de plus, et en même temps leur recherche et leur rareté. Son goût sévère s'y montre bien dans toute sa rudesse à propos de Romanelli et de Mignard, et de la façon dont il se plaint que la peinture tombe tout à plat pour ne plus jamais se relever. En même temps, un fait très-important s'y voit dans tout son jour. Bellori et Félibien avaient dit dans quelle position exceptionnellement haute se trouvait Le Poussin, de quelle estime personnelle et de quels respects il était entouré à Rome; mais ils le disaient après sa mort, et leur qualité de biographes pouvait bien les avoir fait exagérer un peu. Le témoignage de l'abbé Fouquet, un contemporain absolu et qui fait partie du grand monde officiel, toujours dédaigneux pour ce qui n'est pas la montre ou la réalité de la richesse et de l'influence, dépasse le leur, et, lorsque son frère a reconnu par de l'argent les soins que Le Poussin a donnés à ses achats, il insiste pour que le surintendant ne s'en tienne pas là, mais fasse au peintre, tout comme à un premier ministre, l'honneur d'une lettre personnelle. On voit aussi que le second brevet de peintre du roi, renouvelé par Louis XIV et publié par Bellori, a été obtenu à la requête de Fouquet.

De plus, il s'y dresse une énigme sur laquelle on ne trouvera peut-être rien autre chose : « M. Poussin et moi, » écrit l'abbé, dont il faut répéter les termes, « nous avons projeté de certaines « choses qui vous donneront par M. Poussin des avantages, si vous « ne les voulez mespriser, que les roys auroient grand peine à « tirer de luy et qu'après luy peut-estre personne au monde ne « recouvrera jamais dans les siècles à venir, et, ce qui plus est, « cela seroit sans beaucoup de dépense et pourroit mesme tourner

« à profit, et ce sont choses si fort à rechercher que quy que ce « soit sur la terre maintenant ne peut avoir une meilleure fortune, « ni peut-estre esgale. » Que pouvait être ce projet, dont la correspondance de l'abbé ne parle que cette fois, et qui inspire tant d'enthousiasme à un homme d'ailleurs froid, sensé et très-pratique? Le bon marché relatif de la dépense, et surtout le profit possible, semblent exclure qu'il s'agisse de quelque grande décoration inventée par le maître, et plus importante encore que la grande galerie du Louvre, qu'il ne lui avait pas été permis de réaliser. Du moment où il serait intervenu de l'architecture, plus le projet eût été énorme, cher par conséquent, et sans aucun profit pécuniaire. Peut-être Le Poussin, préoccupé, comme Raphaël, de l'antiquité, rêvait-il de la faire revenir au jour d'une façon éclatante, en l'arrachant au sol sous lequel ses débris sont tenus enfouis, en faisant de grandes fouilles complètes sur les points les plus riches de l'ancienne Rome; ou peut-être encore, en détournant et en curant le Tibre, entreprise gigantesque vingt fois annoncée et toujours reculée, que notre siècle aurait pu voir si la France était, sous le premier Empire, restée plus longtemps à Rome, et qu'il verra peut-être s'accomplir lorsque Rome sera devenue la capitale de l'Italie.

Enfin, ce que ces lettres contiennent encore de particulièrement curieux, c'est ce qui a trait aux termes inventés par Le Poussin pour Fouquet, à ces termes qui ont été achevés, sculptés, qui sont venus en France, dont Louis XIV a hérité et dont la mâle simplicité fait encore aujourd'hui l'honneur des grands quinconces de Versailles. Leur mention nouvelle demande qu'on rassemble sur eux les témoignages épars, et par occasion qu'on indique avec quelque soin ce qui se rapporte à Poussin sculpteur; ce n'est qu'un coin, qu'un détail de sa grande œuvre, mais rien de ce qui le touche n'est indifférent, et l'on nous pardonnera d'y insister en rappelant et en coordonnant ce qui peut avoir été dit sur ce point.

Ainsi, lorsque le docteur Maihows visita le château de Saint-Germain en Laye, il ne manqua pas, en sa qualité d'antiquaire et d'homme de goût, d'être, devant la grande *Cène* du Poussin, frappé d'un aspect que les autres écoles ne donnent pas, et que

dans la nôtre Poussin est à peu près le seul à présenter avant David :

« On voit, dans la chapelle, un tableau d'autel représentant la « *sainte Cène*; il est du Poussin, et même c'est un de ses meilleurs. « Cette peinture a quelque chose d'assez singulier. Les figures ont « toutes l'air de statues antiques de marbre, plutôt qu'elles ne pa- « raissent naturelles. C'est sans doute un défaut, mais il a quelque « chose qui plaît. J'ai toujours remarqué cette singularité, plus ou « moins, dans tous les tableaux du Poussin. Il avait beaucoup étu- « dié à Rome et s'était attaché principalement aux statues. Il faut « que les idées de leur couleur et de leur forme se soient gravées « bien profondément dans son esprit, car il ne peut pas avoir « tiré d'aucun maître la moindre teinture de cette façon de colo- « rier (1). »

Longtemps avant le docteur Maihows, Félibien avait fait la même remarque à propos du tableau de *la Manne*, où, dit-il, la proportion de toutes les figures est prise sur les belles statues antiques, et il les indique l'une après l'autre. Le vieillard debout a les proportions du Laocoon; la femme qui donne le sein à sa mère, c'est la Niobé; l'homme couché derrière leur groupe vient du Sénèque de *la Vigne Borghèse*, et le jeune homme qui lui parle tient de l'Apollon du Belvédère. Des deux garçons qui se battent pour ramasser la manne, le plus jeune est un des fils de Laocoon et l'autre est un des lutteurs de la Tribune; l'homme qui est à genoux semble avoir été dessiné sur l'Hercule Commode, et la jeune femme tournant le dos ressemble à la Diane chasseresse du Louvre, comme la fille qui tend sa robe a la taille et la proportion de la Vénus de Médicis.

---

(1) *Voyage en France et en Italie et aux îles de l'Archipel, ou Lettres écrites de plusieurs endroits de l'Europe et du Levant en* 1750, etc. Paris, Charpentier, 1763, in-12, tome Ier, lettre XXIII, p. 233-34. L'ouvrage anglais est anonyme, et le traducteur en a été le marquis de Puysieulx. Ce qui se rapporte à Paris et à ses environs occupe les lettres V à XXV, p. 33-252, et n'est pas sans curiosité. Ce que le docteur Maihows dit de la grande salle du palais des Thermes, p. 33-41, est bien remarquable pour son temps, et il est, sinon même le premier, au moins l'un des premiers qui en aient parlé dignement.

Plus loin, parlant (p. 393-4) d'une Bacchanale peinte pour M. Du Fresne, Félibien remarque que c'est un des tableaux où Poussin a pris plus de soin, et où il a plus mis les proportions tirées des statues et des plus beaux reliefs antiques, particulièrement celui des danseurs et ceux des vases de Médicis, de Borghèse, et de l'église de Gaëte (1), dont il faisait une estime particulière, chefs-d'œuvre de l'art antique « qui luy ont paru bien plus dignes d'être pris pour modèles que des hommes mal faits et des femmes telles qu'on les trouve, dont plusieurs peintres moins habiles se sont contentez. »

Et ce n'était pas une affaire de hasard ou de moment, puisque Félibien se croit obligé de le défendre contre les attaques de ses critiques. Philippe de Champagne, faisant à l'Académie une conférence sur la Rébecca, s'était mis du nombre, et dans l'analyse que Guillet nous a conservée de sa conférence, on trouve cette critique d'avoir pillé les anciens en imitant les proportions et les draperies des figures antiques dont il s'était toujours fait une étude servile et particulière. Mais Le Brun s'éleva contre ce jugement, et je renvoie aux développements de sa pensée et à sa juste défense du maître (*Mémoires inédits*, 1, 249-515). Dans Félibien, on croit entendre à nouveau et l'attaque de Champagne et la défense de Le Brun.

Les uns, dit-il, ont reproché à Poussin de n'avoir point « suivi « la nature, mais seulement copié l'antique et fait toutes ses figures « d'après les statues et les bas-reliefs, imitant d'une manière sèche « jusques aux draperies et aux plis serrez des marbres, qu'il a copiez « trop exactement. » Félibien, pour le défendre, fait remarquer qu'il ne s'agit pas là de copie, ni de pauvreté d'invention, que Poussin était seulement entré plus qu'un autre, par la force de son esprit et de son admiration, dans le grand esprit des anciens sculpteurs, qu'il s'était approprié et fait devenir sien. Rien n'est plus vrai, et, si ce que dit Félibien est juste, on pourrait encore aller plus loin et plus profondément dans ce sens. Bossuet, — qui est de la même patrie, du même temps et du même esprit, au moins autant que Descartes et Corneille, — ne s'est peut-être pas plus imbu et n'a pas été plus

(1) Cf. l'*Abecedario* de Mariette, tome V, p. 159.

maître de la poésie de la Bible hébraïque que Poussin ne l'a été de l'esprit de l'antiquité romaine. Les rediseurs de lieux communs, qui ne font sortir Poussin que de Raphaël et de ses élèves, oublient vraiment trop qu'il ne leur ressemble qu'en ce qu'ils ont eux-mêmes pris à cette antiquité; elle est leur modèle et leur source au même degré. La ressemblance résulte de cette descendance commune, dans les deux cas directement cherchée et personnellement atteinte, sans que l'intermédiaire ait été pour Poussin autre chose qu'une excitation à puiser l'inspiration à la même coupe. Ce n'est en rien un Italien moderne, mais un Latin de la France, ce qui est fort différent, et, dans sa peinture, ses défauts comme ses qualités sont uniquement français. Mais il convient de ne pas aborder ce développement, qui entrerait dans des considérations générales; elles ne seraient pas ici de mise, parce qu'il est du devoir des *Archives* de se tenir dans la mesure de l'annotation demandée par les documents.

Dès qu'il fut arrivé à Rome, Poussin se préoccupa surtout de la sculpture, dont les innombrables œuvres qui lui durent être une révélation devinrent son étude principale, et n'eurent pour rivale que l'admirable nature de la campagne de Rome, qui lui fournissait les fonds et le cadre, tandis que l'autre lui inspirait l'idée et le caractère de ses personnages.

« Il logeoit, nous dit Félibien (p. 249), avec cet excellent sculpteur François du Quesnoy, Flamand. Cela donna lieu au Poussin de modeler et de faire quelques figures de relief, et ne contribua pas peu à rendre François le Flamand plus sçavant dans la sculpture, parce qu'ils mesuroient ensemble toutes les statues antiques et en observoient toutes les proportions. » Bellori a écrit que c'est avec du Quesnoy qu'il a mesuré l'Antinoüs; mais Jean Dughet affirmait, dans un mémoire qu'a eu Félibien, que ce fut avec l'Algarde; ce qui donne à Poussin une étude commune et une relation de plus avec un autre sculpteur. Quant aux merveilleux enfants du tableau de Titien, qui était alors à la vigne Ludovisi, Félibien répète, d'après Bellori, que non-seulement le Poussin les copiait avec des couleurs, mais aussi, et j'ajouterai avec François Flamand plutôt qu'avec l'Algarde, « les modeloit et en faisoit des bas-reliefs. »

Aussi une partie de son œuvre relève-t-elle de la sculpture. Les bas-reliefs représentant une suite des actions d'Hercule, — dont M. Fromont de Veine possédait des dessins très-finis et très-beaux (1), et dont on connaît deux suites, la première gravée par Pesne (2), la seconde, faite de nos jours par Gelée, et due aux soins de M. Gatteaux, — ne devaient pas être peints en couleurs sur les murs de la grande galerie du Louvre, mais figurer des bas-reliefs peints de stuc, c'est-à-dire être du camaïeu gris imitant l'aspect de la sculpture.

L'œuvre de Pesne contient même mieux que des bas-reliefs, qui comprennent et les sujets de la vie d'Hercule et les deux Amours portant la massue et le carquois (3), mieux que les deux termes en cariatides (4); il a gravé, d'après le Poussin, deux vraies compositions de statues, d'abord son Vulcain en avant de Cerbère, où le Dieu, vu de face et portant sa tête à droite, tient sa barbe d'une main et s'appuie de l'autre sur une fourche; ensuite, une femme dirigée à gauche, et tenant une lampe allumée de sa main droite, sortant de dessous sa draperie (5).

De cette préoccupation il s'ensuivit que jamais Poussin ne cessa de modeler, et sans doute plus en cire qu'en terre. Il s'est trouvé à la vente Duchesne une cire de la Cléopâtre, ou plutôt de l'Ariane, modelée en petit d'après l'original antique; on l'attribuait à Pous-

---

(1) Félibien, IV, 272.

(2) Maintenant à la chalcographie du Louvre, nos 992-1010 du nouveau livret, IV, 272.

(3) Nos 46 et 47 de son œuvre dans l'ouvrage de M. Robert Dumesnil.

(4) Nos 48 et 49.

(5) Nos 50 et 51. — Ajoutons par occasion que deux suites de Pesne, le livre de portraiture de Poussin, nos 52 à 81, et le « Livre pour apprendre à désigner avec les proportions des parties qui ont été choisies dans les ouvrages de Poussin, » nos 82 à 94, sont probablement sorties des *Principes de dessin*, que le Poussin avait réunis, et que son beau-frère voulait publier. Ces deux suites doivent être rapprochées de ce qui a été dit de ce projet dans les *Archives*, 1re série, VI, 245-8.

sin, et, suivant presque tous ceux qui l'ont vue, avec bien de la vraisemblance. Elle venait au propriétaire de son grand-père, Antoine Duchesne, prévôt des bâtiments du roi, et celui-ci avait eu entre les mains et avait copié la correspondance de Poussin; l'Ariane pouvait lui venir de la même source, et la grandeur, l'austérité de l'exécution, toute en touches plates et sans grâce, mais dont l'ensemble était plein de caractère, étaient des raisons encore plus probantes que la possibilité de la provenance (1). D'ailleurs, sans nous tenir à ce qui ne pourra jamais être qu'une attribution, Poussin l'a écrit lui-même dans sa lettre du 29 juin 1641 : « J'ai fait, » dit-il, « des modèles de cire que j'ai baillés à M. Perlan, afin de « faire modeler les piédestaux dudit ornement de la Galerie. »

De plus, nous savons en détail par Bellori qu'il se servait de la sculpture pour les études de ses tableaux : « Quand il avait conçu un sujet, il en dessinait un croquis, suffisant pour se rendre compte de l'ensemble; ensuite, il faisait de petits modèles de cire de toutes les figures dans leurs attitudes, en ébauches d'un demi-palme, et il les disposait de façon à en composer un sujet en relief pour voir les effets réels de la lumière et des ombres portées par les corps. Il faisait ensuite d'autres modèles plus grands de ses figures, et les habillait pour voir séparément la disposition et les plis des vêtements sur le nu, et, pour cet effet, il se servait de toile fine ou de cambrésine (2) mouillée, parce qu'il lui suffisait de petits morceaux de drap pour avoir la différence et la valeur des teintes. »

A ce témoignage de Bellori, il faut en ajouter un autre tout aussi contemporain et bien autrement précis, qui se trouve dans un livre à peu près perdu, imprimé en 1669, quatre ans seulement après la mort de Poussin, arrivée le 19 novembre 1665. Il y aurait lieu

---

(1) C'est aussi l'opinion de ceux qui l'ont revue chez M. Gatteaux, son possesseur actuel, qui l'a très-intelligemment achetée après la vente pour accompagner et compléter ses belles suites des dessins du maître.

(2) « Quand elles vont par la ville, elles ont en la pluspart des villes d'Italie des voiles sur leurs testes, lesquels sont de cambray blanc, et aucuns de raiseul ou de crespe noir, à Venise. » (Le sieur Audeber, *Voyage d'Italie*, p. 28.)

peut-être de réimprimer en entier cette rarissime et singulière plaquette, dont je n'ai encore jamais vu qu'un exemplaire (1), conservé, un peu par hasard, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, fort riche en théologie et en histoire religieuse, mais où l'on trouve peu de livres spéciaux relatifs à l'histoire des arts. C'est l'œuvre d'un peintre médiocre, promoteur et professeur de l'Académie de peinture de Bordeaux, dont M. Delpit a raconté l'histoire dans la *Revue universelle des Arts* (Paris et Bruxelles, tome X, p. 49-64 et 89-108), et je renverrai à son travail (p. 57-61) pour les renseignements biographiques qu'on pourrait désirer sur ce peintre tout à fait secondaire du XVIIe siècle, qui s'appelait Le Blond de Latour. Il suffit ici de donner sur son livre les renseignements bibliographiques nécessaires.

En voici d'abord le titre : « *Lettre du sieur Le Blond de Latour à un de ses amis*, contenant quelques instructions touchant la peinture, dediée à M. de Bois-Garnier, R. D. L. C. D. B. (c'est-à-dire, grâce à l'en-tête de l'épître dédicatoire, receveur de la Comptablie de Bordeaux). A Bourdeaux, chez Pierre du Toy, imprimeur et libraire de l'Université, M.DC.LXIX. » Le titre, l'épître dédicatoire, un avertissement au lecteur, un cinquain élogieux, signé « De Lamathe, advocat au Parlement de Paris », occupent 5 feuillets non paginés, et la lettre les pages 3 à 79 ; elle est signée : « Le Blond de Latour, peintre de l'Hôtel de ville de Bourdeaux, à Bourdeaux, le 4 de septembre 1668. »

Ce sont des conseils, généralement sensés, mais parfois singuliers et puérils, des instructions sur la peinture que Le Blond n'a pu différer d'accorder à l'obligeant désir de M. Bois-Garnier, en considérant d'ailleurs que « notre petit Marc-Antoine (sans doute le fils de l'auteur) pourroit quelquefois profiter de ce petit travail. » Mais ici la seule chose qui nous intéresse, c'est ce qu'il dit (p. 37-42) de la

(1) Il en existe un autre exemplaire conservé à Bordeaux même. M. Delpit (p. 59), et plus tard M. Gustave Brunet, de Bordeaux, même recueil (juillet 1864), n'ont pas manqué de signaler le passage sur M. Poussin. — La planche manque aussi à l'exemplaire de Sainte-Geneviève.

manière de composer du Poussin. Il vient de parler des différents moyens de chercher et d'arrêter la composition, sur l'ardoise, sur le papier blanc, bleu ou gris, sur le papier imprimé, c'est-à-dire couvert d'une couche d'impression de matières épaisses mélangées d'huile, et enfin sur la toile à l'état d'esquisse.

« Après cela (car il faut maintenant le laisser parler), on « dresse l'échelle de perspective pour disposer les figures dans « leurs proportions; à quoy l'on adjouste la correction, dont je ne « vous diray rien à cause de la longueur de ses circonstances, sur « quoy notre disciple pourra s'instruire dans le traitté que le docte « *Albert Duret* (sic) a composé.

« Néantmoins, parce que la chose est très-importante, je ne puis « m'empêcher de lui aprendre l'invention du fameux M. Poussin, « qui est presque le seul de nostre temps qu'on peut comparer aux « anciens pour ses belles inventions, qui luy ont acquis une estime « immortelle parmy les sçavans, car, par le moyen de cette inven- « tion, l'on vient à bout d'une des choses les plus difficiles de la « peinture.

« Cet homme admirable et divin inventa une planche barlongue, « comme nous l'appellons, qu'il faisoit faire selon la forme qu'il « vouloit donner à son sujet, dans laquelle il faisoit certaine quan- « tité de trous, où il mettoit des chevilles pour tenir ses manequins « dans une assiète ferme et asseurée, et, les ayant placés dans leur « scituation propre et naturelle, il les habilloit d'habits convenables « aux figures qu'il vouloit peindre, formant les drapperies avec la « pointe d'un petit baton, comme je vous l'ait dit ailleurs (1), et « leur faisant la teste, les pieds, les mains et le corps nuds, comme « on fait ceux des anges, les pièces d'architecture et les autres or- « nements, avec de la cire molle, qu'il manioit avec une adresse

(1) Pages 30, 31, où il est question en quelques lignes de la formation des plis des draperies demi-mouillées sur le mannequin, grand ou petit, avec la pointe d'un petit bâton pointu fait proprement pour cet usage.

« et avec une tranquillité singulière (1); et, ayant exprimé ses idées « de cette manière, il dressoit un boëtte, cube ou plus longue que « large, selon la forme de sa planche, qui servoit d'assiète à son « tableau, laquelle boëtte il bouchoit bien de tous costés, hormis « celuy par où il couvroit (2) toute sa planche qui soutenoit ses « figures, la posant de sorte que les extrémités de la boëtte tom- « boient sur celles de la planche, entourant ainsi et embrassant, « pour ainsi dire, toute cette grande machine.

« Ces choses étant préparées de la façon, il considéroit la dispo- « sition du lieu où son tableau devoit estre mis. Si c'estoit dans « une église, il regardoit la quantité de fenestres, et remarquoit « celles qui donnoient plus de jour à l'endroit destiné pour le ta- « bleau, si le jour venoit par devant, par le côté ou par le haut, s'il « y venoit de plusieurs côtés, ou lequel dominoit davantage sur les « autres. Et, après toutes ces réflections si judicieuses, il arrestoit « l'endroit où son tableau devoit recevoir son véritable jour, et « ainsi il ne manquoit jamais de trouver la place la plus avanta- « geuse pour faire des trous à sa boëtte, en la mesme disposition « des fenestres de l'église, et pour donner tous les jours et les « demy jours nécessaires à son dessein. Et enfin il faisoit une pe- « tite ouverture au devant de sa boëtte, pour voir toute la face de « son tableau à l'endroit et la distance, et il pratiquoit cette ou- « verture si sagement qu'elle ne causoit aucun jour étranger, parce « qu'il la fermoit avec son œil, en regardant par là pour dessigner « son tableau dans toutes ses aptitudes (*sic*), ce qu'il faisoit sans « y oublier le moindre trait ni la moindre circonstance, et, l'ayant « esquissé ensuite sur sa toille, il y mettoit la dernière main après « l'avoir bien peint et repeint.

« Certes, monsieur, voilà une manière tout à fait belle pour réus- « sir dans notre art, et qui fait assés voir l'esprit du grand homme,

---

(1) Le mot de *tranquillité* est tout à fait à remarquer à propos de la façon de travailler du Poussin, et s'accorde à merveille avec la nature calme et réfléchie de son génie.

(2) *Couvroit*, correction mss. L'imprimeur avait mis *ouvroit*.

« dont la mémoire ne mourra jamais tant qu'il y aura des amateurs « de cette belle profession. Et je ne puis m'empêcher de vous dire « à ce propos qu'on ne doit pas tant crier contre l'ingratitude du « siècle comme l'on fait; il y a bien plus sujet de crier contre « l'ignorance du siècle, etc. »

Pour entrer dans de tels détails, il est évident que Le Blond de Latour a vu travailler Poussin, sans doute dans un voyage à Rome plutôt que dans le séjour du grand maître à Paris; mais il faut bien rabattre de ce qu'il dit quant à l'excellence du procédé. Il était excellent pour Poussin, parce que c'était lui qui l'employait, et que tant vaut l'homme, tant vaut la méthode; mais cela ne suffirait pas pour faire une belle œuvre, et je crois même que, si Poussin a fabriqué jusqu'au bout et dans ce détail complet ses boîtes pour des compositions décoratives, il n'a pas tant que cela dessiné, en mettant son œil au petit trou, tous ses tableaux, surtout ceux de chevalet, pour lequel le jour d'exposition dépend du caprice et change toujours.

Malgré cela, Le Blond de la Tour a écrit là une page qui se répétera, et qui, en se trouvant précieuse pour l'histoire du Poussin, rendra à son auteur tout autre chose que ce qu'il en pouvait attendre. Qui connaît aujourd'hui ses peintures? ce qui est peut-être tant mieux pour lui comme pour nous, tandis que ces quelques lignes, presque échappées à sa plume, le feront plus vivre et sauveront son nom plus que tous ses travaux. Il lui est arrivé là une bonne fortune, semblable à celle qui est échue à son contemporain Hilaire Pader. On ne s'en est un peu souvenu que grâce à la lettre maussade qu'il a contraint le Poussin à lui écrire et qu'il a naïvement imprimée; c'est elle qui a fait lire ses imitations du Lomazzo, et, de nos jours, c'est à elle encore qu'il doit d'avoir été choisi par M. de Chennevières comme prétexte et comme enseigne pour parler à son aise des autres artistes français qui ont écrit sur la théorie de leur art. Les noms de Le Blond de Latour et de Pader vivront aux pieds et à l'ombre du Poussin : il y a bien des gens qui n'ont pas autant de bonheur.

En somme, la seule œuvre sculpturale du Poussin se compose et se composera probablement toujours des termes de Fouquet, qui

n'ont jamais à Versailles cessé de porter son nom, grâce à ce qu'en a écrit Piganiol dans sa *Description de Versailles :*

« *Bosquet de la Girandole.* — Dans différents endroits de ce bos-
« quet on trouve les termes suivants : Morphée, une femme qui
« tient des raisins, Pomone, un jeune homme qui tient une massue,
« Flore, Hercule et un Hiver. Ce dernier a été fait à Rome par
« Théodon. Quant aux autres, ils sont de différents sculpteurs,
« d'après les dessins que le Poussin avait donnés pour M. Fouquet
« (8e éd., 1751, II, p. 153).

« *Bosquet du Dauphin.* — Les termes qui ornent ce bosquet re-
« présentent l'Abondance, Cérès, Bacchus, un satyre, Flore et
« l'Été. Ce dernier a été fait à Rome par Théodon. Les autres ont
« aussi été faits au même endroit par différents sculpteurs, d'après
« les dessins du Poussin (*Idem*, p. 181). »

Piganiol ne l'aurait pas dit que nous le saurions par Bellori, dont il est étonnant que la belle *Vie du Poussin* ne soit pas encore traduite en français :

« Le Poussin disait que la peinture et la sculpture n'étaient que le même art d'imitation; qu'elles dépendaient du dessin, à cela près que la fiction de l'apparence donnait à la première quelque chose de plus artiste, et ne différaient que par le moyen. Il le fit bien voir dans des statues de termes pour la maison de campagne que faisait M. Fochet (1), car il fit de sa main les modèles de la grandeur d'exécution de ces statues, qui furent exécutées par plusieurs sculpteurs, dans l'atelier desquels je l'ai vu bien des fois travailler la terre avec l'ébauchoir et modeler avec une grande facilité. Il ne lui manquait certainement que la pratique du marbre pour être un excellent sculpteur, car il en avait tout l'art, et celui qui verra en France ces figures confirmera ce que je dis, parce qu'elles sont au nombre des meilleures statues modernes.

« Il y représente les différents génies des fleurs et des fruits de la

(1) On remarquera que les Italiens ont écrit ainsi au XVe et au XVIe siècle le nom de Jean Fouquet, le peintre de Charles VII. (Cf. *Archives*, 2e série, I, p. 457.)

Terre sous la figure d'hommes et de femmes, ayant le buste humain tout entier, au-dessus de termes ou d'hermès qui se devaient disposer dans les allées du jardin. Il y a le dieu Pan avec la flûte pastorale, une branche à la main et une couronne de pin sur la tête; le dieu Faune, riant et enguirlandé de lierre autour de la poitrine; Pallas, dont le casque est ceint d'olivier et qui tient à la main une branche et un serpent; Cérès, Bacchus, avec les épis et les grappes, et d'autres nymphes et dieux avec des fleurs, des fruits et une corne d'abondance, pour signifier la fertilité et la grâce de la villa. Avec ces figures, il donna aussi le dessin de deux vases à l'antique, qu'il fit travailler et exécuter en marbre africain antique; ils étaient grands d'environ quatre palmes, et leurs anses s'enroulaient en serpents (1). » (Bellori, éd. de Pise, 1821, III, 179-80.)

Le bosquet de la Girandole et le bosquet du Dauphin sont devenus le quinconce du Midi et le quinconce du Nord; nous y transporterons nos lecteurs; ils pourront nous y suivre sans quitter leur fauteuil en prenant le recueil in-8 de Thomassin, dont nous donnons les numéros, comme l'a déjà fait M. Soulié dans son excellent *Livret de Versailles* (2). Il n'est pas besoin de remarquer que ces gravures sommaires et toutes de pratique ne donnent que la forme sans reproduire la ligne, ni le caractère; il sera plus utile de faire observer que, le dessin n'ayant pas été retourné sur le cuivre, elles donnent la contrepartie des originaux.

Je décris les termes du quinconce du Midi en entrant du côté du château et en commençant par la gauche. Le premier qu'on rencontre (n° 182 de Thomassin) est une figure d'homme couronné; il tient des deux mains sa tunique pleine de fruits et de feuillages; sa tête penchée sur l'épaule droite et les pavots qui se voient parmi les fruits montrent qu'il y faut voir Morphée.

Le second terme, placé au milieu de cette face du quinconce et en

---

(1) Il me semble avoir entendu dire à M. Soulié que, d'après cette description, il avait pu les reconnaître dans deux vases conservés dans les magasins de Versailles.

(2) Tome I, p. 784 et 789.

arrière du précédent et du suivant, représente la Moisson; c'est un homme tenant une faucille de la main droite; sa main gauche se perd dans les draperies, qui sont tournées au-dessous du buste et descendent très-bas sur le terme; la face est plate et les cheveux sont ceints d'une couronne de feuilles mêlées de fleurs des champs. (Thomassin, n° 185.)

La Flore, qui fait pendant au Morphée, tient des fleurs dans ses deux mains; la droite est baissée; la tunique, agrafée sur l'épaule droite, est retenue par une ceinture; la tête est souriante et garçonnière, les seins petits et écartés. (Thomassin, n° 184.)

Le côté qui fait face à l'entrée du quinconce offre deux termes.

A gauche, une bacchante, que l'on devrait plutôt appeler l'Ivresse, car, au lieu de s'échapper en pétulante gaîté, la tête, levée en l'air et tristement enivrée, est presque désespérée d'expression; deux grappes dans sa main droite; la gauche s'abandonne sur une guirlande de fruits et de feuilles qui ne sont ni du laurier ni du lierre; la tunique tombe sans qu'elle le sente. Malheureusement, l'exécution est exécrable. (Thomassin, n° 188.)

A droite, le jeune Vertumne; le buste nu; sa main droite tient une corne d'abondance, et la gauche, repliée sur sa poitrine, une massue; les pectoraux sont ennuyeux. (Thomassin, n° 181.)

La face latérale qui se trouve à la droite en venant du château, et à gauche en revenant du fond du quinconce, offre trois termes.

Au milieu et en arrière des deux autres se trouve Minerve jeune, casquée, et tenant de la main gauche une branche de laurier; la nébride descend en biais de son épaule droite, et le serpent, qui s'enroule et tourne autour d'elle, a une très-petite tête qui arrive sur le nombril. (Thomassin, n° 180.)

A gauche de la Minerve, un Hercule; il a dans la main gauche les pommes des Hespérides; sa droite tient la massue par le gros bout; il porte la peau du lion de Némée et la peau de serpent de l'hydre de Lerne. (Thomassin, n° 179.)

A droite de la Minerve, une Pomone; elle a des fleurs dans les deux mains, qui sont du côté de son flanc gauche; ses cheveux sont frisés en tire-bouchons derrière ses oreilles; son sein gauche est

découvert, et son expression souriante est garçonnière comme celle de la Flore. (Thomassin, n° 182.)

Nous décrirons dans le même ordre le quinconce du Nord, en commençant par la face qu'on trouve à gauche en venant du château.

Le terme qui est au milieu et en arrière est un Été par Théodon.

Le terme qui est à sa gauche est encore une sorte de Flore, avec de longs vêtements qui descendent ; sa tête est penchée sur l'épaule gauche, et sa guirlande va de sa main droite à sa main gauche.

A droite de l'Été, un Pan ; son front porte des cornes rapprochées, et son profil est encore plus bestial que celui qu'on connaît chez Michel Ange ; il tient de la droite sa flûte à sept tuyaux, et de la gauche une branche de pin avec ses pommes et ses aiguilles piquantes ; il porte une peau de tigre dont une patte est posée sur la queue dorsale du satyre, dont on voit les poils. (Thomassin, n° 187.)

Le fond du quinconce offre deux termes :

A gauche, un Bacchus nu, ou plutôt un suivant de Bacchus, car la queue est indiquée à la hauteur du milieu de la gaîne ; les bras couverts d'une peau de panthère ; dans la main droite, un vase autour duquel s'enroule un serpent qui tourne aussi autour des bras ; dans la main gauche, une coupe actuellement brisée ; la tête, couronnée de lierre, a un chignon arrangé d'une façon toute féminine, bien que les seins montrent que la figure est bien celle d'un homme. (Thomassin, n° 191.)

A droite, l'Abondance couronnée d'épis ; elle tient de la main droite et dans le bras gauche une corne d'abondance droite et couverte de rinceaux d'ornements ; la tête est jeune et bouffie. (Non gravé par Thomassin.)

Le terme qui est au milieu et un peu en arrière des deux autres, sur la face latérale droite, est un Hiver de Legros.

A sa droite est un Faune avec le pédum dans la main droite ; son autre main soutient sur son épaule gauche une guirlande de lierre ; sa peau de lion descend très-bas sur la gaîne ; figure riante ; la sculpture est mauvaise. (Thomassin, n° 189.)

Enfin, à gauche de l'Hiver est la Libéralité, avec deux cornes d'abondance : l'une, de forme droite, portée par le bras gauche, est pleine de fruits ; de l'autre, plus petite, et tenue par la main gauche, tombent des pièces de monnaie en grappe ; la tunique descend sur la gaîne. La tête est gracieuse, douce et pleine de charme. (Thomassin, n° 186.) C'est certainement la mieux exécutée comme travail.

Ainsi les termes de Poussin sont au nombre de quatorze ; le double socle qui les supporte a 80 centimètres à peu près, et les figures avec leurs gaînes plus de 2 mètres. Le derrière de la gaîne n'est pas terminé comme le devant, ce qui prouve qu'ils ne devaient pas avoir été faits pour être tout à fait isolés, mais pour se présenter en avant d'un mur de charmille, sur lequel ils se devaient détacher.

L'Été de Théodon et l'Hiver de Legros, outre le caractère différent, ne peuvent se rattacher à cette suite, ce dont témoignent et la légère différence dans les dimensions, et aussi la décoration un peu plus recherchée du bas de la gaîne. Enfin, comme valeur, ces termes n'ont pour eux que l'invention ; il est resté dans l'ensemble un caractère poussinesque si évident qu'il les aurait rattachés à son école ; mais il faut convenir que l'exécution est assez peu digne du maître pour qu'il faille posséder, comme on le fait, la certitude historique pour lui en maintenir la paternité positive.

Par qui ont-ils été travaillés ? Ni par Théodon ni par Legros, puisque, à côté même, leurs noms sont attachés à d'autres termes ; on aurait aussi bien conservé le souvenir qu'ils eussent été pour quelque chose dans le travail de ceux-là. Peut-être par les jeunes sculpteurs français qui se pouvaient trouver à Rome ; peut-être par Nicolas Mengini, ce sculpteur du cardinal Barberini dont le Poussin parle dans une lettre du 3 mai 1647 (p. 273 de l'éd. de 1824) ; peut-être par ce Bernardo dont parle l'abbé Fouquet, et dont nous ne savons rien ; peut-être par le seigneur Orphée, qui voudrait venir en France, et que l'abbé recommande si chaudement à son frère. En tout cas, Bellori nous apprend que plusieurs sculpteurs ont été employés par le Poussin, et il faut convenir que leur ciseau

n'est pas de nature à nous faire beaucoup regretter que leurs noms se soient perdus.

En dehors de renseignements positifs, leur recherche serait vaine. Il ne nous reste donc plus qu'à laisser enfin la parole à l'abbé Fouquet, après avoir toutefois dit quelques mots de ce triomphant Orphée, qui se trouve en réalité n'être qu'un sculpteur très-secondaire. Il s'appelait Orfeo Bosselli, et, en le cataloguant, Orlandi (p. 341) nous apprend qu'il figure, en 1650, dans la liste des Académiciens romains. Missirini, dans son *Histoire de l'Académie de Saint-Luc* (titolo 75, p. 123, 124 et 462), nous en dira plus long. Ce sculpteur, — qui était Romain et sans grand mérite comme artiste, avait l'esprit vif et de grandes aptitudes pour les affaires, — fut prince de l'Académie en 1668, et mourut l'année même de son principat.

De belles œuvres vaudraient mieux que cet honneur officiel; mais on n'en cite jamais qu'une, une statue à San-Ambrogio della Massima, église reconstruite en 1606 par les religieuses de Saint-Benoît. Elle se trouvait sur le premier autel à main droite, et représentait, d'après l'abbé Titi (*Descrizione di Roma*, éd. de 1763, p. 93), un saint Benoît, et, d'après Orlandi, un saint Ambroise. Ce sur quoi ils s'accordent tous deux, c'est quand ils ajoutent qu'Orfeo la fit d'après un modèle de François Duquesnoy, précisément l'ami du Poussin. Orfeo a donc bien pu mettre la main aux termes du surintendant; mais l'homme dont la seule œuvre connue n'est pas même de son invention devait avoir plus de vanité que de valeur, et il est heureux que Fouquet ne l'ait pas fait venir. Il n'aurait été en France qu'un de ces étrangers, comme il y en a eu trop, qui n'y sont venus et n'ont quitté leur pays que pour se déguignonner de ce qu'ils ne réussissaient pas chez eux.

A. DE M.

LOUIS FOUQUET AU SURINTENDANT.

Rome, le 14e de juin 1655.

. . . . . .

On m'a donné advis qu'il y avoit ici une grande quan-

tité de statues à vendre, jusques à sept mille escus. Mais ils disent que c'est un trésor qu'on a descouvert depuis peu, qu'on auroit peine à obtenir la permission d'en transporter une partie. D'ailleurs, je crois qu'on voudroit tout vendre en un coup, à cause que la justice y a des droits qu'ils voudroient frauder. Je débrouilleray ce galimathias, et, quand vos ordres, que j'attends, seront venus, je verray ce qui se pourra acquérir de beau à un prix raisonnable et seurement. . . . .

LOUIS FOUQUET AU SURINTENDANT.

Rome, ce 28 juin 1655.

. . . . . .

Je veille fort sur vos emplettes. Néantmoins la lettre de crédit, qui m'a manqué à point nommé, m'a desjà empesché d'en faire de considérables. Je prendray toutefois le temps et le soin de le réparer le plus tost qu'il se pourra, et de vous achepter et les bonnes statues qui se trouveront et les plus beaux tableaux qui seront à vendre. Quand vous en demandez de fort bons, Monsieur, je ne crois pas que vous vouliez de ces originaux des premiers peintres du monde dont la cherté et la rareté est estonnante. Je ne me fourniray néantmoins de rien qui soit bas ou vil, et j'apporteray tout le secret possible à me pourveoir sourdement des choses que vous demandez (quoyque dans Rome il soit difficile d'empescher que ce qui s'achète ne soit esventé), et d'ailleurs je prendray toutes sortes de seuretés à faire transporter vos emplettes. Depuis quelque temps je conduits une petite affaire, laquelle, si elle réussit, mettra bien là dessus mon esprit en repos. . . . .

LOUIS FOUQUET AU SURINTENDANT.

Rome, ce second d'aoust 1655.

. . . . . .

Il me seroit bien difficile de vous escrire au juste l'argent dont j'ay besoin pour vos emplettes et que j'y consommeray, puisque je me régleray sur le bon marché et sur la beauté des choses que je trouveray. Comme je me sens de la peine à achepter des choses fort chères, je ne puis me résoudre à me fournir de médiocres, puisque, d'un costé, le port des bonnes et des mauvaises choses est égal, et que, de l'autre, on examinera plus la beauté des choses que j'envoyeray à Paris qu'on n'y observera le prix. Mais j'ay à vous dire, Monsieur, que, ce pays-cy estant plein de gens connoissants, on en a transporté ce qu'il y avoit de meilleur, et le peu qui y reste n'est plus dans le commerce ; de sorte qu'il faut des longueurs infinies pour attendre de favorables occasions de faire de raisonnables emplettes sans estre tyrannisé.

Si cela est bien difficile, il l'est bien plus de s'asseurer d'un bon peintre. M. *Poussin*, que j'avois mis hier exprès sur ce chapitre, m'asseura qu'il n'y avoit plus personne dans la peinture qui y fût tolérable et qu'il ne voyoit pas mesme venir personne et que cet art alloit tomber tout à coup. En effet, il n'est plus que sur sa teste, et on ne rencontre plus ici à achepter aucun passable tableau, hors ceux de M. *Poussin*, dont la cherté est estonnante.

Il y a ici un curieux de mes amis et de ceux des Becherels, nommé Pointel, qui, en partant il y a un an et demi, prit mil escus à M. le duc de Créquy pour luy achepter à

Rome des tableaux ; il est encore à en employer le premier sol depuis ce temps là, n'ayant jamais pu rien rencontrer de son goust, qui est bon, ni rien de considérable et qu'on pût dire sans rougir en France avoir esté choisi dans Rome.

Il y a néantmoins trois tableaux de M. *Poussin* à vendre chez des Romains, mais, comme ce sont les trois plus grandes pièces qu'il aye faites et les plus achevées, chaque tableau est de deux cents pistoles, hors un qui est plus cher. La régularité des ouvrages de ce grand homme et la rareté des gens qui travaillent bien ont porté ses tableaux à ces sommes immenses.

Il y en a deux que veut vendre le cardinal Homodéi, qui y est contraint par les pertes que nos armées luy ont fait souffrir dans le Milanais (1).

Ces chertés de tableaux me réduisent dans les bustes et dans les statues, et, comme la manie n'en est pas si grande, hors pour quelques anticques, j'espère vous faire un petit magasin (2) bien raisonnable et à bon compte. Je ne despense pas en ces choses un sol que je n'aye tenu des conseils pour en sçavoir la valeur et que je n'employe mille contre-ruses pour me défendre des adresses italiennes. Je crois qu'il faut que le fort de vostre dépense aille en statues ; elles parent incontestablement davantage de grands appartements que de misérables tableaux, dont peu de gens sont capables degouster les beautés. Quand aux statues, je ne

(1) Félibien ne parle que du « triomphe de Flore qu'il fit pour le cardinal Omodéi », 327.

(2) Dans le sens de galerie. Les premiers conservateurs des statues du roi s'appelaient Gardes du Magasin des antiques.

prendray rien que de l'anticque entier, et du moderne fait sur le bel anticque et selon ses proportions, en sorte que toutes les testes, par exemple, que j'envoyeray se pourront toutes reconnoistre par les habiles, ou sur les médailles ou par les idées des anticques qu'ils auront veus dans Rome. Au choix de quoy je ne puis assez estre plein de reconnoissance de tous les soins que la famille toute entière de M. *Poussin* prend des choses que je souhaite. Il m'a adverti depuis peu que M. de Chantelou estoit sur le point de vous donner douze testes antiques (1). Il faudroit, s'il vous plaist, que j'en eusse les noms, pour esviter d'en prendre de semblables ou d'en faire tirer sur les originaux. . . . . Je vous ay depuis peu escrit que ce thrésor de statues est une affaire qu'on tient ici cachée, et qui, estant à 20 lieues de Rome, ne peut estre vue de tout cet esté. Ils en font de grands mystères, mais on ne prendra rien que d'entier, ou fort bien restauré et bien à propos. Mais il est à remarquer qu'il n'y a pas presque dans le monde une douzaine de testes entières qui soyent bonnes anticques, et qu'elles sont presque toutes sans nez pour le visage et de quelques autres parties pour le corps. . . .

M. *Poussin*, qui a de l'ouvrage pour d'ici à deux ans,

---

(1) Seraient-ce ceux mêmes que le Poussin avait achetés pour lui ? « Le Poussin fit tenir à M. de Chantelou, à la fin du mois de janvier 1644, huit bustes, qu'il avoit eus du sieur Hippolyte Viteleschi, « et lui écrivit qu'entre ces bustes il y a un Euripide et un jeune Auguste d'une excellente manière; mais que la difficulté avoit esté de « les faire sortir de Rome, où alors on estoit extrêmement exact à bien « garder toutes les choses antiques. Il en estoit pourtant venu à bout, « car il n'y avoit rien qu'il ne fist pour servir à ses amis. » (Félibien, IV, 291-2.)

offre de travailler ensuite à quel sujet je voudray. Quoy qu'on dise que sa main tremblante ne rend plus ses ouvrages si beaux, c'est néantmoins une médisance, et il travaille mieux que jamais il n'a fait et plus juste. On auroit plus de profit de luy faire faire quelques tableaux que d'en achepter de faits. Ses ouvrages, dans quelque temps après sa mort, seront mille fois plus rares et plus chers.

J'ay recherché soigneusement dans Rome toutes les estampes d'architecture, fontaines et palais; je vous les ay envoiés par Saint-Malo et j'en ay fait descrire un mémoire que je vous envoie. Il s'en trouvera encore quelques unes pour les ornements particuliers des maisons. . . .

LOUIS FOUQUET AU SURINTENDANT.

A Rome, ce 16e d'aoust 1655.

. . . . . .

Vous avez vu par mes précédentes lettres que je ne suis pas si coupable que d'estre à Rome et n'y pas connoistre Monsr *Poussin*. Ces obligations que je luy ay et à ses beaux frères des soins qu'ils se donnent pour moy monstrent que je n'ay pas eu longtemps l'ordre de vous faire des emplettes sans m'avoir attiré une si illustre connoissance, et c'est à elle à qui je dois d'avoir appris la première fois ce que vous mandez de Monsr de Chantelou. La permission de transporter les anticques a esté quelquefois impossible à obtenir et jamais n'est aysée. Néantmoins je crois en estre asseuré si on la donne en général, et, s'il faut spécifier ce qu'on veut transporter, il n'est pas temps de la poursuivre, puisque M. Poussin n'a encore rien

acheté. On ne sçaurra point que ses emplettes iront plus loing que M. de Chantelou, et mesme ce sera une voye de cacher quelqu'une des miennes....

Je serois ravi, Monsieur, de pouvoir apprendre en Italie à devenir connoissant et intelligent tant en peintures qu'en statues et autres ouvrages. Je sçais que ces lumières donnent de grands advantages, et j'en retirerois un fort notable de vous rendre en cela de petits services. Mais, outre qu'il faut une grande et longue application pour s'y rendre délicat et que je commencerois tard, c'est qu'il est mesme nécessaire d'avoir un certain génie qui porte à ces connoissances que je ne sents pas du tout en moy. Je puis néantmoins vous dire qu'il est bien vray que je n'ay pas ni le goût ni les yeux si grossiers pour ces sortes de choses que j'avois en arrivant à Rome. L'espouvantable quantité que j'en ay veus insensiblement m'ont rendu moins barbare, et je tascheray de le devenir moins encore, si je puis, et à cause de l'ordre que vous m'en donnez et à cause qu'en effet c'est une chose honeste et utile. Mais, quoy qu'il me soit fort difficile d'acquérir une raisonnable intelligence de ces curiosités et telle que je m'en puisse aider sans secours, je crois que j'y suppléray en ce que je me suis attiré ici la connoissance de quelques habilles, ou que je retrouveray à Paris, ou qui m'y en feront connoistre d'autres.

. . . . . .

Si vous vouliez envoyer les plans de vos maisons et de vos jardins pour les faire un peu contreroller ici par les habilles, peut-estre ne seroit-ce pas chose inutile.

LOUIS FOUQUET AU SURINTENDANT.

A Rome, ce 23e d'aoust 1655.

. . . . . .

Il faut un temps ou une fortune immense à acheter ici quelque chose de raisonnable en tableaux, dans la disette qu'il y a de bons ouvrages. Mons*r* *Poussin*, à qui j'ay parlé de cette permission que vous m'avez demandée pour les commissions de Mons*r* de Chantelou, m'a dit que rien ne pressoit, qu'il auroit tout le temps d'y penser et que c'estoit l'œuvre d'un siècle que de trouver une bonne emplette à faire. . . . . .

Du moment que les longues sorties ne seront pas absolument deffendues, je m'en serviray pour arrester la valeur de force choses que j'ay marchandées tout cet esté. Entre celles là il y a beaucoup de statues entières. J'ay négligé toutes les médiocres. Mais, considérant qu'il vous en faut beaucoup et pour mettre à l'air, il me survient un nouveau scrupule, qui est de les prendre toutes si fines et si chères pour cet usage, auquel, ce me semble, de passablement bonnes suffiroient. Je m'en tiendray à vos ordres. . . .

Je choisiray d'entre les Termes les plus beaux patrons que je pourray ou faire faire ou recouvrer.

Pour les bas-reliefs que vous m'ordonnez d'achepter, je vous diray que je ne puis me résoudre d'aller autrement en cela que fort retenu. Les beaux sont fort chers, et il faut presque de nécessité se résoudre ou d'en emporter grande quantité, c'est-à-dire pour des sommes immenses,

ou de veoir inutile en France le peu que je feray transporter. A cela il y auroit un remède; c'est que je suis persuadé que le signor *Orphée*, qui est le meilleur sculpteur de Rome après le cavalier Bernin, tient ici à peu de chose, et qu'il auroit mesme démangeaison de venir travailler en France, s'il y estoit aydé ou soustenu. Vous pourriez, ce me semble, par des controlleurs du Surintendant des bâtiments, l'attirer sous le nom du roy pour travailler au Louvre, et ensuite on l'appliqueroit aysément à des ouvrages particuliers. Il m'a dit avoir fait quelques bustes pour un M. Tellier, maistre des Comptes, que je ne connois pas. Si M. Ricouart vouloit se donner la peine de les aller voir, il jugeroit un peu sur cet échantillon. Il n'est rien de plus habile que ce sculpteur pour la science de son art et pour l'invention. L'exécution, quoyque noble en soy, n'est pas plus belle, à ce que disent les Romains, que celle du signor *Bernardo*, qui aussi bien qu'*Orphée* travaille pour vous.

M. Mignard, second peintre de Rome et le premier pour les portraits, porte fort cet *Orphée*, et, comme *Mignard* prétend dans fort peu de temps s'en aller en France, il y attireroit volontiers ce sculpteur, son ami, s'il estoit asseuré de l'y pouvoir faire subsister. Je soupçonne mesme que ce *Mignard*, qui sans doute à son arrivée abolira à jamais les *Beaubruns*, entreprendroit pour vous quelque ouvrage, car il a dit à quelques gens que, sy j'estois sur mon départ, il seroit ravi de me faire compagnie en chemin. Mais, quand mesme il le voudroit, outre qu'il seroit cher, c'est qu'à la vérité sa science est divine pour les portraits, mais je pense que pour le reste elle seroit moin-

dre et bien plus bornée. Je ne sçais pas même si *Mignard* sçait travailler en fresque. *Romanelli*, qu'a fait venir Son Eminence, estoit un des plus tolérables à Rome, et, quand néantmoins les Romains le voyent estimer, on diroit à veoir leur grimace qu'on les veut assassiner. Ce *Romanelli* néantmoins a fait quelques bons tableaux, mais ils l'accusent d'une médiocre exécution et de nulle invention. Il seroit bon qu'en France on fit examiner ce qu'il fait et qu'on en jugeast. Depuis le commencement de l'esté je crois avoir très-soigneusement veu, en compagnie d'experts, deux mille tableaux à vendre, et de ces deux mille j'aurois honte d'en avoir emporté plus de vingt, quand presque j'aurois eu le surplus pour rien. Les défauts des uns, la cherté des autres et mon irrésolution font que je suis aussi fourni de tableaux que le premier jour et me font voir que je vous serviray plus utilement en statues et choses de mesme nature qu'en peinture. Hors les tableaux de *M. Poussin*, qui sont à des particuliers (car il ne travaille jamais qu'à poste et après deux ans de retenue), je n'en ay point veu de fort beaux. Il est vray que ceux-là contiendroient toutes les beautés de la peinture si le coloris de *M. Poussin* avoit autant d'agrément que son art a de justesse. Je suis ravi que vous ne m'ayez pas ordonné d'achepter quelqu'un de ses trois grands ouvrages; car, comme en France on n'entend point parler de tableaux de 800 escus, de 200 et 150 pistoles pièce, j'aurois esté exposé à estre accusé de haute duperie ou bien de quelque autre chose pire. Comme des tableaux de cette cherté sont longtemps avant qu'estre vendus, si l'envie vous en venoit dans un an, on les pourroit avoir également

en mon absence comme maintenant. Et puis en tout cas *M. Poussin* se porte bien; il travaillera toujours pour vous préférablement à tout autre, quand vous le souhaiterez et que vous lui en donnerez le temps, et vous aurez toujours meilleur marché de luy-mesme que des autres qui adorent ses ouvrages, la cherté desquels est médiocre en comparaison et à proportion de ceux de quelques peintres morts et estimés. Il y a peu que je vis un tableau à petites figures de l'*Hannibal Carache* qu'on vouloit vendre cinq mille francs, et je m'estimerois dupe de l'avoir payé 10 pistoles . . . . . .

Comme j'ai prévu que ce seroit un de vos souhaits, je ne cherche que de grands tableaux, propres à grands appartements, et j'y adjoute de moy encore une autre règle que, tant que faire se pourra, ce ne soient que choses prophanes, ou histoires de l'Ancien Testament, qui sont les grands et les beaux sujets des peintres considérables. . .

Les lettres mêmes de Poussin à M. de Chanteloup parlent plusieurs fois de ses rapports avec le Surintendant et avec son frère; ce sont ces passages qu'on va lire; ils se réfèrent même en un point à une lettre postérieure de l'abbé Fouquet. Je donne le texte des lettres originales que m'a communiquées M. de Chennevières qui doit en donner bientôt l'édition si attendue :

Le 29e aoust 1655, à Rome.

... J'ai fait envers M. Fouquet ce que vous m'aves ordonné...

Ce 15e novembre 1655, à Rome.

... Je vous suplie de vous souvenir de ce dont je vous ay suplié touchant l'afaire qui est entre les mains de M. le surintendans Fouquet.

A Rome, ce 20e décembre 1655.

Monsieur,

Devant tout autre chose, je vous remercie très-affectueusement ds la bonne volonté que vous aues pour moy et que vous aues asses de bonté pour vous vouloir emploier enuers M. le surintendant Fouquet pour l'afaire que vous sçaues bien. Mais que cela ne nuise nullement à vos interrès qui sont en ce cas entièrement séparés des miens. Il n'est besoin que de votre témoignage et dire que j'ei raison, car vous sçaues que je n'ai rien touché de l'année quarante-trois, laquelle j'emploiey toutte pour les desseins de la Gallerie; et outre cela je n'ei rien eu de la maison que le roy me donna sa vie, et que d'autres en jouissent que moy....

Je n'ei peu encore vous seruir en ce qui concerne les bust que vous desires auoir; je ne pourrei mesme y atendre, cependans que M. Fouquet est ici; les causes vous seront écrittes un jour, mais il faut du papier et du loisir....

Le 26e décembre 1655, à Rome.

Monsieur, la vostre du 26 novembre me fut rendue si tard que je ne pus y répondre par l'ordinaire passé; il falut mesmement que je prince la commodité de M. Fouquet pour luy la communiquer. Il avoit reçeu, sous la mesme datte de la vostre, lettre de Monsieur le surintendans son fraire par lesquelles il luy fesoit sçavoir l'etat ou étoit mon affaire, conformément à ce qu'il vous a pleu m'en escrire. Vous l'aves mise en bon chemin, et, tous les bons commencemens permettant une bonne fin, j'espère que tout ira bien. M. Fouquet, qui est en cette ville, me promet de s'i porter en homme genereus, je m'assure que vous vous y emploieres comme patron et ami. J'ei besoin en ce cas la de vostre soin et solicitation et de quelquefois faire souvenir M. le procureur général de mon affaire, car il pourroit oublier une si petite chose entre de si grandes ou il est tousiours occupé; je vous suplie de tout mon cœur de le faire....

LOUIS FOUQUET AU SURINTENDANT.

A Rome, ce 27e décembre 1655.

Vostre lettre qui a esté montrée au pape a rabattu les difficultés qu'il faisoit pour le transport des statues. Il a donné de bonnes paroles et dans peu on en verra l'effect. Il m'a fallu me servir de M. de Lionne (1) pour l'empescher d'estre contraire....

M. Poussin m'a prié de vous faire souvenir de son affaire. C'est un homme d'un mérite tout à fait extraordinaire. Il vous fera faire des Termes admirables; ce seront des statues qui vaudront celles de l'antiquité. Jusques à présent on a travaillé aux modèles, aptitudes, etc.; vous pouvez juger de là, Monsieur, avec quelle exactitude il s'y prend. La difficulté est horrible pour des tableaux raisonnables, car M. *Poussin* ne se peut résoudre à m'en laisser prendre de médiocres. Je crois qu'il seroit assez à propos, au lieu d'en acheter des siens qui se vendent fort cher, de luy en faire faire un; mais pour cela il faudroit luy donner un long temps, à cause de l'exactitude avec laquelle il fait les choses et à cause aussi qu'il est toujours fort engagé par avance.

LOUIS FOUQUET AU SURINTENDANT.

A Rome, ce 11e janvier 1656.

. . . . . .

Vous auriez peine à vous persuader, Monsieur, celle

(1) Alors ambassadeur à Rome.

que j'ay eue ici à envoier une partie des emplettes que j'ay faites pour vostre service. Les statues, bustes, scabellons, tables de marbre en estat et autres choses, qui sont d'un si grand poids qu'on ne les sçauroit faire voiturer qu'avec beaucoup de peine et mesme de danger d'estre cassées, iront jusques à Saint-Mâlo par mer. Les autres choses qui peuvent aller plus seurement, comme un lit de broderie non achevée, à qui néantmoins il ne manque que deux pièces, qui a esté trouvé beau et à bon compte, un tapis de Perse, un ballot de tableaux, un cabinet d'agathes, toutes fines et orientales, et grandes chacunes comme la paume de la main, et de Lapis-Lazuli, un service de chapelle d'ambre, qu'on a eu à grand marché, iront par Marseille. . . . . .

LOUIS FOUQUET AU SURINTENDANT.

A Rome, ce 29e février 1656.

. . . . . .

Vous me mandez que son Eminence a dit à Monsr l'Abbé que Elpidio lui mande que l'on envoie d'ici des statues et quantité de choses pour vous, et qu'il est fascheux que ces choses là soient venues à ses oreilles. Je suis fort fasché qu'Elpidio l'aye fait, et, comme il est assez de mes amis, je luy en diray un petit mot doucement et en raillant, au premier jour, pour l'empescher désormais d'en user de mesme, sans luy en tesmoigner néantmoins aucune peur. Mais, Monsieur, il est absolument impossible que l'on

achète ici quelque chose de la nature de celles qui ne sortent qu'avec licence, comme marbre et une infinité d'autres, sans qu'une partie de Rome, c'est à dire presque tous les acheteurs comme Elpidio, ne le sçachent. Il en faut parler au Pape, mesme des moindres ; il faut avoir la déposition du commissaire des visites pour les anticques ; il faut solliciter la permission de Sa Sainteté ; il faut obtenir le congé du cardinal camerlingue ou vice-camerlingue ; il faut une patente de la Chambre Apostolique ; il faut des visites des douanes, des compositions avec la douane, d'autres menus droits de poste, des traités et des embarquements avec les capitaines. Jugez, Monsieur, si ce sont choses qui puissent être tenues secrètes ou qui se puissent faire sous le nom d'autruy ? De sorte que de nécessité il faut choisir, ou de ne rien acheter, ou que ce qu'on achète soit sçeu, hors tableaux et austres mesnues hardes.

. . . . . .

M. *Poussin* vous escrit ; si vous le vouliez honorer d'un petit mot de response ? . . . . . .

LOUIS FOUQUET AU SURINTENDANT.

A Rome, ce 7e mars 1656.

. . . . . .

J'ay donné en vostre nom à Monsr *Poussin* ce que vous m'aviez desjà ordonné de faire, et vous aurez veu maintenant, Monsieur, comme il vous en a remercié ; il en tes-

moigne toute la gratitude possible, et, outre que c'est un homme, sûr et de service, à entretenir, c'est que je vous asseure qu'il a bien gagné et par de là ce dont vous l'avez régalé. Il est néantmoins content au dernier point et il sera comblé d'honneur et de libéralité si à vostre présent vous adjoustez un mot de réponse à sa lettre.

Quant à ce que vous me mandez que vous approuvez qu'on luy fasse faire quelque beau tableau, je vous diray, s'il vous plaist, qu'il y a long temps que mon opinion a esté que vous luy deviez faire faire une couple de belles pièces d'une égale grandeur de quelque sujet agréable et de son choix. Je ne luy en parleray pourtant point maintenant et parce que vos Termes l'occuperont bien encore deux mois, sans parler des ouvrages qu'il a devant luy, et parce que de luy en parler si tost après un bienfait il sembleroit que c'en seroit demander la récompense. Il vaut bien mieux qu'il puisse juger que cela servira, l'année qui vient, de matière à une nouvelle reconnoissance.

Dès que l'affaire de Narbonne me donnera un peu plus de loisir, je vous chercheray les meilleurs tableaux que je pourray entre ces médiocres que vous me demandez. Mais j'ay à vous dire, s'il vous plaist, que l'exemple de cet homme de ma cognoissance, qui en a porté à Paris quelque quantité et que vous me proposez, n'est pas trop bon à suivre, car je scais qu'il n'avoit presque que de la racaille et luy mesme m'a offert souvent tous ses tableaux au prix qu'il les avoit achetés, et il a esté à moy, un mois durant qu'il n'avoit nulle autre occupation que d'aller chercher par la ville des statues et des tableaux pour me les indiquer et puis après pour les faire voir à M. *Poussin*. Je ne

laisserai pas néantmoins de le prier de vous porter tous ces tableaux, afin que, s'il y en avoit qui accommodassent Saint-Mandé ou Vaux, vous les puissiez faire prendre.

Je vous en ay envoyé une petite quantité, que vous aurez maintenant reçue et dont je n'ay pu encore vous rendre compte en détail. Il y a une *Décolation de saint Jean*, un *Massacre d'Abel*, un *Baptême de Notre-Seigneur*, une *Magdeleine*, un *Saint Jean l'évangéliste*, un *Saint François*, un *Saint Sébastien* percé de flèches, un *Saint Joseph*, qui sont tous originaux fort beaux et fort bien faits et de grands peintres tous morts. Vous y en avez encore trois, mais médiocres; un paysage de *Gaspard*, beau-frère de M. *Poussin*, et deux copies d'originaux de M. Poussin faites de bonne main; elles représentent une *Exposition de Moyse* et une *Vierge avec un Jésus*.

Le cabinet d'agathes orientales et autres bonnes pierreries a esté achepté sept cents escus d'Italie; le lit en broderie cinq cent nonante escus; la *Décolation de saint Jean* et le *Massacre d'Abel*, cent pistolles; les sept autres originaux, quatre-vingts pistolles, ce qui a été un marché admirable. Il y a une esbauche de *Saint Michel* qui a esté donnée par dessus pour tenir les tableaux en estat dans le ballot, qui avoit néantmoins esté bien commencée par *Alexandre Veronèse*. Les autres tableaux coûtent peu de choses : 23 pistolles les deux copies, et le paysage 12 ou 13. Le tapis de Perse coute 36 pistolles, la chapelle d'ambre 130 escus d'Italie. Vous trouverez aussi des bassins d'argent, qui m'ont paru beaux et d'un travail incognu en France; ils font fort belle monstre sur un buffet. Ce n'est pas que je ne sçeusse bien qu'on travaille admirablement

en France en argent, mais en choses massives et d'une autre manière. C'est argent de la chambre apostolique, qui est tout le meilleur. L'argenterie et sa façon coûtent cinq cent huitante huit escus d'Italie.

LOUIS FOUQUET AU SURINTENDANT.

A Rome, le 3e apvril 1656.

. . . . . .

Je respondray en peu de mots à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire. Elle ne contient que deux choses : l'une est que vous me mandez en détail vostre sentiment sur les ballots que vous a conduits Gripet le cuisinier. Comme vous approuvez tout, hors la chapelle d'ambre, je ne m'arresteray à vous parler que de ceste chapelle. Vous m'escrivez, Monsieur, que c'est chose fort inutile et difficile à conserver, si non en la tenant enfermée et en ne la voyant jamais. Premièrement, Monsieur, pour sa conservation, cette chapelle estant venue de Poloigne à Rome et de Rome à Paris par toutes sortes de voitures, un peu de soin la doit mettre en seureté dans un lieu de repos. Et quant à son inutilité, je crois que vous me faites bien la grâce de juger que, si c'eût esté un meuble fort cher, estant de cette nature, je ne l'aurois pas acheté ; mais, voyant et son bon prix et que cette chapelle pouvoit servir comme toute autre et qu'elle estoit à meilleur marché que la moindre chapelle mesme de cuivre, et

que d'ailleurs c'estoit une chose fort rare, après avoir balancé longtemps, enfin je me résolus de vous l'acquérir, vu surtout que je vois tous les jours, dans les cabinets des personnes considérables de ce pays-ci de toutes sortes de professions, de semblables ornements d'yvoire, d'ambre, de corail, etc. Si nonobstant tout cela elle ne vous plaist pas pour ce qu'elle couste, ou je la retireray à semblable prix ou j'espère bien le faire doubler par quelque autre à Paris par troc ou autrement.

Je vous envoie 14 tableaux par la voie de M. de Lionne.

LOUIS FOUQUET AU SURINTENDANT.

A Rome, le 10e apvril 1656.

. . . . . .

Comme les lettres de change que vous m'aviez envoyées ont été espuisées, j'ay pris de l'argent de M. Bousquet pour le payement des 14 tableaux que je vous envoye par M. de Lionne, pour celuy de la provision d'anémones que je vous ay faitte, pour le payement de vos ouvriers qui travaillent en statues, pour la restauration d'une bellissime statue antique que j'ay fait faire et que j'avois achetée depuis longtemps. Ainsi, Monsieur, j'ay esté contraint de prendre de M. Bousquet 350 pistolles d'Espagne, pour laquelle somme je luy ay donné lettre de change sur M. Bernard pour 3,780 livres, à quoy reviennent lesdits 350 pistolles d'Espagne, avec change à raison de 8 pour cent. . . . . .

LOUIS FOUQUET AU SURINTENDANT.

A Rome, le 17e apvril 1656.

. . . . . .

J'ay rendu à M. *Poussin* la lettre que vous luy faites l'honneur de lui escrire; il en a tesmoigné toute la joie imaginable. Vous ne sçauriez croire, Monsieur, ni les peines qu'il prend pour vostre service, ni l'affection avec laquelle il les prend, ni le mérite et la probité qu'il apporte en toutes choses. Luy et moy nous avons projetté de certaines choses dont je pourray vous entretenir à fond dans peu, qui vous donneront par M. *Poussin* des avantages (si vous ne les voulez pas mespriser) que les roys auroient grande peine à tirer de luy, et qu'après luy peut estre personne au monde ne recouvrera jamais dans les siècles advenir; et, ce qui plus est, cela seroit sans beaucoup de dépenses et pourroit même tourner à profit, et ce sont choses si fort à rechercher que quoy que ce soit sur la terre maintenant ne peut avoir une meilleure fortune ni peut-estre esgalle. Comme en luy rendant vostre lettre je ne le vis qu'un moment en passant, j'oubliay de luy dire que vous ferez retirer son brevet renouvelé en termes honorables (1). . . . . .

(1) La date en remontait à plusieurs mois, car voici ce qu'en dit Bellori : « Le très-glorieux et invincible roi Louis XIV lui conféra sa grâce bien qu'il fût éloigné, en lui confirmant le brevet, donné par son père, du titre de son premier peintre, et il commanda que lui fussent payés les gages et les provisions omis, comme Sa Majesté en signa le brevet le 28 décembre 1655. » Mais, le Surintendant tombé, il est fort à douter que le Poussin ait plus été payé du présent que du passé.

J'espère de vous envoyer par M. d'Argenson une table magnifique de pièces rapportées, qui enfin est achevée, et qui, depuis quatre mois, m'a fait suer sang et eau à la faire mettre en l'estat que vous la trouverez. J'ay peine à croire qu'elle vous déplaise. Je vous ay acheté cette semaine-cy deux petits vases de porphire bien jolis et à fort bon compte. J'espère de conduire demain ou après-demain le marché de force beaux tableaux pour vous. J'ay acheté deux autres petites colonnes de marbre toutes d'une pièce. Vous en avez maintenant quatre, et dans peu vous en aurez huit. On songe à l'ornement qu'on mettra dessus chacune, soit vase, soit petites figures. Enfin, Monsieur, j'espère, de Paris mesme, pouvoir contribuer un peu à l'ornement de vos maisons.

. . . . . .

LOUIS FOUQUET AU SURINTENDANT.

A Rome, ce 24e apvril 1656.

. . . . . .

J'ay tiré, cet ordinaire, une lettre de change de 2,130 livres, le change y compris, sur M. Bernard. J'ay acheté une statue restaurée, passable et à bon marché, et de nouvelles colonnes fort belles, et autres choses.

Je vous envoye une boite de greffes d'orangers et de citronniers des plus rares d'Italie; je les ay recouvrés pour rien dans les deux plus célèbres jardins de Rome. Ils sont accommodés avec du miel et de la mousse et se doivent

conserver. Il faut les enter sur citronniers ou orangers indifféremment. J'establiray avant mon départ des commerces avec les plus illustres amateurs de Rome, à qui vous pourrez envoyer des raretés de France et recevoir de celles d'Italie. Mgr Senci, qui a le plus beau jardin d'Europe en agrumes (1), est celuy qui en a donné la meilleure partie, et un père Ferdinand le reste.

Vous serez peut estre mieux pourvu en anémones qu'homme de France.

. . . . . .

Il existe une plaquette in-folio qui doit se trouver dans toutes les grandes bibliothèques, pour avoir été beaucoup distribuée comme les choses officielles, mais qui n'est pas pour cela plus connue, et dont le titre manque aux bibliographies parisiennes : « Basilica in honorem S. Francisci Xaverii à fundamentis extructa, munificentia illustrissimi viri domini D. Francisci Sublet des Noyers, baronis de Dangu, regi ab intimis consiliis et secretis, etc., à Collegii Claromontani alumnis, Societatis Jesu, laudata et descripta. M.DC.XLIII », in-folio de 40 pages. Il s'agit, comme on voit, de l'église du Noviciat des Jésuites et de son pieux fondateur, le ministre Des Noyers, qui, après les pompes austères de son départ, réjouit toute la cour du ridicule spectacle de son retour d'ambition déçu dans ses résultats. D'Aurigny a écrit sa biographie dans les

---

(1) *Agrume* et *agrestume*, ce sont, en italien, tous les fruits acides et rafraîchissants, les limons, les cédrats, les citrons. Le président Dupaty a parlé purement italien quand il a dit dans ses Lettres : Le pays est abondant en *aigrure*. — Le nom ne serait-il pas plutôt Cenci ?

Vies des Hommes illustres de la France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent (1739, in-12, tome V, p. 422-34), et c'est lui faire trop d'honneur. M. Des Noyers a été ministre, soit; mais ce n'est pas un illustre de la France. Après une première partie composée d'éloges généraux, une seconde partie se compose d'éloges particuliers du calice, de la patène, de la lampe, des fondations, et, ce qui nous intéresse plus, de trois tableaux. Deux pièces latines sont sur les tableaux de deux petits autels : l'un par Vouet, qui représentait une Vierge, gravé par Dorigny; l'autre par Stella, qui avait pour sujet Jésus parmi les docteurs, et où l'étoile n'est pas épargnée ;

Aimez-vous la muscade? On en a mis partout.

La pièce sur Vouet est signée des lettres M. G.; sur celle consacrée à Stella on a mis à la main les initiales G. C., de même que les initiales P. L. sous la seule pièce française du volume, et qui dans la table porte pour titre : *Le Tableau du grand autel fait par le Poussin.* Elle se trouve à la page 30, et porte le numéro VIII.

Peinture de sainct François Xavier ressuscitant un mort, ou Tableau du grand autel.

SONNET.

Est-ce du grand Xavier la personne ou l'image
Qui force icy du Ciel les rigoureuses lois?
Ouy, c'est luy qui revit, et qui tout à la fois
De sa foy sur un mort fait un illustre ouvrage.

Tout est miracle en luy, tout parle en son visage,
Ses yeux ont de l'ardeur, son geste a de la voix,
La merveille qu'il fait ravit ces Japonnois
Et le ravissement leur oste le langage.

Certes, qu'en ce tableau, par un divin effort,
La prière d'un sainct fasse revivre un mort,
C'est bien une merveille étrange à la nature;

Mais l'effet qui remplit tout nostre étonnement,
C'est qu'un sainct, sans quitter encor la sépulture,
Y ressuscite en gloire avant le Jugement.

Le tableau, sur lequel on peut voir dans Félibien, IV, 278-89, la lettre écrite à son propos par Poussin à M. Des Noyers, a été recueilli au Louvre, et par là cette splendide et creuse plaquette reste plutôt à l'état de curiosité inutile ; mais je ne sache pas qu'on ait recueilli le renseignement vraiment perdu dans le grand dictionnaire géographique de La Martinière (1736, t. VIII, 1re partie, p. 694), un de ces volumineux recueils qu'on consulte quelquefois, mais qu'on ne lit jamais, et où il n'y a que le hasard des yeux qui fasse lire un article à côté de celui que l'on cherchait. C'est à l'article Triel, un village voisin de Poissy :

« Il y a dans l'église paroissiale un tableau original du Poussin, « représentant l'Adoration des mages à Bethléem, lequel a été donné « par le pape à la reine de Suède, étant alors à Rome. Sa hauteur « est de dix-huit pieds, sa largeur de douze. Les figures y sont de « grandeur naturelle. Ce tableau est fort estimé. Il fut envoyé à « cette église par le sieur Poiltenet, natif de Triel, valet de chambre « de cette reine. »

Poiltenet l'avait-il envoyé, l'avait-il eu avant ou après la mort de la reine? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne figure pas dans l'inventaire de ses tableaux, publié par M. Geffroy dans ses intéressantes notices sur les manuscrits français de la Suède. Dans tous les cas, il pourrait bien y avoir exagération dans la note reproduite par La Martinière. Un paysage, une composition même de chevalet, peuvent se produire et être une œuvre authentique du Poussin sans qu'on en puisse trouver aucune trace, et avoir assez, pour être reconnue, du goût, du dessin et de la peinture; mais une composition énorme, conçue pour un monument public, alors que le maître a relativement si peu travaillé dans ces conditions que tout ce qu'il a fait dans ce genre a toujours été connu, signalé, et ne s'est, on peut le dire, jamais accru, paraît une chose bien étrange. Il semble pourtant qu'il puisse y avoir quelque vérité dans ce que dit l'écrivain de ce valet de chambre de Christine, qui a vécu à Rome du temps du Poussin. Ne serait-ce pas une des compositions déjà connues du Poussin sur ce sujet de l'Adoration, peut-être même une nouvelle composition ignorée qui, exécutée par lui en petit, aurait, sur la commande de Christine ou de quelque autre amateur,

désireux de la voir figurer à une certaine place qui demandait cette dimension, été ensuite grandie et peinte, soit sous les yeux du maître, soit plutôt sans aucune participation de sa part, par un peintre dont le souvenir se sera vite oublié et perdu? Celui seul du Poussin, qui n'aurait été d'abord que le modèle et le point de départ, se serait bientôt substitué à l'autre. Il n'y aurait là rien d'étonnant, mais il faudrait voir le tableau pour en juger. Seulement, dans le cas fort probable où il aurait disparu de l'église de Triel, ce qui serait à vérifier, je n'ai pas, en demandant ce qu'il serait devenu, beaucoup plus de chance d'avoir de réponse que je n'en ai eu lorsque j'ai demandé où était le tableau très-authentique de *la Mort de la Vierge*, que Poussin avait dans sa jeunesse peint pour Notre-Dame de Paris, que la Commission des arts y avait pourtant recueilli à la Révolution, et qui semble aujourd'hui perdu.

A. DE M.

me suis fixé à une idée que je crois heureuse, et dont l'exécution serait éminemment favorisée par le local.

J'ai exprimé cette idée dans l'esquisse ci-jointe, qui rendra plus sensible l'explication que je vais donner.

La coupole est percée, à son sommet central, d'un œil circulaire de 4 pieds et demi de diamètre, par un obturateur en planches, suspendu à l'affleurement intérieur par une croix de fer.

Au-dessus de la coupole est une salle de 30 pieds de long sur 27 de large et 47 pieds de haut; elle est percée au nord, à l'orient et au midi, par trois baies de vitraux, chacune de 26 pieds de hauteur sur 5 pieds et demi de largeur.

En substituant un vitrage aux ardoises qui forment chacune de ces ouvertures, on obtiendrait une lumière très-vive, qu'on augmenterait encore en passant au lait de chaux les parois intérieures des murs et du plancher supérieur.

J'ai profité de cette précieuse ressource pour placer autour de l'œil de la coupole un temple circulaire de 10 pieds de diamètre, composé de douze colonnes corinthiennes de 10 pieds de hauteur sur 1 pied de grosseur, posées sur un stylobate continu et portant un riche entablement, sans plafond ni voûte que celle des cieux, où serait peint, dans un transparent bien soigné, un Jehovah, ou bien l'Éternel dans sa gloire.

Des faisceaux de lumière traverseraient de toutes parts ce temple mystérieux et brillant, pour venir ensuite éclairer les scènes touchantes de la passion de Jésus-Christ peintes sur la coupole.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me faire connaître vos intentions sur le projet que j'ai l'honneur de vous soumettre. — Je suis, etc.

OGÉE,

Architecte conservateur des bâtiments civils du département.

Nantes, le 2 mars 1826.

Monsieur le Préfet,

Conformément à ce qui m'est prescrit par votre lettre du 21 février dernier, j'ai l'honneur de vous accuser réception d'une copie de la circulaire de Sa Grandeur le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, concernant le renouvellement des défenses faites précédemment d'opérer aucuns changements aux projets de reconstruction ou de restauration des édifices diocésains, à moins que ces changements n'aient été approuvés par le ministre. — Je suis, etc.

OGÉE,

Architecte du département.

PHILIBERT ET JEAN DELORME

ARCHITECTES

(1554-1570)

Pièces communiquées par M. BENJAMIN FILLON
et annotées par M. A. DE MONTAIGLON.

Les documents sur les artistes ne sont pas communs; ceux sur les architectes sont encore plus rares. Le petit nombre de ceux qui ont été rencontrés par les collaborateurs des *Archives* montrent bien combien la fortune et même les recherches se trouvent habituellement impuissantes. Aussi les documents sur Bullant, qui ne se rapportent pas à l'art, sont encore précieux, parce que, du côté de l'histoire des architectes, il se faut contenter de peu. Delorme a été plus heureux. M. Léopold Delisle a trouvé aux manuscrits de la Bibliothèque impériale un mémoire apologétique de Delorme qui équivaut presque à une biographie, et il est maintenant bien connu depuis que M. Berty l'a imprimé dans son ouvrage *Les Grands Architectes français de la Renaissance* (Paris, Aubry, 1860, in-8°, p. 47-59). C'est un document de premier ordre, auquel il faut se reporter incessamment du moment que le nom de Philibert Delorme est prononcé, et c'est l'introduction de son testament, dont notre ami Benjamin Fillon nous communique l'original, qui est en sa possession, comme aussi deux pièces relatives à l'une de ses maisons de Paris. Sa biographie se trouve singulièrement augmentée par les révélations de cette pièce de famille, qui nous donne de curieux renseignements sur ses alentours.

Elle nous prouve, entre autres, que son frère Jean Delorme, auquel il laisse le fonds de ses ouvrages imprimés, en même temps que ses dessins, a dû lui survivre. Une pièce trouvée par M. Fillon

aux Archives de Nantes ajoutera à ce qu'on sait de Jean et à ce qu'en a résumé M. Berty (p. 45-6). La pièce la plus récente où on le voie figurer est une lettre patente de février 1564, où il est commis pour mesurer les terrains à vendre aux Tournelles. En 1558, les comptes le mentionnent avec le titre d'escuyer et de sieur de Saint-Germain, comme commissaire sur le fait des édifices et bâtiments royaux, avec 600 livres de gages, pour ordonner desdits bâtiments en l'absence et comme frère dudit abbé d'Ivry. Enfin, en 1552, il était, comme maître général des œuvres de maçonnerie du roi, remplacé en cette charge parce qu'il se trouvait en Italie, où il avait été envoyé avec le seigneur de Termes, lieutenant-général du roi, afin d'y « faire le service du fait des fortifications des places fortes. » La pièce des Archives de Nantes nous montre Jean Delorme commis au soin des fortifications de Bretagne à la place de son frère, et se réfère avec plus de détail, comme on va le voir, aux services qu'il avait rendus en Italie :

Henry par la grâce de Dieu, roy de France, à nostre tres chier et tres amé cousin le duc d'Estampes, chevalier de nostre Ordre, gouverneur et nostre lieutenant général en nostre duché et gouvernement de Bretaigne, salut et dilection. Comme dès le troysiesme de febvrier 1554, nous ayons faict et estably nostre chier et bien amé maistre *Philbert De L'Orme*, maistre architecte et conducteur général de nos bastiments et édifices, ouvraiges et fortifications de nos dicts pays et duché, aux gaiges de cinq cens livres tournois par chascun an, en laquelle charge il s'est jusques ici très bien et fidellement acquitté à nostre gré et contentement ; pour ce que, au moyen des empeschemens et occupations qu'il a ailleurs pour nostre service, il ne pourroit d'ores en avant continuer si diligemment et assiduement qu'il a cy devant faict, il nous a très humblement supplyé et requis y vouloir commectre en son

absence maistre *Jehan De L'Orme*, son frère; Savoir vous faisons que pour le bon et louable rapport qui nous a esté faict de la personne du dict maistre *Jehan De L'Orme*, et de ses sens, suffisence, expérience en architecture, loiaulté, preudhommye et bonne dilligence, en faveur aussi et considération des services qu'il nous a faicts en icelle partie en villes de Parme, La Mirande (1), Sienne et places fortes au dict pays de Siennois, pareillement en l'isle de Corse, soubz nostre cher et bien amé cousin le Sr de Termes (2), chevalier de nostre Ordre.

A ces causes et aultres à ce nous mouvans, avons faict, commis et estably, faisons, commectons et establissons par ces présentes en l'absence du dict maistre *Philbert De L'Orme*, son frère, visiteur des places fortes, places et chasteaux, portz et havres, de nostre dict pays et duché de Bretaigne, affin de regarder ce qu'il y fauldra pour les mectre et entretenir en convenable estat, réparation, et y adjouster nouveaux bastiments et édifices pour les. . .

. . . . . .

. . . . . .

ouvrages des dicts bastiments, réparations et fortifications, avoir l'œil à la conduicte d'iceulx, à ce que nous soyons servys diligemment et fidellement, et que noz deniers y soyent bien employez. Si vous mandons et commectons

(1) Ou Mirandole, à six lieues de Ferrare.

(2) Paul de la Barthe, seigneur de Thermes, maréchal de France en 1558, mort le 6 mai 1562, à Paris, où il fut enterré aux Célestins. L'expédition de Corse est de 1552. Jean Delorme fut remplacé cette année dans sa charge de maître des œuvres de maçonnerie de France par Guillaume Challon. — Laborde, I, 441.

par ces présentes que, du dict maistre *Jehan De L'Orme* pris et reçeu le serment en tel cas requis et accoustumé, vous le faictes, laissez et souffrez, en l'absence du dict maistre *Philbert De L'Orme*, jouyr et user de la dicte charge et estat de maistre architecte et conducteur général de nos dicts édifices, bastiments, réparations et fortifications de nos dictz pays et duché, ensemble des honneurs, auctoritez, franchises et libertez, audict estat appartenants, et à luy obéyr et entendre de tous ceulx et ainsy qu'il appartiendra ès choses touchans et concernans la dicte charge, sans toutes foys aulcune augmentation de gaiges ny que le dict *Philbert De L'Orme* ne luy en puissent prétendre d'aultres que les dictes cinq cents livres tournois que nous avons cy devant ordonnez à icelluy maistre *Philbert*, car tel est nostre plaisir.

Donné à..... le 12e jour de juing, l'an de grace MDLIV, et de nostre reigne le huictiesme.

Par le Roy,

CLAUSSE.

(*Scellées à simple queue de cire jaulne.*)

Jehan de Bretaigne, duc d'Estampes, comte de Paincthièvre, chevalier de l'Ordre, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses pays et duché de Bretaigne, à tous officiers, justiciers et subjectz du dict pays, salut:

Après avoir veu les lectres patentes du dict seigneur, par lesquelles et pour les causes y contenues, icelluy seigneur a commis et estably maistre *Jehan De L'Orme* pour, en l'absence de maistre *Philbert De L'Orme*, son frère,

maistre architecte et conducteur général des bastiments, réparations et fortifications du dict pays, visiter les places fortes. . . . . .

. . . . . .

que le dict maistre *Jehan De L'Orme*, ayant presté entre nos mains le serment en tel cas requis, vous faictes et fassez jouyr en l'absence de maistre *Philbert*, son frère, de la dicte charge et estats de maistre architecte général des dicts bastiments, fortifications et réparacions d'iceulx pays et duché, ensemble des honneurs, auctoritez, franchises et libertez au dict estat appartenant et accoustumez, selon et tout ainsi qu'il est déclairé au long es dictes lectres ausquelles ces présentes sont attachées soubz nostre seing et le sceau de noz armes.

Donné à Fontainebleau, le XXVe jour... de l'an MDLIV.

JEHAN DE BRETAGNE.

Cornulier.

(*Scellées en cire rouge sur simple queue.*)

Ajoutons que Jean Delorme fut déchargé de son office et remplacé par Jean Gannat en 1559. On le voit par une pièce publiée par M. Léon de Laborde, *Renaissance des Arts*, I, 475-7.

La pièce suivante, qui est le testament de Philibert Delorme, a naturellement une bien autre importance que cette commission officielle :

Au nom du père, du filz et du Sainct Esprit,

Je, *Philbert Delorme*, abbé de Sainct Eloy de Noyon et de Sainct Serge d'Angers, chanoyne de Paris, sain d'esprit

et entendement, congnoissant qu'il convient à nous tous infalliblement mourir, et n'y a rien plus certain que la mort et moins certain (1) que le jour et l'heure d'icelle, ne voullant mourir intestat, mais, comme ung vrai xprestien et catolicque doibt ordonner avant mon (2) decès de ce qu'il a pleu à la divine bonté m'eslargir de ses biens et que tiens à present et desquelz je puis librement disposer, faictz ce présent testament et ordonnance de dernière voullunté, en la forme et manière qui s'ensuict, que je veux et entends valloir par tous lieux et endroictz qui sera besoing et requis, et en la meilleure forme et manière qu'il pourra, révocquant tous aultres par moy cy-devant faitz (3).

Et premièrement, ma pauvre âme partant de ce monde, je la recommande à la très saincte Trinité, à la très sacrée Vierge Marie, et à tous les saincts et sainctes de la Court celleste, et à mon bon ange, affin d'intercéder envers Dieu pour madicte pauvre âme, et la mectre et colloquer avec celles de ses bien aymez et esleuz.

Item, après mondict décès, incontinant je veulx mon corps estre assisté de deux personnes éclésiasticques, pour prier Dieu incessenment et alternativement pour madicte pauvre âme, en attendant qu'il soit inhumé. Et, pour ce

(1) Ms. : incertain.

(2) Delorme ne suit pas ici le rapport de sujet déjà établi.

(3) Ceci ferait penser qu'il en avait fait d'antérieurs, qui n'offriraient pas toutes les dispositions de celui-ci, ou qui en offriraient de caduques et de contradictoires, si l'on ne se souvenait à quel point cette formule est de style, et se met à toute aventure et sans qu'il y ait nécessairement d'autres testaments.

faire, baille à chacune desd. personnes, la somme de cent solz tournois.

Item, je veulx mond. corps estre inhumé en l'Eglise de Paris (1), à laquelle je donne et laisse la somme de cent escuz sol., pour y estre faict et dict ung service et aultres prières, et choses accoustumées après le décès d'un chanoyne de lad. église et à l'enterrement d'icelluy.

Item, et pour acompaigner mond. corps en lad. église où il sera inhumé, je veulx estre appellez telz couvénts, communaultez et aultres personnes éclésiasticques entre (outre?) ceulx de lad. église, et en tel nombre que mes exécuteurs cy-après nommez adviseront, ou l'un d'eulx.

Ausquelz exécuteurs je me rapporte et remectz de leurs sallaires, et, au surplus, d'ordonner du dueil, pompe funèbre, obsecques et funérailles, de tout comme ilz verront bon estre, ou l'un d'eulx.

Item, après mondict décès, je veulx estre dict et cellébré ung service complect en chacune de mes abbayes, et encores aux couvens des Quatre Mandiens, et, pour ce, à chacun desd. lieux et couvent paier ce qui sera advisé par mesd. exécuteurs ou l'un d'eulx.

Item, je laisse à l'église et fabricque de Nogent sur Seyne, près Plaisance (2), pour faire dire ung service par

---

(1) C'est-à-dire à Notre-Dame.

(2) Au village de Nogent-sur-Marne, qui se trouvait entre les deux châteaux de Plaisance et de Beauté, dont Agnès Sorel a été dame. La commune de Nogent va rétablir dans son église un buste de Watteau à la place où a été le tombeau du peintre; voilà un legs de Philibert Delorme qui pourrait bien lui permettre de mettre l'habile architecte en face du charmant peintre, et de se faire honneur de tous

chacun an, à tel jour que je décedderay, la somme de cinquante livres tournois.

Item, je veulx et ordonne toutes et chacunes mes debtes estres payées et acquictées, et mes tortz faictz réparez et amendez, et au plus tost que fère ce pourra. Dont je prie tres affectueurement (*sic*) mesd. exécuteurs et les en charge.

Item, je laisse à l'Hostel-Dieu de Paris la somme de quatre cens livres tournois.

Item, je laisse à la Communaulté des pauvres de ceste dicte ville de Paris la somme de cent livres tournois.

Item, je laisse aux pauvres prisonniers cent livres tournois.

Item, je laisse aux quatre ordres et couventz des Mandiens de ceste ville de Paris, à chacun la somme de vingt livres tournois.

Item, je laisse à chacune de mesd. abbayes la somme de cent livres tournois.

Item, je laisse, pour prier Dieu pour ma pauvre âme, à l'Eglise et Chappitre de Paris trois cens livres tournois de rente, rachaptable de trois mil six cens livres tournois. Laquelle somme je veulx estre prinse sur les unze mil tant livres à moy deubz par le Roy, et mise en l'Hostel de ceste ville de Paris pour convertir en l'acquisition de lad. rente; et encores donne à l'Eglise ung calice, deux burettes et une paix, le tout d'argent, que j'ay achaptez des biens de

---

les deux, puisque Delorme a eu une maison à Nogent, entre ses travaux du château Saint-Maur et ceux de la chapelle du château de Vincennes.

feu monsieur le chantre Combrailles, et qu'il avoit auparavant eu et achapté de lad. église.

Item, je laisse à ma sœur Jehanne Delorme (1), mes deux maisons que j'ay en ceste ville de Paris, l'une appellée l'Hostel d'Estampes, aboutissant pardevant à la rue Sainct Anthoine, et l'aultre à la rue de la Ceziraye (*sic*) (2), et la prie affectueurement de recepvoir et prendre avec elle mes deux enfens naturelz, si elle vient de pardeçà, pour les traicter comme siens, aux charges et pour le temps qui sera dict cy après.

Item, je laisse à mon frère Jehan Delorme tous mes livres d'architecture, desseinctz, stampes et pourtraictz, et oultre, mon lieu de Plaisance (3), près Paris, et tous ses appartenances, et aussi ce que j'ay acquis à Fontenay d'un nommé Heurtelou, francs et quictes de toutes les rentes que je doibz par chacun an à Me... Le Mestayer, advocat en Parlement, que j'entends et veulx estre toutes rachaptées des deniers provenans de la vente de mes meubles.

Item, je laisse à mon aultre sœur Anne Delorme, femme du contrerolleur Martin (4), cent livres tournois de rente,

---

(1) On verra plus loin qu'à ce moment, en 1570, elle était veuve de Christophe de Burlet, et qu'elle avait eu des enfants. Elle dut se remarier vers cette époque, puisqu'en 1571 elle est qualifiée (p. 333) de veuve de noble homme Olivier Rouillard.

(2) Voir sur elle M. Berty, p. 33-34. C'est aujourd'hui le numéro 22.

(3) Le legs fait à l'église de Nogent et la mention de Fontenay montrent bien que ce n'est pas le Plaisance près de Montrouge, mais celui, presque perdu comme nom, qui se trouve entre Fontenay-sous-Bois et Nogent.

(4) Peut-être dans les bâtiments du roi. Alors Philibert pourrait ne pas être étranger à sa nomination.

rachaptable de douze cens livres tournois pour une foiz.

Item, je laisse à Philbert Delorme, mon filz naturel, pour ses allimentz et aultre son entretènement, deux cens livres tournois de rente par chacun an. Pour quoy veulx et ordonne estre mys en l'Hostel de lad. Ville deux mil quatre cens livres tournois par mesd. exécuteurs ou l'un d'eulx, pour, ou nom dud. Philbert Delorme, acquisition estre faicte de lad. rente. Laquelle rente, luy déceddant en mynorité, je veulx et entends retourner et appartenir à lad. Jehanne Delorme, ma sœur.

Item, je laisse à Charlotte Delorme, ma fille naturelle, pour ses allymens et ayder à la maryer, cent quarente livres tournois de rente par chacun an, que j'ay droict de prendre sur lad. Ville, comme ayant droict de Mons. le duc de Rouuannoys (1). Laquelle rente, elle déceddant en mynorité et auparavant que d'estre mariée, j'entends et veulx retourner et appartenir audict Philibert Delorme, son frère naturel, et, luy aussy déceddant comme dessus, après retourner et appartenir icelle dicte rente de cent quarente livres à ladicte Jehanne Delorme, ma sœur.

Item, je laisse à mon nepveu Martial Burlet, tous et chacuns mes livres de théologie.

Item, je laisse à François et Guillaume Burletz, mes petitz et arrière-nepveux, à chacun soixante livres tournois de rente par chacun an, rachaptable au denier douze (2),

(1) Claude Gouffier, marquis de Boisy, dont la baronnie de Roanès fut érigée en duché en 1566, mort fort âgé en 1570. C'était lui qui possédait, rue Saint-Antoine, l'hôtel de Boisy, dont il sera question plus loin.

(2) C'est le taux ordinaire de l'argent dans toutes les évaluations de cette pièce.

et, pour en faire l'acquisition, je veulx et ordonne les deniers en estre prins sur lesd. unze mil tant livres qui me sont deubs par le Roy, et mys en l'Hostel de ceste Ville de Paris pour cest effect, au plus tost que faire ce pourra.

Item, je laisse à Monsieur le premier président de Paris, messire Cristophe de Thou, mes maisons, lieux et jardins que j'ay à Sainct Maur des Fossez, dont j'ay aultreffoiz reffuzay six mil livres tournois pour une foiz, m'asseurant qu'il me fera paier par le Roy, comme il m'a promis, ou mes héritiers après mon décès, de ladicte somme de unze mil tant livres qu'il m'est deu par sa Magesté, et à la charge très expresse de ce faire et d'avoir l'œil que ce présent myen testament soit exécuté.

Item, je laisse à Monsieur Tabonneau, conseiller du Roy, nostre sire, et président en sa Chambre des comptes (1), à Paris, une couppe couverte, d'argent dorrée, avec une esguière, pour avoir quelque souvenance de moy après mon décès, et ayder à l'exécution de ce myen présent testament.

Item, je laisse à M°... de Bréda, chanoyne de Paris, pour se souvenir de moy après mon décès et de plus grande affection s'emploier à l'exécution de ced. mon testament, deux couppes et une esguière, le tout d'argent, lui recommandant en oultre led. Philbert Delorme, mon filz natu-

(1) Il s'agit évidemment d'un des deux Tambonneau qui furent conseillers à la Cour des comptes. Michel fut l'un des deux présidents créés par édit de mars 1553, et donna sa démission en faveur de Jean, son fils, qui fut président depuis le 16 novembre 1563 jusqu'au 30 septembre 1605 (Mlle Denis, *Armorial de la Chambre des comptes*, II, 23-4). Il est plus que probable que nous avons ici affaire au second.

rel, et de le faire nourrir et entretenir de toutes choses générallement quelzconques en lieu et part bon et honneste, pour et moiennant le revenu et arréraiges de ses deux cens livres tournois de rente que je luy laisse par chacun an comme dessus. Les arréraiges desquelles rentes je veulx partant estre reçeuz par led. sieur de Bréda ausd. fins, jusques ad ce que led. Philbert Delorme ayt attainct l'aage de vingt ans. Et pour la peine et vaccation dud. sieur de Bréda, en ce que dessus, je luy donne encores la somme de cent escuz sol.

Item, je laisse à Madame Françoise Ballon, pour les bons offices et traictement qu'elle m'a faictz durant ma malladie, la somme de vingt escuz sol., et aussi veulx et ordonne que lad. Charlotte Delorme luy soit laissée, nourrie et entretenue en sa maison de toutes choses générallement quelzconques, jusques ad ce qu'elle soit mariée. Et, pour ce fère et y fournir par lad. Ballon, qu'elle reçoyve et joysse entièrement durant led. temps les arréraiges de lad. rente de cent quarente livres tournois que j'ay comme dessus laissée à lad. Charlotte; sinon, ou cas que ma sœur Jehanne Delorme, venue pardeça, voulsist prendre et recepvoir avec elle ladicte Charlotte, comme je la prie affectueurement de ce fère audict cas, et pareillement led. Philbert Delorme, attendant qu'il soit propre et fort assez pour estre en colleige et avec l'advis et bon gré toutes foiz dud. sieur de Bréda, pour les traicter par mad. seur comme siens sur et du revenu et arréraiges des rentes que je leur laisse comme dessus, et entretenir led. Philbert en colleige, tant qu'il y sera, de toutes choses générallement quelzconques. Voullant à ses fins qu'elle seule, en ce cas,

reçoyve et joysse desd. rentes pour le temps et aux charges susd., au lieu dud. sieur de Bréda et de lad. Ballon (1).

Item, je laisse à Pierre Martin, mon antien serviteur, la somme de six cens livres tournois pour une foiz, que je luy doibz. En outre veulx et ordonne qu'il soit payé de ce qui luy sera deu de ses gaiges jusques à mon décès, et encores d'une année desd. gaiges à compter seullement du jour de mond. décès.

Item, je laisse en semblable à chacun de mes aultres serviteurs et servantes une année de leurs gaiges à prendre du jour de mondict décès, oultre ce qui leur sera deub de leursd. gaiges d'auparavant, dont j'entends pareillement qu'ilz soient paiez.

Item, considérant que c'est bien peu desd. deux cens livres tournois de rente pour l'entretènement dud. Philbert Delorme par chacun an, mesmement quant il sera venu en aage de perfection, je luy donne et laisse en oultre cent cinquante livres tournois de rente par chacun an ; et pour ce faire je veulx et ordonne estre prins la somme de dix-huict cens livres tournois sur lad. somme de unze mil tant livres à moy deue par le Roy, et mise en l'Hostel de ceste ville de Paris, au nom dud. Philbert Delorme ; et laquelle rente je veulx et entends estre reçeue (2), et, led. Philbert

(1) Il n'y a pas lieu de croire que cette Françoise Ballon soit la mère des enfants de Delorme ; autrement il ne laisserait pas à sa sœur la faculté de prendre avec elle ses enfants du jour où elle le voudra, et de jouir dès lors de la rente qu'il affecte à leur éducation ; ce serait traiter très-mal la mère que de donner à une autre personne la liberté de lui enlever à son plaisir et les enfants et la rente.

(2) Le notaire a oublié de dire par qui ; ce devait être par le sieur de Bréda ou par Jeanne Delorme, selon les éventualités prévues.

déceddant en mynorité, retourner ou appartenir à lad. Charlotte et Jehanne Delorme, au cas et comme l'aultre rente que luy ay laissée cy-dessus.

Et pour exécuter et accomplir ced. présent mon testament et ordonnance de ma dernière vollunté, je veulx, esly et nomme mesd. sieurs messire Cristophe de Tou, chevalier, premier président de Paris et conseiller du Roy en son conseil pryvé, monsieur Tabonneau, aussi conseiller du Roy et président en sa Chambre des comptes dud. lieu, et Me... de Bréda, chanoyne de Paris, ausquelz et chacun d'eulx je baille et laisse par ces présentes, plaine, totalle et entière faculté et puissance de icelluy mien testament exécuter et accomplir de poinct en poinct, selon sa forme et teneur; voullant que pour cest effect ilz et chacun d'eulx soient saisis après mond. décès de tous et chacun mes biens, tant meubles que immeubles, promectant, obligeant et renonçant, etc. En tesmoing de quoy j'ay signé ces présentes cejourd'huy vingt-ungme décembre, jour et feste sainct Thomas, mil cinq cent soixante neuf.

Signé : DELORME.

Pardevant Vincent Maupéru et Jehan Lusson, notaires du Roy, nostre sire, en son Chastelet de Paris, fut présent en sa personne Révérend père en Dieu, messire Philbert Delorme, abbé de Sainct Serge et Sainct Bach lèz Angers (1), et chanoyne de l'Eglise de Paris, gisant au lict

(1) Le copiste a bien écrit *Sainct Bach*; c'est Saint-Éloy. Mais, sous cette forme en apparence allemande, il faut comprendre Saint Bacchus, et je parierais fort que le copiste était Chartrain. En effet, il y a eu jusqu'en 1703, à côté de la cathédrale, une église de Saint Serge et de Saint Bacche, qui en formait l'appendice, et qui datait du VIe siècle

mallade, toutes fois de bon et ferme propos, mémoire et entendement, comme il dict et qu'il est apparu ausd. notaires par ses parolles, gestes et maintien. Lequel a déclaré ausd. notaires que le testament cy-devant escript en trois feuilletz de papier, cestuy compris (1), est son testament et ordonnance de dernière voullunté, signé de sa main et seing manuel; et veulx qu'il vaille et sorte son plain et entier effect, et a révocqué tous aultres testamens et codicilles qu'il pourroit avoir faictz et passez auparavant huy. Faict et passé l'an mil cinq cens soixante neuf, le mercredy vingt-ungiesme jour de décembre. *Signé :* MAUPÉRU, LUSSON, et audessoubz est escript : L'an mil cinq cens soixante dix, le samedy vingt-cinquiesme jour de février (2), par Vincent Maupéru et Jehan Lusson, notaires susd. et soubz signez, fut faicte collation de ceste présente coppie à l'original d'icelle, en papier sain et entier en son

---

(Cf. *Procès-verbaux du Comité historique*, 1850, in-8°, p. 374-378). Avec cette union des deux noms, rien de si compréhensible que le *lapsus calami* du clerc.

(1) La copie en a six et s'arrête au dernier recto.

(2) Si l'on n'avait que ce document, il faudrait déjà conclure que Delorme serait mort entre le 21 décembre 1569 et le 25 février 1570. M. Berty a donné la date précise, le 10 janvier 1570, d'après les registres capitulaires :

« Lune nona januarii 1570. Viso codicillo testamenti defuncti Domini Reverendi Philiberti de l'Orme, dum viveret canonici Parisiensis, abbatis sancti Eligii Novionis et sancti Eligii Andegavensis, heri, hora septima, sero, aut eo circa, in suâ domo claustrali, prout per hodie dominis relatum, decessi, cujus anima requiescat in pace, amen, ordinatum est, juxta dictum testamentum, corpus dicti defuncti inhumari in Ecclesia Parisiensi, cum solemnitatibus assuetis pro canonico parisiensi decesso, loco ab executoribus dicti testamenti eligendo in navi aut alio commodiori, prout viderint, ac die crastina dici vigilias, die vero mercurii proximâ, presente corpore, missam et funeralia celebrari, ac propter recipi centum scuta ab Colegata. »

sein et escripture. Ce requérant Me Odet de Burlet, greffier de Sainct Simphorian de Douzon (1) en Dauphiné, ou nom et comme procureur substitué par Me Martial de Burlet, son frère, de Damoiselle Delorme, veufve de feu noble homme Cristofle de Burlet, en son vivant cappitaine et chastellain dudict Sainct Siphorian, fondé de substitution dattée du XVIe jour de ce présent mois, signée « Bontemps, Cothereau », de laquelle il est apparu ausd. Maupéru et Lusson pour servir à ladicte damoiselle ce que de raison. *Ainsi signé* MAUPÉRU, LUSSON.

L'an mil Ve soixante et unze, le mercredy vingt sixiesme jour de septembre, par lesd. notaires du Roy, nostre sire, en son Chastellet de Paris, soubscriptz, fut faicte collation de ceste présente copie à une autre copie, collationnée et signée comme dessus est dict.

LENOIR, LUSSON.

On lit au dos de la pièce :

Testament faict par Monsr de Lorme, abbé de Saint-Ciergue, auquel est attachée la sentence de la délivrence du legs.

M. Berty, p. 43-45, a rappelé les dates données antérieurement et signalé la recommandation faite au chanoine de Bréda, l'un de ses exécuteurs, de veiller, suivant la requête du procureur de la reine-mère, à la conservation de certains plans et modèles, sans doute des Tuileries et de Saint-Maur, restés entre les mains de Delorme. Il avait à Saint-Maur des meubles, à l'inventaire desquels assista un représentant du Chapitre. Ce double inventaire, celui de la maison de Paris et les meubles de Saint-Maur, se retrouvera peut-être quelque jour.

(1) Il faut lire *Douzon* plutôt que *Donzon*, puisque le nom actuel est Saint-Symphorien-d'Ozon. C'est un chef-lieu de canton de l'Isère, arrondissement de Vienne, et, d'après le *Dictionnaire des Postes* de 1859, il avait 1,746 habitants.

Voici le texte de ce jugement :

Adjudication faicte par la Court à Damoiselle Jehanne Delorme de la maison d'Estampes (1).

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront Anthoine Duprat, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Nantoillet, Rozay et de Fornerye, baron de Thiert, Toury et de Viteaux, conseiller de sa Magesté, son chambellan ordinaire et garde de la Prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que ce jourd'huy, datte de ces présentes, Mre Pierre Loriot, procureur de damoiselle Jehanne Delorme, a faict appeler pardevant nous au Chastelet de Paris Me François Philipponnat, procureur de Me Pierre Mottereau, ou nom et comme curateur à la succession vaccante de feu Messire *Philbert Delorme*, en son vivant abbé de Sainct Serge et chanoyne de Paris, et requis que la propriété, posession et joïssance de deux maisons, sises en ceste ville de Paris, l'une rue Sainct Anthoine, appellée l'hostel d'Estampes, l'autre rue de la Ceziraye, lui fussent adjugés comme à elle appartenant au moyen de la donation à elle fête par ledict deffunct *Delorme*, son frère, par son testament et ordonnance de dernière voullunté, de laquelle donation

(1) Sur l'hôtel d'Etampes, voir Sauval, II, 65, 121, 257; Piganiol, V, 39. L'hôtel de Mayenne, maintenant la pension Favart, au coin de la rue du Petit-Musc et de la rue Saint-Antoine, a remplacé l'hôtel d'Estampes. Piganiol, V, 41, a parlé de l'hôtel de Boysi, depuis de Cossé. Quant à l'hôtel de Maigni, n'aurait-il pas appartenu à Charles de Maigné ou Maigni, capitaine des gardes de la Porte, mort en 1556 et enterré aux Célestins, c'est-à-dire dans le voisinage?

elle requiert delivrance luy estre fète, le tout tant par provision que deffinitivement, où elle estoit cy après évincée desdicts lieux, de soy pouvoir porter héritière dudict deffunct, et requis despens d'une part, et ledict Phelipponnat, procureur dudict Mottereau oudit nom qui a dict, après avoir veu ledict testament, qu'il se rapportoit à Justice et en ordonner d'aultre part. Nous, parties oyes, et veu ledict testament, avons à ladicte damoiselle Jehanne Delorme adjugé et adjugeons tant par provision que deffinitivement la propriété, posession et joyssance desdictes deux maisons cy dessus déclarées pour joïr d'icelles selon et suyant la voullunté du dict deffunct, de laquelle il est apparu par ledict testament, et desquelles ordonnons qu'elle aura [. . . . .] (1) et luy faisons delivrance, sauf touteffois où elle estoit par cy après evincée d'icelles maisons par ypotecques ou aultrement de se pouvoir, si bon luy semble, porter héritière dudict deffunct Me *Philbert Delorme*. En tesmoing de ce, nous avons faict metre à ces presentes le scel de la dicte Prévosté de Paris. Ce fut faict le venredy vingt cinqiesme jour d'apvril l'an mil cinq cens soixante dix. *Signé* Barbedor, et scellées.

L'an mil cinq cens soixante unze, le mercredy vingt sixiesme jour de septembre fut faicte collation de ceste présente coppye à l'original d'icelle par nous notaires du Roy, notre sire, en son Chastelet de Paris soubzcriptz.

Lenoir. Lusson.

---

(1) Mot sauté.

M. Fillon a encore recueilli l'original de la pièce suivante, qui se rapporte à l'état de ce logis d'Étampes, acquis de la sœur de Delorme par le maréchal de Cossé.

Procès verbal des ruynes du logis d'Estampes.

A Monsieur le prévost de Paris ou son lieutenant civil, *Guillaume Guillain*, juré du Roy et maistre des œuvres de maçonnerye de la ville de Paris, *Léonard Fontayne*, aussi juré et maistre des œuvres de charpenterye dudict seigneur, et *Estienne Grand-Remy*, maistre général des œuvres de maçonnerye d'icelluy seigneur, honneur, service et révérence :

Monseigneur, plaise vous sçavoir que par vertu et en suyvant certaine vostre ordonnance du XIIIe jour de décembre, l'an mil cinq cens soixante et unze, signée De la Brière, transcripte à la marge d'embas de certaine requeste à vous présentée de la partie de hault et puissant seigneur Monseigneur Arthus de Cossé, comte de Scandigny (1), mareschal de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy ès pays et duché d'Orléans, Berry, Chartres, Touraine et le Mayne, grand et petit Perche, et à sa requeste, le mardy huictiesme jour de janvier l'an Ve LXXij, nous sommes transportez en et sur le lieu et maison d'Estampes, assiz et scitué en ceste ville de Paris, rue Sainct Anthoine, près la Bastille, entre le logis du feu

(1) C'est-à-dire Secondigny, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres). C'est le fameux maréchal de Cossé qui a son article dans les *Capitaines* de Brantôme. Il mourut dans son château de Gonnor, en Anjou, le 15 janvier 1582. (Voir Moréri, etc.)

seigneur de Boissy, grand escuyer de France, et le logis et maison de Maigny, pour veoir et visiter ledict lieu et maison d'Estampes, sçavoir et congnoistre son estat et disposition, quelles ruynes et démolitions y sont intervenues à faulte de l'avoir restably et y faict les réparations communes et ordinaires qui s'offrent et doibvent estre faictes en tel cas, et quelles méliorations, bastimens et réparations nécessaires y sont à faire, lequel lieu et maison de l'hostel d'Estampes, en l'absence de damoiselle Jehanne de Lorme, veufve de feu noble homme Olivier Rouillard, elle sur ce suffisamment appelée comme il appert par la relation de Jehan Bodin, sergent à verge du Chastellet de Paris, nous avons veu et visité, ainsy qu'il appartient, et auroit (1) trouvé la dicte maison, logis et hostel en l'estat et disposition et qu'il est nécessaire y faire les réparations, le tout cy après déclairé et que s'ensuit :

Et premièrement avons trouvé deux édiffices sur le devant de la rue Sainct Anthoine, entre lesquelz est la grand porte et entrée dudict hostel, l'un desquelz édiffices, tenant à ung pauvre taillendier, est si vieil, ancien et caducque, qu'il est en totalle ruyne et décadence, prest à cheoir et tumber d'heure à aultre et en extresme danger et péril éminent, et l'aultre édiffice est seullement une manière de grange où c'est taillé parties des marbres de la sépulture des Roys (2) avecq une † masure (*à*) costé. Oultre se trouvoit une grande court où il y a ung puis comblé de maçonnerye et inutille. Aussy ladicte court est plaine de

(1) Il faudrait *avons* ou *aurions*.

(2) Celle de Henri II, dont on voit, dans M. de Laborde, *passim*, Philibert Delorme surveiller et diriger les travaux.

quassy infinité de gravoys, terres et immundices, et y a une manière de chaussée pavée de grès, prenant depuis la dicte porte de devant jusques au grand corps d'hostel. Au bout de ladicte court se rencontre ledict grand corps d'hostel, qui est manable et de bonnes estoffes et mathériaulx. Au reste il est fort mal couvert, les croisées et fenestres mal à propos, les lucarnes pourries, les monstées grandement ruynées, et sans menuyserie de croisées, fenestres et aultres jours, sinon quelques endroictz. Aux deux costez ou bout dudict grand corps d'hostel y avoit des logis, les ungs du costé de l'hostel de Boissy qui sont cheutz et tombez pour la plus grande partie, le reste prest à tumber, en sorte qu'ilz sont en masure; et les aultres, du costé du logis de Maigny, combien qu'ilz soient encores debout, yls sont en péril émynent, murs, combles, couvertures, parties des planches, monstées dans œuvre fondue[s], et sans huis, croissées ny fenestres, que quelques ungs derrière le dict grand corps d'hostel, et, derrière les dictz vieilz logis et masures, le jardin est inculturé (1), en friche et désert, une partie haulte, l'aultre basse, sans forme de jardin, plant, treilles, ny arbres, et y a ung puis au bout remply et inutille, et partie de la massonnerye ruynée.

Toutes lesquelles ruynes, dethériorations et décadence, sont advenues par vieillesse et par le temps qui tout con-

(1) Le jardin de l'hôtel d'Estampes avait, dit Sauval, II, 121, vingt et une toises de largeur sur vingt-deux de profondeur, et c'est là « qu'avait été sculpté le superbe mausolée de Louis XII. » On voit que l'hôtel d'Estampes n'était guère qu'un magasin de marbre et qu'un atelier, ce qui explique, Delorme ne l'habitant pas, son état d'abandon.

somme et que on n'y a faict aucunes reparations ny entretenement fors que en quelque partie du grand corps d'hostel habitable.

Ou il plaira audict seigneur mareschal se tenir, loger et héberger audict lieu, ou l'accommoder pour ses gentilzhommes, ainsi qu'il advisera.

Convient, en premier lieu, rédiffier les deux corps de logis aux deux boutz des pignons dudict grand corps d'hostel, l'un vers l'hostel de Boissy, qui est en masure, et l'aultre vers l'hostel de Maigny, tant en murs, combles, chemynées, planchers, ayres, que montées ; iceulx accommoder à salle de commun et garde-nappe, cuysine et garde-manger, chambres basses et aultres en lembris, garde-robbes, comptouers et aultres appropriations et commodités ; percer et fère des portes, huys, croissées et fenestres ; emboucher et estoupper d'aultres et fère des privez à la commodité du lieu et où il sera advisé.

Item au grand corps d'hostel, le fault reserchcr et remanier la plus grande partie à coup de la grande quantité de tuilles qui sont rompues, faire les lucarnes de neuf, refaire les vis, boucher et estoupper des portes et huys, en faire percer et cueillir d'aultres et refaire toute la menuiserye, quoy que soit la plus grande partie de neuf, avecq plusieurs redressemens de planches et restablissements de chemynées, cloisons et murs.

Item, fault nettoyer la court de ladicte maison qui est plaine de gravoys, terres et immundices en grande quantité et faires lesdictes terres porter au champ ; ce faict, paver ladicte court en chaussée par le millieu et le long des ediffices, avecq croissées pour aller à pied secq en la dicte court.

Item, convient faire des escuyries en ladicte court, de telles longueurs, largeurs, et ainsi qu'il plaira et que ledict seigneur ordonnera, avecq grands greniers dessus à mettre fourrages, et en icelle court faire des privez communs, le tout ès lieux et endroicts qu'il sera advisé pour le mieulx.

Item, est nécessaire abbatre et desmolir le corps d'hostel sur rue à costé du portail, où se tient le taillendier, de fons en comble, et icelluy refaire et rédiffier de neuf à la commodité, et ainsy qu'il plaira audit seigneur, comme aussy il sera faict de la grange à l'aultre costé dudict portail et à la masure à costé.

Item, est nécessité labourer et cultiver le jardin, l'aplanir, arrayer et mettre à niveau, faire le parterre, carrez, compartiments, dresser les allées et bordures, peupler et planter d'arbres fruictiers, bois merrien, treilles et aultres commoditez.

Faire curer et nettoyer les deux puys, l'un audict jardin et l'aultre en la court, les restablir et garnir de potences et poullies et emméliorer ladicte maison, ainsi que tel lieu le requiert.

Et ce certiffions estre vray, tesmoing noz seings manuels y mis ledict an et jour que dessus.

GRAND-REMY. G. GUILLAIN.

FONTAINE.

On lit au verso du quatrième feuillet, qui est blanc (la pièce s'arrête au recto du troisième), la mention, de deux écritures : « Visi-« tation faicte par les maistres des œuvres du Roy en la ville de « Paris — au logis d'Estampes apartenant à Monsieur le Mareschal « de Cossé », et cette autre mention : « Pour Monseigneur le Mar-« chal de Cossé ».

GAGES DES OFFICIERS DU ROI

EN 1624.

Le manuscrit in-folio de la Bibliothèque de la Sorbonne, ou, pour parler plus officiellement et plus justement, de la bibliothèque de l'Université, qui est marqué *Histoire* I, 44, et qui se trouvait auparavant à la bibliothèque de l'ancien collége de Louis-le-Grand, sous le numéro 193.5.15., est un recueil de mélanges historiques. La plupart des pièces qu'il contient, et qui ont été indiquées par M. Avenel, dans son essai de catalogue raisonné des manuscrits de Sorbonne, *Bulletin des Comités*, année 1852, tome III; p. 229-32, sont purement historiques; quelques-unes se rapportent plus à notre objet. Ce sont :

« Extraict des parties emploiées en l'estat général des bastiments « du Roy, dont la despence est à faire et commandée par Sa Majesté « en la présente année 1624. »

Ces dépenses se rapportent aux bâtiments suivants : « Louvre et Bourbon, Thuilleries, Pompe du Pont Neuf, Chateaux, vieil et neuf, et jardin de Saint-Germain-en-Laye, Vincennes, et Madrid. » 6 feuillets.

« Estat des gaiges des Officiers et autres despences que le Roy « veult et entend estre faictes et entretenues en son chasteau de « Fontainebleau, pour la conservation d'icelluy durant la présente « année 1624. » 11 feuillets.

Ils sont trop techniques et locaux, trop pleins de maçonneries, de pavages, de jardiniers et de volières, pour pouvoir être donnés ou même extraits ici; M. Berty s'en chargera pour le Louvre, et M. Champollion-Figeac pour Fontainebleau. Une seule mention nous regarde dans ce dernier, parce qu'elle se rapporte à des pièces déjà données.

A la vefve de feu *Ambroise Dubois*, peintre, à la charge qu'elle aura soing de touttes les peintures faictes par ledit *Dubois* dans les chambres, cabinets et galleries dudit chasteau, et pour luy donner moyen d'entretenir Jehan Dubois, son fils aisné, à Rome, à fin de se rendre capable de servir le Roy en l'art de peinture, la somme de mille livres, de laquelle elle ne sera payée que de trois quartiers, cy. VII c L. t.

Deux autres pièces sont dans le même cas :

« Estat des sommes de deniers qui sont deues de reste à plusieurs ouvriers, pour ouvrages par eulx faictz en plusieurs endroits du Pallais, Conciergerie, grand et petit Châteletz de Paris, que autres lieux, jusques au dernier décembre MVI c vingt-trois, 3 feuillets;

« Estat des assignacions données par le Roy en la présente année MVI c vingt quatre, pour emploier à la despence de ses bastimens, » 1 feuillet. Celle-ci ne contient que les recettes, chose essentielle au présent, mais peu instructive pour le passé. Une autre pièce est plus essentiellement artistique, et l'extrait que nous allons en faire, viendra bien à la suite des gages de Henri II, avec cette différence cependant que les premiers sont ceux attachés à la maison du roi, et les suivants à ses bâtiments, c'est-à-dire à deux chapitres différents.

Estat des officiers que le Roy veult et ordonne estre entretenus pour son service en ses maisons, chasteaux et bastimens du Louvre, les Thuileries, Sainct-Germain-en-Laye, Vincennes et autres lieux, entretènements d'iceux, et apointemens, durant la présente année XVI c vingt quatre.

Officiers qui ont gaiges pour servir générallement en toutes les maisons et bastimens de Sa Majesté (1).

A *Salomon de Brosse*, architecte, tant pour ses gaiges antiens que d'augmentacion par le décedz du feu S^r^ *Du Cerceau*, son oncle, et sans aucun retranchement, attendu son mérite et le service actuel et ordinaire qu'il rend à Sadite Majesté, la somme de II ^m^ IIII ^c^ L.

A *Clément Metezeau*, autre architecte, aussy pour ses gaiges de ladite année, tant antiens que d'augmentation, à luy accordez par Sadite Majesté, sans aucun retranchement pour les mesmes considérations cy dessus, la somme de . II ^m^ IIII ^c^ L.

A *Claude Rouhier* (2), lequel Sa Majesté entretient près ledit *Métezeau*, pour estre instruit en l'architecture, duquel elle se veult cy aprés servir, pour son entretènement et norriture durant ladite année, attendu sa condicion d'aprentif, la somme de III ^c^ L.

A *Paul de Brosse*, aussy architecte, sur VIII ^c^ L. à luy accordez par Sa Majesté, la somme de quatre cens livres

---

(1) M. Charles Read publiera bientôt une monographie de Salomon de Brosse qui nous dispense de rien dire à son sujet; pour les autres noms, dont tous demanderaient une annotation, nous renverrons aux mentions de la table de la première série, et particulièrement aux suites spéciales de brevets et d'actes d'état civil publiées dans cette première série. Quelques noms, comme Cléricy, Bourdoni, Jacquet et d'autres, demanderaient une étude spéciale, mais qui entraînerait trop loin.

(2) Le nom est le même que celui de Royer; nous ne connaissons pas encore ailleurs ce nom d'artiste.

pour demie année seulement, attendu la nécessité des affaires du Roy (1), cy IIII ᶜ L.

A *Jean Androuet*, dict *Du Cerceau*, aussy architecte, sur VIII ᶜ L. à luy accordez pour ses gaiges, la somme de quatre cens livres. . . . . .

A *Jacques Le Mercier*, autre architecte, sur XII ᶜ. L. de gaiges, la somme de six cens livres. . . . . .

A *Pierre Le Mus* (Le Muet?), retenu par Sa Majesté pour travailler en modèles et eslévacions de maisons, sur VI ᶜ livres, la somme de trois cens livres . . . . . .

Au Sʳ de St-Mauris, retenu par Sa Majesté pour servir aux inventions de peinture et devises qu'elle vouldra faire dans ses maisons et galleries, sur la somme de XVIIIᶜ L. à luy accordée par S. M., la somme de neuf cens livres. . .

Au Sʳ de St Germain, retenu par S. M. pour travailler en cartes, figures, délinéations des matématiques et autres, lorsqu'elles se présenteront en ses bastiments, sur VI ᶜ L. la somme de trois cens livres. . . . . .

A Gilles le Redde, maître des œuvres de charpenterye du Roy, pour avoir l'œil et prendre garde sur toutes les charpenteryes des maisons de S. M., à ce qu'il n'arrive aucun inconvénient à la seureté des personnes de Leurs Majestez, la somme de six cens livres pour demye année...

A Remy Collin, maître des œuvres de maçonnerie du Roy, sur VI ᶜ L. à luy accordez de gaiges antiens et aug-

(1) Cette formule se répétant dans toute la suite, il est naturel de la supprimer désormais.

mentaction, pour prendre garde aux œuvres de maçonnerie et mesme à la seureté des maisons de Sad. Majesté, la somme de trois cens livres. . . . . .

A *Anthoine Cléricy*, de la ville de Marseille, travaillant, pour donner plaisir à Sa Majesté, en terre sigillée et autres terres pour faire des carreaux esmaillez, pots, vases et autres choses, sur VI ᶜ L. de gaiges à luy accordez, la somme de trois cens livres.. . . . . .

Au Sʳ *Errard*, peintre, retenu pour les desseings des peintures des bastiments de S. M., sur M. L. à luy accordez, la somme de cinq cens livres. . . . . .

A.... (Aubin) *Vouet*, peintre, au lieu de *Symon Vouet*, son frère, aussy peintre, lequel Sa Majesté a cy devant entretenu en la ville de Rome aux gaiges de IIII ᶜ L. t. pour luy donner moyen d'estudier en l'art de peinture, sur la somme de III ᶜ. l., à luy accordez à prendre sur lesdites IIII ᶜ L., aussy pour continuer ses estudes audit art de peinture, la somme de cent cinquante livres. . . . . .

A *Quintin Varin*, aussy peintre, retenu par S. M., après avoir esté certiffié qu'il estoit exellent peintre et dessignateur, sur XII ᶜ L. de gaiges à luy accordez, la somme de neuf cens livres dont il sera payé pour trois quartiers de sesdits gaiges de ladite présente année, en considération de sa capacité, cy IX ᶜ L.

A *Guillaume Du Mée*, peintre ordonné pour faire les patrons des tapisseries que Sa Majesté faict faire, sur III ᶜ. l. t. de gaiges, la somme de deux cens vingt cinq livres...

A *Laurens Guyot*, autre peintre ordonné pour faire

lesdits patrons, sur III ᶜ L. t. de gaiges la somme de deux cens vingt cinq livres. . . . . .

Au Sʳ *Bourdoni*, sculpteur, au lieu et place de feu *Pierre Franqueville*, aussy sculpteur de S. M., qui estoit cy devant employé aux gaiges de II ᵐ IIII ᶜ L., à la charge que tous les ouvrages qu'il feroit appartiendroient à sad. Majesté sans aulcun payement, la somme de douze cens livres pour demye année seulement, à condition qu'il sera doresnavant payé des ouvrages qu'il fera pour sad. Majesté, partant, cy XII ᶜ L.

A *Guillaume Dupré*, sculpteur, sur IX ᶜ L. de gaiges, la somme de six cens soixante quinze livres seulement, de la quelle il sera payé pour trois quartiers de ladite année présente, attendu son mérite, cy VI ᶜ LXXV l.

A *Barthélemy Tremblay*, autre sculpteur, sur V ᶜ l. de gaiges, la somme de deux cens cinquante livres. . . . .

A *Hubert Le Sueur*, autre sculpteur, ayant faict preuve de son excellence en jet de figures de bronze, sur III l. de gaiges, la somme de cent cinquante livres. . . . . .

A *Thomas Boudin*, autre sculpteur, sur III ᶜ l. de gaiges, la somme de cent cinquante livres. . . . . .

A *Pierre Biard*, autre sculpteur, sur V ᶜ l. de gaiges, la somme de deux cens cinquante livres seulement. . . .

A .... *Jacquet*, dit *Grenoble*, garde des Antiques de S. M. à Paris et à Fontainebleau, sur II ᶜ l. de gaiges, la somme de cent livres seulement. . . . . .

A *Pierre Lerambert*, pour la garde des figures, tenir netz et polliz les marbres des maisons de S. M., et pour

le service actuel et ordinaire qu'il rend au Louvre pour conserver les démolitions quand il s'y faict quelque changement, la somme de quatre cens livres dont il sera payé entièrement, cy IIII ᶜ l.

A *Jouel Havvemant*, Allemant, que le Roy a retenu pour travailler pour son service en marbres de toutes couleurs contrefaictz (1), la somme de trois cents livres, à luy accordez, dont il sera payé entièrement en lad. présente année, à cause de la pauvreté de sa famille, cy III ᶜ l.

A Claude Mollet, jardinier, pour servir à desseigner en tous les jardins de S. M., sur XI ᶜ l. la somme de trois cens livres. . . . .

A Jean Nostre, autre jardinier, sur III ᶜ l. que S. M. luy a accordez pour travailler, quand il en sera besoing, aux desseins des parterres et jardins de Sad. Majesté, la somme de cent cinquante livres. . . . . .

A Claude de Limoges, autre jardinier, ...

Au Sʳ *Francyne*, ingénieur et intendant de la conduitte des eaues et fontaines des maisons de Sad. Majesté, la somme de dix huict cens livres, dont il sera payé entièrement à cause de son service actuel, cy XVIII ᶜ l.

A Anthonie Gibel, ramonneur de cheminées, pour avoir soing de tenir nettes toutes les cheminées des logemens de Sa Majesté à Paris, Madrid et St-Germain en Laye, en sorte qu'il n'arrive inconvénient de feu, la somme de

(1) C'est-à-dire en stuc.

cent livres pour ses gaiges de lad. présente année, dont il sera paié entierement, cy C l.

Léonard Margers (Mauger?), Thomas Hubert et Pierre Clouet, qui suivent, sont des commis des surintendants des bâtiments, mais nous retrouvons des artistes dans le chapitre suivant :

Autres gaiges et appointemens accordez par le Roy pour recompenses de services aux veufves d'aulcuns officiers des bastiments, déceddez.

A damoiselle Isabel de Haugueil, veufve de feu *Louis Metezeau*, architecte, et à ses enfants, sur VI c l. à eulx ordonnez par brevet du XII e septembre MVI c quinze et lettres patentes vérifiées en la Chambre des Comptes pour les causes y contenues, la somme de quatre cens livres....

A ladite damoiselle Isabel de Haugueil, veufve dud. *Metezeau*, qui estoit consierge des Thuilleries, et à sesd. enfans, sur la somme de IIII c l. à eulx aussy accordez, au lieu desd. gaiges, leur vie durant, par autre brevet du 1er septembre MVI c quinze et lettres patentes vérifiées en lad. Chambre, la somme de trois cens livres, dont ilz seront paiés pour trois quartiers. . . . . .

A *Margueritte Bahuche*, veufve feu *Jacob Bunel*, peintre, et à *Robert Picou*, son nepveu, aussy peintre, au lieu dud. feu *Bunel*, pour gaiges et récompenses à eulx accordez par S. M. par la mort dudict feu *Bunel*, la somme de VI c l., à prendre par moitié suivant le brevet de S. M., sur laquelle sera seulement paié, en la présente année, la somme de trois cens livres. . . . . .

Officiers servans Sa Majesté pour l'entretènement de ses maisons et chateaux cy après declarez.

Le Louvre.

Au Sr Meynier pour son entretènement à cause du service auquel il est de nouveau assubjecty, pour tenir nettes, ouvrir et fermer les grande et petite galleryes attachées au chateau du Louvre, la somme de C. l., dont il sera payé entièrement. . . . . .

A Nicolas Huau, maître maçon, pour tenir netz les fossez du château du Louvre des ordures qu'on y jette ordinairement des fenestres des logemens dudit chateau, cuisines et autres lieux d'iceluy. . . . . .

A lade *Margueritte Bahuche*, veuve dud. feu *Jacob Bunel*, peintre, et aud. *Robert Picou*, son nepveu, aussy peintre, au lieu dudit feu *Bunel*, pour l'entretènement de la petite gallerye du Louvre, passaige d'icelle, salle des Antiques et pallais des Thuilleryes, pour leurs gaiges, chacun par moitié, la somme de VI c l. dont ils seront payez entièrement, cy VIc l.

A Nicolas Ponthera et..... Bouvier, au lieu de feu Bouvier, son père, pour l'entretènement de toutes les peintures et lambriz du logis bas du Louvre, pour lequel ilz estoient employez dans l'Estat de Sa M. . . . . .

A Louis de Beauvais, menuisier, pour ses gaiges de l'entretènement des menues menuiseries du Louvre . . .

A Pierre Segalla, serrurier, au lieu de Jean Segalla,

son père, pour l'entretènement des menues serrureries du Louvre et Thuilleries. . . . .

A Nicolas Guérin, pour l'entretènement du jardin neuf, que Sa Majesté a commandé estre faict devant son chasteau du Louvre, et entretènement des orangers, qui estoient dans le vieil jardin dudit lieu et qui sont à présent dans l'Orangerie faicte audit jardin neuf. . . . . .

Pallais des Thuilleries.

A Anthoine le jeune, garde du Palais des Thuilleries, estably pour tenir netz tous les appartemens, ouvrir et fermer les portes et fenestres, lorsque le cas y eschet. . .

A Michel L'ange Lechuer (1), portier du grand jardin et pon des Thuilleries, pour la garde des portes desd. jardin et pon, et pour luy donner moyen de vivre sans prendre aulcun sallère ny gratiffication de ceulx qui entrent et sortent desdits lieux, sur trois cens livres la somme de cent cinquante livres pour demie année. . . .

A Claude Mollet, jardinier, cy devant nommé, pour l'entretènement du jardin neuf entre le fossé et le jardin des Thuilleries.....

A Jean Nostre, autre jardinier... pour l'entretènement des parterres faictz de neuf... devant le pavillon du palais. . . . .

A Pierre Desgots, autre jardinier, au lieu de Jean

(1) Est-ce pour Lécuyer? On trouve plus loin à Saint-Germain un feu Michel Laueschef, qui pourrait être le vrai nom.

Desgots son frère, pour l'entretènement des palissades et allées du jardin. . . . . .

A Simon Bouchart, autre jardinier, pour l'entretènement de l'Orangerie dud. palais des Thuilleries, jardin joinct et attenant icelle Orangerie, parterre de fleurs, qui est dedans icelluy, et autre jardin derrière la garenne....

A Françoise Trouillet pour l'entretènement du grand parterre dud. jardin des Thuilleries entre l'allée faicte de neuf et la haulte allée des meuriers, faire labourer les palissades tant de boys sauvaige que de jossemins, coigners (1), grenadiers, arbres de Judée, arbrisseaux, fleurs et autres qui sont au pourtour dudit parterre, nettoyer ladite haulte allée de meuriers, celle de grenadiers et autres entretènemens. . . . . .

Aux jardiniers servans Sa Majesté en sond. jardin des Thuilleries, tant pour l'entretènement des palissades de bois sauvaige, ouvrages d'architecture, et enrichissemens faictz en plusieurs endroicts dudit jardin. . . . . .

Au sieur Toiras pour la dépense, charge et entretènement de la volière.

J'ai donné ces extraits parce qu'ils se rapportent à ceux déjà donnés sur le jardin de Catherine de Médicis, mais je serai plus bref sur le reste. L'hôtel ou logis des ambassadeurs extraordinaires, sis au faubourg Saint-Germain des Prez, avait pour jardinier Germain Aschart ; le jardin neuf et plant nouvellement faict à Vincennes, du côté qui regarde Paris, Roch de Limoges, et les orangers du château de Moulins, Jean-Marie de Piso. Là encore nous retrouvons un chapitre d'artistes :

(1) Cognassiers ?

Saint-Germain-en-Laye.

A *Gilles Testelin*, peintre, pour ses gaiges et augmentation d'iceulx, à cause de l'entretènement des lambris et peintures du chasteau neuf, la somme de cent cinquante livres, dont il sera payé entièrement, cy CL l.

A *Louis Poisson*, peintre, servant à Fontainebleau et Saint-Germain-en-Laye, porté au présent estat par le commandement de Sa Majesté, attendu qu'il ne faict pas de despense sur les entretènemens dont il est chargé et la nécessité des affaires de Sad. Majesté, sur VI ° l. la somme de trois cens livres, dont il sera payé entièrement. . . . . .

A *Thomas Francyne*, devant nommé, ingénieur et artificier d'eaue, pour l'entretènement des grottes dudit château de Saint-Germain, la somme de douze cens livres dont il sera payé entièrement. . . . . .

A Denis Roux, fontainier, pour l'entretènement du grand cours des fontaines de Saint-Germain-en-Laye, et de la source qui vient de dessoubz le chateau d'Aigremont (1).

Les onze articles suivants se rapportent nécessairement aux canaux, terrasses et descentes qui faisaient la merveille des jardins, et aux charges des concierges ; c'est à faire à un historien du château. Bouilliatte, concierge du Colleige de France siz en l'Université de Paris, avait 50 livres de gages, comme le s^r de La Clavelle, concierge du chateau de Saint-Léger. L'article suivant est plus curieux :

(1) Egremont, près de Chambourcy, à gauche de la route de Mantes.

« Bains de Pougues.

« A Jean Heduin, ordonné par Sa Majesté pour garde des fontaines de Pougues, puiser et verser les eaux aux mallades et servir à la conservation desdites eaux à ce qu'elles soient tenues nettes, pour ses gaiges de la présente année, la somme de cent livres, dont il sera paié entièrement. »

La fin du compte est consacrée aux ordonnateurs des bâtiments de Montargis, de Moulins et Lyon, Deshayes et d'Effiat, qui, « parce qu'il ne se fait aulcun bastiment ausdits chateaux », reçoivent cependant mille livres, la moitié de leurs appointements — il est étonnant qu'ils ne les touchent pas intégralement — et aux surintendants, contrôleurs et trésoriers, M. de Fourcy, Henry de Fourcy, son fils, le sieur de Donon, Anne et Jean Jacquelin; à la fin, le compte, qui n'est au reste qu'une copie en papier, se termine par la date :

Fait à Paris, le vingt deux^e^ jour de Mars Mil six cens vingt quatre.

Signé LOUIS, *et plus bas* : DE LOMÉNIE

CHAPELLE

DU

CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

Le devis suivant, qui se trouve à la Bibliothèque de la Sorbonne, et qui est relatif à l'autel encore existant dans la grande chapelle du château de Fontainebleau, est d'une telle exactitude

qu'on pourrait le lire en face de l'original, comme pour en vérifier le travail. Il prendra même d'autant plus d'intérêt qu'on en suivra les détails sur la planche qui représente l'autel dans le livre de Guilbert, ou sur la planche moderne de Pfnor. J'ajouterai qu'il me paraît l'ouvrage de Bordoni, qui a fait la sculpture, la fonte et la marbrerie de tout cet autel. A. M.

Devis des ouvrages qu'il convient fère pour le Roy en la construction d'un autel, tout de marbre orné de bronze, pour la Chapelle de la Sainte-Trinité du château de Fontainebleau.

PREMIEREMENT.

Seront fouillées les terres massives qu'il conviendra jusqu'à vif fondz, pour fère la fondation nécessère d'un pillier à l'autre de l'arcade, sous laquelle sera posé l'autel susdit, et icelle fondation de sept pieds d'espoisseur, laquelle sera remplie de bons libages et quartiers de graiz (1), maçonnez avec bon mortier de chau et de sable.

Comme aussy seront fouillées les terres massives jusqu'au vif fondz, de la longueur de neuf pieds de long et de quatre toises de large, laquelle sera remplie comme dit est pour porter les marches et marchepied dudit autel, icelle maçonnerie bien liée avec celle de la fondation susdite.

Sur la susdite première fondation se commencera à ériger en amont tout ensemble la maçonnerie du mur, de

(1) C'est la pierre du pays. C'est Fontainebleau pendant longtemps qui a été exploité pour le pavage des rues de Paris.

pierre de Saint-Leu, et des marbres de l'ornement dudit autel, lequel mur de pierre de Saint-Leu sera fait de deux pieds et demy d'espoisseur, ayant laissé par derrière un pied de retraite sur ladite fondation, et servira pour agrapher et entretenir (1) les marbres dudit autel, et sera fait tout de quartiers de pierre de Saint-Leu, taillez à paremens netz et joints carrez ; sur laquelle fondation se hausseront aussy les deux pilastres, qui monteront jusqu'en sous la retombée de ladite arcade, lesquels auront un pied d'espesseur et largeur, ou environ, et seront maçonnez de pierre dure jusques à la hauteur de neuf pieds, et le résidu de ladite pierre de Saint-Leu, le tout bien net, taillé et posé proprement, et liaisonné dans le mur de ladite chapelle comme il appartient.

Et, en mesme temps que se posera la susdite maçonnerie dudit mur de derrière l'autel, en mesme temps aussy seront posez les quartiers de marbre blanc, portans les saillies et retours qu'il conviendra, selon et suivant le dessein qui en a esté arresté, lesquels quartiers de marbre, d'autant qu'ils ne seront posez selon les liaisons nécessères en la maçonnerie, et qu'il sera exactement observé par l'entrepreneur de fère les joints desdits quartiers de marbre dans les angles et aux endroits qu'ils pourront le moins tomber sous la veue pour rendre le susdit ouvrage comme tout d'une pierre, si fère se peut, seront agrafez l'un à l'autre, par les lis de dessus (2), d'une agrafe de

(1) Tenir entre eux.

(2) Les lits, les surfaces supérieures.

cuivre, scellée dans ledit marbre en plomb, comme il appartient, et enfoncez dans iceluy de ladite espoisseur, et, par le derrière desdits quartiers de marbre, ilz seront agrafez avec le corps de ladite maçonnerie de pierre de Saint-Leu avec des queues de fer, fendus en forme de harpon, et enfoncées de leur espoisseur, et plombées dans ledit marbre, et maçonnées dans ledit mur susdit au feur et à mesure que ladite maçonnerie s'eslèvera, et, quand il se rencontrera des quartiers de marbre qui excéderont la longueur d'un pied et demy, seront posez en iceux quartiers deux agrafes de fer, en la mesme forme et manière susdite, si bien que le tout, estant ainsy lié ensemble, sera fait comme d'une seule pierre par les liaisons et agrafes susdites. Les socles seront tout d'une pièce, ayant chascun leurs joints dans les angles, le semblable estant observé à l'embasement des pieds d'estaux et leurs cimaises, lesquels seront, chacun séparement, d'une seule pièce de beau marbre blanc, sans joints, portant les retours y nécessères, comme aussy la cimaise, qui régnera d'un pied d'estail à l'autre, sera toute d'une pièce du susdit marbre blanc.

Le corps desdits pieds d'estaux, entre base et cimaise, sera tout d'une seule pièce de marbre blanc chacun.

Les tables qui seront dans les trois costez de chacun desdits pieds d'estaux seront de marbre de Dinan (1), le plus beau que fère se pourra, d'une seule pièce et d'un

(1) Non pas Dinan en Bretagne, mais Dinant en Belgique, dont on voit souvent figurer le marbre noir dans les marchés des tombeaux des XVe et XVIe siècles.

mesme marbre que seront les colonnes cy après mention nées, lesquelles seront enfoncées dans ledit marbre de deux lignes ou environ, et entr'elles les plus semblables que fère se pourra.

Les autres tables qui vont entre les pieds d'estaux seront enfoncées dans le marbre blanc comme les précédentes, tout d'une pièce du plus beau marbre d'Italie et de la plus riche couleur que fère ce pourra, selon le jugement dudit sieur Surintendant des bastimens (1).

Sur les cimaises susmentionnées sera posée une assise de marbre blanc, de la hauteur de la base corinthe (2), portant seulement le baston supérieur d'icelle, sur laquelle seront posez les arrière-corps des pilastres, lesquels murs seront tous d'une pièce, depuis leur naissance jusqu'à la hauteur de l'estragale, au moins d'un pied d'espoisseur, et sur icelle base, entre les pilastres, sera posée une assise de marbre blanc, qui sera jusques à la hauteur du dé qui portera les figures des niches, dans la saillie et hauteur de laquelle assise sera taillée une cartouche en forme de consolle, selon qu'elle est représentée par ledit dessein avec la cimaise au-dessus, laquelle sera ovalle, avec la mesme saillie que le renfoncement de la niche.

Ladite niche sera de deux pièces seulement en sa largeur et chacune d'une pièce jusques à l'impost d'icelle, lequel sera d'une seule pièce entre ledit corps des deux pilastres suivant le renfoncement de ladite niche, et le cul de four, fermant le dessus de ladite niche, sera aussy

(1) M. de Fourcy, comme on le verra plus loin.
(2) C'est-à-dire corinthienne.

d'une seule pièce, jusques et compris l'estragale, le tout de marbre blanc comme tous les ouvrages susmentionnez, à la réserve de ceux dont les couleurs sont spécifiées, sur lesquelles niches seront posées deux tables de marbre noir, de la grandeur représentée par le dessein, enfoncées comme les tables des pieds d'estaux, dans lesquelles seront taillées et dorées les inscriptions, qui pour ce seront baillées à l'entrepreneur.

Il est bon d'avoir un portrait de la grandeur desdites tables en petit pour fère le projet des inscriptions.

Dans chacune desdites niches sera plassée une figure de marbre blanc, portant au moins six pieds de hault, sçavoir, du costé de l'Évangile, celle qui représentera l'empereur Charles-magne, et, du costé de l'Epistre, celle du roy saint Louis (1), lesquelles seront faites du plus beau marbre qui se pourra trouver, travaillées et fouillées au mieux que la sculpture le peut plus excellemment comporter.

Les colonnes et pilastres d'icelles seront de beau et bon marbre de Dinan blanc et rouge, avec la proportion de l'ordre corinthe, dont les pilastres porteront la diminution des colonnes.

Les bases des chapiteaux desdites colonnes seront d'ordre corinthe et de bronze, bien jetté et réparé, sans y avoir aucun deffaut, et, entre les chapiteaux des pilastres de chacun costé, sera taillé un feston de mesme marbre avec ses liasses, comme il est représenté par le dessein.

Il est bon qu'il y ayt un portrait arresté desdits chapi-

---

(1) Le sculpteur lui a donné la figure de Louis XIII.

teaux en la grandeur naturelle qu'il aura, pour fère de beaux chapiteaux, selon que l'art permet de diversifier les chapiteaux corinthes, sans blesser son ordre.

Il seroit bon aussy de voir un portrait au naturel de la colonne entière, avec son piédestal, base, colonne et chapiteau, en papier ou carton, pour les voir de la grandeur naturelle, en laquelle l'œil juge mieux les proportions, et l'ouvrier a grand avantage, ayant ses mesures arrestées.

Et, pour poser les colonnes susdites avec plus de fermeté, sera observé de mettre en plomb, dans le bout d'en bas d'icelles, un fer carré, qui se puisse aussi plomber (1) dans le corps des basses, et, par haut, seront icelles colonnes percées de huit à neuf poulces pour y plomber une barre de fer carré, qui passera au travers du corps des chapiteaux et architrave, dans lequel architrave icelle barre de fer sera renconturé (rencontrée) par une autre, qui s'atachera à icelle avec un œil et se scellera dans la maçonnerie de Saint-Leu au derrière dudit autel, pour entretenir le tout ferme et stable, de telle sorte qu'il n'en puisse en façon quelconque venir faute, et sera observé que les corps des basses et chapiteaux dans le bronze seront d'une seule pièce de pierre dure.

Il a besoin d'estre mis bien exactement, d'estre arresté à l'esquerre et au plomb. Quelques-uns ont observé de creuser tant soit peu la plinthe sur laquelle pose la colonne, et fère un peu bouge (2) le dessous de la colonne, ce qui sert

---

(1) Noyer dans le plomb.

(2) Bozzo.

à la tenir fort droite et ferme, cache mieux le joint et l'empesche de s'escorner.

Si c'est pour soustenir, la liaison avec l'œil est bonne; si c'est pour tenir droit, les deux barres bout à bout, avec une longue boüette bien juste et trois boutons à clavettes à chascune, est plus ferme.

Sur le plan de l'architrave se fera retraite de dix pouces en ladite muraille de Troussy (1) au derrière de l'autel pour y mesnager un peu plus d'espace, en cas qu'on y veuille pratiquer une place pour la musique, et restera ledit mur au résidu de la hauteur d'environ vingt-cinq pouces seulement.

Dans laquelle maçonnerie sera observé de fère les embrassemens de huit pouces, au-dessous des fenestres, qui sont représentez par le dessein.

En apareillant les marbres de l'architrave, frise et corniche, sera observé de fère venir les joints dans les angles, comme a esté dit en tous les endroits cy dessus, lesquelles architrave, frise et corniche, seront tous de beaux quartiers de marbre blanc, taillées avec leurs membres et ornement d'architecture conformément à ce que se comporte l'ordre corinthe.

Les ornemens des membres se font à discrétion; la proportion est aux membres, et l'enrichissement à l'esprit de l'ouvrier, encores qu'il y aye quelques enrichissemens communs à cet ordre; mais, estant libre sans rompre l'ordre, il est bon qu'il en soit des desseins particuliers sur un dessein en grand de l'architrave, frise et corniche.

---

(1) De pierre de Trossy (Oise).

L'ornement du pourtour du grand tableau sera tout d'une pièce, depuis sa naissance d'en bas jusques à la hauteur de la corniche (1), icelle comprise, et par dessus ladite corniche en demy rond sera de deux pièces qui se joindront au milieu de l'arcade, lequel joint sera couvert des armoiries du Roy, duquel ornement dudit pourtour tout le corps sera d'une seule pièce de marbre blanc, dans laquelle sera arrestée, et bien retenue avec tenons de cuivre, une table de marbre de brèche des Monts Pirénées ou de Dinan (2), et l'intervalle, qui est entre l'arrière corps des colonnes et [le] susdit ornement du pourtour dudit grand tableau, sera faite de marbre blanc et noir desdits Monts Pirénées et de Dinan.

Tout l'attique, servant de recadrement à l'arc dudit grand tableau, avec ses socles, pilastres et corniche, sera apareillée de quartiers de marbre blanc en la mesme manière susdite, avec les joints dans les angles et milieu, afin que la susdite armoirie les puisse recouvrir et qu'ils seront agrafez ensemble avec agrafes de cuivre plombez, et retenus dans la maçonnerie avec agrafes de fer à longue queue, comme dit est, lequel recadrement et tout ce qu'il contient sera bien et proprement taillé, et travaillé avec les moulures et ornemens portez par ledit dessein.

Il faut bien prendre garde que les pilastres de l'attique portent à plomb, selon que M. de Fourcy l'a fait réformer.

Les quatre anges dudit attique seront de bronze, dont

(1) Le manuscrit porte par erreur *corinthe*.

(2) Voyez, sur les marbres des Pyrénées, le livret de M. de Clarac, 1830, p. XVII-XX.

les modelles seront le mieux et plus excellemment faits que le peut desirer l'art de la sculpture, iceux bien jettez et réparez au mieux que fère ce peut, lesquelz seront posez sur les susdites colonnes, comme le monstre ledit dessein, iceux de quatre piedz chacun de hault.

Dont les portraits seront veuz et arrestez auparavant.

Tout l'écusson de l'armoirie avec les festons qui l'acompagnent, et leurs ligatures et ornemens qui en dépendent, seront de bronze, lequel escusson contiendra les armes de France et de Navarre, sous une mesme couronne, avec les ordres (1) qui l'acompagnent.

En sera fait portrait.

Sur la corniche dudit attique, ou recadrement, sera posé un socle, en observant les saillies comme elles sont désignées et le commencement de l'ornement du cadre au-dessus, le tout de marbre blanc, en faisant les joints dans les endroits les moins visibles, comme dit est cy dessus, sur quoy se commencera ledit cadre avec ses consolles à costé et frontispice au dessus, dans lesquelles seront encastrez les marbres de couleur, comme il est représenté par le dessein.

Il est bon de fère un porfil de l'ouvrage, pour arrester les saillies; c'est l'avantage de l'ouvrier, et j'estime qu'il ne le peut pas obmettre.

Les quatre vases qui seront posez sur le socle, derrière et au droit desdits quatre anges, seront de bronze, avec les deux testes de Chérubins, qui vont dans les consolles

(1) Les colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

qui sont aux deux costez dudit cadre, et le feston pendant dudit frontispice qui est sur ledit cadre, ligatures d'iceluy, ensemble la colombe, représentant le Saint-Esprit, qui est au-dessus dudit feston, avec les quatre roses des coins dudit cadre, seront tous de bronze, bien jetté et réparé, sans aucun défault.

Ledit cadre sera remply d'une table de beau marbre noir, d'environ six pieds de large sur trois pieds et demy de hault, dans laquelle sera faite, taillée et dorée l'inscription qui sera donnée audit entrepreneur.

Mémoire de ladite table pour fère le projet de l'inscription comme dessus.

Et, quant aux marches dudit autel, mesme iceluy autel, ils seront les derniers posez en besogne, tant pour la commodité des ouvriers que pour leur conservation, et faits, de la grandeur que le monstre le plan, du plus grand appareil de marbre que fère ce pourra, d'autant que les joints ne s'y peuvent cacher, dont la première marche sera tout au plus de six pièces pour fère tout son pourtour, la 2e de cinq, la 3e de quatre, et la 4e de trois pièces ou quartiers, dont les joints seront agrafez l'un à l'autre avec agrafes de bronze plombées, et bien proprement mises en place, et, quant au marchepied de l'autel, il sera tout d'une seule pièce, iceluy, avec toutes lesdites marches, de beau marbre blanc.

Le devant dudit hostel sera tout d'une pièce de marbre blanc en sa longueur et hauteur jusques soubs la cimaise de la table dudit autel, portant retour des deux costez, de telle espoisseur qu'il se pourra, et le surplus desdits costez

sera achevé chacun d'une pièce, aussy de marbre blanc, jusques au vif dudit mur de Saint-Leu, et le tout agrafé ensemble et dans ledit mur, comme dit est, et l'intervalle (les intervalles) entre ledit autel et les pieds d'estaux seront d'une seule pièce de marbre blanc.

Cecy est pour acompagner le reste, afin que tout soit assez riche, et que, voyant le tout à nud, tout se raporte; mais il faudra un chassis pour tenir les nappes et paremens.

La table de l'autel sera toute d'une pierre de marbre blanc portant sa cimaise des trois costez d'iceluy, et l'intervalle qui sera depuis ladite table jusqu'au commencement du tableau sera tout d'une pièce de marbre blanc; dans lequel sera posée, avec bons tenons de bronze, une table, du plus beau marbre d'Italie, toute d'une pièce, comme le monstre le dessein.

Il semble qu'il ne seroit pas nécessère qu'il y eust cimaise, à cause de nappes et paremens.

Je ne trouve point de lieu pour mettre le Saint-Sacrement, et n'ay pas assez de mémoire du dessein pour en juger.

Il est bon aussy qu'il y ayt sur l'autel une ou deux marches (1) *pour l'ornement, et les chandeliers et croix, à quoy il est bon d'adviser, et si, entre ces marches et le tableau, on pouvoit mettre un petit tabernacle, qui seroit, ou en bois de violette avec des lapis et autres ornemens, ou mesme d'argent avec les colonnes, dont les bases et chapiteaux seroient dorez, ou autre chose bien riche, et un petit*

(1) Nous dirions plutôt *gradins*.

dôme, à escailles dorées, comme il seroit advisé pour le mieux. Il me semble bien nécessère de n'oublier pas à y bien loger Celuy pour qui le tout est fait.

Tous lesquels ouvrages susdits seront bien et deuement faits par l'entrepreneur, au dire d'ouvriers et gens à ce congnoissans, au mieux que l'excellence de cet œuvre et que la qualité du lieu le peuvent desirer, à sçavoir la maçonnerie du grand pilastre, qui doit porter l'arcade sur le susdit autel, selon qu'il est porté par le dessein, partie de pierre de taille dure et partie de Troussy, comme il est dit, le tout de la plus belle pierre dure que fère ce pourra, bien nette, taillée et proprement mise en besogne, à petits joints, sans escornures.

Et quant à l'autel et rétable d'iceluy, sera aussi bien et deuement fait par l'entrepreneur depuis la superficie de la fondation jusques au-dessous de ladite arcade, tout de quartiers de marbre blanc portant au moins un pied de parpin outre les saillies, et les tables de couleur de l'espoisseur suffisante, selon qu'il est cy devant dit et porté par le dessein, le tout sans filz, bien net, taillé, appareillé, posé, maçonné, cramponé et retenu avec la maçonnerie de derrière, comme dit est, sans aucune pièce raportée ny escornure, le tout aussy bien frotté au graiz, posé, ponsé et poly comme il apartient.

Et quant aux basses et chapiteaux des pilastres, colonnes, armoiries, festons, vases, anges, roses, qui vont dans le cadre de l'amortissement, colombe représentant le Saint-Esprit, seront de bronze bien fondu et bien jetté, sans goutte, au moins qui aparoisse, reparez et nettoyez le plus excellemment que fère ce pourra, prests à dorer à

feu, si cy après il est ainsy résolu, et posez en besogne comme il apartient.

En fournissant par l'entrepreneur de toutes choses à ce nécessaires, sçavoir de toutes sortes de matières, tant marbre, bronze, fer, plomb, pierres de toutes façons, chau, sable, qu'autres qu'il apartiendra, de toutes sortes de ports et voitures, tant par mer que par terre, pour rendre lesdites matières sur le lieu, de toutes sortes de peines d'ouvriers pour rendre ledit ouvrage fait et parfait en place comme il apartient, de toutes sortes d'engins et eschafaudages, tant pour préparer ledit bronze et marbre que pour les poser en place sur le lieu, pour rendre iceux ouvrages, faits comme dit est, dans deux ans prochainement venans, moyennant le prix et somme de *trente-cinq mille livres*, dont luy sera baillé contant la somme de six mil livres par advance, pour employer aux achapts de marbre et bronze à ce nécessaires, et le surplus de mois en mois, au feur et à mesure qu'il travaillera, à la réserve d'un sixième du susdit prix, qui sera réservé pour fère le dernier et parfait payement, lorsque tout l'ouvrage sera parfaitement achevé et posé en place, comme dit est, et rendra ledit entrepreneur la place nette à ses despens, comme il apartient.

La pièce qui suit, et qui vient compléter la précédente en ce qu'elle se rapporte aussi à la grande chapelle du château de Fontainebleau, est une lettre écrite par Fréminet pour soumettre au Roi son projet des peintures de la voûte. Elle se trouve à Londres, au *British Museum* (n° 4543 du fonds Harléien), et j'en dois la copie à la complaisante amitié de M. Gustave Nanon, professeur de littérature française à l'Université d'*Harrow on the hill*. L'on verra

bientôt d'autres renseignements sur Fréminet dans la publication du Journal du médecin Hérouard; l'éditeur, M. Soulié, en a du reste déjà donné quelque chose dans un article du *Magasin pittoresque*.

« SIRE,

« Afin que je puisse en quelque sorte contenter l'esprit de Vostre Majesté, sur le commandement que j'ay reçeu de faire les peintures du plat-fond de vostre église de ce lieu, attendant que je puisse satisfaire à ses yeux, j'ay creu qu'il estoit à propos de vous faire voir cette feuille, pour avoir moyen d'ajouster ou de changer ce qui sera trouvé bien ou mal par Vostre Majesté, à qui Dieu a fait la grâce de ce connoitre à autant de diverses choses comme vos peuples et les esprits de vos sujects sont divers.

« Sire, toute nostre foy est en l'Église, et Vostre Magesté est son protecteur et son filz aisné. Il est donc à propos de mettre, dans le premier dessein des cinq tableaux principaux qu'il convient faire, une femme qui représente nostre religion, avec la magesté grave et le port vénérable, vestue d'un riche manteau, fait à l'asiatique; sa teste sera voillée d'un crespe transparent, au-dessus dellaquelle sera le Sainct Esprit, en forme de colombe, illuminant ladite figure avec force rayons; son siége sera cube, dénotant Jesus-Christ pierre angulaire, comme le nomment les sainctes Escritures. Cette figure aura d'un costé un enfant tenant en main les Tables de Moyse, avec quelques roses mortes et autres ramaux secz, signifiant que les cerémonies antiques sont flétries. Du costé gauche, la mesme

D'une main elle tiendra une palme, d'autant que cest arbre repousse plus il est chargé, et de l'autre un laurier, signifiant l'espérance qui ne laisse flétrir le cœur au milieu de l'hyver des adversitez. Soux ses piedz ell'aura la lune et des estoiles, pour ce quell'est supérieure à toutes choses visibles, et verra naistre une clarté sur son chef, qui dénotera le secours que Dieu ne dénie jamais à ceux qui espèrent en luy. La contenance gaie et amoureuse de son visage enseignera qu'il est mal aysé d'espérer la chose, si on ne l'ayme.

« Dans le quatriesme tableau sera la Charité, représentée en port et contenance de Reyne, couronée à l'impériale, grave et douce, ayant une estoile sur le front, un rubis éclattant qui luy pendra du col, le sein ouvert, un petit enfant qu'elle pressera contre sa poitrine. Du costé gauche, et de la main droite, elle eslevera contre le ciel un cœur flamboyant. Ses acoutremants seront de pourpre, parsemez de roses et de lys, et sera tout à l'entour comme revestue de soleilz. La Mort sera soux ses piedz d'une part, et l'Enfer de l'autre. La contenance de Reyne signifiant que la Charité est la maistresse et comme la Reyne des vertus; l'estoile sur son front, que ces pensées sont célestes; le rubis pendant, qu'elle donne le prix et la valeur à toutes les actions humaines; le sein ouvert, qu'elle n'a rien de dissimulé. Le petit enfant dénotte l'effect de la Charité, qui est tel que Jésus Christ a dit : « Ce que vous avez fait au « moindre des miens vous l'avez fait à moy mesme. » Le cœur flamboiant témoigne l'amour, et l'élévation d'iceluy vers le ciel signifie que ses eslancemens sont sacréz, et non prophanes. Les accoustremant[s] de pourpre, parsemez de

roses et de lys, dénoteront le dire du Saint Esprit ès cantiques où, parlant de l'ame, il dit qu'elle estoit entourée de roses et de lys des vallées; les rayons solaires qui la revestiront représenteront Jésus Christ, où est la divinité laquelle accompaigne l'ame qui est en charité; la Mort d'une part et l'Enfer de l'autre se rapporte au dire du sage : « La Charité est forte comme la mort à qui tout « obéit, et résolue comme l'enfer, ou le sépulcre, qui « ne rand jamais ce qu'il a une fois dévoré. »

« Le plus grand tableau de toux sera le cinquiesme, qui relevera le millieu, et qui représentera la gloire du Paradis en cette maniere : les trois personnes de la Sainte Trinité, Père, Fils et Sainct Esprit, qui tiendront entre elles un triangle, sur la pointe duquel sera le Sainct Esprit. Le triangle signifiera l'unité de l'esence en la trinité des personnes. Au dessous sera la vierge Marie à genoux, les mains jointes, revestue d'un soleil, les yeux dresséz contre les trois personnes. A droite et à gauche seront chérubins et séraphins, anges et arcanges.

« D'abondant il y aura douze autres tableaux en forme de camaey, qui porteront la figure des six principaux patriarches, à sçavoir Abel, Noé, Abraham, Job, Moyse, David, et de six prophètes signalez, Samuel, Hélie, Isaie, Jérémie, Daniel, et Jonas, chascun avec les appartenances propres à leurs personnes.

« C'est en substance (Sire) ce que j'ay peu griffoner et en représenter à Vostre Majesté, pour y adjouster ou oster ce qu'il luy plaira m'ordonner.

« FREMINET. »

FRANÇOIS-GUILLAUME MENAGEOT.

J'ai sous les yeux quelques pièces relatives à Ménageot; comme elles ne sont qu'officielles et de formule, la plupart même aux trois quarts imprimées, il suffira d'une analyse. La première, en date du 29 messidor an XII (18 juillet 1804), est l'annonce de sa nomination de membre de la Légion d'honneur, signée du grand-chancelier *b. g. é. l. lacepède*, c'est-à-dire Bernard-Germain-Étienne La Ville, comte de Lacepède. La seconde, en date du 4 fructidor an XII (22 août 1804), est l'avis donné, comme aux autres fonctionnaires civils qui n'ont pas pu recevoir leur décoration des mains de Sa Majesté Impériale le 26 messidor, ce qui eût été difficile à Ménageot, arrivé le 29, « de vouloir bien se trouver vendredi 6 fructidor, à midi, au palais de la Légion-d'Honneur, ci-devant palais de Salm, pour y recevoir sa déclaration. » Une troisième, du 29 pluviôse an XIII (18 février 1805), accuse réception du serment, et, à sa suite, de l'inscription sur les matricules de la Légion. La quatrième, en date du 13 messidor an XIII (2 juillet 1805), signée Lacepède comme la précédente, demande la note exacte des prénoms et lieu de naissance pour servir à la distribution des légionnaires dans les différentes cohortes.

Plus tard, et aussitôt après l'apparition du décret du 17 mars 1808, Ménageot, chevalier de par son grade, — et j'ai connu d'honnêtes gens de ce temps qui mettaient sur leurs cartes : M. le chevalier un tel, en tâchant de laisser confondre un peu le titre impérial et celui d'avant la Révolution, — adressa au Sceau des titres une demande de concession d'armoiries. La lettre du secrétaire du Sceau, en date du 10 mai 1808, invite Ménageot à lui envoyer, avec une note sur ses nom, prénoms, âge, qualités, lieu de naissance, la quittance des frais d'expédition des lettres patentes, fixés à 60 francs pour les che-

valiers, et ses vues « soit sur la dénomination qui accompagne votre titre, soit sur les armoiries ou livrées que vous avez l'intention de demander au Conseil du Sceau des titres, » où la requête sera rapportée par M. Garnier, sénateur, auteur de l'*Histoire de la Monnaie*. Ménageot répondit la lettre suivante.

Paris, le 14 mai 1808.

Monsieur,

Conformément à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, j'ai celuy de vous envoyer cy-joint les notes nécessaire pour l'expédition de mes lettres patentes de chevallier, ainsi que la quittance de M. Robin, notaire, pour les frais d'expédition desdites lettres patentes.

Noms, âge et qualités. François-Guillaume Ménageot, âgé de soixante-trois ans, né à Londre, de père et mère français, membre de la Légion d'Honneur, ancien directeur de l'Académie de France à Rome et professeur des Écoles spéciales de peinture et de sculpture.

Je joints ici, Monsieur, en même temps, l'indication pour les armes et les livrées que je désirerais.

J'ai lhonneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéisant serviteur.

MÉNAGEOT.

Au palais des Beaux-Arts, n° 9.

A la lettre est jointe l'armoirie que Ménageot s'était faite ou s'était laissé composer. On sait l'étrange fantaisie des blasons impériaux, qui seraient si reconnaissables par leurs amas d'allégories et par leurs francs quartiers, s'il en était demeuré beaucoup en usage; celle de Ménageot ne serait pas une des moins singulières.

A. de M.

BARTHÉLEMY TREMBLAY.

Honnorable homme *Berthellemy Trembley*, sculpteur ordinaire du roy, demeurant à Paris, rue des Vieux Augustins, paroisse St-Eustache, confesse devoir à Jehan Piedalut, valet de chambre et tailleur d'habits de Madame la comtesse de Soissons, demeurant en son hostel, absent ou au porteur, la somme de quatre cens livres à cause du prest à luy faict par ladicte avance de pareille somme pour subvenir à ses affères, et convient à payer ladicte somme de quatre cens livres tournois d'aujourd'hui en un an prochain, et promet obliger corps et biens. Faict et passé à Paris en l'estude des notaires souscrits l'an mil six cens dix-neuf, le septiesme jour de janvier avant midy.

BARTHELEMY TRAMBLAY — POIRIER — GOGUYER.

(Collection de M. Benjamin Fillon.)

J'ai parlé de Barthélemy Tremblay dans ma Notice sur Henry de Gissey, qui avait épousé sa fille ; M. Quicherat a rappelé son nom dans le second volume de son *Histoire de Sainte-Barbe*, p. 39, pour dire qu'il devait être parent de l'un des principaux de ce collége, Antoine de Tremblay, né comme lui à Louvres en Parisis.

A. DE M.

ROGER DE ROGERI

Honorable homme Denys Macaire, marchant drappier, demeurant à Paris, rue des Arsis, comme tuteur et curateur de Loys, Margueritte, Thomas, Bernard et Phillibert Delisle, enffans, myneurs d'ans, de feu Me Jehan Delisle et de Margueritte Vincent, jadis sa femme, confesse avoir eu et reçeu de noble homme *Roger de Rogery*, paintre et vallet de chambre du Roi et concierge de ses grands jardins de Fontaynebleau, comme tuteur de Marye de Rogery, sa fille, heritière par bénéfice d'inventaire de deffunct Me Jacques Mulart, vivant procureur en la Court de Parlement, pour la somme de cent quarante neuf escuz trente six solz deux deniers tournois, faisant le reste et parfaict payement de la somme de quatre cens seize escuz XVI s. II d. t. pour le reliqua, en quoy par la fin et closture du compte rendu par ledict *Rogery*, oudict nom, audict Denys Macaire, oudict nom, close et affinée par devant Me Claude Pepin, commissaire et procureur au Chastelet de Paris, le douzième jour de juillet mil VcIIIIxxVI, lequel *de Rogery*, oudict nom, est demeuré redevable et relicataire envers icelluy Macaire, oudict nom, de laquelle somme de cent quarante neuf escuz trente six solz deux deniers tournois, qu'il a comptée et nombrée, présens les notaires soussignez, dont ledict Macaire se tient et s'est

tenu pour content, et en a quitté et quitte ledit *de Rogery* et tous autres, sans préjudice du prouffit par ledit Macaire prétendre à cause des reliqua contre ledit de Rogery èsdict nom. . . . . Faict et passé à Paris ès estudes des notaires soussignez, l'an mil V^C IIII^XX VII, le lundi vingt deuxième jour de janvier, et ont signé la présente minutte.

MACAIRE — HAGUENYER

RUGIERO DE RUGIERI (1) — J. CHAYERETS

Au verso de cet acte, possédé par M. Fillon, se trouve un second acte passé le même jour, conçu dans les mêmes termes, par lequel Charles Cheval, marchand et bourgeois de Paris, demeurant au bout du pont Notre-Dame, agissant au nom et comme tuteur de Jacques et Jean Delisle, enfants mineurs de feu Jean Delisle et de Gérard Cheval, sa première femme (Marguerite Vincent se trouve par là avoir été nécessairement la seconde), déclare avoir reçu de Rogery, agissant, comme dans l'autre pièce, au nom de sa fille Marie, la somme de 205 écus sol., autre reliquat de son compte. L'intérêt de ce second acte vient de ce que Jacques Mulart y est donné comme oncle de Marie de Rogery, ce qui établit que la femme de l'artiste était Française et sœur de Mulart.

A. de M.

(1) Belle écriture italienne.

ROBERT ROUSSEL.

(1559.)

Robert Roussel, maître peintre à Paris, confesse avoir eu et reçeu comptant de monsieur le Grand Écuyer (1), par les mains de Raymon, son argentier, la somme de dix livres tournoys pour les armoyries et lierres qu'il a faitz pour ledict seigneur Grand Écuyer pour le jour de ses nopces, dont il le quicte. Faict et passé l'an mil V^c cinquante et neuf, le lundi dix septiesme jour de juillet (2).

DELAVIGNE. TROUVÉ.

Pièce sur parchemin. (Collection de M. Benjamin Fillon.)

---

(1) Claude Gouffier.

(2) Il s'agit du troisième mariage de Claude Gouffier, le fils d'Hélène de Hangest, avec Marie de Gaignon, qui eut lieu le 25 juin 1559; elle mourut le 15 mars 1565. (Voir Moréri et le P. Anselme.) M. Fillon a parlé des Gouffier dans son *Art de terre*, et doit encore revenir sur ce sujet dans l'étude qu'il prépare sur le château d'Oiron.

CHARLES COYPEL.

Aujourd'huy vingt trois mars mil sept cent vingt, Nous, *Charles Coypel*, Claude Martinot, Philippe le Reboullet et Jean Delamotte, sommes convenus de faire graver à frais communs la suitte de l'histoire de Don Guichot, d'après les tableaux de mond. sieur *Coypel*, et, pour y parvenir, de fournir chacun la somme de cinquante livres par mois, qui sera insérée dans un registre que mond. sieur Coypel veut bien en tenir, et sommes aussi convenus que les planches gravées resteront entre ses mains, voulant bien aussi se charger du soin de l'impression. Fait quatruple à Paris entre nous. A Paris les jour et an cy dessus.

DELAMOTTE.

CHARLES COYPEL. C. MARTINOT.

Porte en marge : « Quater. Cotte quatorze. »

Collection de M. Benjamin Fillon. — L'histoire de Don Quichotte, dont les originaux se trouvent au château de Compiègne, et qui a été plus d'une fois reproduite en tapisserie par les Gobelins, a été popularisée par la suite de gravures dont il est question dans cette pièce.

JEAN-LOUIS DAVID.

Le curé Jallet, celui qui se réunit le premier au Tiers-État, et, avec deux de ses confrères comme lui arrivés du Poitou, décida de la réunion des trois ordres, mourut subitement à Paris, dans la nuit du 13 août 1791. Dans la notice qui lui est consacrée par un médecin, J.-G. Gallot, qui était à la fois son ami, son compatriote et son collègue, il est question du peintre David. Gallot vient de dire qu'aussitôt la nouvelle il se rendit chez son ami :

« J'avais amené avec moi l'homme célèbre, qui se propose de transmettre à la postérité le serment fameux du 20 juin 1789, au jeu de paume. M. David, qui destinait au curé Jallet la place distinguée qu'il méritait dans ce tableau, voulut bien rassembler les traits de mon ami sur le papier, et il a de plus fait le dessin de la gravure qu'on se propose de joindre à la collection des ouvrages de Jallet. »

(Correspondance patriotique entre les citoyens qui ont été membres de l'Assemblée nationale constituante. Paris, de l'imprimerie de Dupont, député de Nemours, hôtel Bretonvilliers, île Saint-Louis. 1791; in-8°, n° IV, p. 209-10.)

SAINT-AUBIN.

(26 juillet 1797.)

Je reconnais avoir reçu de monsieur Panckoucke la somme de trois cens livres en deux billets échéables le vingt deux vendémiaire fixe et l'autre le vingt du même mois, à compte sur la gravure en frontispice de l'Encyclopédie, représentant le portrait de Didot (lisez Diderot), D'Alembet (*sic*), etc. Paris, ce huit thermidor an V de la République.

Approuvé l'Écriture. SAINT AUBIN.

Sur une petite feuille de papier, timbrée à 15 centimes. (Collection de M. Fillon.)

CORNEILLE VAN CLÈVE.

SCULPTEUR

(1645-1732.)

Je, soussigné, sculpteur ordinaire du Roy, ancien directeur, chancelier et recteur de l'Académie royale de peinture et sculpture, déclare que, voulant employer un de mes derniers ouvrages à la décoration de ma paroisse, et mériter par là que Dieu répande sur moy sa miséricorde, je donne, lègue à l'église de S. G. l'Aux. l'autel de marbre, en forme de tombeau, et les ornements de bronze

disposez pour être attachez sur cet autel; ensemble le grand crucifix, de bronze doré, et les ornements qui sont au bas avec les deux anges, le tout de bronze doré, posez sur un guéridon de marbre blanc. Toutes lesquelles choses faites, actuellement dans mon atelier du vieux Louvre.

Mon intention est de donner incessamment cet autel, et les ornements que je viens d'indiquer, à messieurs les Marguilliers de S. Germain de l'Auxerrois, pour le faire poser par messieurs du Chapitre à l'autel du cœur.

Mais, si la mort me prenoit avant que je l'usse délivré, je veux et entend que mes héritiers en fassent la délivrance à messieurs les Marguilliers sans aucune réserve ny contestation, me rapportant à la piété de messieurs les Marguilliers de faire prier Dieu et d'exécuter des œuvres de charité pour le repos de mon âme.

Et, pour témoigner que la présente disposition est l'ouvrage de ma volonté, je l'ai écrite de ma main et veut qu'elle soit exécuté comme mon testament ou comme codicille (1).

Fait à Paris, le six novembre 1728.

Signé : CORNEILLE VANCLEVE.

Et plus bas, de la main de Van Clève :

Je certifie que l'écrit ci-dessus est la coppie de mon testament que j'ay deppausé à messieurs les Marguilliers de S. German de lauccerois.

CORNEILLE VANCLEVE.

(1) Dans le cas où je ferois un testament postérieur.

Cette pièce, qui se trouve aux Archives de l'empire, dans la section historique, carton L 565 (elle existe encore en copie dans le carton L 538), figure (tome I, p. 166) dans les notes ajoutées à la seconde édition de l'*Histoire du Diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, que publie notre confrère et ami M. Hippolyte Cocheris chez le libraire Durand. Outre l'intérêt du document, nous l'extrayons de cette publication avec d'autant plus de plaisir que cette entreprise, si utile et si désirée, est plus méritoire de la part de l'éditeur et du libraire, et qu'elle a droit à l'attention et au concours du tous les amis de notre histoire particulière. Une réimpression pure et simple eût été déjà un service; les bibliographies ajoutées par M. Cocheris, et qui portent autant et même encore plus sur les manuscrits et les pièces d'archives que sur les livres imprimés, la rendent indispensable à ceux même qui ont la première édition, et nous sommes heureux d'annoncer l'apparition des premiers volumes de ce travail, dont le dévouement ne peut guère avoir d'autre récompense que le sentiment d'utilité dont il sera.

A. de M.

LEPAUTRE.

Dans le curieux livre de Delort, l'*Histoire de la Détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes, précédée de celle de Fouquet, de Pellisson et de Lauzun*, Paris, Didot, 1829, 3 vol. in-8°, il se trouve, à propos de Lauzun, une lettre de Louvois à Saint-Mars, le gouverneur de Pignerolles, qui se rapporte à un artiste (I, 225-6). Nous l'en extrayons, car on n'irait guère l'y chercher.

Saint Germain en Laye, le 10 décembre 1673.

Monsieur,

Le sieur *Le Pautre*, architecte du roy, ayant représenté

à Sa Majesté qu'il est poursuivi par le sieur Durand, trésorier payeur des Gardes du corps, à luy restituer une somme de quatre mil cinq cens livres qu'il a touchée de luy à l'acquit de monsieur le comte de Lauzun, et sur et tant moins de celle de cinq mil livres qu'il prétend luy estre par luy deue pour le bastiment qu'il luy a faict construire en ce lieu de Saint Germain, et Sa Majesté voullant donner moyen audit sieur *Le Pautre* de retirer la quittance, nécessaire à la décharge de ce trésorier pour faire cesser les poursuites, je vous adresse le projet de ladite quittance que ledit sieur *Le Pautre* m'a remise avec les pièces dont il prétend justifier la debte, afin que vous les fassiez voir à monsieur le comte de Lauzun; vous me la renvoyerez avec lesdites pièces pour les remettre audit sieur *Le Pautre*, ou vous me ferez sçavoir ce qu'il vous aura respondu sur cela. Je suis, Monsieur, vostre très affectionné serviteur.

LOUVOIS.

Dans des lettres qui précèdent, des 21 octobre et 17 novembre 1673, il est question, mais sans détails, des maisons que Lauzun possède à Versailles et à Saint-Germain, de leur état de dépérissement et de la question de savoir s'il entend ou non les conserver. Il est plus curieux de savoir qu'il avait Lepautre pour achitecte, et que celui-ci ne se contentait pas du cuivre et bâtissait autrement qu'avec la morsure de l'eau-forte.

A. de M.

DEVIS

DE LA

CHAPELLE DU CHATEAU D'ANET

ET DU

TOMBEAU DE DIANE DE POITIERS.

DOCUMENT COMMUNIQUÉ PAR M. FILLON.

Devis de ce qu'il convient faire pour la perfection de la chappelle que feue madame la Duchesse de Valentynoys, que Dieu absolve, a ordonné faire à Annet, près son chasteau, le tout oultre et par dessus le marché faict pour raison de la maçonnerye en date du sixiesme jour de juing 1566 (1).

Premierement fault faire la charpenterie du comble de ladicte chappelle et y faire ung clocher garny de beuf[roy] et mectre deux cloches, le tout faict de porpotion (*sic*) et hau[lteur] convenable, et assemblé comme il est requis et

---

(1) M. Georges Guiffrey imprime pour le moment et va bientôt publier les lettres de Diane de Poitiers; la pièce suivante vient s'ajouter aux documents historiques qu'il a réunis. L'histoire d'Anet est encore à faire; mais on peut cependant se référer à l'article de Poncet de la Grave dans ses *Maisons Royales*, à la notice de M. de Caraman, et surtout aux planches de Ducerceau.

necces[saire], et icelluy comble faire ainsy qu'il s'ensuit.

Assavoir huict pièce de sablières de vingt sept piedz de long et de cinq à six poulces de grosseur.

Item fault six poultres de trente piedz de long et de douze à treize poulces de gros.

Item fault soixante dix bouquets de troys piedz de long et de cinq poulces en carré.

Item fault quatre pièces de douze piedz de long, de [....] six poulces de gros pour faire des laiquaires (1) à joindre les [sablières?] ensemble.

Item fault quatre montans de vingt quatre piedz de long et de huict à neuf poulces de gros par bas en dimynuant de demy poulce sur chacun sens par le bout d'en hault.

Item fault deux autres montans de trente deux pieds de long et de grosseur que dessus, lesquelz serviront au petit clocher.

Item fault douze soubz chevrons de vingt sept piedz de long et de six à sept poulces de gros par bas en diminuant de demy poulce sur chacun sens par le bout d'en hault.

Item fault douze vuysmes de dix piedz de long et de six à huit poulces de gros.

Item fault douze autres vuysmes de sept piedz de long et de six à huit poulces de gros.

Item fault douze autres vuysmes de quatre piedz de long et de cinq à six poulces de gros.

Item fault six pièces de douze piedz de long, d'un pied

---

(1) Est-ce pour *des équerres?*

de large, de cinq poulces d'espoisseur, pour faire des lyens sous lesd. vuymes et les soubz-festes.

Item fault quatre autres pièces de boys de douze piedz de long et de neuf poulces de large et de cinq poulces d'espesseur pour fère des lyens dessoubz les vuymes et soubz-chevron[s].

Item fault six pièces de boys de douze piedz de long et de six à sept poulces de gros pour faire des gembettes aux fermes.

Item fault douze pannes ou ventrières, dont il en fault six de trente piedz de long et les six autres chacun de XXIII piedz de long et de cinq poulces d'espesseur et de six et demy de large.

Item deux pièces de feste, chacune de vingt troys piedz de long et de cinq poulces et demy en carré.

Item fault douze soubz-festes, chacun de neuf piedz de long et de six poulces de large et cinq poulces et demy d'espesseur.

Item fault trente lyens de feste, chacun de neuf piedz de long et de cinq poulces de large et quatre poulces d'espoiseur.

Item fault quatre vingtz six chevrons, chacun de trente piedz de long et de cinq poulces de large et quatre poulses et demy d'espoisseur par bas, en diminuant de demy poulse sur chacun sens au bout d'en hault.

Item fault soixante dix jambettes, chacune de quatre piedz de long et de cinq poulces de gros.

Item fault ung feste, pour servir de bourciaux pour couvrir de plomb, de longueur de trente huict pieds, de sept piedz de largeur et de six piedz d'espoisseur, taillé à demy

rond, mys et aplicqué au bout desdits chevrons, lequel feste touchera audict clocher.

Autre boys pour les combles de deux petites oratoires et viz, chacune de douze piedz de long et de huict piedz de large.

Premièrement fault huict sablières, chacune de treize piedz de long et de cinq à six poulces de gros.

Item fault huict autres sablières de neuf piedz de long et de telle grosseur que dessus.

Item fault quarante bouquetz de troys pieds de long et de cinq poulces de gros.

Item cinquante autres bouquetz de mesmes longueur et grosseur que dessus.

Item fault huict autres bouquetz pour les erretiers (1), chacun de quatre piedz de long et de six à sept poulces de gros.

Item fault quatre petitz perauchetz, chacun de neuf piedz de long et de sept à huict poulces de gros.

Item fault quatre montans de sept piedz de long et de sept poulces de large et six poulces d'espoisseur.

Item fault huict erretiers, chacun de dix piedz de long et de cinq poulces de gros.

Item fault soixante chevrons, chacun de huict piedz de long et de quatre poulces de large et troys poulces et demy d'espesseur par bas, en dymynuant de demy poulce par le bout d'en hault.

---

(1) C'est-à-dire les arêtiers.

Item fault deux festes et deux soubz-festes, chacun de six piedz de long et de cinq à six poulces de gros.

Item fault vingt pièces de boys pour faire des petites vuymes aux deux petitz combles, chacune pièce de huict piedz de long et de quatre pousses de large et troys poulces et demy d'espesseur.

Autre boys pour faire le petit clocher de la chapelle.

Premièrement fault une pièce de huict piedz de long et de neuf poulces de large avec une bosse de troys piedz par le millieu, ladite bosse d'un costé et de l'autre de troys pousses d'espoisseur et de dix poulces de hault.

Item fault quatre autres pièces de enrayeure, chacune de huict piedz de long et de huict à neuf poulces de gros.

Item fault six liens pour la première enrayeure d'em bas, chacune de quatre piedz de long et de sept à huict poulces de gros.

Item fault pour l'enrayeure au dessoubz de la terrasse une pièce de huict piedz de long et de huict poulces de large et sept poulces d'espoisseur, avec une bosse par le millieu, de troys piedz de long et deux poulces et demy d'espoys.

Item fault le boys de deux enrayeure[s] pareille[s] et comprins celle cy dessus.

Item fault quatre autres pièces pour ladite enrayeure, chacune de quatre piedz de long et de six à sept poulces de gros.

Item fault pour l'enrayeure d'en hault une pièce de neuf piedz de long et de huict poulce[s] de large et six poulses d'espoisseur.

Item fault pour lad. enrayeure quatre autres pièces de empenon (?), chacune de cinq piedz de long et de huict poulses de large et six poulses d'espoisseur.

Item fault pour l'entablement de ladite enrayeure six pièces, chacune de six piedz de long et de douze poulces de large et six poulces d'espoys.

Item fault quatre poteaux, chacun de vingt cinq piedz de long et de neuf poulces de large et de huict poulces d'espoys.

Item six apuyes, chacune de quatre piedz et demy de long et de sept poulses de large et sept poulces d'espoisseur.

Item six entrebendes, de quatre piedz de long et de cinq et six poulces de gros.

Item six autres entrebendes, de grosseur et longeur que dessus.

Item trente pièces de neuf piedz de long, pour faire des croix bourguignonnes, de cinq poulces et demy de large et quatre et demy d'espoisseur.

Item fault troys pièces de boys, pour faire les lyens dedans œuvre, de quinze piedz de long et de sept à huict poulces de gros.

Item, pour faire le comble dudict clocher, fault deux arbres de vingt piedz de long et de dix huict poulces de gros.

Item fault couvrir les combles de ladite chappelle et clocher d'icelle d'ardoise fine d'Angers, ainsi qu'il est requis.

Item fault enfester de plomb ladite couverture et clocher, plomber la terrasse d'icelluy, faire les enfestemens

tant d'icelluy clocher que desdits combles, couvrir les acoudouer[s] dudict clocher, paindre à huille le plomb de blanc et noir, ainsi qu'il sera advisé pour le myeulx.

Ensuict la menuiserie.

Premièrement fault faire la menuiserie de neuf huis fortz, de la largeur de troys piedz et demy sur la haulteu de six piedz ung quart, faict à deux paremens, emboytez et garniz de languette, quatre desquelz seront faictz à panneaux à bosse et ligne (1) pour faire les devises de madicte dame et ornemens de mouleures tout à l'entour.

Item fault faire la grand porte de devant, ouvrant à deux manteaux (2), de la haulteur de douze piedz et demy ou environ et de six piedz et demy de large ou environ, d'espoisseur de troys poulses et demy, laquelle sera faicte et emboytée à panneaux aornés de mouleures et au millieu d'iceulx sera faict la devise de madicte dame.

Item fault faire les chaises (3) pour asseoir les chanoynes au nombre de ving six, assavoir treize de chacun costé, garnyes de leurs entrès (4), et fère le dossier desdites chaises à panneaux à bosse, dedans lesquelz panneaux seront taillez les devises de madicte dame; les lambrix seront aornez d'arquitrave, frize et corniche et les entreclos desdites

(1) Eligne?

(2) La lecture est certaine; mais ne serait-ce pas « ouvrant à deux vantaux? » Beaucoup de portes n'en avaient qu'un.

(3) C'est-à-dire les stalles.

(4) Nous écririons aujourd'hui *entraits*.

chaises seront enrichis d'ung petit de taille de feullage et roulleau, ainsi qu'il sera advisé pour le mieulx.

Item fault faire une cloison qui aura XXVI piedz de longueur, et de douze piedz de haulteur par son millieu et à l'endroict du fronc d'espisse (1), laquelle cloison sera aornée de douze coulonnes (2) par le devant et de douze pilastres du costé des chaises, lesquelles coulonnes et pilastres seront garniz de pied d'estal, basse, chapiteaux, arquitrave, frize et corniche, le tout faict ouvre corainte ou compossite (3), et les coulonnes et pilastres canelés, sur chacune desdites coulonnes y mectre des petites figures pour amortissement d'icelles, et, entre lesdites coulonnes, y aura des panneaux taillez et persez à jour suivant les devises de madicte dame; semblablement aux deux panneaux de ladite porte, seront taillez et persez à jour suivant les devises de ma dite dame.

Et à l'endroict des deux autelz seront faictz deux tableaux enrichis d'une moulure tout à l'entour et taillez d'un enrichissement, et à l'endroict de la porte sera faict l'amortissement en fronc d'espisse, dessus lequel y aura ung crucifix et de chascun costé une figure, assçavoir l'un de Notre Dame et l'autre ung sainct Jehan (4), et à l'en-

(1) Du frontispice. On verra, quinze lignes plus loin, que le mot est pris dans le sens de fronton.

(2) Addition paraphée en marge : Ou de plus honnête quantité, s'il est requis.

(3) D'œuvre, d'ordre corinthien ou composite.

(4) On lit en marge cette addition paraphée : Lesquelz crucifix et figures seront peinctz et dorez comme il appartient.

droict desdits autelz sera faict deux amortissemens en rouleau enrichis, et au millieu les devises de madicte dame, le toust faict et assemblé ainsy qu'il appartient, de bon boys, loyal et marchant et bien assaisonné, de chesne et noyer.

Item faire des aulmoires au revestière pour mectre les ornemens de l'église tant pour les chappes que pour le linge, calice et reliquaires, les faire ainsi que requis sera.

Item faire deux tables pour servir audict revestière.

Item faire aux deux fenestres des Oratoires deux petites fenestres de huict poulces en sallie (1), taillées et persées à jour suivant les devises de ladite dame.

Item fault faire deux petites oratoires pour se mectre à genoux des deux costez du grand autel.

Item faire le marchepied du grand autel et celluy du leutrain, le tout ainsy qu'il sera requis d'estre.

Ensuict les victres.

Item fault faire toutes les vytres à figures et histoires, ainsi que les pourtraictz en seront faictz, le tout faict de blanc et noir de mesmes les vytres dudit chasteau d'Annet. [Lesquelz pourtraictz ont esté paraffez par les notaires soubzsignez *ne varientur* et sont demourez en la possession dudict de Fouqères, qui sera tenu les représenter quant requis en sera] (2).

---

(1) C'est-à-dire en saillie.

(2) Ce qui est entre crochets est une addition. On remarquera l'emploi de l'expression *dudit* pour le nom d'une personne qui n'a pas encore été nommée. C'est que cette addition a été écrite après la grande addition finale, où l'on trouve en effet le sieur de Foucquères.

Item fault faire deux grandes figures à l'entrée de ladicte chappelle, pour mectre dedans deux niches, lesdictes deux figures, l'une Foy et l'autre Charité, faictes de pierre de Vernon.

Item au couppeau d'icelle chappelle fault faire troys figures, en manière de Vertu ou Renommée, tenans l'armoyrie de ladicte dame.

Item fault faire deux figures, de basse relief, de deux anges sur la corniche de la grand'porte.

Item fault faire une épitaphe au dessoubs d'icelle armoyrie, contenant de six à sept piedz de longueur et de troys piedz de large, ou environ, où sera escript ce qu'il plaira à mesdits sire et dame.

Item fault appliquer deux tables de marbres figuré de couleurs de chacun bout de ladite épitaphe comme il appert au pourtraict.

Item fault aplicquer à ladite chappelle quatre tables de marbres coulourez, de longueur et largeur de deux piedz ou environ, ainsy qu'il se pourra trouver audit lieu.

Item fault faire une figure Notre Dame qui sera faicte de pierre de Vernon, qui sera posée sur la contretable du Maître-Autel, et ung ange de chacun costé, aussy de pierre de Vernon.

Item fault faire ladicte contre-table d'une ysetoire de basse relief.

Item fault faire ung leutrin de cuivre à mectre le livre, posé au pied de la sépulture, avec la crosse qui sera aussy au Maître-Autel pour mectre le sacrement (1) (et derrière

(1) Tout le moyen âge suspendait au-dessus de l'autel le vase où se

ledict leutrin ung banc pour asseoir ceux qui tiendront et feront le chant).

Item pour fournir toutes les feurreuses (1) qu'il convient faire à ladicte chappelle.

Assavoir dix barres de fer et dix ancres, atachez aux tirans de la charpenterie pour garder d'ouvrir la maçonnerye (2).

Item tous les crochetz et cloudz qu'il sera besoing pour tenir le plomb.

Item fournir six lyens de fer qu'il faut pour acoler les tirans avec les montans.

Item fournir tous les lyens et cheville[s] de fer qu'il sera de besoing pour le beusfroy et cloche.

Item fournir la croix de fer qui sera audit clocher, aussy les esguilles pour les amortissemens des combles et aussy le fer qu'il sera de besoing pour tenir les amortissemens faictz de plomp (fournir et asseoir le coq).

Item fournir toutes les barres et verges qu'il sera besoing pour tenir toutes les victres de ladicte chappelle.

Item faire des treillis (3) pour servir aux fenestres du revestière.

Item fournir toutes les pantures des portes et fenestres susdites, garnir de bonne[s] serrures à tour et demy, gar-

---

conservaient les hosties consacrées, en l'attachant à une colonne ou à une sorte de hampe recourbée en forme de crosse.

(1) Les ferrures; on dit encore dans certains patois *une serruse.*

(2) Pour empêcher les murailles de s'ouvrir, de se déverser en dehors.

(3) Des grillages en fil de fer ou de cuivre.

nir de tirouers et targettes, verrouz plat[s], le tout de belle façon (1).

Item la ferruze des sièges desdites chaises.

Item aussy fournir toutes les pattes qu'il sera de besoing pour tenir lesdites chaises et cloisons.

Item garnir la grand'porte d'une barre de fer pour la fermer par dedans.

Pour la sépulture.

Item fault faire le vaze de marbre noir (2), du plus beau qu'il se pourra de trouver à Dignam, lequel vase sera posé sur quatre roulleaux enrichiz en façon d'escaille, et au devant desdits roulleaux faire ung carré de ung pied huict pousses de longueur et de huict poulses de hault, le tout de marbre noir, et sur ledict carré mectre quatre arpyes de marbre blanc entaillé dedans lesdits roulleaux, ainsy que le démonstre le pourtraict, et au dessoubz dudict carré et roulleau mectre une grand table de marbre noir.

Item la façon dudict vaze sera taillé et enrichy de mouleures et pillastres canelé[s], avec des larmes et des chifres de ladicte dame, et entre les deux pilastres sera faict une

---

(1) On sait combien Anet et Rouen ont fourni de serrures et de verrous aux collections de curiosités.

(2) C'est-à-dire cénotaphe. La statue de la Diane couchée, de Jean Goujon, est aussi sur un *vase*; et je fais remarquer cette curieuse expression, qui nous explique le principe de forme et de décoration de cette partie. En faisant passer le vase rond à la forme d'un carré long, la décoration reste sans modification : elle a la forme d'un vase ; et, en partant de cette donnée originaire, on verra combien elle est plus logique qu'il ne semblait.

table d'atente de chacun costé dudit vaze; tailler et engraver les lettres selon la volonté de mon dict seigneur et dame.

Item au dessus de ladite table d'atente y faire une teste de mort, couronnée avec des aeisles, et des deux costez la devise de madicte dame.

Le tout faict de marbre blanc ou noir (1), ainsy qu'il plaira à mondict seigneur et dame.

Item aux deux boutz faire deux armoiries et devises de ladicte dame, ainsy qu'il sera advisé pour le myeulx (2).

Item dessus lesdits vazes sera mis et posé une table de marbre blanc, de longueur de six à sept piedz et de troys à quatre piedz de largeur.

Item tailler ladicte table tout à l'entour et de tous costez et y mectre sesdevises (3).

Item sur icelle table faire la figure de feue madicte dame, que Dieu absolve, laquelle figure sera pourtraicte au naturel au plus près qu'il sera possible de faire, vestue en vefve, ayant sa couronne de duchesse sur la teste, avec son manteau de duchesse, estant à genoux sur ung orillier, faict [à] quatre houppes aux quatre coings et le dessus enrichy de broderie ainsy que l'œuvre le requiert (laquelle figure sera faicte d'une seulle pièce de marbre depuis le genoil en hault, et au reply d'em bas pouroit y mectre

---

(1) On a effacé *ou cuivre*.

(2) Ici on voit ajouté au crayon, d'une écriture plus grosse, *Le Breil*.

(3) Ici la même main a encore ajouté au crayon *Le Breil*. C'est un nom singulier; ne serait-ce pas pour *Lebreuil*, qui est naturel et justifié par la forme *Dubreuil*, encore si fréquente?

une autre pièce si bon luy semble, si elle ne se peult fère tout d'une pièce) (1).

Item devant ladicte dame sera mis ung petit oratoire, lequel sera comme s'il estoit couvert d'ung velours figuré de ses devises et à l'entour de franges de broderie, et dessus ledict oratoire faire ung livre qui sera ouvert, faict, figuré après le naturel et escript une oraison telle qu'il plaira à mondict seigneur et dame.

Item au derrière de ladicte figure faire deux petitz enfans assis sur ung carré, tenans deux flambeaux à la main dénottant le falot de la Mort, et entre les deux enfans l'armoyrie de madicte dame, lequel armoirie sera couronnée ainsy qu'il appartient (2).

Le tout faict de marbre blanc, assavoir ce qui sera au dessus dudict vaze, le tout bien taillé, poly et lustré, ainsy qu'il est requis estre faict, et bien et deuement ainsi qu'il appartient.

---

(1) Ce qui est entre parenthèses est une addition d'abord interlinéaire et terminée à la marge. A la suite on lit, du même crayon que Lebreil, *Gouion*, c'est-à-dire *Goujon*. Il s'agirait alors d'un autre que de Jean Goujon, puisqu'il paraît être mort avant la Saint-Barthélemy. L'existence d'un second Goujon, si elle venait à être démontrée, rendrait compte de la tradition qui attribue à Jean Goujon les quatre Saisons de l'hôtel Carnavalet, qui sont de son goût et de son école, mais qui sont trop grossières et trop maladroites d'exécution pour ne pas devoir être absolument refusées à son ciseau.

(2) On lit encore ici au crayon *Goujon*.

ÉTIENNE SANDERAT

MINIATURISTE

ET

JEAN DE LANGRES

ÉMAILLEUR

Les catalogues raisonnés des manuscrits révèlent souvent des noms de miniaturistes qu'il est bon d'en extraire pour les faire connaître, en les mettant dans leur milieu et en les réunissant à des renseignements analogues. On en trouve deux dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Amiens, par A.-J. Garnier, Amiens, 1843, in-8. L'un se trouve sur un manuscrit du XVe siècle, le *Livre des proprietez des choses*, traduit pour Charles V, par Jean Toberchon, de l'Anglais Barthélemy de Glanville, n° 399, p. 315-8. L'*explicit* suivant, transcrit par M. Garnier, fait connaître le scribe, qui fut en même temps l'enlumineur.

Le Livre des proprietez fut escript l'an de grâce mil quatre cens quarante et sept, par le commandement de très-honoré, puissant et redoubté seigneur, messire Jehan de Chalon, seigneur de Viteaulx, de l'Isle Soubz Mont Real, et de plusieurs autres places, et je, *Estienne San-*

derat, natif de la cité d'Ancre, escripvain humble serviteur de mondit seigneur, l'ay escript et enluminé comme il appert.

Anno millesimo quadringentesimo quadragesimo septimo, iste liber scripvit *de Sandretis* natus, Stephanus nomine vocatus.

E. SANDERAT. *Wa est.*

Voici ce que dit M. Garnier sur les miniatures de ce nouvel enlumineur, que nous pourrions, ajoute-t-il, qualifier à bon droit de peintre aussi élégant que correct :

« Le premier feuillet est richement encadré et armorié de quatre écus de gueules à la bande d'or, sans doute les armoiries du seigneur de Viteaux. La grande miniature, en haut de l'épître dédicatoire, est partagée en quatre tableaux, dont trois représentent Dieu le Père présidant à la création.

« Le dernier tableau représente le roi Charles V, vêtu d'une longue robe bleue et d'un manteau bleu fleurdelisé, une couronne d'or ouverte sur la tête ; il reçoit le livre de Jean Torbechon, vêtu d'une robe brune, qu'accompagne un autre religieux dans le même costume ; debout, près du roi, est une sorte de valet portant une masse.

« Près de cinquante miniatures d'un décimètre carré décorent ce volume ; toutes se font remarquer par le fini des figures, la vérité des poses, l'expression, la correction du dessin ; l'initiale du livre cinquième, où l'on voit deux hommes appuyés sur des béquilles, allant trouver un docteur, est un tableau parfait.

« Le livre douzième, qui traite des bêtes, présente une série fort remarquable pour le naturel et la vérité des couleurs.

« Le seul défaut que l'on puisse reprocher à quelques-unes de ces miniatures serait peut-être la raideur des plis des vêtements et l'emploi trop fréquent du noir dans les figures. »

Il faut ajouter à ceci ce qu'était Jean de Châlons : il appartenait à la branche des comtes de la Haute-Bourgogne, qui comprend les comtes d'Auxerre et de Tonnerre, les seigneurs d'Arloy, princes

d'Orange, et les comtes de Joigny; et les armoiries de gueules à la bande d'or sont Châlons (1). Notre Jean de Châlons de 1447 était fils puîné de Jean de Châlons IV du nom, chambrier de France, mort en 1418, et de Marie de Baux, princesse d'Orange, morte en 1416 (2). Leur fils, qui fut seigneur de Viteaux, de l'Isle sous Montréal, de Clervaux et de l'Orme, épousa en 1424 Jeanne de la Trémouille, dans l'héritage de laquelle le comté de Joigny entra dans sa famille (3). Il vivait encore en 1461, et fut enterré dans l'abbaye de Vézelay (4). Le manuscrit cite ses deux principales seigneuries; l'une, Viteaux, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Semur (Côte-d'Or); l'autre a été mal transcrite ou mal imprimée dans le catalogue d'Amiens, qui donne Lisse-sous-Montréal. La faute arrive même à créer cette coïncidence singulière qu'en Gascogne, dans le Condomois, il y a deux localités voisines l'une de l'autre, à 3 et 4 lieues de Condom, dont l'une s'appelle Lisse et a eu un château et une juridiction (maintenant Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, commune de Mézin), et dont l'autre, qui était le chef-lieu d'une juridiction de son nom, s'appelait Montréal, et maintenant Montréal du Gers, où elle est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Condom. Il y a certainement Lisse-sous-Montréal, comme dans Anselme et les autres, et tous deux sont dans l'Yonne, arrondissement d'Avallon, auprès de la rivière du Serein, relativement à laquelle Montréal occupe la situation supérieure. Montréal fait partie du canton de Guillon, et l'Isle-sur-Serein est un chef-lieu de canton.

On a vu que Sanderat se disait natif de la cité d'Ancre. Il n'y a plus que deux localités de ce nom en France; l'une, de 150 habi-

---

(1) Anselme, VIII, 409.

(2) Anselme, VIII, 409 et 422. Joseph de la Prise, *Tableau de l'histoire d'Orange*. Amsterdam, 1639, in-folio.

(3) Anselme, VIII, 424; IV, 180.

(4) Duchesne, *Histoire de Bourgogne*, IV, 649 et suiv. Anselme, VIII, 424. Moréri, III, 437. *La Chesnaye des bois*, VIII, 239.

tants, se trouve dans le département du Nord, commune de Bourbourg-Campagne, canton de Bourbourg, arrondissement de Dunkerque, ce qui le ferait Flamand et non Picard; l'autre, de 10 habitants, est indiquée, comme Château-St-Front, dans la Gironde, commune de Sainte-Croix-du-Mât, arrondissement de Bordeaux, canton de Cadillac; et, s'il fallait s'en tenir à la forme *Lisse-sous-Montréal*, on aurait penché vers celui-là; mais il ne s'agit en réalité ni de l'un ni de l'autre, et Sanderat n'est ni Gascon ni Flamand, mais parfaitement Picard, et c'est ce marquisat d'Ancre que Concini acheta des d'Humières, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Péronne (Somme). Cette petite ville, qui se trouve sur une petite rivière appelée l'Encre, fut donnée aux d'Albert de Luynes en 1620, à la suite de la confiscation des biens de Concini, et ceux-ci firent changer le nom d'Ancre en celui d'Albert (1), qui subsiste encore aujourd'hui.

II

L'autre artiste est aussi du XVe siècle. Etait-ce un écrivain ou seulement un copiste? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il était émailleur. En effet, dans le manuscrit 411, qui contient une traduction en vers de la *Consolation* de Boëce, qui n'est, dit le catalogue, ni celle de Jean de Mung, ni celle de Regnault de Louens, et ensuite une transcription de la *Melusine* de Couldrette, depuis imprimée par M. Francisque Michel, la traduction de Boëce est suivie de cet *explicit* qui donne le nom et la profession de Jean de Langres en anagramme. Nous rectifions la transcription, que rend parfois inexacte et peu compréhensible la volonté de se tenir de trop près au fac-simile du manuscrit.

---

(1) Expilly, au mot *Albert*, 1, 87-8.

Après le Boëce, qui finit :

Amen.

Ainsi, san point mesprendre,
Voult le translateur congié prendre,

On trouve immédiatement :

C'est le congié de l'escrivain.

Icy endroit fine Boëce,
En qui peuent trouver l'adresse
Homs et femes par ses recors
A sauver leurs ames et corps,
Non pas eulx laissier tourmenter
De desespoir, ne seurmonter
En orgueil, l'ort péchié terrible,
Le plus grief de tous et horrible,
Ainçois est d'avoir pacience
Nuit et jour, et querre science
Glorieux, pour Dieu amer,
Requerir, servir, honnorer
Et la doulce vierge Marie
Sur tous les ciels d'anges cherie,
En qui divine. . . . . .
Se mist, et ot double substance
Merveilleuse, pour nostre amour,
Auxquels prierons, sans demour,
Jointes mains q[ue] ilz gardent d'yre
Li . . . . homs qui fist escrire

Le livre assez bien compassez,
Et les âmes des trespassez
Vueillent garder de maulx Liens
R. dit amen d'Orliens.

Qui est escript à droit verra
Nom et seurnom y trouvera.

FIN.

Achevé d'imprimer

LE 1er DE MARS 1866

PAR D. JOUAUST

POUR LA LIBRAIRIE TROSS

A PARIS